BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

BARTOLOMEO NOGARA
Professeur à l'Université de Pérouse
Directeur Général des Musées, Monuments et Galeries du Vatican

LES ÉTRUSQUES ET LEUR CIVILISATION

ÉDITION FRANÇAISE PAR M. T. DROMARD-MAIROT
Docteur ès-lettres

Avec 10 figures et 74 gravures hors texte

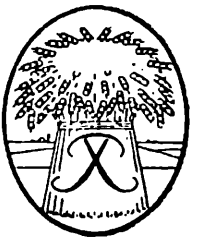

PAYOT, PARIS
106, Boulevard St-Germain

1936
Tous droits réservés

Premier tirage mars 1936.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

INTRODUCTION

Je poserai tout d'abord la question de principe : ce livre n'est pas pour les spécialistes; il est une étude destinée au grand public cultivé sur l'essentiel des problèmes qui concernent les Etrusques, problèmes qui, pour être pénétrés à fond, requièrent non pas un, mais plusieurs volumes; et je rappelle qu'au seul thème de *L'Art Etrusque*, J. Martha a consacré en 1889 un important volume (1), et qu'en 1927 le professeur Ducati arrivait à peine à résumer la même question en deux volumes (2), l'un de texte, l'autre de table.

Ce livre n'est donc pas un traité, mais un manuel en même temps qu'un « système d'étruscologie » pour aborder ce sujet complexe. Pour une étude plus complète, chacun pourra trouver dans l'*Encyclopédie* de Pauly-Wissowa (3), et plus récemment dans les deux estimables volumes du professeur Ducati (4), une exposition ordonnée de toute la matière compulsée par une copieuse bibliographie, selon les derniers résultats des recherches scientifiques. Ces ouvrages imposent à la réflexion la quantité et la complexité des problèmes étrusques, d'ethnographie, de linguistique, de religion, d'art et de coutumes, qui, dans ces dix dernières années, ont fait naître dans tous les pays et en plusieurs langues, une série de remarquables études.

Celle-ci est donc le résumé d'une permanente énigme, proposée à nouveau aux esprits modernes, celle du Sphinx étrusque; elle est aussi l'expression d'une victoire récente, l'épanouissement en 1926 d'une institution d'Etat : le cours d'Etruscologie, à la Royale-Université pour étrangers de Pérouse, et ce livre résume les principales conférences qui y furent faites en ces dernières années.

1. J. Martha, L'Art Etrusque, ouv. cour. par l'Ac. des Inscriptions et Belles-Lettres (Paris, 1889).

2. P. Ducati, Storia dell' Arte etrusca, 2 vol., Florence, 1927.

3. Real-Encyclopedie, 6 vol., sous les titres Etrusker (de G. Körte), Etruskische Sprache (de F. Skutsch), et Etruria (de Ch. Hulsen). Trois autres études furent réunies et traduites par G. Portrandolfi sous le titre : Les Etrusques et leur langue, Florence, Barbera, 1909.

4. P. Ducati, Etruria antica, 2 vol. 1re édit., Turin, 1925.

Je ferai observer au lecteur, que plusieurs hypothèses ou affirmations qui semblent aujourd'hui des opinions reçues, quant à l'histoire des Etrusques, sont cependant le fruit d'un travail préalable de caractère tout scientifique, et d'une documentation bibliographique monumentale, patiente et rigoureuse. Ces hypothèses, ces affirmations longtemps discutées, et que dix années ont fait mûrir, sont devenues, pour la plupart, doctrine admise par presque tous les érudits.

Nous sommes loin, par exemple, de l'insouciant dédain avec lequel un aussi profond connaisseur de l'antiquité que Mommsen considérait la question étrusque; et nous sommes loin aussi de cette période pourtant récente, dans laquelle la majorité des historiens et des archéologues traitait les Etrusques comme un peuple étranger à l'Italie, dépourvu de toute originalité, et qui n'exerça aucune influence réelle sur l'histoire de ce pays.

Au cours de ces vingt dernières années, fidèle aux directives de l'inoubliable maître Elia Lattes, je me suis toujours prononcé contre ce courant d'idées quand il triompha et j'ai développé largement cette théorie dans un premier cycle de conférences à Pérouse en 1921. La récente évolution des études étrusques n'a fait que la confirmer solennellement au cours des deux congrès de Florence en 1926 et 1928, qui ont si pleinement justifié ma thèse.

Ce livre ne contient donc pas de vues nouvelles; il n'est pas davantage un livre d'avant-garde, mais pour deux raisons principales je me suis décidé à le publier : d'abord par un réflexe chronologique, c'est-à-dire pour exposer ce que furent les opinions de plusieurs étruscologues depuis près de trente ans sur ce problème, et lesquelles ont résisté à l'épreuve de la critique récente; en second lieu, c'est pour apporter en cette branche d'étude ma contribution à la culture italienne, puisqu'actuellement « l'énigme étrusque » attire l'attention d'un cercle toujours plus large de lecteurs.

Sachant par expérience personnelle et par tradition, que la science procède lentement et par degrés — et que toute doctrine comme toute semence doit fructifier en profondeur comme en étendue, — je souhaite qu'on accueille avec bienveillance cette publication qui répond aux demandes que se sont posés beaucoup d'esprits cultivés au sujet des études étrusques. Elle dégage les éléments généraux et essentiels de la question, pour que leurs recherches puissent mieux s'orienter; elle discerne ce qui peut être attribué aux Etrusques dans l'histoire de Rome et de l'Italie. C'est une vue d'ensemble sur l'état actuel des connaissances qu'on a acquises de ce peuple, et j'y précise les conclusions généralement acceptées au point de vue de sa civilisation; alors qu'au

contraire, pour ce qui concerne ses origines et sa langue, je garde une prudente discrétion, car les données que nous en possédons me semblent encore éloignées des résultats certains.

A ce texte, je lierai ma dette de gratitude envers ceux qui ont particulièrement facilité cette publication : Ulric Hoepli, de Milan, qui dès 1895 accueillit le premier de mes ouvrages, et celui-ci trente ans après. M. G. Payot, qui dans sa *Bibliothèque Historique* a fait une place à l'édition française de mon livre en cette année 1936. Ma traductrice, Mme Dromard-Mairot, docteur ès-lettres, qui a accepté d'en établir l'édition française. Ma reconnaissance est grande aussi envers la Maison Alinari qui m'a permis l'usage de son riche matériel photographique Je ne saurais oublier le professeur Abizzali, de l'Université de Pavie, le professeur Ducati, de Bologne, H. M. G. Giglioli, de Rome, H. A. Minto, de la Surintendance Royale des Musées et fouilles de l'Etrurie, L. Pernier, de Florence, l'ingénieur R. Mengarelli, directeur des fouilles de Cerveteri, A. Lupatelli Pulignani, de Foligno, le chevalier A. Faccioli, de Milan, la direction de l'Antiquarium de Berlin et le professeur F. Messerschmidt, qui tous m'ont fourni ou indiqué les notices, dessins et photographies des personnages et des monuments qui illustrent ce volume.

Si dans cette énumération j'avais omis quelques noms, je prie le lecteur d'y voir plus un oubli qu'un défaut de gratitude, car je reste l'obligé de tous ceux qui, par leurs études ou leur concours, m'ont aplani le chemin.

Rome, mars 1936.

B. NOGARA.

NOTE DE L'EDITION FRANÇAISE. — Le lecteur trouvera en visitant la *Collection Campana,* au Musée du Louvre, une documentation importante concernant l'art de l'époque étrusque; cette visite complèterait heureusement l'illustration forcément restreinte que présente ce volume.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DU PEUPLE ETRUSQUE ET EXTENSION DE SA PUISSANCE

La question des origines est l'argumentation la plus intéressante dans l'histoire des peuples anciens; elle l'est d'autant plus pour les Etrusques, que ceux-ci forment le premier chapitre de la vie organisée et civilisée de l'Italie, et qu'ils furent par leur art et leur civilisation les premiers maîtres de Rome.

Mais si cette question est pleine d'intérêt, elle est non moins pleine de difficultés graves : et après deux siècles d'études et de discussions sur la provenance de ce peuple, on n'a pas encore trouvé une opinion communément acceptée, et qui réponde à toutes les objections. Quelles que soient les opinions qui ont prévalu sur leur origine, il semble plus opportun pour éclaircir le problème, de traiter aujourd'hui de la civilisation des Etrusques, et de l'extension de leur puissance, dans la période que l'histoire leur assigne, c'est-à-dire environ du IX^e^ au IV^e^ siècle (avant J.-C.).

1. — OPINIONS GÉNÉRALEMENT ADMISES SUR L'ORIGINE DES ÉTRUSQUES

La période de leur développement maximum semble avoir été de la fin du VIII^e^ au V^e^ siècle. Les Etrusques habitaient la partie de l'Italie Centrale que borne l'Apennin, la mer Tyrrhénienne et les deux grandes vallées de l'Arno et du Tibre; ils formaient une confédération politique de douze

cités ou lucomonies, étendant leur domination sur la moitié de la Campanie jusqu'au golfe de Salerne, et au nord, au delà de la vallée du Pô jusqu'aux Alpes, et constituant un Etat de la partie la plus grande, la plus belle et la plus riche de la péninsule italique (carte).

La tradition classique la plus répandue à l'époque de la Rome impériale attribuait aux Etrusques une origine asiatique; elle se résumait dans l'affirmation générique de Sénèque : *Tuscos Asia sibi indicat,* et dans un texte de Tacite qui fait mention d'une députation venue de Sardi en Lydie à Rome, pour invoquer certains privilèges vis-à-vis des autres villes de l'Asie Mineure. Cette mission fut couronnée de succès, et valut à Sardi le *decretum Etruriae ut consanguinei.*

L'autorité d'Hérodote confirme ces faits, et affirme l'émigration des Etrusques venant de l'Orient par les côtes de la mer Tyrrhénienne; une voix contraire est celle de Denys d'Halicarnasse, qui estime qu'ils furent vraiment aborigènes, nés du sol même du centre de l'Italie, mais qu'ils se distinguaient totalement des autres peuples par la langue et par le costume. Quelques-uns pensèrent, non qu'ils furent des premiers habitants de la péninsule, mais qu'ils y vinrent primitivement d'autres régions, septentrionales sans doute, et que c'est en Italie Centrale qu'ils fondèrent leur définitif habitat; ils s'y mêlèrent à un fond de population que formaient les Ombriens, les Sabins, les Osques et les Latins.

Ces deux thèses s'opposent plus que jamais aujourd'hui : un groupe de savants avec Niebuhr, Otfried Müller, Gsell, Helbig, Pigorini, Lattes, pensent que les Etrusques appartenaient à la grande souche indo-européenne, distincte du peuple italique proprement dit (Ombriens, Sabins, Osques et Latins); qu'ils avaient une civilisation et un langage très affinés, des arts, une religion, des rites funéraires, un alphabet et des noms propres de personne. Un deuxième groupe, de formation plus récente et guidé par Gaetano de Sanctis et Luigi Pareti, admet que les Etrusques venaient des Alpes, mais les sépare nettement des Italiens propre-

CARTE DE LA CONFÉDÉRATION D'ÉTRURIE CENTRALE

ment dits : ceux-ci seraient descendus des « encolitici » (1), et leur civilisation fut celle de la pierre et du bronze; tandis que les premiers seraient issus des « terra-maricoli », et, dérivés des « villanoviens », ont introduit l'usage du fer et de la poterie cuite.

Mais pas plus Hérodote que les partisans de la transmigration ne nous fixent sur le temps, les lieux et le mode de cet exode. Hérodote pense que ce fut entre le VIII^e^ et le VII^e^ siècle (avant J.-C.), que les Ombriens et leurs voisins furent assujettis aux Etrusques, et que l'Etrurie proprement dite occupait la vallée du Tibre. Cette opinion a eu, et a encore de nombreux et qualifiés partisans, tels que Brizio, Modestow, Ghirardini, Furtwängler, Körte, Herbig, Kretschmer. Une autre opinion, plus récente, affirme que les Etrusques furent les premiers types d'une population qui précéda le peuple italique, et que leur influence atteignait l'Espagne, la mer Tyrrhénienne, l'Asie Mineure et la région du Caucase.

2. — PROVENANCE ORIENTALE

On ne doit pas fermer les yeux à la lumière, et nier que la civilisation, la religion et les arts des Etrusques démontrent incontestablement une influence d'éléments orientaux. Pour ce qui concerne les arts en particulier, l'œuvre des maîtres-potiers reproduisant celle très similaire des artistes égéens dans leurs vases peints, est évidente; l'enseignement étrusque, (attribué aux révélations de la Nymphe Vegonia), de la mensuration des terrains et de la délimitation des propriétés ne l'est pas moins. Cela ne décèle-t-il pas une inspiration dépassant la péninsule, surtout quand on pense à la « discipline étrusque », à la mystique des aruspices, qui très peu diffusées dans le monde hellénique, furent enseignées directement aux Romains par les Etrusques. C'est en les rapprochant des coutumes et rites aruspiciens

1. Population de l'âge de pierre qui commença d'user du cuivre et du bronze.

de Babylone et des Hittites, en découvrant leurs étranges similitudes, qu'on peut admettre sans contredit, que l'Orient asiatique a exercé sur l'Etrurie une réelle influence.

A ceci s'ajoute la découverte récente d'inscriptions lydiennes, dont l'alphabet possède les signes 8 inconnus de l'alphabet hellénique, alors qu'ils sont communs avec l'alphabet étrusque, comme avec ceux des Ombriens et des Osques (1). Cette découverte est due à des Américains du Nord; elle a permis par leurs fouilles à Sardi, la mise au jour de nombreuses inscriptions bilingues en lydo-aramaïque, qui ont fourni de nouveaux éléments pour l'étude et l'interprétation des langues lydiennes.

A ces raisons de linguistique, s'ajoutent d'autres raisons d'ordre historique : la découverte en 1885 à Kaminia, dans l'île de Lenno, d'une stèle funéraire (pl. I), a révélé des inscriptions dans une langue analogue à l'étrusque, indiquant au VI^e^ siècle (avant J.-C.), l'apparition d'un peuple dans l'Egée, qui avait sous sa domination quelques îles de la Méditerranée Orientale. Il est cependant difficile de distinguer, sans indication aucune de noms, si ce peuple puissant fut Hittite, Etrusque ou autre. Quant aux caractères des inscriptions de la stèle de Lenno, les étruscologues reconnaissent qu'ils sont bien étrusques, mais ils ne sont pas d'accord sur les conséquences ethnographiques qu'on en peut tirer : il faudrait admettre qu'avant de se fixer en Italie, ce peuple aurait habité les îles de l'Egée, entre autres Lenno, ce qui est si fort contesté par certains, et accepter que les inscriptions de la stèle soient un argument définitif en faveur de l'émigration des Etrusques de l'Asie Mineure, par la mer.

A l'appui de cette dernière thèse, nous avons les raisons sérieuses des caractères similaires de rites et de mœurs : les aruspices, l'alphabet étrusque, certaines particularités du costume et surtout les arts qui, sur tant de points se retrouvent similaires en Etrurie et en Asie Mineure, et rappellent

1. Depuis les récentes études de Sommer, il apparaît que le signe 8 fut connu mais peu usité dans l'alphabet grec.

même des pays plus lointains, dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate.

Mais comment arriver à une certitude d'origine par de simples, quoique troublantes similitudes? Il y a un fait plus certain du caractère étrusque, que ces diverses suppositions d'une origine orientale : si, comme plus généralement on incline à le croire, ce peuple arriva du nord de l'Italie, et descendit vers le centre, c'est avant d'y arriver qu'il s'enrichit de l'enseignement des peuples civilisés avec lesquels il eut des contacts dans l'Europe nord-orientale; et il apporta en s'installant au cœur de l'Italie, ses dons très grands d'assimilation, d'imitation des civilisations déjà rencontrées, trouvant là une région abondante en minéraux, fertile et capable de produire les biens du sol, apte au commerce par le voisinage de deux mers. Toutes ces conditions réunies de prospérité en firent rapidement l'un des peuples les plus riches et affinés de l'Italie Centrale : rien d'impossible et d'improbable quant à cette hypothèse. Leur influence se fit sentir sur les populations voisines, plus par l'idée que par la force des armes, plus par l'évidence, la raison pratique et utilitaire que par la guerre : leurs meilleures armes de conquête fut leur large esprit de justice, de vérité et de liberté. Conquête toute pacifique, qui sans doute exclut la force et la violence.

Nous pouvons donc conclure en disant que, si la première partie de cette étude contient des arguments favorables à une provenance de l'Asie Mineure, cette origine demeure un hypothèse et non une théorie certaine.

3. — PROVENANCE SEPTENTRIONALE

Concentrant notre attention sur une seconde hypothèse, celle d'une provenance septentrionale, nous la trouverons plus moderne et plus vraisemblable aussi. Le point de départ de Niebuhr quant à cette dernière supposition, fut la présence des Rètes dans la partie montagneuse des Alpes Centrales, peuplade qu'il croit issue des Etrusques pendant leur voyage d'immigration à travers les Alpes : ce que rendraient

Face antérieure de la stèle de Lenne.

a) Cippe de Marzabotto.

b) Cippe en marbre de Marzabotto.

c) Cippe en basalte de Bolsena.

vraisemblable quelques inscriptions apparentées à l'étrusque qu'on a trouvées dans les cantons du Tessin, de la Valteline et du Haut-Adige. Comme les Etrusques de Capoue auraient été l'avant-garde de la Confédération étrusque vers le sud, ainsi les Rètes auraient formé l'arrière-garde au nord, par delà l'Apennin.

Ce qui justifierait cette thèse, ce sont les observations qu'ont permises les fouilles archéologiques de la haute et de la moyenne Italie, dans la seconde moitié du dernier siècle. Les découvertes et les explorations de l'Italie transpadane, entre le Tessin et le Mincio, des nécropoles de l'Emilie et de la Lombardie révélèrent à la science une page encore ignorée dans l'histoire primitive de l'Italie; elles permirent d'établir l'affinité et presque l'identité entre les rites funèbres de ces régions, et ceux de l'Etrurie, de l'Ombrie et du Latium.

Prenons pour exemple de comparaison la riche nécropole de Tarquinia, dont les tombes ont été explorées systématiquement comme étant des plus anciennes, et qui révèlent les modes de sépultures alternées de crémation avec puits, et d'inhumation avec fosse, ou encore d'inhumation et de crémation avec chambre. Ces diverses formes de sépultures auxquelles on recourait simultanément, indiquent bien qu'un peuple nouveau vivait là en même temps qu'un peuple plus ancien, et cette dualité dont nous avons l'évidence par la nécropole de Tarquinia, s'affirme pareillement dans les nécropoles de Bologne, comme dans les « sepolcreti » de l'Esquilin et du Forum à Rome.

Si les tombes à puits et les tombes à fosse peuvent prêter à la discusion, quant aux peuples auxquels elles ont appartenu, il n'en est pas de même des tombes à chambre qui distinguent incontestablement les Etrusques, et représentent la période la plus brillante de leur civilisation. Rapprochant ce type de sépulture de ceux des nécropoles bolonaises, il est donc logique de conclure avec le professeur Herbig, que les peuples auxquels ont appartenu ces tombes ont marqué ainsi leur passage et que les similitudes des tombes du centre et des tombes du nord de l'Italie sont un

argument des plus sérieux pour la venue des Etrusques des Alpes et de l'Apennin Septentrional.

4. — L'ÉTRURIE CENTRALE ET SA POPULATION

C'est ainsi que sans pouvoir conclure sur leur provenance certaine, nous aborderons cependant un fait indiscutable : celui de la présence des Etrusques dans le centre de l'Italie, et de l'extension de leur puissance. C'est du VIII^e^ au V^e^ siècle (avant J.-C.) que peut se situer l'apogée de leur prospérité, et ce sont les VII^e^ et VI^e^ qui ont crée leurs plus riches nécropoles. Mais les conditions démographiques d'alors ne coïncident pas avec celles d'aujourd'hui, car la partie la plus peuplée était alors la zone méridionale et les côtes de la Tyrrhénienne. La première des cités côtières était Cere, (l'actuelle Cerveteri). Des mesures qu'on a pu relever récemment à l'occasion des fouilles, on calcule qu'elle devait avoir 25.000 habitants, alors que Cerveteri en a actuellement 1.500. Le seul signe qui lui reste de son ancienne splendeur est sa nécropole.

Une population à peu près égale de 25.000 habitants était celle de Tarquinia, celles de Volterra, Populonia, Veio, Chiusi et Pérouse également. Selon des calculs actuels, lorsque la population de l'Italie comprenait les îles, elle devait s'élever au temps d'Auguste à environ quatre millions et démi : l'Etrurie Centrale qui formait seulement une région en comptait à elle seule environ 400.000. Si telle était la population au temps de la décadence, on peut supposer qu'aux VI^e^ et V^e^ siècles elle atteignit le chiffre de deux millions.

5. — L'ÉTRURIE SEPTENTRIONALE

Au sujet de l'occupation de l'Italie Septentrionale, les anciens ont transmis deux légendes différentes : la première attribuée à Verrio Flacco de Cecina, disait que Tarconte, le héros fameux de Tarquinia, passa avec une armée l'Apennin, et fonda Mantoue ainsi que onze autres cités; la seconde

légende, venue de Servius, dit qu'Ocno fils ou frère d'Auleste (le fondateur de Pérouse), fonda Felsina (Bologne actuelle). Quant à Virgile, ses vers attribuent à Manto la paternité d'Ocno (Eneide, X, 198, 203) :

> Ille etiam patriis agmen ciet Ocnus ab oris,
> Fatidicae Mantus et Tusci filius amnis,
> Qui muros matrisque dedit tibi, Mantua, nomen,
> Mantua, dives avis; sed non genus omnibus unum :
> Gens illi triplex, populi sub gente quaterni,
> Ipsa caput populis, Tusco de Sanguine vires.

Mais, ces légendes mises à part, Servius, Virgile, et Tite-Live sont d'accord pour attester la fondation de douze cités dans la région de Padoue, Mantoue, Bologne, Parme et Modène par la confédération étrusque septentrionale, et Tite-Live écrivait : « Les Etrusques s'étendaient de l'une à l'autre mer, et occupèrent le pays avec douze villes : d'abord en deçà, puis au delà de l'Apennin, au moyen de douze colonies, comme aussi douze étaient leurs capitales; et ces colonies tenaient tout le territoire au delà du Pô, vers les Alpes, en exceptant l'angle de la Vénétie sur le golfe septentrional de l'Adriatique (Tite-Live, V, 33, 9).

Ce ne sont donc pas de simples conjectures qui étendent jusqu'à l'Adriatique, à Spina et à Ravenne l'antique influence des Etrusques. Ce qui en est une preuve plus tangible encore, c'est le centre important découvert à Marzabotto, (à vingt-quatre kilomètres de Bologne), véritable Pompeï étrusque, et récemment mise à jour. Abandonnée sans doute après l'invasion gauloise, et recouverte de couches successives de terre végétale, elle s'est conservée dans sa structure primitive, et fut découverte et explorée dans la seconde moitié du dernier siècle, comme Ostie à l'embouchure du Tibre (pl. II et III).

La domination étrusque dans l'Italie Septentrionale ne résista pas à l'invasion des Gaulois; les Etrusques échappés à la mort ou à l'esclavage se réfugièrent soit au sud, soit en remontant encore vers le nord. Beaucoup repassèrent sans doute les montagnes pour atteindre les vallées alpines de

la Rezia : ce qui explique que Tite-Live, Pline, Justin et Etienne de Byzance ont identifié les Rètes aux Etrusques lorsque ces derniers échappèrent à l'invasion gauloise. Confirmant ces écrits des anciens, des inscriptions ont été découvertes dans les vallées des Alpes Centrales et du Trentin, au cours du dernier siècle. Les études de Mommsen d'abord, puis de Pauli ont fait remarquer les similitudes des inscriptions trouvées dans le canton du Ticino, de la Valteline et de la vallée de l'Adige, avec l'alphabet étrusque. Après eux, Salvioni, Battisti et d'autres savants ont étudié les noms propres de lieu, en reconnaissant que quelques monuments gravés de la région laissaient également supposer le séjour des populations étrusques.

6. — L'ÉTRURIE MÉRIDIONALE. LE LATIUM ET LA CAMPANIE

Nous avons dit que la puissance étrusque, si étendue au nord de l'Apennin, s'était aussi propagée vers le sud, vers le Tibre, le Latium et la Campanie. D'après tous les témoignages concordants des plus anciens auteurs, on peut penser que la domination étrusque atteignit le golfe de Salerne excepté, Cumes, Naples et les îles du littoral. En recherchant quelles pouvaient être les douze villes principales d'une confédération du sud, on ne trouve guère que Capoue, Nola, Sorrente et Salerne : la plus grande était Capoue.

La question du Latium est moins déterminée, mais il est probable que cette région était dans la fin de l'an 500 (avant J.-C.) ainsi que Rome, sous la domination des Etrusques : rien de plus vraisemblable à ce qu'arrivant par la droite du Tibre et possédant déjà la Campanie, ils aient essayé de se rendre maîtres de la région intermédiaire, qui assurait leur commerce par voie de terre. Il suffit de se rappeler des derniers vestiges de la célèbre nécropole prénestine et des multiples ressemblances avec les plus fameuses tombes étrusques. Mais le cas particulier de Préneste, comme l'a démontré le professeur Lattes (1), c'est que le

1. Le iscrizioni paleolatine dei fittili et dei bronzi di provenienza etrusca, Milano, Hoepli, 1892, pp. 90 et sgg.

mobilier n'y est pas circonscrit aux tombes. Beaucoup d'objets longtemps attribués à l'Etrurie Centrale sont en réalité de Préneste : miroirs, cistes, etc... (pl. IV, V, IX a, X b), et ce qui les caractérise, c'est que leurs inscriptions les différencient de prime abord des inscriptions latines classiques. Ainsi que l'a observé Dessau, les signes de leur alphabet sont spéciaux, ainsi que l'ordre des prénoms, des titres de charges et de noblesse. On peut conclure une fois de plus à l'indépendance certaine que Préneste avait toujours montrée, vis-à-vis de Rome et du Sénat romain au temps d'Annibal, et qui fut la conséquence de ses anciennes origines étrusques.

Quintilien notait (1, 5, 56), que cependant le latin des Prénestins se rapprochait du sabin et de l'étrusque, et il montrait ainsi le provincialisme et la particularité de leur idiome. C'est un fait à constater que la structure de leurs sépulcres, leurs bustes, leurs stèles funéraires terminées en pommes de pin et en forme de sphère ou de cône, avec leurs puissantes bases quadrangulaires, ne se retrouvent ni dans le territoire de *Volsinium,* ni à Chiusi, Pérouse ou Marzabotto. En somme, tout concorde à faire croire que Préneste fut un des Etats principaux des Etrusques, et l'une de leurs plus stables colonies : par elle, ils ont affermi leur domination sur le Latium, ce qui protégeait leurs voies de communication de la vallée du Sacco avec la Campanie.

Du reste, il est juste de reconnaître que la cause de la domination des Etrusques sur le Latium était différente de celle qui assura leur domination sur la Campanie. La possession du Latium était pour eux un moyen et non une fin, et ils conservaient par rapport aux Latins leur propre indépendance, comme ils leur laissaient la leur; les plus anciens monuments littéraires gravés de Rome en sont une preuve, comme l'inscription du Cippe du Forum, celle du vase de Duenos, le poème des frères Arvali, les *poèmes Saliare,* qui se différencient des inscriptions étrusques.

La pénétration étrusque fut donc relative, tant pour Préneste que pour tout le reste du Latium; d'ailleurs la domination de l'Etrurie sur la Campanie disparut presque en

même temps que sur l'Italie Septentrionale. Elle s'affaiblit dès la fin du v[e] siècle (avant J.-C.), et disparut au IV[e]. Alors, les invasions gauloises avaient contraint les colonies du nord à se disperser; l'hostilité des villes grecques voisines amena les mêmes effets dans les colonies du sud, qui peu à peu furent éliminées au profit des Samnites; et ce fut l'origine de l'accroissement de puissance de ce peuple, qui circonscrit d'abord les possessions étrusques, et finit par les détruire radicalement.

On se rappelle la bataille d'Aricia vers l'an 510 (avant J.-C.), dans laquelle l'alliance latine aidée par Aristodème de Cumes infligea aux Etrusques une mémorable défaite. Tite-Live raconte (IV, 37, I) « que vers 438 les Samnites descendirent des montagnes et formèrent par la suite le centre majeur de la population campanienne; qu'ils attaquèrent les Etrusques de Volturno, (c'est-à-dire de Capoue), avec une telle violence, que ceux-ci furent contraints d'admettre les assaillants à partager la possession de leurs villes et de leur territoire. Mais non content de les avoir envahis, le peuple vainqueur décida, environ cinquante années plus tard, de se débarrasser des anciens maîtres du pays : ils tramèrent une conjuration, et en une seule nuit ils massacrèrent toute la noblesse étrusque. » Ce fut un coup fatal, non seulement pour la Campanie étrusque, mais pour l'Etrurie proprement dite. En même temps, le péril gaulois menaçait le nord dans les vallées padanes; les Latins et Rome à leur tête devenaient menaçants contre les lucomonies d'au delà du Tibre; avec les Samnites et les colonies grecques du sud il n'était plus possible de soutenir une guerre en trois lieux différents, contre des ennemis impétueux et résolus.

Et la mère-patrie, l'Etrurie Centrale, se résigna à perdre à la fois ces trois régions. Trois ans plus tard Cumes subissait le même sort que Capoue, et seule Naples réussit à maintenir sa constitution intérieure et son indépendance.

De cet exposé, il résulte clairement que la puissance étrusque atteignit son maximum d'extension aux VIII[e], VII[e] et VI[e] siècles (avant J.-C.), et cette période correspond à la période romaine de la royauté.

Les Etrusques acquérirent alors une situation telle, qu'on pouvait les considérer comme les maîtres de la plus belle et de la plus riche partie de la péninsule italique. Seule, l'aventure napoléonienne en Italie peut leur être comparée comme réussite et comme extension.

Arrivés à une telle puissance, il eût semblé naturel qu'ils aient dû facilement parvenir à la conquête et à l'unification de toute l'Italie; au contraire, dans l'espace d'un siècle, (du v° au IV°), ils perdirent le fruit de leurs conquêtes; ils perdirent même, avec l'indépendance, la dignité et le nom d'une nation.

Mais ceci trouvera son explication au cours de cette étude, et ce serait prématuré d'en chercher déjà la raison dans ce premier chapitre.

L'ETAT ET LA FAMILLE

Nous proposerons avant tout deux considérations :

1° L'une d'ordre général, c'est la conception qu'avaient les Anciens de l'Etat, qui réunissait toutes les fonctions religieuses, civiles et militaires de la nation, soit par un individu : roi, empereur, soit si la démocratie règne, par un Sénat, consuls, archontes, etc...

Mais, quel que soit le système du gouvernement, le chef de l'Etat était à la fois chef civil, politique et religieux.

2° L'autre considération est d'ordre étrusque : la conception étatiste des Etrusques était en même temps fédérative et hiérarchique, et elle s'appliquait aussi bien à la famille et à toutes les branches d'activité qu'aux institutions civiles, militaires, politiques et religieuses des cités.

Nous connaissons les constitutions des principales nations antiques. Pour la Grèce, on se reporte à Aristote; pour Rome, l'histoire du droit public et privé marche de pair avec son histoire politique et militaire. Pour les Etrusques, nous ne pouvons douter qu'ils aient eu des textes sur ces mêmes points, mais ils sont perdus ou encore ignorés aujourd'hui. Et si quelque document nous reste, il n'est que de seconde main, dans les œuvres des auteurs grecs et latins, mais à l'état fragmentaire.

Pour étudier et définir l'Etat et la famille étrusques, nous procéderons donc obligatoirement par conjectures et hypothèses, les appuyant sur les témoignages écrits de ces auteurs, car il est d'ailleurs logique et vraisemblable, de les rapprocher dans les grandes lignes des constitutions des peuples voisins.

1. — LES VILLES PRINCIPALES DE LA CONFÉDÉRATION ET LES DOUZE « LUCOMONIES »

Il est connu dans l'histoire de Rome, que les Etrusques formaient une confédération de douze villes, ou plus exactement trois confédérations, l'une de l'Etrurie Centrale (Etrurie proprement dite), la seconde au delà de l'Apennin, et la troisième en Campanie. Quant aux deux dernières, dont l'existence et la durée sont pour nous pleines d'obscurité, nous ne pouvons déduire leur constitution organisée, de l'enseignement des trop rares fouilles qui nous les ont révélées. C'est donc de l'Etrurie Centrale, et mère des deux autres que nous interrogerons le système d'Etat; de celle qui représenta à la fois la tête, le cœur et la puissance de cette nation disparue. C'est surtout parce que c'est de cette région que nous parlent la plupart des documents et des auteurs anciens.

Ce qui nous permet de préjuger d'une organisation semblable au nord et au sud, c'est que Tite-Live rapporte que la confédération de l'Etrurie Centrale était composée « comme les autres » de douze villes (ou Etats fédérés), qui elles-mêmes étaient chacune le centre de douze petites villes ou agglomérations, également fédérées. Tite-Live dit encore (IX, 37, 12) que « Cortone, Pérouse et Arezzo » étaient les « capitales-citadelles (oppidum) des populations étrusques ». On peut en déduire qu'elles étaient en même temps trois des douze cités fédérées de l'Etrurie Centrale, et le texte de Tite-Live est d'accord avec ceux de Denys d'Halicarnasse (XX, 35). Nous voyons aussi Appiano, et Etienne de Bysance nommer Pérouse comme une des douze cités-capitales de l'antique Etrurie. Dans un autre passage, Tite-Live cite encore *Volsinium* avec Arezzo et Pérouse, comme une des plus importantes villes, (X, 37, 4), mais là il ne parle plus de Cortone. Valerius Maximus nous dit encore, (IX, I. ext. 2), que « *Volsinium* était la tête de l'Etrurie », et nous lisons dans Pline l'Ancien (II, 52, 139), « *Volsinium*, ville d'Etrurie extrêmement riche. » Il faut donc l'adjoindre comme

importance à Cortone, à Pérouse et Arezzo, sans cependant oublier deux cités célèbres, *Chiusi* et *Volterra*.

La puissance de Chiusi était liée à l'histoire du roi Porsenna, vainqueur des Romains et de Mucius Scévola, et à l'incursion des Gaulois. « Chiusi, nous dit Tite-Live (II, 9), faisait par son seul nom trembler le Sénat romain. »

Volterra, avec son imposante ceinture de fortifications, était une des citadelles de l'Etrurie; elle fut célèbre par sa résistance aux troupes de Sylla. Et nous arrivons en la nommant à six des douze cités fédérées. Il faut encore nommer *Tarquinia*, le berceau de Tarconte, ce mythique fondateur des villes confédérées, et dont la « gens » donna à Rome l'un de ses rois les plus célèbres. A la fin de la république, Tarquinia était dite « ville florissante » (Cicéron, De re pub. II, 19); et Denys d'Halicarnasse le précise, (III, 51), en citant les habitants de Tarquinia, d'Arezzo, de Chiusi, et ceux de Volterra, comme appartenant à des cités-capitales, et il cite en même temps ceux de *Ruzelle* et de *Vetulonia :* nous arrivons ainsi à dix villes principales.

L'importance de Vetulonia a été confirmée par des fouilles récentes en la fin du dernier siècle, par Isidore Falchi et le professeur Milani : fouilles qui ont enrichi le Musée Archéologique de Florence. Dans la tombe du Licteur, elles ont révélé le plus ancien exemplaire d'un faisceau avec le double tranchant de fer à l'extrémité (cfr. Silio Italico, VIII, 485, 87), (pl. VII c). Populonia n'était pas comprise dans les douze villes fédérées, nous dit expressément Servio (ad. Aen. X, 172), ou parce qu'elle était une colonie de Volterra, ou parce qu'elle était une colonie corse, conquise ensuite par Volterra, ou bien encore, parce qu'elle n'est arrivée à l'opulence et à la puissance qu'après la formation de la Confédération. Parmi les villes qui eurent une importance certaine, nous trouvons encore *Vulci*, et surtout *Pise*, l'une des douze villes fondées par Tarconte. Mais alors quelle place donner à *Fiesole* avec sa vaste enceinte de murs, et aux confins méridionaux, à *Veio*, *Cere* (Cerveteri), *Faleri*, et encore dans le centre à *Suano*, *Salpinum* et *Saturnia* qui a succédé à l'ancienne *Aurinia*? Et nous laissons de

côté d'autres villes illustres citées par les auteurs, telles que « Cosa, Sutri, Nepi, Capène et Fidène », et d'autres encore que nous ne connaissons qu'à travers d'anciennes ruines, ou dont les noms ne nous sont parvenus que par des documents épars, mais que nous pouvons évaluer à une vingtaine. Comment expliquer alors ce surnombre de douze villes formant la confédération?

Observons que la priorité des cités nommées tout d'abord est arbitraire : la puissance, la richesse, l'extension territoriale, la population et le trafic, ne furent pas toujours des titres suffisants pour établir la prérogative d'une ville. Comme maintenant, il arrivait dans les temps anciens, qu'une ville moins riche, plus petite, pouvait avoir la dignité de capitale, soit par une fondation plus ancienne, un sanctuaire plus fameux, une enceinte mieux fortifiée, une position plus stratégique, ou encore, comme Tarquinia, l'origine d'une famille illustre.

En outre, il faut observer que lorsque les anciens nous parlent d'une confédération de douze, ils disent non pas villes, mais lucomonies ou peuples — ex : *duodecim populi Etruriae,* — et ici, le mot latin peuple est la vraie interprétation du mot mal défini de lucomonie. Il se pouvait donc qu'une lucomonie ou *populus,* fut représentée par une ville-capitale, mais que le même peuple pouvait avoir comme chef-lieu sa grande ville particulière ou sa petite ville fortifiée, ou son plus célèbre sanctuaire, pour les raisons déjà citées.

Il reste à étudier de quelle manière les douze lucomonies étaient confédérées, selon quelles lois, sous quelle magistrature, et quelle forme de constitution. Nous ne le savons pas positivement. Nous ne sommes guidés dans cette recherche que par la similitude d'esprit républicain entre elles et des villes de l'Asie Mineure, de la Grèce et peut-être de quelques îles de la Méditerranée. L'esprit de liberté et d'indépendance était si vif chez les Etrusques, qu'il n'était pas permis qu'une ville ou un Etat eût une supériorité sur les autres, ce qui leur donnait un caractère d'unité morale et matérielle. Le lien commun était la langue, les mœurs, la

religion et ses rites; la religion surtout, comme dérivant d'une conception hypercosmique, et qui trouvait dans toutes les cités une même et totale soumission. Ses cérémonies revêtaient partout le même apparat, et leur donnaient l'occasion de se réunir, et ainsi de rapprocher leurs habitants, de provoquer les échanges, le commerce, les mariages; elles étaient la force positive qui les incitaient et même les obligeaient à l'unité.

2. — LES RÉUNIONS FÉDÉRALES DU « FANUM VOLTUMNAE »

Ce qu'étaient pour les Grecs les Jeux Olympiques (pour ne citer que leurs réunions les plus fameuses) les réunions du *Fanum Voltumnae* l'étaient pour les Etrusques. Chaque année auprès du temple de Voltumne se tenaient ces assemblées; Voltumne étant la divinité principale de ce peuple, *deus Etruriae princeps*, et correspondant à celle des latins *Vertumnus*. La situation de ce temple, le lieu certain où se célébrait le *Fanum Voltumnae*, nous ne pouvons l'identifier absolument. On le situe généralement dans le territoire de *Volsinium* (Etrurie Méridionale), et M. Dennis suppose que le temple en question se trouvait sur l'emplacement actuel de Montefiascone, (*Cities and cimeteries*, II, 32), mais les arguments sont insuffisants pour soutenir cette double hypothèse.

Un savant de valeur, qui connaît très bien la région ombrienne, Pericle Perali, a soutenu que le *Fanum Voltumnae* devait se célébrer à Orvieto et que la ville de *Volsinium* devait se trouver à peu près sur l'emplacement de l'actuelle Bolsena : ses raisons paraissant plus motivées et probables, méritent d'être prises en considération. Quelles que soient la région et la localité où avaient lieu ces réunions, nous savons qu'elles se tenaient tous les ans au printemps, et que là se retrouvaient les chefs, *principes* ou podestats des douze villes confédérées. On nommait un chef suprême, (président) du Fanum, qui ordonnait la fête et les cérémonies. Il s'y traitait d'importantes questions, les intérêts communs, en particulier s'il fallait faire la guerre, signer la paix, et

en cas de guerre on nommait le président chef de toute l'armée : c'était en quelque sorte les Etats Généraux de l'Etrurie. La réunion avait un caractère politique et religieux. Aux réunions politiques réservées spécialement aux chefs, s'ajoutaient des réjouissances et des jeux : la populace se pressait autour des banquets préparés, offrant leur marchandise comme dans les foires; et les marchands circulaient partout pour se rencontrer, se connaître et échanger des contrats. Les uns venaient de l'extérieur (étrangers ou même ennemis), recueillaient et répandaient les nouvelles vraies ou fausses, les délibérations des chefs et leurs décisions. Cette assemblée se tenait ordinairement chaque année, mais plus exactement, quand les circonstances l'exigeaient, et parfois, plusieurs fois dans l'année, quand des questions d'importance le demandaient.

Une fois les délibérations votées, en particulier si elles visaient des expéditions en commun, elles obligeaient toutes les cités confédérées et leurs habitants; mais il n'y avait pas de sanctions véritables pour contraindre les rebelles, ils étaient simplement exclus de tout lien, solidarité et avantages de la vie fédérale. Pour donner une idée de la manière dont se déroulaient les relations interfédérales, il est bon de se rappeler comment se déroula la guerre des Romains contre Veio, ainsi que l'a raconté Tite-Live qui nous offre ainsi une base de vérité historique incontestable :

« L'année 438 (avant J.-C.), Fidène, colonie romaine, s'était révoltée contre Rome et s'était alliée à Larte Tolumnio, roi de Veio, dans sa rébellion. Les ambassadeurs romains qui avaient été envoyés pour demander satisfaction de l'insulte furent tués : leur mémoire fut honorée par Rome qui leur éleva des statues que Cicéron « se rappelle avoir vues dans la capitale en son temps ». La répression fut immédiate, et de là naquit la première guerre contre Fidène et Veio; elle fut d'abord favorable aux rebelles mais elle se termina par la victoire de Rome et la chute de Fidène et par sa soumission. Le roi de Veio fut tué sur le champ de bataille et sa dépouille fut consacrée au temple de Jupiter Feretrio : fait bien curieux, on la voyait encore là après quatre siècles,

et Auguste put encore en lire l'inscription dédicatoire, nous dit Tite-Live (IV, 20, Dion. XII, 5).

« Si la cité de Veio résista encore à ce coup, le résultat désastreux de cette guerre lui donna ainsi qu'aux Falisques de sérieuses préoccupations, et ils s'unirent pour demander à la confédération étrusque aide et conseil. Une assemblée des Etats fut convoquée au temple de Voltumne, mais les villes représentées ne voulurent pas intervenir dans le conflit : le motif légitime (ou le prétexte) fut, que les Veiens avaient agi indépendamment pour la première guerre, sans consulter les autres villes fédérées, et toute aide fut refusée. Peu de temps après, Veio demanda à nouveau du secours à l'Etrurie-mère, c'était en l'année 432; cette fois il ne leur fut pas positivement refusé, mais la délibération et l'assemblée du *Fanum Voltumnae* furent ajournées, étant donné que Rome était alors en difficultés avec les Volsques et les Equis. Ce qui fut décidé dans l'année 431, nous ne le savons pas, mais la suite des événements nous fait supposer que, sans s'engager à une commune intervention, la confédération laissa libre chacune de ses villes d'intervenir isolément en faveur de Veio, et après quatre ans la guerre continua. Le sort des armes fut d'abord, comme la première fois, favorable à Veio appuyée des villes fédérales, puis il tourna à leur désavantage : Fidène fut une seconde fois perdue pour l'Etrurie, et Veio ne put obtenir qu'une trêve de vingt ans. A l'expiration de ce délai, elle demanda et obtint une prorogation. Mais peu après, en 406, les Veiens intimèrent aux ambassadeurs romains d'avoir à quitter leur territoire sous peine de mort. Rome releva le défi, et dans l'année suivante, le siège fut mis par elle devant Veio : il devait durer dix ans, selon ce que nous dit la tradition. D'ailleurs, la ville assiégée était divisée par des luttes intestines qui aboutirent à l'abolition des magistratures annuelles et à l'élection d'un roi; celui-ci aurait voulu être nommé en même temps pontife suprême, et comme délégué de Veio, président du *Fanum Voltumnae*. Mais les gestes inconsidérés de cette cité avaient mécontenté les villes fédérées, qui décidèrent d'abandonner Veio à son sort, tant qu'elle

serait gouvernée par un prince aussi perturbateur. Néanmoins, les Veiens réussirent à se faire aider par les peuples voisins de Carpène et de Falisca, et ils résistèrent victorieusement jusqu'en 397, année dans laquelle Rome ayant nommé Camille comme dictateur, la guerre entra avec lui dans sa phase définitive. En 396, Veio fut prise et détruite : son antique statue de Junon fut transportée à Rome et placée dans un temple nouveau sur l'Aventin, et Camille dès son retour dédia en reconnaissance un nouveau temple à la déesse Matuta. Les Romains étaient heureux d'en avoir fini avec ce voisinage dangereux d'autant qu'ils avaient dans le nord d'autres menaces pressantes avec Brennus et les Gaulois. »

Ce bref exposé nous montre :

1° Que si chaque ville de la confédération jouissait d'une certaine indépendance politique, elle avait en conséquence la responsabilité des décisions qu'elle prenait individuellement.

2° Que lorsqu'une ville demandait aide aux autres villes confédérées et que ce secours lui était refusé, elle pouvait le demander à des peuples qui se trouvaient en dehors de l'Etrurie; elle pouvait également entrer en guerre sans engager la confédération elle-même. Nous voyons par là que les liens de celle-ci étaient très larges, et sans ingérence tyrannique dans l'administration de chaque cité; c'est ainsi, que les révolutions de chaque ville ne faisaient pas intervenir l'autorité fédérale, et fait caractéristique pour l'unité de ces petites républiques fédérées, contrairement à ce que l'on pense généralement de leur barbarie, on ne trouve pas de texte ni de tradition qui signalent une guerre civile entre elles.

3. — DURÉE DE LA COUTUME DU FANUM VOLTUMNAE L'INSCRIPTION DE SPELLO

D'après ce que nous avons vu, les réunions annuelles du *Fanum Voltumnae* représentaient le lien moral et religieux de la nation étrusque, et c'est celui-là qui a survécu à la

chute de l'Etrurie, avec une puissance et une persistance qui se sont affirmées jusqu'à la fin de l'Empire romain.

La preuve la plus convaincante demeure la table de Spello, du IV^e^ siècle (après J.-C.), qui porte gravée sur son marbre la copie d'un écrit émanant de Constantin. Dans ce document qui fut illustré et commenté par Mommsen, il est dit que d'après une ancienne coutume, *instituto consuetudinis priscae,* « les habitants de Spello et de l'Ombrie élisaient chaque année quelques prêtres qui se rendaient près de *Volsinium* (nous traduisons au *Fanum Voltumnae*), pour assister aux représentations scéniques et aux jeux de Gladiateurs qu'on célébrait là, avec le concours de toute l'Etrurie. Mais à cause du prix du voyage à travers une région montagneuse et boisée, ils s'étaient adressés à l'empereur Constantin, qui était de la maison des Flaviens, et qui comme *pontifex maximus* avait les pleins pouvoirs religieux; à cette fin d'obtenir la dispense d'aller à Volsinium. Et Constantin concéda à cette ville de Spello la permission de célébrer sur place les cérémonies religieuses et les jeux semblables à ceux du *Fanum Voltumnae.* Pour marquer la bienveillance impériale, les habitants de Spello élevèrent un temple à l'empereur et à sa famille, une fois la grâce accordée; et c'est dans ce temple que chaque année, on nomme le prêtre pour la célébration de la solennité tandis que l'obligation de se rendre au temple de Voltumne se maintenait pour tout le reste de l'Etrurie. »

Ce document montre en quelle vigueur demeurait le lien fédéral et ses obligations pour les Etrusques, encore cinq cents ans après que l'Etrurie politique avait cessé d'exister.

4. — CONSTITUTION PRIVÉE DE CHAQUE VILLE

On peut se demander quelle était la constitution privée de chaque ville confédérée? Comme il a été dit, chacune des douze cités devait être un petit Etat représenté par sa capitale, de laquelle dépendaient d'autres villes de moindre importance, ou des agglomérations sur un rayon plus ou moins étendu. Nous avons déjà vu que Populonia dépendait

Groupe en bronze de Marzabotto.

a) Miroir. *Musée étrusque du Vatican.*

b) Miroir de bronze. *Musée étrusque du Vatican.*

de Volterra dont elle était une colonie, comme Fidène et Capène dépendaient de Veio : quelle était donc la forme de dépendance dans laquelle se trouvaient les petites villes par rapport aux capitales? Nous pouvons penser que, par analogie avec la constitution romaine, il y avait chez les Etrusques « villes-municipes et villes-colonies » : les secondes représentaient les parties détachées du chef-lieu, mais l'égalaient dans les droits civils, politiques, et dans les lois de participation à la confédération. Les villes-municipes maintenaient en faveur de l'unité et de l'ordre régional une certaine autonomie. Ceci est, on doit le dire, une hypothèse de O. Mueller, qui peut être acceptée sans réserves pour les villes-colonies, mais non pour les villes-municipes.

Laissant le problème constitutionnel des villes mineures, nous voyons à la tête de chaque cité-capitale fédérée un prince, ou un *lucumon*, ou un *roi*, ou quelquefois des magistrats sans dénomination spéciale, éligibles d'année en année.

Un exemple typique déjà cité, fut Veio, où nous trouvons tantôt un roi *Lars Tolumnio* dont les armures ont fini comme trophée de guerre dans le temple de Jupiter Feretrio à Rome, tantôt des magistrats annuels comme au cours de la deuxième guerre veienne, et de nouveau un roi, ce prince agité qui provoqua l'isolement de Veio vis-à-vis du *Fanum Voltumnae*, et dont on ne nous a pas laissé le nom; et tous ces régimes se succédèrent en l'espace de quarante années! A défaut d'autres renseignements, ceci nous prouve que la constitution pouvait changer dans un court espace de temps, sans que la confédération étrusque intervienne dans le gouvernement de chaque Etat confédéré, et dans ses affaires privées. Dans une époque antérieure aux VIII^e^ et VII^e^ siècles, il est possible que les douze villes furent gouvernées chacune par un roi comme l'ancienne Rome, roi élu assisté d'un conseil pris dans les membres de l'aristocratie les plus désignés, aristocratie à laquelle d'ailleurs ce prince devait appartenir par la naissance : rien ne vient contrarier cette hypothèse. Il est possible aussi que dans chaque ville, par la suite des temps et des querelles intestines, l'autorité royale ait été contestée, abolie, restaurée,

avec dans l'intervalle, une magistrature élue chaque année, et aux membres de laquelle les Romains avaient donné le nom de *principes*, sans en préciser le nombre et les prérogatives, (mais dont le nom étrusque était *lucumons*) ; à peu près comme à Rome les consuls succédaient aux rois, et aux consuls ou rois, les tribuns militaires et dans des cas exceptionnels les dictateurs et les decemvirs.

Sans parler du roi Larte Tolumnio de Veio, les sources anciennes nous ont conservé encore les noms de six autres rois étrusques :

Arimnos ou *Arimnosto*, duquel (au temps de Pausanias) on admirait le trône votif dans le sanctuaire de Jupiter à Olympia (Paus., V, 12, 3). *Properzio*, roi de Veio, dont parle Caton (Servio, ad. Aen., VII, 697). *Morrio*, rappelé dans les écrits de Servius (Servio, ad. Aen., VIII, 285). *Thebris*, roi de Veio, cité par Varron (De ling. lat., V, 30). *Mezenzio*, roi de Cere et d'Agilla, le fameux Mezenzio de l'*Eneide*, et cité aussi par Tite-Live (1, 2, 3). *Larte Porsenna* désigné par Tite-Live et Strabon, comme roi de Chiusi, et par Denys d'Halicarnasse comme roi de toute l'Etrurie, ce qui nous ouvre un nouveau point de vue sur une autorité centralisée dans ce pays, et sur la possibilité d'un Etat, chef des petits Etats.

Mais auprès de ces rois ou *principes*, on trouve, cités plusieurs fois comme chefs des villes étrusques, les *lucumons*, car ce nom, dans le langage italien, est resté similaire de rois étrusques; et *lucomonies* était la désignation romaine des douze villes fédérées.

Qu'étaient donc les *lucumons*? Peut-être rois, magistrats ou personnages historiques d'un caractère ou d'une renommée spéciale. Si nous nous attachons aux faits historiques, ou à ceux que la tradition a reconnus comme tels, le nom de *Lucumo* ou *Lucmo* (en étrusque *Lauxme*), semble bien particulier à l'Etrurie. Voici ce que disent Tite-Live et Denys d'Halicarnasse à ce sujet : « Demerato, roi exilé de Corinthe, vint à Tarquinia et eut deux fils; l'un s'appelait Arunte et l'autre Lucumone. Celui-ci vint à Rome avec sa femme Tanaquilla; il en fut le roi tandis qu'à Tarquinia

était le roi Prisco » (Tite-Live, I, 34, 2, Dyon., III, 46). Selon Tite-Live encore, ces deux noms d'Arunte et de Lucumone se retrouvent dans l'histoire de Chiusi, relative à l'invasion des Gaulois, comme ceux de deux personnages illustres de la ville (Tite-Live, V, 33, 3).

Par ailleurs, Denys d'Halicarnasse nomme un autre chef étrusque Lucumone qui aida Romulus dans la guerre contre les Sabins (Dyon., II, 37).

A côté de la conception qu'on se fait de ce terme comme d'un nom individuel, il apparaît plus vraisemblable qu'il fut l'appellation générique attribuée à une magistrature ou à une classe spéciale des plus grands citoyens d'une cité; ceci confirmerait le texte de Denys, parlant du général étrusque « choisi lucumon », et envoyé par la Lucomonie en aide à Romulus.

Varron semble confirmer cette interprétation; Servius, en parlant de la Mantoue étrusque rappelle que les douze villes de la confédération dont elle faisait partie avaient douze lucumons ou rois, « dont l'un était chef de tous les autres », et nous voici en concordance avec Denys d'Halicarnasse quand il cite « Lale Porsenna, roi de toute l'Etrurie » (Serv., ad. Aen., II, 278).

Censorino, parlant de l'ordre des aruspices, dit « que cette science fut enseignée aux lucumons par Tagès, et que ceux-ci l'écrivirent en la recueillant de sa bouche. »

En confrontant ces divers documents, il nous semble logique de déduire ou que lucumons soit synonyme de principes, ou que ce terme représente une caste prépondérante qui, par droit héréditaire, exerçait les suprêmes pouvoirs civils et religieux, ou encore, comme l'a supposé O. Mueller, (Die Etrusker, 1, 340), qu'il soit un titre accordé au fils aîné des familles nobles, qui avaient un droit héréditaire aux charges de l'Etat.

Mais la première hypothèse semble préférable : elle concorde avec la signification attribuée de tous temps par les Romains aux *principes* de la confédération étrusque, comme le titre des chefs distingués et représentatifs de la nation. Cette opinion n'est d'ailleurs pas en contradiction avec les

sens différents donnés au terme, car on a plusieurs preuves des confusions faites d'un nom générique d'attribution ou d'emploi, devenu par l'usage ou l'interprétation, un nom individuel.

Du reste, il y a coordination entre les noms de *lucumon, roi* et *principes,* ils ont un sens commun, représentant la suprême autorité politique et religieuse de l'Etat. Après ces charges, venait la classe aristocratique qui représentait le bien foncier, la propriété divisée en « gens »; au-dessous d'elle, il y avait l'équivalent des esclaves, allant du commerçant, de l'artisan au travailleur manuel, au cultivateur de la terre, et parmi lesquels les chefs de la « gens » recrutaient les soldats pour leurs entreprises militaires, soit pour le compte de la cité, soit pour celui de la confédération. Il est possible que ces condottiere les plus riches arrivaient à réunir de véritables armées pour de lointaines expéditions : on peut même supposer que la conquête de la Campanie par exemple, et celle de l'Italie Septentrionale, furent ainsi réalisées au nom de l'Etrurie Centrale, par des initiatives particulières autorisées par les rois, lucumons, etc., ou par des assemblées fédérales du *Fanum Voltumnae.* Nous avons vu le rôle de ces armées particulières au cours des guerres de Veio contre Rome.

Et Denys d'Halicarnasse nous affirme qu'en cette occasion, par exemple, les magnats étrusques purent en très peu de temps, avec leurs « clients », mettre debout une armée considérable, (Dyon., IX, 5); ce que précise aussi Tite-Live (II, 44).

Entre l'aristocratie formée par les chefs, la *gentes,* et la multitude des serfs, se plaçait une classe moyenne, esclaves affranchis, marchands, artisans, dits *lautni,* ainsi que les éléments étrangers que s'assimilait le pays. L'épanouissement de cette classe devait contribuer beaucoup à la prospérité de l'Etat, et influencer ses transformations politiques; mais sur ce sujet nous manquons de documents précis, et ce n'est que par les textes des Latins, où se recueillent des allusions et quelques phrases précises concernant des faits dont ils étaient encore proches, que nous pouvons retrouver

un lien dans les institutions, et une chronologie des événements marquants. Ce que l'on sait, c'est qu'à l'origine le suprême pouvoir politique et religieux fut exercé dans chaque ville-capitale de l'Etrurie par un roi-grand-prêtre avec le concours des chefs des « gentes »; que, dans une période plus tardive, furent substitués au roi deux ou plusieurs magistrats annuels, choisis par élection parmi les chefs de la gentes, puis peu à peu au sein même de la classe moyenne, de ce qui était la bourgeoisie riche. Ce qui n'empêcha pas que parfois, dans certaines villes, la magistrature fut remplacée par des royautés plus ou moins durables, mais toujours électives et jamais héréditaires.

L'instrument principal de cohésion et de puissance pour chaque organisme politique était les ordres militaires : là-dessus il nous est offert peu de sources. Un historien grec dit que les Romains apprirent des Etrusques le combat de pied ferme et en rangs serrés, (Ateneo, VI, 273 f); et nous supposons volontiers que les ordres militaires primitifs des Romains ont été copiés des Etrusques. C'est par les armes découvertes que nous en apprenons davantage, notamment sur l'origine du « faisceau » et des « licteurs » : le matériel militaire trouvé dans les tombes est très important, comme est très instructif celui représenté dans la peinture et la plastique des nécropoles et des temples.

L'arme principale paraît avoir été la grande lance et pour le corps à corps, une courte et massive épée. Pour la défense on trouve le haume orné de plusieurs crêtes, d'imitation orientale, et le bouclier rond; on employait aussi la cuirasse, les brassards et cuissards, et remarquons que le terme romain *balteus*, le ceinturon supportant l'épée, est d'origine étrusque. Enfin, des documents caractéristiques du plus haut intérêt sont les faisceaux de licteurs et les hachettes à double fer, comme celui de la Tombe du Licteur à Vetulonia (pl. VII c), que l'on peut voir parmi plusieurs autres armes semblables au Musée Archéologique de Florence.

5. — MORALE DE LA FAMILLE

Il est certain qu'autour des mœurs des Etrusques, d'étranges commentaires circulaient dans l'antiquité classique, et de ces échos tendancieux sur l'immoralité de la famille étrusque, Timéo et Teopompo, historiens grecs, sont les auteurs les plus responsables, comme Ateneo en fut le commentateur peu bienveillant.

D'après eux, les Etrusques auraient manqué de tout sens de la pudeur; la promiscuité des hommes et des femmes s'avérait en toute circonstance de la vie publique et privée : banquets, où les couples partageaient le même lit au hasard des convives, où les femmes buvaient comme les hommes, où de jeunes filles nues servaient le repas; cérémonies et fêtes, où les danses, les jeux, les rites, étaient empreints du même caractère d'immoralité.

Nous ne parlerons pas de la pederastie qui aurait été d'un commun usage dans les familles; mais à tout cela, on ajoutait encore la communauté des femmes, si bien que tous les enfants étaient récoltés et élevés ensemble, sans qu'il eût été possible de savoir quels étaient leurs pères. (Ateneo, XII, 517. Teop., libro III, ecc.).

Il est inutile de dire que tout cela est de l'ordre des contes fantastiques, créés par les basses facéties d'écrivains peu scrupuleux, et pour divertir grossièrement le lecteur. Mais, puisque tout fait doit avoir une cause, quelle base ont pu trouver ces étranges narrations?

En examinant de près le témoignage de Teopompo, le critique Kazarow croit que celui-ci a interprété faussement quelque récit parvenu jusqu'à lui (1). De là aussi l'interprétation abusive de certaines peintures ou sculptures quelque peu directes dirions-nous aujourd'hui, des ornementations des tombes; comme la présence du *phallos* suspendu aux voûtes des sépulcres qui a fait conclure à l'existence d'une secte rattachée au culte de cet insigne de la virilité,

1. G. Kazarow, in Riv. di Storia antica, 1906, pp. 511 et sg.

et au lien qu'elle avait avec des orgies sensuelles érigées en rites religieux. Il apparaît qu'on a singulièrement généralisé et abusé en faisant de la présence du *phallos* dans les tombes une intention de représentation obscène; on a bien élargi le sens d'une manifestation accidentelle et symbolique, de ce qui, à vrai dire, était admis et toléré par certaines coutumes religieuses et rituelles, mais que les Etrusques tenaient fort probablement des Grecs; et cela, moins que tout autre raison excuse les exagérations, pour ne pas dire les inventions de l'auteur grec Teopompo. Car, en quoi la représentation du *phallos* dans la peinture et la sculpture des tombes et des stèles funèbres, en quoi le culte même du *phallos*, pouvaient-ils exciter l'indignation d'un Grec? Pouvait-il ignorer que les rites et les processions qui portaient en triomphe l'emblème de la fécondité étaient de coutume régulière en terre hellénique, et que les représentations obscènes faisaient le sujet de la plupart des scènes exposées sur les nombreux vases des meilleurs maîtres attiques.

Ce qui pouvait peut-être heurter le sentiment grec dans les mœurs étrusques, c'était l'espèce de communauté dans laquelle vivaient les hommes et les femmes, celles-ci n'étant pas renfermées dans le gynécée comme à Athènes, mais partageant la table, les cérémonies, les jeux, et participant aux affaires privées, ou commerciales. Ceci n'était pas admis dans les mœurs orientales, où, sauf pour l'*hétaïre*, la vie ne pouvait pas être publique pour toute femme qui se respectait. De là est née la fiction que l'Etrurie n'était qu'une terre de liberté touchant au libertinage, de là aussi la coutume de rapprocher ses costumes féminins de ceux, précisément, des courtisanes grecques.

Mais les inventions de Teopompo, dont Ateneo se fit l'écho lointain, demeurèrent dans la tradition, et pour justifier leurs propres abus, Grecs et Romains entretinrent la légende des orgies étrusques, des banquets qui dégénéraient en bacchanales. Certes, tout n'a pas été sans doute de pure invention, et le relâchement des mœurs, la mollesse des années de décadence ont pu provoquer certaines accusations,

comme celle de Plaute qui cita des jeunes filles étrusques se constituant une dot par la débauche; mais nous avons aussi le témoignage plus véridique de Virgile qui place le peuple d'Etrurie parmi les plus forts et les plus généreux de l'Italie, en faisant l'éloge de la vie saine et vertueuse de ses agriculteurs, et leur prodiguant ses louanges (Georg., II, 532-33) : *Hanc olim vitam veteres coluere Sabini, hanc Remus et frater, sic fortis Etruria crevit.*

Quant aux costumes, les écrits de Virgile, comme les peintures des tombes s'accordent pour nous les montrer bien semblables à ceux des Romains et des Latins.

6. — CONSTITUTION DE LA FAMILLE
IMPORTANCE SOCIALE DE LA FEMME. MARIAGE

La constitution de la famille étrusque devait être, dans ses données générales, bien semblable à celle de la famille romaine, décelant le même système onomastique : en effet, Ombriens, Osques, Latins et Etrusques furent les seuls peuples de l'antiquité qui sur les inscriptions, joignirent au nom individuel (prénom) ceux de la famille et le prénom du père, ce qui dans la succession du temps distinguait toujours les diverses branches d'une famille, (par exemple, l'inscription de Cicéron) :

M. Tullius M f. Corn. (tribu) Cicero

Marcus Tullius, fils de Marcus, de la tribu Cornelia, Ciceron.

Sous cette forme, on désignait clairement le nom de l'individu, son père, sa gens et aussi les charges qu'il pouvait remplir dans l'Etat.

Le nom de la mère venait parfois à côté de celui du père : nous verrons dans une étude spéciale de l'épigraphie, ce qu'il faut en penser. Disons tout de suite que ce fut une erreur d'en conclure au système du matriarcat qui aurait dominé en Etrurie; d'ailleurs, nous retrouvons des symptômes analogues dans les inscriptions romaines, et il est fréquent en matière ethnographique, de discuter de ce régime chez beaucoup de peuples. Nous n'avons aucune raison

sérieuse de supposer le matriarcat comme ayant été en vigueur chez les Etrusques plus que chez les autres nations italiques; il y a même, étymologiquement, plus de raisons de l'attribuer aux dernières qu'aux premiers.

Si parmi les Etrusques on donnait généralement le nom de la mère à l'égal du père, c'est que cela répondait à un sentiment profond de la moralité familiale, à une base solide de sa constitution; et lorsque nous voyons dans les tombes, la femme assise au dernier banquet figuré en peinture, ou sur le lit des sarcophages, aux côtés de son mari, avec leurs noms unis dans l'nscription, (pl. XV a et b et pl. XVI b), nous avons là plus une preuve de moralité et de noblesse dans leurs liens qu'une évocation de débauche, et plus une preuve de solide conception familiale qu'un indice de dépravation. Tout prouve, au contraire, que la femme étrusque jouissait d'une considération plus grande encore que la Romaine, qu'elle y était tenue en honneur, et l'histoire nous confirme plutôt dans l'impression que ce peuple sain était promis à un grand avenir. Quoiqu'il en soit des critiques, la facilité du costume a pu jeter le discrédit sur les femmes, sans que cela soit plus le fait des unes que des autres; et les satires de Juvénal, comme les critiques de Tacite, s'adressent plus aux Romaines qu'à toutes les autres femmes de l'Italie, comme contrastant avec la sévérité des costumes germains ou d'autres barbares.

Nous ne possédons pas d'importants documents sur les relations sociales des Etrusques, sur le mariage, l'éducation des enfants, les rapports de maîtres à serviteurs; l'hypothèse la plus vraisemblable nous reporte encore à ce que nous savons des Romains sur ce sujet. Par le Cippe de Chiusi qui porte un curieux bas-relief, nous avons des détails pittoresques sur une cérémonie nuptiale, qui indiquent certains rites du mariage étrusque. C'est une sculpture de la fin du VI^e^ siècle ou du commencement du V^e^ (avant J.-C.) : le cortège accompagne les époux qui se donnent la main, mais dont les visages sont cachés par une espèce de baldaquin dont on les a recouverts, et qui rappelle le rite similaire, encore en usage dans certains pays, de réunir les

mariés sous un voile après les serments qui les ont engagés l'un à l'autre.

En concluant, nous pouvons donc affirmer que, du moins dans la meilleure époque de l'Etrurie, la famille y fut régulièrement et solidement constituée. Les inscriptions sépulcrales, et divers documents d'auteurs anciens ne nous permettent pas d'en douter, et nous font trouver des analogies évidentes avec la famille romaine. Les narrations fantaisistes des historiens grecs que nous avons cités n'ont pas de bases solides, et l'on ne peut en conclure de l'immoralité d'un peuple ainsi qu'ils l'ont fait.

Moins ferme et cohérente nous apparaît la constitution politique de ce pays, et ce dut même être un curieux phénomène de voir la puissance et la solidité des institutions étrusques, que nul n'a contestées, appuyées sur une telle faiblesse politique : seules, la faiblesse, l'infériorité des peuples voisins peuvent expliquer cette extraordinaire ascension qu'elles favorisèrent.

Insuffisance d'organisation intérieure et d'alliances extérieures, insuffisance aussi dans les ordres militaires! L'armée avait les défauts de toutes les armées improvisées, et lorsqu'il fallut affronter, dans une alternative de vie ou de mort, des peuples jeunes et forts, dressés à la discipline de l'adversité et de l'assaut, formés au métier des armes, nombreux et résolus, ce fut la fin de cette population paisible, artiste, commerçante et agricole, dont le prestige résidait surtout dans l'esprit d'assimilation et de pacifiques conquêtes.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

S'il est toujours vrai qu'un plus ou moins grand développement de l'agriculture est en correspondance directe avec la prospérité d'une nation, combien cela n'est-il pas plus vrai pour les temps antiques, où la circulation et les échanges ne se faisaient pas facilement. A cette époque reculée, si un peuple ne pouvait tirer du sol ce qui lui était nécessaire pour vivre, il devait ou émigrer, ou mourir.

On ne sait d'une façon précise à quel degré de civilisation en étaient les Etrusques, quand ils apparurent comme nation sur le sol italique; mais l'opinion commune est qu'ils connaissaient l'usage du fer et les premiers rudiments de l'agriculture. Une fois fixés au cœur de la péninsule, ils s'appliquèrent à la culture du sol et en tirèrent, grâce à sa remarquable fertilité, des richesses pour eux et pour les peuples voisins.

1. — CONTRIBUTION DES VILLES ÉTRUSQUES A LA FORMATION DE LA FLOTTE DE SCIPION L'AFRICAIN

Si l'on en juge d'après ce que donnait l'Etrurie aux temps les moins heureux de son histoire, sa puissance de production devait être remarquable dans sa période la plus glorieuse. Nous avons à ce sujet, un document intéressant dans le XXVIII[e] livre de Tite-Live.

Si nous nous transportons à la fin de la deuxième guerre punique, voici ce que raconte l'historien : le Sénat ayant permis à Scipion de porter la guerre en Afrique, mais avec

des troupes de volontaires et une flotte équipée par des dons privés et spontanés, le courageux condottiere avait trouvé de très grands secours dans les villes étrusques, et Tite-Live écrit : « Les peuples de l'Etrurie promirent d'aider le consul, chacun selon ses moyens : ceux de Cere procureraient le blé et le ravitaillement de tous genres pour les navires; ceux de Populonia, le fer; ceux de Tarquinia, la toile pour les navires à voiles; ceux de Volterra le blé, et la cire pour le calfatage des bois; ceux d'Arezzo, 3.000 boucliers, 3.000 casques, 50.000 javelots, autant de lances, des haches, faux, meules et autres outils pour quarante navires, ainsi que 120.000 muids de grain et les provisions de voyage pour les rameurs et les « décurions »; ceux de Pérouse, de Chiusi et de Ruselle donneraient le bois pour la construction des navires, et une grande quantité de blé. »

Si les villes de l'Etrurie Méridionale ne sont plus nommées déjà, telles Veio, Faleri, *Volsinium*, c'est qu'elles avaient perdu leur autonomie depuis les guerres malheureuses avec Rome, et qu'elles étaient incorporées à la république; mais considérons les largesses des villes indépendantes, et nous pourrons en conclure de leurs richesses et des caractères propres de cultures et d'arts dans lesquels les Etrusques affirmaient leur activité.

D'abord la production du blé, commune aux territoires de Cere, Volterra, Pérouse, Arezzo, Chiusi, Ruselle, et en quantité considérable, puisque les seuls Arétins en promettaient 120.000 muids. Puis, la production du fer, du cuivre et des objets fabriqués : le fer avait comme centre commercial Populonia qui exploitait les mines très riches de l'île d'Elbe. Le cuivre existait en abondance dans les territoires de Volterra, Populonia, Vetulonia, Ruselle, où l'extraction se pratique encore aujourd'hui sur une large échelle.

Nous ne savons rien de l'étain, qui était cependant indispensable à la préparation du bronze, et l'Etrurie en produisait d'énormes quantités, puisqu'on en a trouvé dans le trésor d'un seul temple de l'antique Felsina un dépôt équivalent à une tonne et demie. On croit communément que l'étain venait de l'étranger, mais des recherches récen-

tes ont conduit à la découverte de très anciennes galeries creusées pour l'extraction de l'étain, près de *Campiglia* Marittima, dans une localité dite Cento Camerelle.

Le travail de ces métaux devait prospérer à Arezzo, si l'on en juge par la grande contribution d'armes et d'instruments de cette ville : lances, javelots, haches, faux, casques et boucliers.

Le troisième produit important était le bois pour les villes de Pérouse, Chiusi et Ruselle, et pour la zone renfermant les monts de Cortone, Cetone, Santa Fiori et de l'Amiata. La cire était fournie par Volterra, ce qui fait supposer qu'on y élevait des abeilles; la toile se fabriquait à Tarquinia, ce qui prouve que le lin et le chanvre prospéraient dans cette région et, par conséquent, les filatures et le tissage.

Les Etrusques cultivaient aussi l'olivier et la vigne, et Pline l'Ancien raconte qu'il a vu à Populonia un simulacre de Jupiter sculpté dans un tronc de vigne; Columella rapporte par ailleurs qu'à Cere, un plant de vigne avait donné en une année mille grappes de raisin.

2. — ART PASTORAL, CHASSE, PÊCHE

L'Etrurie devait posséder des moutons et des brebis, car ses laines étaient appréciées. Les bœufs les plus renommés étaient ceux de l'Apennin ainsi que les taureaux blancs des Falisques, recherchés spécialement pour les sacrifices. On élevait aussi des chevaux, et la première institution de la cavalerie à Rome semble dériver des Etrusques. Ceux-ci s'adonnaient aussi à la chasse et à la pêche, comme le prouvent les sujets des peintures sépulcrales, dans les tombes Querciola et des Cacciatori de Tarquinia. En ce qui concerne la pêche, Pyrgos port de Cere était cité comme station préférée, et Strabon rappelle que Populonia et Cosa possédaient des postes d'observation pour le passage des thons.

3. — EXTENSION DU TERRAIN CULTIVÉ ET RÉPARTITION DES AGRICULTEURS

De tous temps, deux facteurs économiques, l'homme et la nature, ont contribué à la prospérité de l'agriculture; et ce qui importe le plus pour le facteur économique social, c'est la répartition rationnelle des terrains entre les cultivateurs, de sorte que l'étendue du sol cultivé soit proportionnée au nombre des bras qui le travailleront.

En Etrurie, les terres étaient fractionnées en petites parties, et chacune de ces parties était confiée à un certain nombre de colons. Ce colon, en améliorant par son travail les produits du terrain qu'il cultivait, enrichissait son maître, mais en même temps il augmentait les revenus de sa famille; et ces deux intérêts compatibles concouraient à la prospérité de la nation. Ce résultat est prouvé par le fait que l'Etrurie pouvait exporter des céréales dans les pays limitrophes, et par la répartition de la population dans les campagnes.

Si nous observons la répartition de la population dans la région actuelle qui fut l'ancienne Etrurie, nous remarquons une grande différence entre ce qui était l'Etrurie Méridionale, de l'Amiata au Tibre, et ce qui était l'Etrurie Septentrionale au nord des provinces de Florence, d'Arezzo et de Pérouse : de grandes étendues incultes et peu de centres habités dans la première zone; culture intensive et villes populeuses réunies entre elles par de nombreux villages, dans la seconde. Une telle inégalité n'existait pas dans l'Etrurie antique : les régions situées au sud et le long de la mer Tyrrhénienne étaient aussi peuplées que les régions intérieures; et quand au XVIII[e] siècle, le val de Chiana a été asséché, on a retrouvé là quelques traces des populations primitives et de la vieille civilisation étrusque : scarabées, monnaies et fragments de bronze ou de terre cuite, galeries et canaux qui se perdent dans le sous-sol, tombes de famille ou sépultures plus modestes. On doit supposer la même densité de population pour le reste de l'Etrurie antique.

Il y a en Italie certaines régions dont la visite laisse une impression ineffaçable, telle que devant les ruines de l'Egypte, de l'Arabie et de la Perse : en parcourant les terrains cultivés et les bois qui descendent du Cimino à Vetrella, Bieda, Barbarano Romano, on rencontre des ruines importantes et nombreuses de monuments du moyen âge, ou romains et étrusques. Près de Barbarano Romano, dans un labyrinthe de fossés, entre des parois de roches taillées à pic, des portes gigantesques donnent accès à une véritable ruche de chambres sépulcrales.

Or, que nous disent ces grandes nécropoles perdues dans les forêts, creusées dans le flanc des roches, sinon que des bourgades et de petites villes se trouvaient dans le voisinage et vivaient du travail de la terre? Donc, l'Etrurie ne présenta jamais le phénomène de vastes propriétés, (donc de dépeuplement), tant qu'elle fut libre et indépendante. La population, répartie régulièrement sur toute la région, était une population en grande partie agricole, et qui s'adonnait à la culture avec un travail intelligent, persévérant et largement rétribué.

4. — SALUBRITÉ ET FERTILITÉ DU TERRITOIRE

Mais, outre le facteur économique humain, le facteur de la nature contribue aussi à la prospérité de l'agriculture : or, la nature a fait des dons multiples à l'Etrurie, on ne peut le nier. Toutefois, d'après l'opinion courante, la région habitée par les Etrusques devait manquer d'un don très important : la salubrité de l'air. Servius écrit dans son commentaire de l'*Enéide,* au sujet de Gravisca, ville du littoral qui était le port de Tarquinia : *intempestas Graviscas accipimus, pestilentes secundum Plinium in Nat. Hist. et Catonem in Originibus, ut intempestas intelligas sine temperie, id es tranquillitate; nom ut ait Cato, ideo Graviscae dictae sunt, quod gravem aërem sustinent,* c'est-à-dire : « L'adjectif l'*intempestas,* attribué par Virgile à Gravisca s'explique, avec le témoignage de Pline dans son *Histoire Naturelle* et de Caton dans les *Origines,* dans le sens de

contraire à l'air bon et tempéré; en effet, comme dit Caton, Gravisca fut nommée ainsi parce qu'elle a un air « greve » (lourd). »

Et Rutilius Namazianus (Iter, 281-2, 285-6) :

> Inde Graviscarum fastigia rara videmus
> Quas premit aestivae saepe paludis odor.....
> .....
> Cernimus antiquas nullo custode ruinas
> Et desolatae moenia foeda Cosae.

« Alors nous voyons les ruines monumentales de Gravisca, sur lesquelles sévit souvent en été l'exhalaison des marais; et les vieilles ruines désertes, et les murs dénudés de la malheureuse Cosa. »

Qu'on ajoute à cela le mot de Sidoine Apollinaire : *pestilens regio Tuscorum*, on en conclut donc que le pays où vinrent habiter les Etrusques était infesté par la malaria et qu'ils l'assainirent par un travail assidu, pour permettre aux populations de vivre et de se multiplier au milieu de leurs champs. Avec la conquête romaine et la dispersion de la population, les travaux pour le bon fonctionnement des irrigations entraînant les eaux vers la mer, les canaux, les pentes, furent abandonnés; et le pays se couvrit de nouveaux marécages qui empoisonnèrent l'air, contraignant les survivants à émigrer au loin.

On peut objecter que les auteurs cités parlaient pour le temps où ils vivaient, et qu'il n'est question que de deux petites villes, Gravisca et Cosa.

Personne ne met en doute que la « malaria » ait infesté, dès l'antiquité classique, les plages de l'Italie et de la Grèce, mais on ne peut supposer qu'elle existait avant les grandes immigrations venant du nord, et les colonisateurs venus du sud et de l'est par mer. Les études faites depuis quarante ans ont mis en évidence que la malaria est une maladie de l'homme, causée par un protozoaire vivant dans le sang; que ce sont des moustiques spéciaux, s'infectant sur l'homme malade, qui inoculent le mal à des individus sains; le marécage et l'atmosphère ne contribuent donc qu'indi-

Ciste Ficoroni de Préneste.

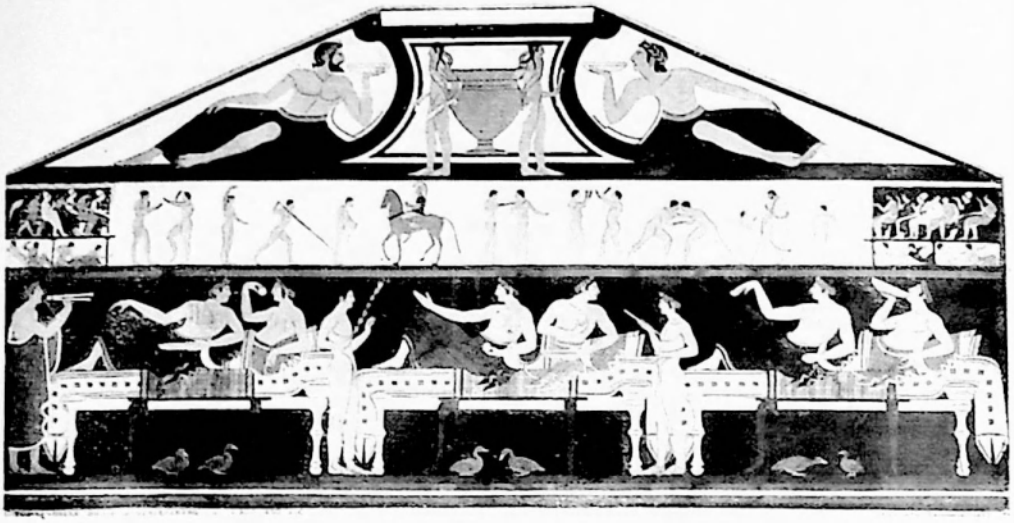

a) Paroi du fond dans la Tombe des " Bighe ".

b) Enfant. *Musée de la Villa Giulia.*

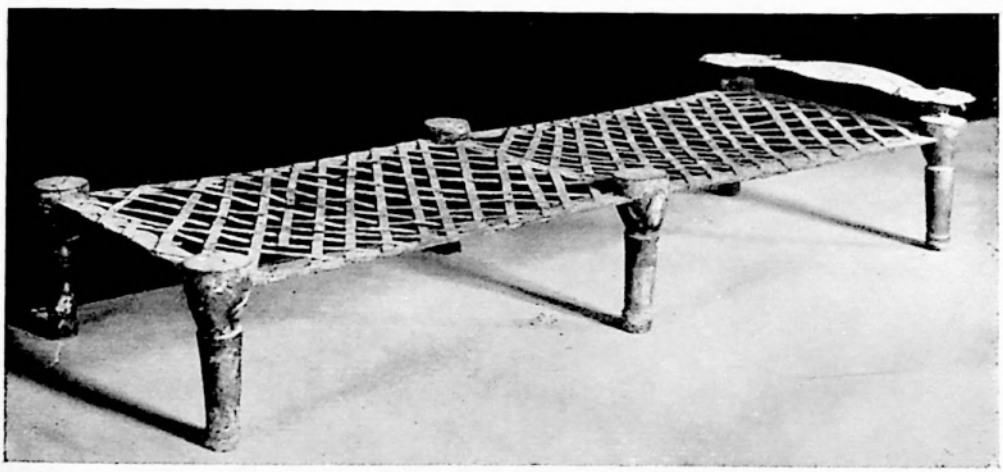

c) Lit de bronze de Cerveteri.

rectement à la production de la malaria, en ce qu'ils peuvent créer des conditions de vie favorables aux moustiques *anopheles*. D'autre part, l'existence d'*anopheles* dans un marais ne prouve pas l'existence du protozoaire de la malaria; et dès le Ier siècle de l'Empire, Strabon remarquait que Ravenne, bien qu'entourée de marécages, était une ville si saine que les Romains y avaient une école de Gladiateurs. Il faut donc à la fois, la présence d'*anopheles* et d'individus atteints de malaria, pour que la région soit infestée.

Il est évident que si les Etrusques avaient trouvé l'Etrurie et la Campanie déjà infestées, ils auraient essayé vainement de les assainir, puis de les organiser; et atteints eux-mêmes par la maladie, ils n'auraient pu fonder et conserver des villes riches et prospères comme celles qui couronnèrent la Maremme toscane. Les Etrusques trouvèrent donc une région marécageuse en divers endroits, mais salubre, et ils s'employèrent avec l'intelligence et le travail, à corriger le défaut qui la rendait impropre à l'agriculture; ils firent un véritable drainage du pays, et conquirent à la production de vastes étendues de terrain très fertile. De nos jours encore, nous en avons un exemple qui éveille vraiment la surprise et l'admiration, dans le canal, dit « Tagliata », qui met en communication la mer Tyrrhénienne avec le lac de Burano, près d'Orbetello.

5. — PETITE ET GRANDE INDUSTRIE

L'alliée la plus précieuse de l'agriculture, c'est l'industrie, qui ouvre la voie au commerce et constitue le facteur principal de richesse et de civilisation. Or, les Etrusques furent une nation non seulement agricole, mais aussi industrielle, parce qu'ils possédèrent et exploitèrent les éléments nécessaires à la petite et à la grande industrie.

La petite industrie comprend les arts domestiques qui pourvoient aux besoins essentiels de la vie : l'art de préparer la farine, la pâte, le pain, les gâteaux. Les Etrusques les connaissaient bien et l'on en juge par la prodigalité de leurs banquets et par la mention que font les Romains de

certaines *pultes*, et d'ustensiles spéciaux pour les préparer, par exemple les *molae versatiles* inventées à *Volsinium*. Un autre art domestique encore plus important est celui de filer, de tisser et de teindre. La laine, le lin et le chanvre abondaient en Etrurie, et certains tissus employés par les Romains, ainsi que certaines modes de se vêtir étaient rappelés par les auteurs anciens, comme des produits originaires de l'Etrurie : ainsi la *toga undulata*, la *recta tunica*, et la *toga pura;* puis la *toga praetexta* et les couvre-chefs *apex*, *tutulus* et *galerus*, qui semblent avoir été importés de l'Etrurie à Rome.

En passant en revue les autres vêtements, nous trouvons les chaussures. Elles devaient constituer pour les Etrusques une industrie tout à fait spéciale et de grande renommée, car la chaussure étrusque devint un article d'exportation, et cela s'explique par le fait que les Etrusques la portaient, tandis que les Grecs et les Romains marchaient pieds nus ou en sandales. Dans leur forme la plus simple ces chaussures se composaient d'une semelle de cuir fixée au pied avec des attaches et ne se distinguaient pas du cothurne; quelquefois, le cuir était remplacé par du bois et elles ressemblaient sensiblement aux sabots des paysans. Un détail intéressant relevé dans les fouilles, c'est l'articulation de la chaussure : ces sabots étaient garantis par une lame de cuivre et divisés en deux parties : talon et plante du pied, tenues ensemble par une charnière, ce qui permettait à la sandale de se plier et d'accompagner dans la marche le mouvement du pied. La valeur particulière était dans les attaches, qui pouvaient être en tissu d'or ou d'argent, et qui frappaient facilement le regard.

A côté de ces petites industries, prospéraient celles des métaux et de la céramique, qui pourraient se comparer à nos grandes industries. Les principaux métaux étaient le fer et le cuivre. On extrayait le *fer* de l'île d'Elbe, chantée par Virgile (Aen, X, 174) comme *Insula inexaustis chalibum generosa metallis*. De l'île, le métal était transporté à l'état brut à Populonia, où il était soumis à la fusion, et transformé en lingots ou en pains qui servaient pour l'exporta-

tion, ou pour être travaillé plus facilement dans les ateliers. Varron spécifie que la fusion devait se faire à Populonia. Diodore Seculus parle de l'extraction et du trafic qu'on en faisait, et nomme *Dicearchia,* ville de la Campanie, comme un des lieux où les Etrusques en faisaient le commerce. Suivant une antique tradition, on tirait du cuivre de la même île dans un âge plus éloigné, ce qui s'explique facilement quand on pense que, dans la chronologie de l'industrie humaine, le premier métal cherché et travaillé est le cuivre, alors que le fer reste longtemps négligé et méprisé. Avec les progrès de la civilisation, on reconnut l'utilité pratique du fer, et l'île d'Elbe devint le centre de travaux fiévreux qui durèrent de l'âge étrusque jusqu'à la fin de l'Empire romain. Dès lors, on ne s'occupa plus d'extraire de là le cuivre, d'autant plus que de riches filons de ce métal étaient largement répandus sur le continent.

L'usage le plus important de ces métaux était la fabrication des armes offensives et défensives, et les Arétins excellaient dans cet art; mais l'industrie étrusque s'exerçait aussi dans une autre branche et avec une réelle célébrité : la fabrication d'ustensiles et de figurines artistiques en bronze.

6. — INDUSTRIES ARTISTIQUES : BRONZES, ORFÈVRERIES, VAISSELLE

Il suffit de se rappeler le Mars de Todi, la Chimère d'Arezzo, l'Arringatore et la Louve du Capitole, pour affirmer que les Etrusques cultivèrent le grand art; mais nous admirons et goûtons surtout leur sentiment du beau dans l'art appliqué à l'industrie.

La valeur du métal n'était pas la qualité primordiale pour la valeur de l'objet, mais il s'y ajoutait presque toujours quelque décoration en filigrane ou en relief, surtout si l'objet était de métal commun : fer, cuivre ou bronze. C'est un art qui change continuellement de forme, se multiplie et s'exagère rarement dans le faste. S'il est un peuple qui posséda un sentiment vif et spontané de l'art, c'est bien le

peuple grec et surtout le peuple attique. Or les écrivains attiques attestent que les contemporains de Miron, Phydias et Polyclète recherchaient et appréciaient particulièrement les bronzes étrusques, surtout les vases et les candélabres.

L'athénien Crizia rappelle, avec les ustensiles de cuivre, une tasse étrusque travaillée en or, et ceci nous amène à parler de l'orfèvrerie. Les matières premières manquaient aux Etrusques pour cette industrie, et ils devaient importer de l'Orient l'or et l'argent. Les orfèvres étrusques s'appliquèrent spécialement aux travaux de granulation ou filigranes, et ils y atteignirent un tel degré de perfection, que même la technique de nos jours n'a pu rivaliser avec eux. Une autre particularité des orfèvreries étrusques, c'est le travail à jour des lamelles d'or ou d'argent, ou feuilles de cuivre, au point d'obtenir des bracelets qui ont, non seulement le dessin, mais aussi la finesse et la légèreté d'une dentelle.

Quelques savants ont supposé que ces objets étaient importés; mais cette hypothèse n'a aucun fondement, car on n'a trouvé aucun bijou de ce genre dans les trésors découverts en Orient, à Mycènes, à Chypre, en Crète, en Phénicie et en Egypte; et ils abondent au contraire dans les tombes les plus antiques et les plus somptueuses de l'Etrurie.

Les Etrusques fabriquaient aussi des miroirs, ordinairement en cuivre, mais aussi parfois en argent ou en cuivre argenté. L'une des faces était soigneusement polie et l'autre portait des figures et les scènes mythologiques en « graffite », (pl. IV b et fig. 4).

Enfin, ils pratiquèrent surtout l'industrie de la céramique. On a longtemps attribué à l'industrie étrusque certains vases caractéristiques, portant des figures noires sur fond rouge, ou des fonds noirs sur lesquels étaient ménagés des figures rouges. Mais cette opinion fut longtemps discutée, car, si d'une part un grand nombre de ces vases furent trouvés dans les tombes étrusques, d'autre part on peut lire sur quelques-uns d'entre eux des inscriptions et des mots grecs. La question a été résolue dans le sens, que

la plupart de ces vases, dits étrusques, doivent être attribués à l'Egée, et surtout aux fabriques attiques du VI^e^ au IV^e^ siècle (avant J.-C.). Les familles étrusques en étaient passionnées, et leurs tombes devinrent le dépôt le plus sûr et le plus riche des principaux échantillons de la céramique grecque.

Cela ne veut pas dire que les Etrusques n'ont pas su cultiver cette branche de l'industrie, mais leurs vases sont d'un coloris moins frais et d'une conservation moins parfaite. Toutefois, il y a des pièces très belles parmi les leurs, notamment celles dénommées vases *falisques;* mais ce terme devint bientôt trop général, et on l'a appliqué aux ateliers étrusques en général; cependant, à la suite d'études approfondies, le professeur archéologue Abizzati a réussi à identifier deux fabriques de vases à figures rouges qui eurent leur centre à Chiusi et étendirent leur commerce à Pérouse d'une part et à Volterra de l'autre, et une troisième fabrique semblable, qui avait son centre à Vulci.

Mais là où les Etrusques ont surtout rivalisé avec leurs prédécesseurs en poterie, c'est dans le vase en terre cuite dit « bucchero ». Il existait déjà en Italie, sans doute avant eux, une vaisselle indigène faite d'argile brute, cuite à feu libre, qu'on recouvrait d'un vernis de résine et de charbon végétal pour obtenir la couleur noire, ou d'ocre pour obtenir la couleur rouge. Les Etrusques s'appliquèrent à cette industrie et l'amenèrent à un degré inégalable de perfection. Ils choisirent de l'argile plus pure, ils mêlèrent à la pâte même le charbon végétal, pour que la couleur noire pénétrât aussi à l'intérieur; ils soumirent les vases à l'action du feu dans un four clos, pour en augmenter la solidité. La surface fut soigneusement polie et ils y appliquèrent quelquefois une feuille d'argent, ce qui donna à l'objet un brillant métallique, tout en lui laissant la légèreté de la terre cuite; il prenait ainsi l'apparence d'un vase d'argent.

Au début du IV^e^ siècle, l'industrie du bucchero fit place à la fabrication de poterie plus commune, qu'un vernis noir métallique, très brillant rendait semblable aux « buc-

cheri. » Ces vases forment une grande partie du mobilier funèbre des tombes étrusques jusqu'à la conquête romaine, et jusqu'à la création, ou plutôt, l'introduction de la vaisselle d'Arezzo, dite vaisselle arétine, de pâte fine et de teinte rouge corail.

7. — COMMERCE, NAVIGATION, MONNAIES

Avec leur agriculture bien développée et leur industrie florissante, les Etrusques avaient les éléments nécessaires pour se livrer au commerce : commerce intérieur avec les autres populations italiques, et commerce extérieur avec les peuples étrangers.

Pour l'exercice de ce commerce, il était nécessaire de posséder une marine puissante et la pratique de la navigation. Or il n'est pas douteux que les Etrusques avaient une marine de commerce et qu'ils connurent l'art de naviguer, soit sous forme d'échanges et de trafic pacifique, soit sous forme de la piraterie. Pline attribue aux Etrusques l'invention d'éperons fixes à la proue des navires. Quant à la piraterie, exercée largement par les Etrusques, nous avons le témoignage de plusieurs écrivains anciens qui parlent des entreprises de pillages des Tyrrhéniens. Mais il faut remarquer que le fait de parcourir la mer pour attaquer et dépouiller d'autres vaisseaux, n'était pas alors une action déshonorante pour l'antiquité. C'était une manière comme une autre de vivre et d'accumuler des richesses. D'ailleurs les autres peuples en faisaient autant, et Hérodote nous raconte « qu'après les victoires de Darius, le Phocéen Denys alla avec trois navires en Sicile, et de là pillaient au passage Carthaginois et Etrusques. »

Il serait absurde de croire que tout le commerce maritime des Etrusques consistait dans la seule piraterie. Leur civilisation et le progrès de leur industrie laissent supposer de longues et continuelles relations commerciales pacifiques. On sait que ces relations existaient avec les Carthaginois, avec Sibari en Grèce, avec Milet, et qu'ils furent quelque-

fois les alliés d'Athènes. Or les relations pacifiques avec les uns, et celles de corsaires avec les autres s'expliquent logiquement dans l'hypothèse qu'il existait des traités spéciaux entre les Etrusques et certains peuples et villes avec lesquels ils faisaient le commerce.

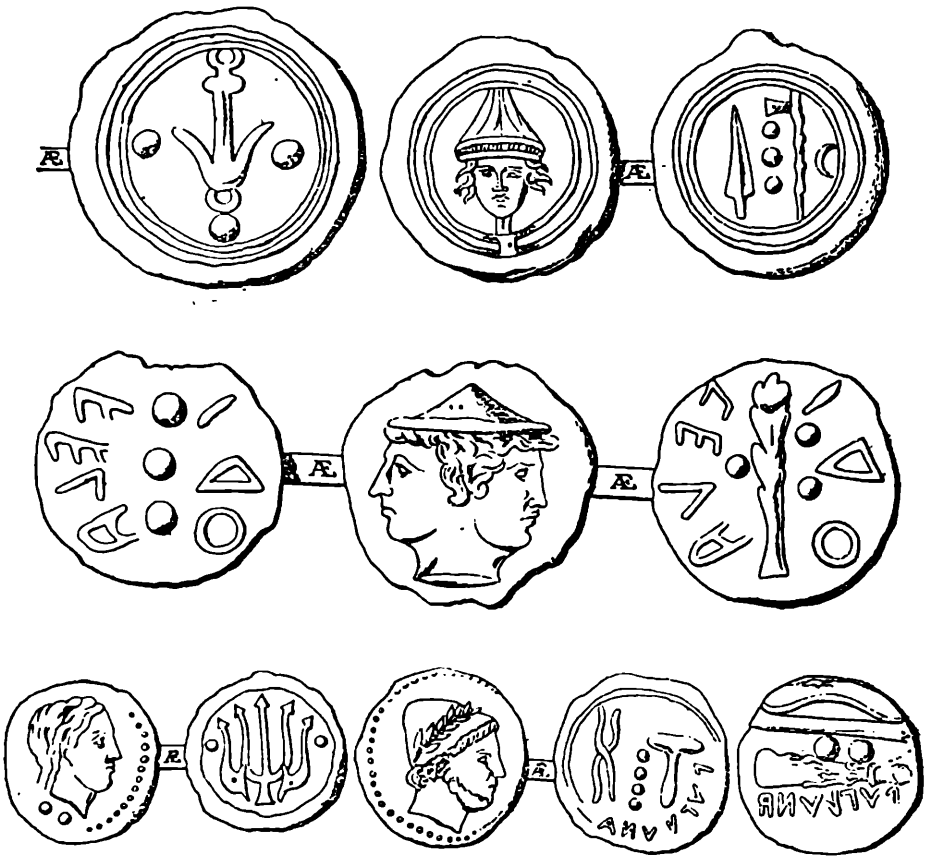

FIG. 1. — MONNAIE DE BRONZE D'ÉTRURIE

On peut vraisemblablement supposer que l'Etat, ou pour mieux dire, les villes de la confédération avaient la haute surveillance sur ces relations amicales ou hostiles, qu'il existait un code maritime et commercial, et il est probable que ceux qui voulaient faire de la piraterie devaient en avoir une espèce d'autorisation, afin que l'imprudence d'un corsaire trop audacieux ne compromît pas la nation. Le

cas de la ville de Cere (Cerveteri) est bien connu : elle ne participait à aucune entreprise de piraterie, mais il suffit que d'autres navires étrusques se soient un jour rendus coupables de ce fait, pour que Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, attaquât le port de Pyrgos et en prît prétexte pour piller tout le territoire de Cere.

La *monnaie* a été dans tous les temps un indice révélateur de l'intensité des rapports commerciaux : il est donc étrange qu'elle ait été connue si tard parmi les Etrusques, et que très peu de monnaies étrangères aient eu cours dans leur pays. Les plus anciennes monnaies étrangères trouvées en Etrurie sont de Phocée et d'autres villes grecques de l'Asie Mineure; et c'est seulement vers l'an 500 (avant J.-C.) qu'on commence à voir quelque monnaie d'or à tête de lion avec l'autre face lisse. Vers 450 apparaissent des pièces d'argent, dont une série portant la Gorgone peut être attribuée à *Populonia*. De la même époque sont des monnaies de cuivre trouvées autour du lac Trasimène et dans le Val de Chiana, qui portent une « tête de nègre et un éléphant. »

Il semble qu'on puisse déduire, de l'ensemble des renseignements qu'on possède, que la plupart des échanges chez les Etrusques se faisaient au moyen d'objets en nature ou avec des barres de métaux précieux. On leur a attribué une part considérable dans le commerce de l'ambre, qui provenait des régions de la mer du Nord et de la Baltique, et arrivait jusqu'à la Méditerranée, soit par la vallée du Rhône, soit à travers les Alpes : toutefois ce commerce n'existait pas sur une large échelle, et il disparut vers le VI[e] siècle (avant J.-C.).

Avec l'agriculture, l'industrie et le commerce, les Etrusques furent en possession de tous les éléments constituant une vraie civilisation. D'autres peuples concentrèrent leur effort sur la seule agriculture et pour cette raison demeurèrent dans des conditions de civilisation stationnaire. Les Etrusques y ajoutèrent l'industrie, surtout celle des métaux, et ils y associèrent le commerce par voie maritime : de cette façon, ils purent se mettre en contact avec d'autres

peuples, en étudier les inventions, les appliquer et les perfectionner.

Nous pouvons donc voir dans cette activité sagement exercée une de leurs principales prérogatives, et l'un des moyens les plus efficaces avec lesquels ils s'assurèrent et conservèrent, pendant des siècles, la primauté sur toute la péninsule.

LA RELIGION ET LE CULTE

Pour qu'un ensemble de doctrines et de pratiques puisse former un tout organique et avoir le titre de religion, nous devrons retrouver en lui trois éléments fondamentaux et constitutifs : 1° la reconnaissance d'un être ou de plusieurs êtres supérieurs indépendants de la volonté de l'homme; 2° le sentiment ou la croyance que l'homme et le reste du monde dépendent de cet être ou de ces êtres supérieurs; 3° une manifestation extérieure qui indique la volonté de l'homme de se mettre en relations avec cet être supérieur, et qui donne naissance à des organisations spéciales : églises, sectes, associations, etc., et à des actes ou à des séries d'actes, communs aux organisations elles-mêmes, qui se groupent sous le nom général de culte.

Bien que nous soyons peu renseignés sur tant d'hypothèses qui concernent la civilisation étrusque, il est cependant certain que peu de nations antiques égalèrent les Etrusques dans le soin scrupuleux avec lequel ils étudièrent les rapports qui peuvent lier l'homme à la divinité; et puisque ce soin suppose la croyance en la divinité et en une dépendance de l'homme vis-à-vis d'elle, il en découle logiquement que la religion étrusque peut être considérée comme typique en elle-même, parmi toutes les autres religions de l'Italie. *Genetrix et mater superstitionum Etruria,* écrit Arnobius (*adv. gen.* VII, 26) et, bien avant lui, Tite-Live (V, 1, 6) avait désigné la nation étrusque comme une *gens ante omnes alias eo magis dedita religionibus, quod excelleret arte colendi eas.*

Telle est la renommée que les Etrusques ont laissée d'eux dans l'antiquité; pour justifier cette renommée nous serions bien heureux de pouvoir faire une exposition claire et détaillée de leur religion, de leurs doctrines et de leurs cultes, mais là aussi manquent un grand nombre de documents qui pourraient nous mettre sur une voie sûre. Les documents antiques, qui cependant existèrent, et étaient entre les mains des écrivains grecs et latins, furent perdus, et nous ne pouvons qu'en recueillir quelques traces dans les auteurs de seconde main, qui les ont rassemblés et conservés; pour le reste, nous devons nous contenter des indications qu'on peut déduire des monuments sculptés et des monuments inscrits qui revinrent à la lumière de nos jours par des fouilles heureuses; comme des analogies que peuvent offrir entre elles les autres religions antiques, spécialement la religion romaine et la religion étrusque.

1. — MATÉRIAUX D'ÉTUDES : LE FOIE DE PIACENZA

Voyons avant tout quels sont ces monuments avec inscriptions.

La plus importante est l'inscription de la momie d'Agram (pl. XXXI), dans laquelle les savants sont portés à voir, ou un rituel de fêtes, ou du moins un texte funéraire qui concerne le culte des morts. Viennent ensuite : l'inscription de la tuile de Capoue (1) qui a aussi, à ce que l'on pense, une signification rituelle; celle du cippe de Pérouse, puis le plomb écrit de Magliano (fig. 2 et pl. XIV b) qui, d'après Milani, est un vrai bréviaire de la discipline étrusque et des sacrifices en usage au III[e] siècle (avant J.-C.) ; le plus important entre tous pour la connaissance de l'Olympe étrusque est le foie de bronze de Piacenza, qui, s'il intéresse d'une manière spéciale la discipline étrusque, a une importance plus grande encore, pour la connaissance de la religion, ne fût-ce que pour le grand nombre de divinités qu'il nous fait connaître avec leur propre nom, (pl. XIV a et fig. 3).

1. Plaque rectangulaire plate trouvée à Capoue et dite « tuile » ; elle porte des inscriptions étrusques.

La découverte de ce singulier monument est due au hasard et remonte à l'année 1877. Un paysan de Settima, fraction de la commune de Gossolengo, peu éloignée de Piacenza, labourait un champ appartenant au comte Arcelli; il aperçut un petit objet en bronze (mm. 124 x 66) de forme étrange, qu'il ramassa et jeta sous un arbre. Le soir venu, il le reprit, enleva la terre qui le recouvrait et l'em-

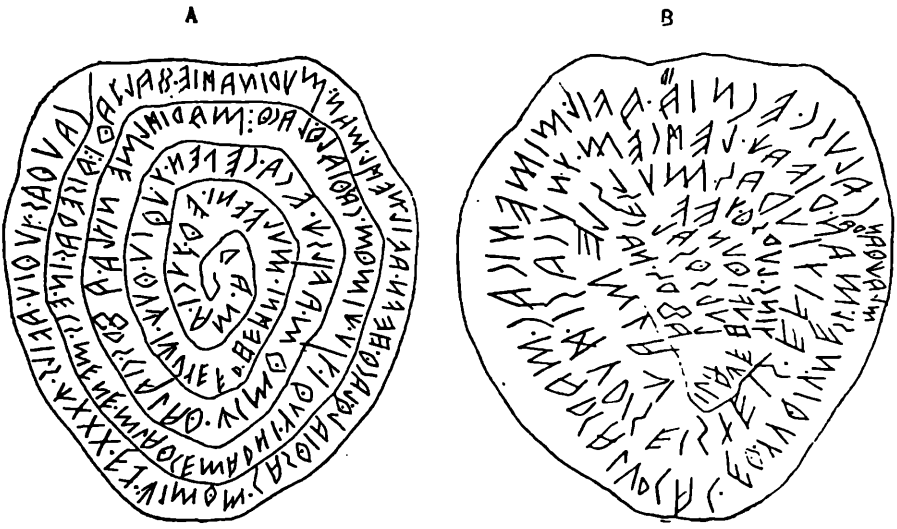

FIG. 2. — INSCRIPTIONS GRAFFITI DE MAGLIANO

porta chez lui. Puis, pensant en tirer quelques sous, il le montra à son maître; mais celui-ci ne voulut pas l'acheter. Alors il le porta au curé et le lui laissa en dépôt; cet objet précieux passa des mains du curé dans celles du comte Caracciolo qui fit faire d'autres recherches par le paysan sur le lieu de la découverte, mais sans résultat; alors il l'acheta pour quelques lires (soixante), et en fit cadeau plus tard au Musée Communal de Piacenza. Fabretti, jugeant l'objet d'après un fac-similé en plâtre, pensa qu'il était faux; mais avant lui Vittorio Poggi, dans les *Attie Memorie della Deputazione di Storia Patria* de l'Emilie (Vol. IV, 18/2), et ensuite Deecke, dans le quatrième fascicule de ses *Etruskische Forschungen,* en reconnurent l'authenticité

et l'importance. Une telle certitude ne peut plus être mise en doute maintenant, depuis que, dans les fouilles exécutées vers la fin du siècle dernier en Babylonie et dans le pays des Hittites on trouva reproduits en terre cuite d'autres foies recouverts d'inscriptions et qui, dans la forme schématique, coïncident avec le nôtre. Qu'on ajoute à cela, pour nouvelle confirmation, que, justement au musée de Volterra, un des couvercles qui représente le mort est celui

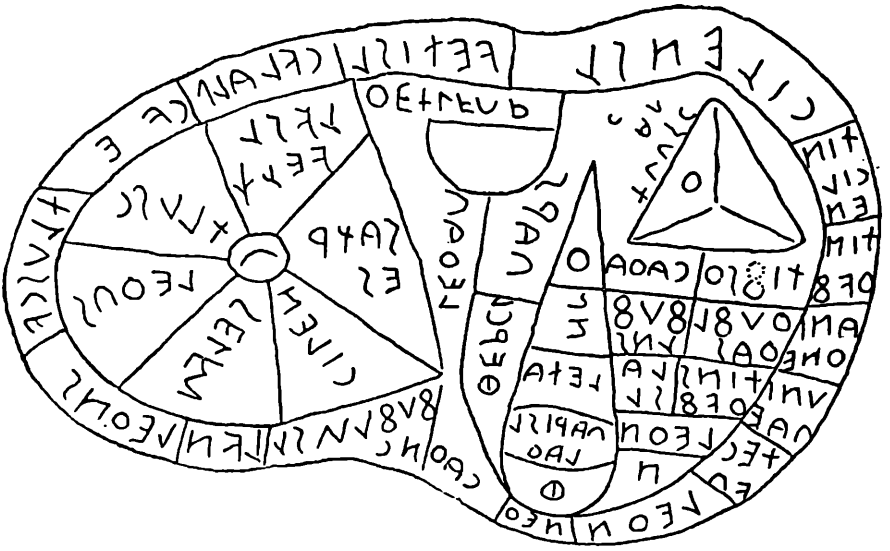

FIG. 3. — INSCRIPTIONS DU FOIE DE PIACENZA

d'un aruspice qui tient dans ses mains la reproduction d'un foie, objet qui devait lui être familier pour l'exercice répété de son ministère.

Le foie de Piacenza, (comme en plus petit celui de Volterra et en plus grand ceux de l'Orient), reproduit en forme schématique un foie de brebis. Il est divisé en deux lobes, et la ligne de séparation est marquée du côté de la face inférieure convexe par une espèce de petit cordon en relief, que les anatomistes appellent *suspensorium hepatis*.

La partie supérieure est de surface unie; mais sur le lobe droit font saillie trois appendices de haut relief; l'un de

forme conique, allongé, représente la vésicule de la bile (*vesica fellea*); un autre, de forme presque triangulaire à la base, et terminé en pointe, est le *processus pyramidalis* ou *caudatus*, qui est le *caput iocinoris* des anciens; le troisième, à gauche du *processus pyramidalis* est le *processus papillaris*. Toute la surface plane, ainsi que le cône qui représente la *vesica fellea*, est coupée par de petites lignes qui forment quarante petits espaces circonscrits, rectangles ou trapèzes, dans chacun desquels est gravé un nom. Seize espaces rectangulaires se voient dans la zone qui entoure les deux lobes, et on y lit, en commençant au milieu du côté inférieur, dans le lobe droit, les noms : 1. *Caθ*, 2. *Eθ*, 3. *Leθn*, 4. *Tec* | *vm*, 5. *Uni* | *mae*, 6. *Ani* | *Θne*, 7. *Tin* | *Θvf*, 8. *Tin* | *Cilen*, 9. *Cilensl;* dans le lobe gauche : 10. *Vetisl*, 11. *Cvlalp*, 12. *Cel*, 13. *Tluscv*, 14. *Leθns*, 15. *Selva*, 16. *Fufluns*.

Dans la surface comprise entre la *vesica fellea*, le *processus pyramidalis* ou *caudatus* et le bord, se trouvent huit rectangles avec les noms suivants : 17. *Caθa*, 18. *Tinsθ* | *Neθ*, 19. *Fuflus*, 20. *Θufl* | *Θas*, 21. *La* | *sl*, 22. *Tins* | *Θvf*, 23. *Leθn*, 24. *Ne*.

Cinq autres rectangles sont gravés sur la *vesica fellea* avec les noms : 25. *Tv* Θ, 26. *Marisl* | *Laθ*, 27. *Leta*, 28. *N* (ou bien) *Pi*, 29. Θ.

On en découvre cinq dans les surfaces comprises entre le lobe gauche et la *vesica fellea*, le *processus pyramidalis* et le *papillaris :* 30. *Herc*, 31. *Mari*, 32. *Mar* | *Tlusc*, 33. *Leθam*, 34. *Θetlwmθ*.

Dans le lobe gauche on voit six secteurs trapézoïdaux avec les noms suivants : 35. *Ivsl* | *Vel*, 36. *Tlusc*, 37. *Leθms*, 38. *Selva*, 39. *Cilen*, 40. *Satr* | *es* (1) (fig. 9).

Quelques-uns de ces noms se rencontrent ici pour la pre-

1. Dans la transcription de ces mots, on a suivi la leçon de Körte (Die Bronzeleber von Piacenza, dans Röm. Mitteil., XX (1905), pp. 348-379), sans ignorer que dans ces dix dernières années la lecture de plusieurs noms fut en quelque partie discutée et corrigée : les conclusions d'ordre général qu'on peut en déduire et qui importent davantage pour l'argumentation, restent cependant les mêmes.

mière fois; les autres nous sont connus par d'autres sources comme noms de divinités; on ne peut donc douter que tous les noms inscrits ne soient des noms de divinités et que chacune des petites surfaces qui partagent la superficie totale n'ait été attribuée à l'une d'elles; cette divinité, (nous le verrons mieux quand nous parlerons de la science des « aruspices »), devait manifester sa volonté. Les surfaces inscrites sont au nombre de quarante, aussi le foie de Piacenza représente pour nous le répertoire le plus riche des noms donnés par les Etrusques à leurs divinités. Donc, les inscriptions de la Momie, de la tuile de Capoue, du plomb de Magliano et surtout du foie de Piacenza sont des documents particuliers, de premier ordre, pour la formation du catalogue des divinités étrusques.

2. — LES MIROIRS, LES CALENDRIERS LES SOURCES LITTÉRAIRES

Mais à ces documents s'ajoutent quelques classes entières de documents figurés et gravés qui ne se rapportent pas vraiment à la religion, mais qui contiennent souvent des éléments religieux, et servent à l'explication d'autres monuments ou rites : ce sont les miroirs (fig. 4) avec leurs figurations mythologiques accompagnées des noms des divinités; les peintures murales des tombeaux qui, sous forme idéalisée ou même réaliste, illustrent les royaumes d'outre-tombe; les pierres précieuses gravées, les bas-reliefs des urnes et les statuettes qui représentent des dieux, ou des génies, ou des héros divinisés. Malgré cela, si nos recherches devaient se borner à ces monuments, on ne sait quelles conclusions on pourrait en tirer, si des indications complémentaires dans les écrivains grecs et romains ne venaient pas à notre secours, et si nous ne pouvions logiquement appliquer aux Etrusques un grand nombre des doctrines et des usages de la religion romaine.

Personne n'ignore quelle mine de renseignements sur la religion romaine ont été les calendriers, et les commentaires en prose et en vers qui en furent faits. Qu'il suffise

de rappeler les Fastes d'Ovide. A celui qui regarde attentivement l'intime structure de ces calendriers, leurs combinaisons de « calendes » « nones » et « ides » (et qu'on remarque bien que « ide » est un mot étrusque), les formules très souvent étrusques qui les accompagnent, leurs connexions avec les ordres civils et avec les collèges sacer-

FIG. 4. — MIROIR DE VULCI (Musée antique de Berlin)

dotaux, avec les archives des familles, des temples et des villes, se présente naturellement l'hypothèse que tout cet organisme a eu des correspondants et des précédents dans les institutions religieuses des Etrusques.

La doctrine étrusque, comme nous le verrons plus loin, admettait que les âmes puissent être, en quelque manière, sanctifiées ou divinisées; et quelques représentations de peintures sépulcrales nous montrent le défunt accueilli

a) Laboureur à la charrue. *Musée de la Villa Giulia.*

b) Manches d'ivoire de Palestrina.

c) Faisceau de licteur étrusque, de Vetulonia.

a) Candélabre avec un Eros.
Musée étrusque du Vatican.

b) Poignée en bronze de Pérouse.

c) Statue archaique d'Apollon.

Poignée de strigile (Aphrodite).

solennellement dans les retraites de l'Ade. Cette espèce de canonisation, mise en relation avec les fêtes relatives aux morts, et répétée chaque année, trouve aussi son pendant, d'abord dans les fastes et les féries romaines, puis dans les féries chrétiennes qui sont façonnées sur celles des Romains. Les Etrusques furent les premiers maîtres de Rome et l'on voit d'après les faits que, comme ils dirigèrent les Romains dans les premières formes de la vie civile, de même ils les guidèrent dans la vie et les coutumes religieuses. En poussant plus loin les comparaisons entre le calendrier romain, les calendriers grecs et ce qui est devenu le calendrier liturgique de l'Eglise romaine, on retrouve que chaque jour est consacré à commémorer un, deux ou plusieurs saints. Si nous pensons aux coutumes familiales qui en ont découlé, en ce qui concerne les anniversaires et les fêtes, il ne paraîtra pas absurde d'affirmer que, dans cette partie toujours d'usage dans la vie et dans les coutumes modernes, nous dépendons en quelque manière des calendriers particuliers de collèges sacerdotaux étrusques qui, imités et transportés à Rome, se fondirent peu à peu avec celui de Rome, pour en former un seul qui devint d'usage général.

Il est certain que le plus grand obstacle qu'on rencontre dans l'étude de la religion étrusque, provient de la grave difficulté de séparer les éléments purement étrusques des éléments italiques et orientaux, qui s'y trouvent probablement mêlés. Voici les réflexions du professeur Herbig (1) à ce propos : « Si le philosophe et l'historien, faisant des recherches sur la religion grecque, ne réussissent pas facilement à séparer les éléments grecs des éléments d'origine orientale, et de ceux qui nous viennent de la civilisation aryenne primitive; s'ils rencontrent les mêmes difficultés à distinguer les courants grecs et italiques dans l'histoire de la religion romaine, de telles difficultés apparaîtront naturellement multipliées dans le cas d'une religion comme la religion étrusque, pour laquelle les sources littéraires sont

1. Religion und Kultus des Etrusker in Mitteil. der Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde, XXIII (1922), Sonderabdruck, p. 5.

sans comparaison plus rares, et les documents écrits, en grande partie obscurs et incompris; tandis que les relations ethnographiques et linguistiques du peuple sont encore l'objet d'opinions diamétralement opposées. L'ancien et le nouveau, l'exotique et l'indigène, se mêlent dans la tradition nébuleuse, et même, là où l'influence étrangère apparaît manifeste, il est souvent impossible de séparer les idées réunies par un tardif syncrétisme, de celles qui ont bourgeonné, puis grandi ensemble sur le même tronc. Ce serait donc une entreprise téméraire et destinée à un échec certain que de vouloir tracer un cadre systématique ou générique de la religion étrusque. Dans les conditions actuelles, on ne peut que grouper en chapitres distincts les matériaux que nous possédons et les notions qui nous furent transmises. Nous pourrons diviser ainsi notre étude sur ce sujet en divers chapitres : nous examinerons d'abord, les noms des divinités, puis les différents degrés hiérarchiques suivant lesquels les divinités sont ordonnées entre elles : divinités supérieures et divinités moindres; ensuite, les analogies qu'on peut trouver entre les divinités étrusques et les divinités romaines; les croyances étrusques sur la cosmogonie et sur l'au-delà de la vie; en dernier lieu, les pratiques du culte et les sacerdoces qui les exercèrent. Ce qu'on appelle la discipline étrusque devrait également faire partie de ce chapitre, comme l'expression caractéristique du culte; mais le grand nombre de notions que l'on possède sur elle et l'importance qu'elle eut, même en dehors de l'Etrurie, à Rome, méritent qu'on lui consacre un chapitre spécial.

3. — LES NOMS DES DIVINITÉS

Parmi les nombreux noms qui nous sont donnés par les textes et la tradition, dix-sept environ se présentent comme purement étrusques, c'est-à-dire, tels qu'il est impossible d'en établir la vraie étymologie. Ce sont : 1. *Tin(i)a*, 2. *S'eθlans*, 3. *T(u)rms*, 4. *Fufluns*, 5. *Turan*, 6. *Θesan*, 7. *Ca(u)θa*, 8. *Cilens*, 9. *Cvlalp*, 10. *Le Θam*, 11. *Mantrns*,

12. *Θuflθa*, 13. *Tecum*, 14. *Tluscv*, 15. *Laran*, 16. *Aminθ* (*amor?*), 17. *Svutaf* (jeune homme ailé).

Grâce aux inscriptions, qui accompagnent les divinités dans les représentations figurées, six d'entre elles peuvent s'identifier avec les noms de divinités grecques et romaines :

1. *Tin(i)a*	=	Jupiter	4. *Fufluns*	=	Bacchus
2. *S'eθlans*	=	Vulcain	5. *Turan*	=	Vénus
3. *T(u)rms*	=	Mercure	6. *Θesan*	=	Aurore

Cependant on ne sait pas d'une façon certaine jusqu'à quel point l'identification des noms correspond à la réalité, parce qu'il est probable que les identifications regardent surtout les caractères accessoires et la représentation, et non pas l'intime signification que telle divinité avait pour les Etrusques.

Après ces divinités au nom purement étrusque, viennent celles qui ont des noms, soit grecs, soit italiques, adaptés aux lois de la prononciation et de l'écriture étrusques. Sont tirés du grec les noms :

1. *Hercle*	=	Hercule	4. *Aita*	=	Adès
2. *Ap(u)lu(n)*	=	Apollon	5. *Ar(e)aθa*	=	Arianne
3. *Xarum*	=	Caron			

Sont communs à l'étrusque et à l'italique :

1. *Uni*	=	Junon	6. *Vetis*	=	Vedius
2. *Menerva*	=	Minerve	7. *Ani*	=	Janus
3. *Maris*	=	Mars	8. *Satre*	=	Saturne
4. *Neθuns*	=	Neptune	9. *Mae*	=	Maius
5. *Sel(v)ans*	=	Sylvain	10. *Vesuna*	=	Vesuna (ombrien)

Dans quelques cas, au lieu du nom propre étrusque, on rencontre le nom grec ou italique. Ainsi :

1. *Atrpa* (*Ατροπος*)	au lieu de	*Vanθ*
2. *Usil* (sabin : *ausel*)	au lieu de	*Cauθa*
3. *Hrm* (Ερμης)	au lieu de	*Trums*
4. *Ani* (*Janus*)	au lieu de	*Culs'ans*

Les trente noms énumérés jusqu'ici sont tirés directement des monuments écrits; peu de noms d'autres divinités

nous furent conservés par la tradition littéraire; ce sont :

1° *Vertumnus* = (« deus Etruriae princeps » (Varron, d. l. l. II. 46) qui est identifié avec *Voltumna*, divinité du temple fédéral des douze peuples de la confédération étrusque.

2° *Nortia* = la divinité du destin, dans le temple de laquelle, à *Volsinium*, on enregistrait les années à l'aide de clous fixés dans le mur. (Tite-Live, VII, 3, 7).

3° *Mantus* = le dieu étrusque des *Enfers* qui aurait donné son nom à la ville de Mantoue et qui est peut-être le même que Mantrus, que nous avons indiqué parmi les noms purement étrusques, (*Mantus, quod Manes tuetur*. Isidore).

Quelques auteurs mettent aussi avec ces noms celui de *Volta*, un monstre mythique mentionné par Pline (Nat. Hist. II, 53, 140), qui infestait le territoire de *Volsinium;* on en fut délivré par les conjurations de Portina. Les dernières éditions de Pline donnent à tort le nom de *Olta* au lieu de Volta : mais, quel que soit le nom, on ne croit pas que Volta ou Olta ait sa place parmi les divinités : autrement il faudrait également placer parmi les divinités grecques l'hydre de Lerne, la Méduse, le Minotaure, etc., et les autres monstres de la mythologie.

L'identification de *Vertumnus* avec *Voltumna* fut proposée, la première fois, par le professeur Perali dans la *Revista Umbra*. Le nom *Voltumna* apparaît sous cette forme, seulement dans Tite-Live, et il y apparaît comme divinité nationale de toute l'Etrurie; mais jamais Tite-Live ne nomme en même temps *Vertumnus*, qui est désigné par Varron dans *Etruriae princeps*, et célébré par Properce dans une élégie fameuse, où le vieux simulacre du dieu, qui se trouvait à Rome dans le *vicus Tuscus*, est amené à parler et à célébrer ses merveilleuses métamorphoses (V, 2, 23-4). C'est pourquoi *Vertumnus* ne paraît pas autre chose que l'adaptation du nom étrusque *Voltumna* au langage latin. Que Tite-Live ait employé ensuite le nom *Voltumna* au lieu de *Vertumnus* cela peut s'expliquer de deux manières : ou que lui-même ne se soit pas aperçu de l'identité des deux noms; ou bien, plutôt, que volontairement il ait

préféré employer le nom étrusque par un scrupule d'exactitude et de fidélité aux plus anciennes sources consultées.

4. — ORDONNANCE HIÉRARCHIQUE

Jusqu'ici nous n'avons pas fait autre chose qu'exposer et ordonner les noms des divinités suivant leurs étymologies : nous devons voir maintenant comment ces nombreuses divinités étaient distribuées hiérarchiquement : quelles relations elles avaient éventuellement avec les hommes et avec le monde visible. Et tout de suite il faut faire remarquer ici un point obscur, parmi beaucoup d'autres, car ils abondent en cette matière.

Nous connaissons les noms de nombreuses divinités (nous en avons énuméré trente-trois, parce que nous les trouvons rappelées dans les monuments et, pour une moindre part, dans les auteurs) ; mais quand nous en venons aux textes qui nous expliquent avec quel système était ordonné l'Olympe étrusque, un très petit nombre d'entre eux sont mentionnés. A ce qu'il semble, une place privilégiée est attribuée à *Tinia, Uni, Menerva,* les divinités de la triade du Capitole Jupiter, Junon et Minerve parce que Servius nous rappelle (ad. Aen., I, 422) que la discipline étrusque estimait non juridiquement fondées les villes, dans lesquelles trois portes, trois rues et trois temples n'avaient pas été dédiés à Jupiter, Junon et Minerve. Mais si, du rite prescrit pour la fondation des villes, nous passons à la doctrine de la foudre, nous voyons onze autres divinités considérées en même temps que Jupiter (*Tinia*), et elles forment avec lui les douze dieux *Consentes complices* ou *auxiliarii,* six hommes et six femmes, dont neuf ont la faculté de lancer la foudre; et ceux-ci seraient *Tinia* (Jupiter), *Uni* (Junon), *Menerva* (Minerve), *S'eθlans* (Vulcain), *Maris* (Mars), *Satres* (Saturne) ; les trois autres, la septième, la huitième et la neuvième ne sont pas indiquées expressément, mais on peut présumer que l'une d'elles ait été une divinité infernale, une autre peut-être *Caθa* et la dernière *Hercle.* Tandis que chacune des neuf divinités a une seule *manubia,* c'est-à-dire

la faculté de lancer une foudre, Jupiter a à sa disposition trois espèces différentes de foudres ou *manubiae*. On a donc un total de onze qualités de foudres (1).

La première foudre, ou première *manubia*, est un simple avis, et Jupiter l'envoie de sa propre volonté, comme *fulmina praesaga* qui apporte les conseils. La seconde, *secunda manubia*, est envoyée aussi par Jupiter, mais d'après le vote des onze autres dieux *consentes, complices, consiliarii* et, « cette foudre, bien que favorable en apparence, est dangereuse » (Sénèque, *nat. quaest*, II, 41) : *secundam (manubiam) mittit quidem Jupiter, sed ex consilii sententia, duodecim deos advocat; hoc fulmen boni aliquid aliquando facit, sed tunc quoque non aliter, quam ut noceat : nec prodest quidem impune.* Par conséquent, si la première foudre est dite *praesagum*, la seconde est *ostentatorium* (Servius). La troisième foudre, *tertia manubia*, a des effets dévastateurs, et Jupiter l'envoie sur avis des dieux *superiores et involuti*, (Sen. idm.) : *adhibitis in consilium diis, quos superiors et involutos vocant, qui a vastat in quae incidit et ubique mutat statum privatum et publicum, quem invenit;* et c'est pourquoi cette troisième *fulmina* est dite *peremptorium*.

Il résulte de cette exposition que, au-dessus des douze *dii consentes* et de *Tinia*, il existait d'autres divinités plus puissantes (*dii superiores et involuti*), sans le consentement desquelles Tinia lui-même (ou Jupiter), ne pouvait lancer la plus puissante des foudres. Elles représentent donc le destin, et s'enveloppent dans le mystère. Elles sont plus d'une, mais on en ignorait le nombre et la figure, et, comme, il était défendu aux Hébreux de prononcer le nom de Jéhovah, de même les Etrusques ne pouvaient dire leurs noms. Quelque chose de semblable existait pour le dieu protecteur de Rome, dont il était défendu, par une loi sacrée, de faire connaître le nom; et Servius écrit, en témoignage de cette

1. Les Romains, beaucoup plus simplement, admettaient deux seules qualités de foudres : les diurnes qui étaient attribuées à *Jupiter* et celles de la nuit attribuées à *Summanus*, très ancienne divinité qui avait son temple près du Cirque Maxime et une statue d'argile sur la colline du Capitole.

affirmation, qu'un certain tribun du peuple ayant osé le prononcer en public, avait été crucifié : *quod ausus quidam tribunus plebis enuntiare, in crucem levatus est* (Serv., *ad Georg.*, I, 501).

On est tout de suite frappé, dans ces associations de divinités, du retour fréquent des nombres trois, neuf, onze et douze. En dehors des δωδεχα Θεοι, rien de semblable n'apparaît dans la religion grecque, laquelle réfléchit dans sa multiple variété l'esprit de liberté et d'individualisme de ses races; le phénomène se répète en quelque manière à Rome où nous trouvons, englobée avec les douze grands dieux, la triade capitoline qui forme une association régulière et, dans une certaine mesure, officielle. Le concept de la triade Jupiter, Junon et Minerve paraît vraiment transplanté de l'Etrurie, dans sa forme et dans sa substance. Qu'il suffise de rappeler l'érection du *Capitolium* avec le temple dédié à la triade capitoline, qui devint obligatoire dans la constitution des colonies et des municipes, et qui n'est pas autre chose que l'obligation prescrite par la discipline étrusque en ce qui concernait la fondation de la ville. Mais outre, le trois et le douze, nous voyons parmi les divinités étrusques les associations du neuf et du onze : neuf divinités qui ont le pouvoir de lancer les foudres, et onze espèces diverses de foudres. Or, comment expliquer à la fois les douze grands dieux communs à l'Etrurie, à Rome et à la Grèce, la triade de Jupiter, Junon et Minerve commune à l'Etrurie et à Rome, l'association des neuf divinités et des onze foudres particulières à l'Etrurie? On n'en peut trouver une explication complète à l'intérieur des limites du monde classique, mais on devra la chercher dans les plus antiques civilisations orientales. En effet, déjà Servius nous enseigne que les onze espèces de foudres (ad. Georg. I, 33) se trouvent chez les Chaldéens, et les études modernes de mythologie comparée ont prouvé que des douze dieux *consentes ou consiliari,* les δωδεχα Θεοι des Grecs, ces six couples de divinités qui, journellement, se lèvent et se réunissent dans le ciel (qu'on se rappelle le *consentes et complices quod una oriantur et occidant una*) ne sont pas autre chose que les

douze dieux conseillers de l'Egypte, associés aux douze signes zodiacaux, qui, avec les doctrines de la foudre et du foie, ont pour patrie l'Asie Mineure, la vallée du Tigre et de l'Euphrate.

Examinons maintenant les autres degrés de la hiérarchie des divinités étrusques.

Au-dessous des dieux *involuti* qui se soustraient à toute curiosité humaine et marquent le destin du monde, et au-dessous des dieux, *consentes*, présidés par Tinia qui représente les dieux *involuti* et en exécute la volonté, il y a d'autres groupes d'êtres divins qui ont des rapports directs avec les personnes et avec les lieux.

Ce sont : les *Lares* (vieux lat. *Lases*) qui se trouvent dans des points particuliers de la terre et vont errant aux carrefours des routes; les *Pénates* qui demeurent et gouvernent dans le *penus* et résident spécialement dans la maison à côté des cuisines et des foyers; les *génies* des hommes et les *Junones* des femmes, espèces de gardiens ou esprits tutélaires de chaque individu, qui reçoivent des honneurs spéciaux dans certaines fêtes de l'année; les dieux *gentiles* qui sont le génie collectif de la *gens;* tous noms et croyances qui ont pour nous un vêtement romain, mais qui sont manifestement une dérivation préhistorique de l'Etrurie. En effet, la discipline étrusque distinguait quatre classes de Pénates qui, selon Nigidius, s'appelaient : pénates de Jupiter, de Neptune, des divinités infernales ou terrestres, et des hommes (Arn. ad. gen. III, 40); ce qui aurait signifié, que, parmi les esprits tutélaires de la maison, on distinguait les esprits de l'air ou du ciel (Jupiter), ceux de l'eau (Neptune), ceux de la terre (divinités infernales), et ceux des défunts eux-mêmes. Mais suivant un autre écrivain, Cesio, les Pénates se réduiraient à quatre divinités individuelles : Fortune, Cérès, le *Genius Jovialis, Pales* en entendant pour *Pales* une divinité masculine, serviteur et domestique de Jupiter. Comment ces quatre Pénates de Cesio s'accordent avec les quatre classes de Nigidius, cela reste pour nous une énigme.

Les dieux *gentiles* durent avoir une grande importance,

car ils étaient attachés à l'organisation familiale étrusque, qui se réfléchit, ou mieux se répète, dans les cultes des familles nobles de la Rome antique. Dans les brumes qui entourent les origines de Rome, c'est un fait hors de doute, qu'une forte organisation de la classe noble précède l'Etat romain et en est le fondement. La *gens* est d'abord une commune autonome, un clan, avec ses règles, son territoire, ses cultes : cultes déterminés, ou par des traditions de famille, ou par des conditions locales, ou par des influences étrangères spéciales. Quand le principe de centralisation l'emporte et que la commune romaine se constitue, ces cultes particuliers ne cessent pas : dieux et temples continuent à être honorés suivant les rites traditionnels des *gens*, mais leur fonction religieuse s'étend à la commune plus vaste, et acquiert une importance citadine.

Les noms de divinités accompagnées du nom noble sont un exemple net du culte nobiliaire à Rome : *Fortuna, Flavia, Hercules, Julianus, Silvanus Flaviorum, Tutela Candidiana*, etc... On recueille laborieusement d'autres preuves semblables dans l'étude des inscriptions étrusques qui révèlent, d'une manière analogue, une série de divinités honorées par des fêtes et des rites spéciaux et auxquels prenaient part tous les adeptes d'un groupe déterminé de familles descendant d'une souche commune. Mais nous continuons à ignorer quel genre de relations existait entre une divinité et la *gens*, pourquoi une divinité appartenait en propre à une certaine *gens*, et quand, chronologiquement, ce culte particulier a commencé; mais il reste prouvé qu'à Rome, le nom d'une divinité est associé à un appellatif tiré du nom de la *gens*. Ainsi, en lisant dans les textes des rouleaux funéraires *Culsu Leprnei*, nous apprenons à connaître que *Culsu* fut une divinité appartenant à la *gens Leprinia;* de même *Uni Ursumnei* est la *Juno* de la *gens Ursiminia.* La divinité familiale des *Numitorii* fut quelquefois appelée *Numiternus* et quelquefois *Mars*, la *gens Numisia* vénérait *Numisius Martius*, ou *Numésius Mars*. Et il ne peut y avoir aucun doute que les divinités étrusques ou semi-étrusques *Ancharia* de Fiesole et d'Ascoli, et *Feronia* de Falisca So-

ratte, ne soient liées avec les *gentes* des *Ancharii* et des *Heruli*, si l'on pense que *Herule* correspond au terme falisque *Feruli*, comme *herus* correspond au terme falisque *fere*.

Outre les dieux des familles nobles, parmi les divinités d'ordre inférieur, nous en trouvons quelques-unes qui font l'office d'escorte d'honneur autour d'autres plus grandes. Elles apparaissent ordinairement à la suite de *Turan* et peuvent être comparées aux *Horai* et *Charites* des Grecs. Elles sont ailées et nues, mais portent des chaussures ornementales et ont dans les mains des vases à onguents, des miroirs et des épingles à cheveux; ou bien elles couronnent les autres avec des voiles, des guirlandes, etc... Deux d'entre elles « Θanr et Θalma » assistent à la naissance de Minerve sortant du cerveau de Jupiter; mais, en général, ces divinités sont désignées, soit sous le nom générique de *Lasa*, soit sous le nom de Lasa accouplé à un nom personnel, soit aussi sous un seul nom personnel. Par exemple : *Lasa Vecu, Lasa Sitmica, Lasa Racuneta, Alpan, Zipanu, Θalma, Mlacux, Munθux, Rescial*, etc..., probablement suivant l'office qu'elles accomplissaient auprès du personnage principal.

5. — RELATIONS ENTRE LES DIVINITÉS ET ANALOGIES AVEC LES DIVINITÉS ROMAINES

Arrivés à ce point, si nous tournons nos regards vers le terrain parcouru, une question nous vient naturellement : nous avons vu qu'il existait une série de trente-trois noms propres de divinités étrusques (ceux du foie de Piacenza sont au nombre de quarante); ensuite nous avons cherché à en établir l'ordre hiérarchique; nous avons parlé enfin des divinités inférieures : lares, pénates, génies, etc... Or, dans quelle relation se trouvent les trente-trois ou quarante noms énumérés au début, avec la hiérarchie reconnue des divinités étrusques? Sept de ces noms apparaissent parmi les douze dieux *consentes ou complici;* mais dans quel degré hiérarchique les autres se trouvent-ils par rapport à ceux-ci, et, par exemple, aux dieux *involuti?* Voilà une question que les écrivains antiques n'ont pas posée et que les modernes eux-

mêmes, à ce qu'il semble, ne se sont pas préoccupés d'éclaircir. Mais on observe quelque chose de semblable aussi dans la religion romaine et, par cette voie, on pourra peut-être un jour arriver à une solution.

Dans la religion romaine, pour qui observe attentivement, il se présente un phénomène semblable. Nous y trouvons une religion officielle reconnue et professée par tous les citoyens, qui est formée d'éléments étrusques et d'autres éléments importés de Grèce; et cette religion reconnaît quelques divinités principales vénérées dans des temples de grande renommée et qui se répètent dans les principales villes de tout le monde romain. Ces divinités ne sont pas nombreuses et ne dépassent pas de beaucoup la douzaine; mais si, laissant de côté pour un moment la tradition officielle, monumentale et littéraire, nous nous mettons à parcourir les inscriptions de caractère religieux, rassemblées dans les volumes du *Corpus inscr. latinarum,* et si nous portons notre attention sur les écrivains antiques de moindre valeur et en particulier sur ceux du Bas-Empire, nous voyons bientôt que les quelques divinités des listes officielles deviennent légion et révèlent des noms aux formes les plus étranges et aux étymologies les plus disparates. Supprimons même de ces listes tous les noms de caractère strictement local, ou qui ont le caractère des divinités indigènes accueillies et tolérées dans l'Olympe romain : il en reste encore un grand nombre de vraiment romaines, qui n'ont rien à voir avec les divinités majeures de l'Olympe classique. Ce sont les divinités mentionnées dans les *Indigitamenta,* nom donné à un recueil de prières ou formulaire pontifical qui cataloguait les dieux qu'on devait invoquer dans les diverses contingences de la vie, avec des indications qui définissaient l'office propre attribué à chaque divinité et d'ailleurs indiqué par le nom lui-même. La liste de ces noms devait se trouver dans le quatorzième livre des *Antiquitales* de Varron, que nous connaissons à travers les grammairiens et les écrivains chrétiens, Tertullien, saint Augustin, Arnobius, et que les auteurs de traités ont divisé en sections. Une section est celle des dieux *praesides puerilitatis;* une autre

celle des dieux *conjugales* ou *nuptiales;* une troisième, celle des dieux qui président au terme de la vie. Viennent ensuite les dieux éagrestes, auxquels fait allusion Virgile (Georg. 1, 21) : *Dii deaeque omnes, studium quibus arva tueri;* les dieux protecteurs de la maison et les dieux auxiliaires en général.

Les seules divinités qui président à l'enfance arrivent à la cinquantaine et, avec elles, les divinités majeures *Janus, Saturnus, Juno Lucina, Liber et Libera, Diespater, Minerva, Mercurius,* nous voyons parmi elles les noms nouveaux de *Fluviona, Mena, Vitumnus, Sentinus, Carmentes, Ὀpigena, Intercidona, Pilumnus, Deverra, Vagitanus, Cumina, Ruminus, Rumina, Potina, Educa, Statilnius, Adeona, Abeona,* etc. Les noms mêmes de ces divinités indiquent l'office accompli par elles. Ainsi, *Intercidona, Pilumnus, Deverra* sont trois dieux qui veillent sur la maison où repose l'accouchée, et l'un d'eux, *Intercidona,* frappe de la hache le seuil de la porte, *Pilumnus* accomplit le même acte avec le *pilum, Deverra* avec le balai, afin que *Sylvain* s'abstienne d'entrer et de causer de l'ennui à la mère. De même, la déesse *Cumina* est celle qui couche l'enfant dans son berceau, *Rumina* celle qui lui enseigne à têter, *Potina* à boire, *Educa* à manger, *Statilinus* à rester droit sur ses jambes, *Adeona* et *Abeona* à marcher en avant et en arrière, etc...

Pour avoir une explication de ces divinités, il faut se reporter aux origines de la religion romaine, qui dérive, comme tant d'autres religions primitives, de l'animisme, d'où l'on passe ensuite à l'individualisation des forces motrices de la nature, forces quelquefois brutales, qui ne peuvent être dominées que par des formules magiques. *Indigito,* commentent les anciens, *est precor et invoco* (Serv. ad. Aen. XII 794), et *indigitamenta* (Festus) *incantamenta vel indicia.* La multiplicité des puissances (*numina*) enregistrées dans les *Indigitamenta* représente l'état primitif de la religion romaine, arrêtée à ce moment de son développement par le formalisme propre de la race, et la ténacité des superstitions populaires. « C'est probablement, écrit Bouché-Leclerq, le vieux fonds indigène italique et étrusque à moitié caché

sous le manteau hellénique qui constitue le culte officiel et la mythologie littéraire (1).

Le même fait s'est produit sans doute aussi pour la religion étrusque. Là encore à l'origine, le sentiment religieux sera parti de l'animisme; il se transforma ensuite en culte des forces de la nature, lesquelles ne sont pas limitées dans le nombre et demeurent comme des types individuels, même quand les contacts avec les civilisations orientales ont fait connaître les divinités supérieures de caractère personnel, dans leurs associations de trois, de neuf, de douze, etc... Le formalisme et la ténacité que l'on attribue au caractère romain sont encore bien plus évidents dans le caractère étrusque, si bien qu'on est forcé de supposer, ou que ce formalisme existe dans la souche originelle dont les deux peuples sont dérivés, ou qu'il soit passé de l'Etrurie à Rome par cette puissance d'influence qu'une civilisation supérieure a toujours sur celle qui est inférieure. Si nous avions une connaissance exacte du lexique étrusque et si nous pouvions préciser la signification des racines qui résistent encore à toute tentative d'interprétation, nous trouverions dans ces dizaines de noms, à peu près ce que nous rencontrons dans les listes des *Indigitamenta :* des noms correspondant à des forces destinées à protéger la vie et la fortune humaine, dans ses manifestations les plus singulières et les plus variées.

6. — COSMOGONIE ET OUTRE-TOMBE

Dans l'histoire des religions, les chapitres qui concernent la cosmogonie et les croyances relatives à la vie d'outre-tombe sont aussi très importants.

Au sujet de la cosmogonie, suivant les renseignements donnés par Suida, le Demiurge ou Dieu créateur, établit, dès le début, pour la durée de sa création douze millénaires, et à chaque millénaire de la création il assigna séparément

1. Au mot *Indigitamenta,* dans Daremberg-Saglio, Dictionnaire d'Antiq. grecques et romaines.

un signe du zodiaque. Dans le premier millénaire, il créa le ciel et la terre; dans le deuxième le firmament; dans le troisième la mer et les eaux qui coulent sur la terre; dans le quatrième les grands astres du ciel, le soleil, la lune et les étoiles; dans le cinquième tous les être animés de l'air, de l'eau et de la terre, qui rampent, nagent, volent et courent avec quatre pattes; dans le sixième l'homme. Six mille ans s'écoulèrent donc avant la création de l'homme, et la race humaine ne durera pas plus des six mille autres années. La ressemblance de cette cosmogonie avec celle de la Bible est claire. Mais c'est un problème que, pour le moment, nous ne pouvons pas résoudre, de savoir si la source dont Suida s'est servi (et qui n'est désignée par lui que d'une manière vague), a subi l'influence du récit biblique, ou si, au contraire, ce que Suida rapporte, résume une antique tradition étrusque, dérivée de l'Asie Occidentale sans dépendre de la Bible.

En ce qui concerne les conceptions d'outre-tombe, selon toute apparence, les Etrusques passèrent aussi par différents degrés dans leurs croyances. Tout d'abord ils pensèrent moins à une immortalité de l'âme qu'à une survivance matérielle, dans laquelle demeuraient encore les besoins corporels du manger et du boire; de là vint l'usage de placer dans les tombes, avec le cadavre, des vases contenant des aliments et des boissons. Puis, peu à peu, les conceptions s'affinèrent, et la croyance d'une survivance spirituelle loin du monde des vivants, dans un monde souterrain ou de joie ou de peine, prévalut. Mais il reste douteux que les Etrusques aient conçu une vraie immortalité de l'âme, et le doute provient de certaines pratiques enseignées dans la discipline étrusque et auxquelles se rapporte Arnobius (*adv. gen.* II, 62) : *Etruria, libris in Acherunticis pollicetur, certorum animalium sanguine numinibus certis dato, divinas animas fieri et ab legibus mortalitatis educi.* « L'Etrurie enseigne dans les livres Achérontiques qu'en offrant à certaines divinités le sang de certaines victimes, les âmes se divinisent et sont dégagées des lois de la mortalité. » Quelles seraient ces lois de la mortalité qui enchaînent les âmes des trépas-

sés? Doit-on entendre en général que toutes les âmes non divinisées, après un espace de temps plus ou moins long, disparaissent, ou seulement que, comme des âmes d'êtres mortels, elles ne participent pas aux prérogatives des autres, qui sont admises à l'Olympe des dieux?

C'est encore une des nombreuses questions que, faute de documents originels, nous devons laisser sans solution. Nous manquons également de documents qui nous enseignent quelles étaient les conditions des âmes après la mort. D'après les traces de la doctrine étrusque qui sont restées dans la doctrine latine, nous pouvons déduire que les âmes n'avaient pas toutes le même sort. Les unes, qui prenaient le nom de *Lares,* devenaient demi-dieux et avaient un pouvoir bienfaisant sur les survivants; d'autres, au contraire, vagabondaient, porteurs de maux, et s'appelaient *Larvae;* les *Mânes* restaient dans une condition incertaine : elles devaient demeurer dans les Enfers et en sortaient seulement trois jours par an, par une ouverture dite *mundus,* pour recevoir des prières et des offrandes. Le texte relatif est d'Apuleius et nous a été conservé par Servius (ad. Aen. III, 63) : *Mânes animae dicuntur melioris meriti, quae in corpore nostro genii dicuntur; corpori renuntiantes Lemures. Cum domos incursionibus infestarent, Larvae appellabantur : contra, si aequi et faventes essent, Lares familiares.* Le séjour destiné aux *Lares, Larvae* et *Manes* était sous terre, et de là elles pouvaient communiquer avec les vivants, par le moyen du *mundus.*

Le *mundus,* cavité souterraine qui se trouvait au centre de la ville et était désignée dans la cérémonie même de sa fondation, représentait une entrée officielle des Enfers; l'ouverture en était fermée par une pierre dite *lapis manalis.* Les jours où, suivant le férial romain, on enlevait la pierre et où les mânes pouvaient revenir dans le monde extérieur, étaient le 24 août, le 5 octobre, et le 8 novembre; mais il y avait d'autres époques de l'année où les ombres s'enfuyaient des cloîtres de l'Enfer, non par le *lapis manalis,* c'est-à-dire par la voie du *mundus,* mais par leurs tombes mêmes, et c'étaient : d'abord, les journées parentales c'est-

à-dire la semaine de février qui précédait le 21, puis les 7, 11, et 13 mai *Lemuria,* jours où les défunts réapparaissaient dans leurs anciennes maisons.

Comme on l'a dit, ce sont là des souvenirs et des faits de la religion romaine, mais qui peuvent se rapporter sans hésitation aussi à la religion étrusque. En ce qui concerne la fondation des villes et le *mundus,* c'est Varron qui l'atteste (*de ling. lat.* V, 32, 143) : *oppida condebant in Latio Etrusco ritu, ut multa.* « On fondait les villes latines d'après le rite étrusque, et ainsi de beaucoup de choses. » Pour les autres renseignements on cite toujours les mêmes sources, et celles-ci, d'ailleurs, puisent aux antiques témoignages des livres étrusques.

Les bas-reliefs sculptés sur la face antérieure des urnes et des sarcophages, comme les grandes peintures murales des tombeaux, offrent diverses représentations des Enfers, où l'on peut distinguer des lieux de peine avec différents tourments et tourmentés, et plus encore des scènes de banquets et de spectacles qui reproduisent les moments les plus joyeux de la vie; mais il est difficile de dire quel est le substratum doctrinal de ces représentations, quelle part y ont les artistes et la tradition artistique de l'Etrurie ou, au contraire, quelle part est attribuée aux influences littéraires et rituelles de l'Orient. Nous verrons plus loin ce qui touche encore au culte des morts, et nous arrivons au culte qui accompagnait et documentait les croyances étrusques.

7. — CULTE : COLLÈGES SACERDOTAUX

Nous avons déjà rappelé avec quelle insistance les anciens mettaient en relief la religiosité des Etrusques. La ridicule étymologie même de Tusci rapportée par Isidore : *Tuşci autem a frequentia sacrificii dicti sunt, hoc est* απο τον Θυειν, est un indice non négligeable de cette opinion. De plus chaque culte supposait des sacerdoces, des rites, des cérémonies et des fêtes.

Il y eut certainement en Etrurie des collèges sacerdotaux. Sans eux il ne serait pas possible d'imaginer comment pou-

a) Situle de bronze.
Musée étrusque du Vatican.

b) Cratère de bronze.
Musée étrusque du Vatican.

c) Tasse de terre rouge (Orvieto).

d) Figure de Satyre (Orvieto)

a) Tasse d'ivoire de Palestrina. *Musée Giulia.*

b) Vase de terre rouge. *Musée archéologique de Palerme.*

vait se former un ensemble de doctrines d'une force expansive, telle que nous la découvrons d'après les traces recueillies et examinées; mais nous manquons de documents, et nous ne pouvons pas même dire comment les divers collèges étaient ordonnés entre eux et s'ils avaient ou non un chef reconnu, une espèce de *pontifex maximus,* comme cela existait chez les Romains. Il est vrai, que, en parlant des solennités annuelles du *fanum Voltumnae,* les auteurs affirment que, dans cette occasion, on choisissait parmi la noblesse venue des douze villes un *sacerdos* pour le *solemnia ludorum;* mais la façon même dont le fait est annoncé, prouve qu'il s'agissait d'une charge spéciale et temporaire, plus politique que religieuse. Il est certain que le ministère sacerdotal devait être exercé, suivant une tradition, par quelques familles illustres, où se rendaient les jeunes Romains pour s'instruire; mais rien ne nous autorise à croire que la science de la religion et des cultes était gardée dans le mystère et que seuls quelques initiés pouvaient s'en approcher; car, pour ce qui est des derniers temps — les plus connus au point de vue historique — il résulte au contraire que le sacerdoce étrusque était accessible même aux classes affranchies. Le caractère fermé et mystérieux qui entourait le culte étrusque n'était pas apporté par une organisation expressément voulue, mais seulement par la complexité et la minutie des règles dont il était constitué, et qui créaient des difficultés insurmontables pour les profanes qui auraient voulu le regarder de trop près.

Parmi les collèges sacerdotaux les plus importants, il y avait ceux des aruspices qui, transplantés à Rome, y durèrent jusqu'à la chute de l'Empire; ils nous sont attestés par de nombreuses inscriptions et des textes juridiques. Mais nous parlerons plus longuement de ceux-ci en traitant de la discipline étrusque.

Le culte s'exprimait par des prières et des imprécations, par des sacrifices et des repas sacrificiels, par des jeux, des danses, de la musique, des processions, des courses, des combats de gladiateurs, autant et plus qu'à Rome. L'adoration des statues, et les fêtes commémoratives des Romains

semblent aussi copiées des fêtes étrusques. Nous en avons du moins une artistique représentation dans les figures idéalisées des défunts que nous voyons si souvent sculptées sur les sarcophages et les urnes cinéraires étrusques; les couvercles ont justement la forme des lits devant lesquels nous pouvons imaginer que les survivants déposaient des services de table complets, des vases à vin et des candélabres, tandis que les parois des tombeaux reproduisaient, avec les couleurs les plus vives, les chasses, les danses et les délices de l'amour qui devaient réjouir les trépassés dans la vie d'outre-tombe. Nous n'avons pas trace des prières, en forme de chants religieux, comme ils sont rappelés par les fêtes de la Junon falisque; nous avons quelque idée de celles qui avaient la forme de litanies, grâce à ce qu'on peut en deviner dans l'inscription de la Momie d'Agram et par les analogies évidentes avec les prières des Tables de Gubbio, ou avec les poèmes des frères Arvali de Rome. Un exemple curieux d'enchantement étrusque pour guérir un mal de pieds est conservé dans Varron (*de Re rust.* I, 2, 27) tiré du livre d'un Etrusque Saserna. Il s'agit d'une formule qu'il fallait chanter à jeun, vingt-sept fois, avant de toucher la terre et d'y cracher. La formule miraculeuse est celle-ci : *Ego tui memini, medere meis pedibus : terra pestem teneto, salus hic maneto in meis pedibus.*

Les Etrusques attribuaient une importance spéciale aux sacrifices d'animaux qui, suivant le but auquel ils tendaient, pouvaient être de pure et simple offrande, ou bien de consultation. Ce sont les *hostiae animales* et les *hostiae consultatoriae* dont parle Servius (*ad. Aen.* IV, 56) : *Duo enim genera hostiarum sunt : unum in quo voluntas dei per exta exquiritur; alterum in quo sola amnia deo sacratur : unde etiam haruspices animales hostias appellant.* Par les *hostiae animales,* la vie de l'animal était offerte aux dieux comme propitiation, à la place de l'âme ou de la vie de l'homme. Par les *hostiae consultatoriae* l'offrant sollicitait, au moyen de l'examen des viscères de la victime, une révélation de la volonté et du conseil des dieux. Dans les monuments et dans la tradition, nous trouvons également des traces de

sacrifices humains, mais il ne faut pas s'en étonner, puisque cette coutume barbare se trouve répandue dans toutes les civilisations primitives, spécialement sous forme de massacre de prisonniers ou d'esclaves; elle est appuyée par des documents non seulement pour ce qui est de la Grèce antique, mais aussi pour les peuples italiques et pour Rome elle-même.

Outre les sacrifices, les prières et les fêtes publiques, on trouve aussi dans le culte, les dons votifs qui prennent souvent la forme de statuettes, en bronze ou en terre cuite, de divinités destinées à être adorées, et d'autres offrandes de caractère spécial, par exemple des modèles en argile, de têtes, d'extrémités et d'autres parties internes et externes du corps, qui attestent la reconnaissance du croyant envers la divinité salutaire; cet usage était commun dans l'antique pays italique; de l'antiquité, à travers le Moyen Age, il est arrivé jusqu'à nos jours.

Toutes les prescriptions relatives à l'exercice du culte étaient réunies dans les rituels, dont les écrivains anciens nous ont conservé plusieurs fragments; ce serait le moment d'en parler, mais comme la matière est vaste et en rapport avec ce qu'on est convenu d'appeler la discipline étrusque, elle formera le sujet d'une prochaine étude.

En résumé, la religion étrusque nous donne la même impression que la religion romaine et révèle avec celle-ci des rapports de ressemblance que peut avoir une mère avec sa fille; le même formalisme pédantesque, le même mélange de noms et de rites hétérogènes dans l'une et dans l'autre; avec cette différence que la première conserve un caractère plus restreint et plus national, tandis que l'autre, suivant les destinées de l'Empire auquel elle est associée, reçoit une empreinte cosmopolite qui l'éloigne toujours plus de ses origines italiques; elle lui donne l'aspect d'un amas de noms hétérogènes et de cérémonies souvent incohérentes. Toutefois, la religion étrusque elle-même présente, à côté de notes purement indigènes ou italiques, d'autres notes d'origine étrangère, d'importation hellénique, disait-on autrefois; mais maintenant que les horizons de l'Histoire se sont tellement

élargis, personne ne s'arrête plus à la Grèce et à l'Egée; on poursuit plus loin, vers l'Egypte, l'Asie Mineure, l'Assyrie et la Babylonie, et l'on interroge aussi ceux qui cultivent l'ethnographie comparée. On élargit de toutes parts le champ de la science; mais en même temps les problèmes augmentent, ainsi que les obstacles à vaincre pour les résoudre; l'on est de plus en plus persuadé que même les problèmes circonscrits à une région et à une période historique ne peuvent être éclaircis sans une profonde compréhension de toute l'histoire et de toute la civilisation que cette période précède, suit et accompagne. Il en est ainsi de la religion étrusque; c'est pourquoi les archéologues et les historiens, par conviction et par nécessité de méthode, sont contraints d'invoquer et d'attendre l'aide de ceux qui étudient les civilisations primitives de tous les peuples. Leur insuffisance avouée et leur attente de l'aide d'autrui pourra sembler à quelques-uns timidité et incapacité; mais celui qui jugera avec un esprit dépourvu de passion, verra plutôt s'affirmer dans le champ de la science, autant et peut-être plus que dans le champ des sciences économiques et sociales, la nécessité d'une large collaboration, et même d'une vraie et propre coopération internationale.

DOCTRINES, RITES ET DISCIPLINES ETRUSQUES (1)

Depuis que le monde est monde, une des plus grandes préoccupations de l'homme est le mystère qui entoure son avenir proche et lointain. On pourrait même dire qu'une grande partie de la psychologie humaine s'édifie suivant les diverses solutions que chacun donne à ce mystère, que tout le monde cherche plus ou moins à pénétrer et à découvrir. « L'avenir repose sur les genoux de Jupiter », « l'avenir est dans les mains de Dieu »; voilà deux phrases synonymes par lesquelles on répond communément aux questions concernant le monde futur; et ce n'est pas par hasard que l'on nomme Dieu à côté de Jupiter dans ces communes réponses, car les religions surtout se sont emparées, en tout temps et en tous lieux, de cet effrayant problème. Les systèmes philosophiques les plus accrédités sont intervenus bien des fois pour aider les religions ou pour agir contre elles; il en est de même des superstitions, à l'intérieur et en dehors des religions et des philosophies; superstitions de tout genre qui vont des rites horribles des sorciers de l'Afrique et de l'Australie aux consultations raffinées des chiromanciens et des somnambules, qui trônent dans les capitales d'Europe et d'Amérique, et s'enrichissent au dépens du peuple.

1. L'auteur moderne qui a traité le plus largement cette matière est O. Thulin, surtout dans les trois monographies : Die Blitzlehre, Die Haruspicin (Göteborg, 1906), Die Titualbücher (Göteborg, 1909).

1. — ORIGINE ET CARACTÈRE PROPRE DE LA DISCIPLINE ÉTRUSQUE LIVRES DES ARUSPICES, DES FULGURALES ET DES RITES

Les Etrusques — comme les Latins — cherchaient à satisfaire cette commune curiosité au moyen de leur *discipline*, nom par lequel on avait coutume de désigner un ensemble de doctrines et de pratiques religieuses qui enseignaient les moyens les plus sûrs pour arriver à connaître la volonté des dieux et à obtenir leur faveur. Cette discipline se basait sur une révélation religieuse qui aboutissait aux deux noms fabuleux de Tagès ou Tagète et de Begoe.

A ce propos, Cicéron rapportait (Div., II, 50) : « Qu'un paysan du territoire de Tarquinia, en train de labourer la terre, ayant creusé avec sa charrue un sillon plus profond que d'habitude, avait vu apparaître soudainement entre les mottes une figure d'aspect jeune mais de jugement mûr, dont le nom était Tagès (ou Tagète). Etonné de cette étrange apparition, il avait appelé à grands cris une foule de gens; puis, la nouvelle de ce prodige s'étant répandue, bientôt toute l'Etrurie s'était rendue en ce lieu; et alors Tagète avait prononcé plusieurs discours, que les auditeurs avaient recueillis et mis par écrit. » Censorinus ajoute que l'enfant prodigieux avait exposé sa doctrine en vers et qu'elle avait été fidèlement recueillie par les « lucumons ». Suivant Lidus au contraire (de Ost., C. 3, 10, A), cette œuvre aurait été accomplie non pas par les « lucumons », mais par Tarchon, le héros éponyme de Tarquinia. Un détail, également de nature miraculeuse, ajouté par une autre tradition recueillie par Isidore, disait que Tagète était mort le jour même où il avait terminé sa révélation.

Comme nous l'avons dit, la tradition remontait à Begoe (étr. *Vecui* ou *Vecuni*, et en latin *Vegonia*) en même temps qu'à Tagète. Servius dit que Begoe était une nymphe, dont les livres traitaient la doctrine de la foudre et étaient conservés dans le temple d'Apollon sur le Palatin avec les livres Sibyllins et les livres sur l'agriculture du Carthaginois

Magon. En outre elle avait enseigné à Aruns Veltimnus les règles à suivre pour la mesure des terrains dans la délimitation des frontières. Si la science des aruspices remontait à Tagète, on devait à Begoe celle de la foudre et la théorie, de plus grande importance civile, de la limitation des terrains publics et privés.

La coordination des diverses parties de la discipline étrusque et leur répartition en livres durent se faire dans le VIII[e] siècle de l'histoire étrusque, qui coïncide avec le II[e] siècle (avant J.-C.). C'est l'époque où l'Etrurie s'apprête à disparaître comme nation, mais où les aruspices sont attirés davantage à Rome. Et l'Etrurie accueille l'invitation et prend en quelque sorte sa revanche sur l'orgueilleux vainqueur, en le soumettant spirituellement à cet héritage de cérémonies et de superstitions qui l'accompagneront tout le long de son histoire, jusqu'au seuil du Moyen Age.

D'après l'ordre et la répartition rapportés par Cicéron, les livres sacrés de la discipline étrusque se divisaient en trois catégories :

1° Les livres *haruspicini*, qui enseignaient l'art d'explorer la volonté des dieux au moyen de l'examen des viscères des animaux, et du foie principalement.

2° Les livres *fulgurales*, qui traitaient de la façon dont on devait interpréter, éloigner ou invoquer les foudres.

3° Les livres *rituales*, qui avaient un contenu bien plus complexe et plus varié, où l'on exposait les règles de la vie politique et sociale, les conditions de la vie humaine, même dans l'outre-tombe, etc...

Mais, comme on le sait, aucun de ces livres n'est parvenu en entier jusqu'à nous. En dehors de leur division sommaire, nous ne connaissons rien d'autre que des fragments, mais ceux-ci suffisent à nous donner une idée de toute la doctrine. C'est pourquoi, suivant la division indiquée en livres des aruspices, des fulgures et des rites, il sera parlé successivement du contenu de ces livres, avec quelques renseignements sur les collèges sacerdotaux qui enseignaient et pratiquaient la discipline.

Mais que soient permises deux observations générales :

En premier lieu, la discipline étrusque est une science qui reçoit son impulsion de l'extérieur et jamais d'une inspiration ou suggestion individuelle. C'est un *genus divinandi artificiosum*, comme s'exprime Cicéron (Div., I, 12) : un système de pratiques pour découvrir la volonté des dieux, basé sur un art qui dispose ou voudrait disposer de moyens pratiques bien déterminés, indépendants du caprice ou des tendances personnelles de celui qui l'exerce. Elle est donc un art qui s'apprend comme tout autre art, et à cet égard la discipline étrusque a une formation et un esprit bien différents de ceux qui dominaient dans les oracles des Grecs et de beaucoup d'autres peuples.

En second lieu, les Romains, en interrogeant la direction de la foudre, ou le foie, ou le vol des oiseaux, se proposaient des problèmes simples, auxquels on pouvait ne répondre que par oui ou par non. La formule habituelle que le Romain emploie pour sa demande est donc celle d'un dilemme : *litat aut non litat?* C'est-à-dire : « Le présage est-il bon ou mauvais? Peut-on faire ou ne peut-on pas faire? » Pour les Etrusques la chose était plus complexe. Aux questions proposées on ne répondait jamais oui ou non, mais on exposait les résultats du phénomène observé, puis on les discutait pour aboutir à des conclusions qui pouvaient varier entre l'affirmative et la négative, et étaient chaque fois justifiées. Tout cela — on le comprend — conduisait nécessairement à une description minutieuse des phénomènes et à un enregistrement d'interprétations, qui formaient une vraie casuistique et permettaient à l'aruspice étrusque d'étaler une érudition si vaste et si singulière, qu'il renvoyait abasourdi et plus ou moins satisfait le crédule interrogateur.

2. — LA SCIENCE DES ARUSPICES

Nous arrivons maintenant à la première partie de la discipline qui concerne la science des aruspices, c'est-à-dire l'art de scruter la volonté des dieux au moyen des viscères des animaux.

La doctrine qui se base sur l'observation des viscères des animaux est la plus ancienne et la plus caractéristique de la discipline étrusque, celle qui fut particulièrement enseignée par Tagès aux chefs ou « lucumons » des douze peuples confédérés; elle eut, pour cette raison, la réputation d'être un art national étrusque, et c'est pourquoi les Etrusques étaient considérés comme des maîtres en cette matière. Ils savaient interpréter la langue que les dieux parlaient au moyen des signes déterminés imprimés dans les viscères — rappelons le vers de Tibulle (II, 5, 13) : *lubrica signavit cum deus exta notis,* et seuls ils pouvaient en tirer des prédictions; tandis que l'idée des Romains était seulement de savoir si les viscères examinés étaient dans des conditions normales pour en déduire si la divinité était favorable ou non. Aussi, pour les Romains, la phrase exacte à ce propos était *inspicere exta,* et pour les Etrusques : *consulere exta.* En d'autres termes, la question principale pour tous, Romains et Etrusques, était de savoir de quelle divinité il fallait attendre la réponse; mais dans la pratique, les Romains, qui observaient seulement l'aspect des viscères, étaient obligés de désigner auparavant la divinité à laquelle ils voulaient adresser la demande; tandis que les Etrusques, qui avaient, pour ainsi dire, localisé dans les viscères, et principalement dans le foie des animaux, les régions que les dieux habitaient dans le ciel, pouvaient déduire directement, des viscères mêmes, quelle divinité parlait.

Les conditions générales que l'on exigeait des victimes, pour que la réponse fût valide, étaient au nombre de deux : qu'elles fussent saines et que, conduites devant l'autel, elles ne résistassent pas avec violence. La première prescription n'a pas de détermination spéciale, et elle est rapportée par Servius en termes génériques (Georg., III, 491) : *colligi enim nisi ex sana victima futura non possunt* « parce qu'on ne peut déduire l'avenir que d'après une victime saine. » La seconde, au contraire, émane de la discipline étrusque, et c'est encore Servius qui l'atteste (*Georg.*, II, 395) : *improbant enim haruspices hostiam quae admota altaribus reluctatur,*

« parce que les auspices refusent la victime qui, approchée de l'autel, se montre récalcitrante. »

Et maintenant on demande : quels étaient les animaux prescrits pour l'examen des viscères? Il résulte des textes que c'étaient la brebis et le veau, mais principalement et spécialement la brebis; car celle-ci fut, pour les Etrusques, la vraie *hostia consultatoria* de la science des aruspices.

Enfin, une dernière question se pose : lequel des viscères de la brebis était choisi pour l'examen? Le foie, et la raison de ce choix est donnée par une croyance très ancienne, à savoir que le foie était principalement le siège de l'âme. Mais les Etrusques, et avec eux les Babyloniens, ne limitaient pas l'examen au seul foie, mais aussi à la vésicule biliaire. Cela est prouvé par les textes et, d'une manière évidente, par le bronze de Piacenza (pl. XIV a) qui est l'un des plus singuliers et des plus importants monuments de la discipline étrusque. Il représente le foie sous une forme schématique et devait servir à la pratique de la science des aruspices pour les instructions que l'on donnait aux aspirants à l'art sacré, ou bien pour les consultations de chaque jour. On peut bien imaginer que, dans le cas d'une consultation sacrée, l'aruspice extrayait le foie de la victime, le plaçait de manière que le côté supérieur correspondît à celui des deux *processus caudatus* (ou *pyramidalis*), et *papillaris*, et à la *vesica fellea*, afin que le lobe le plus grand fût à sa droite et le plus petit à sa gauche; alors il notait toutes les particularités qui attiraient son attention, en établissait la position exacte, et cherchait ensuite dans le foie de bronze la surface correspondante et la divinité qui y était inscrite; il savait ainsi exactement à qui devait se rapporter le phénomène contrôlé. C'est pourquoi toutes les divinités avaient dans le foie une partie qui, en quelque manière, pouvait se dire leur propriété; et même la partie inférieure, divisée en parties presque égales par le *suspensorium hepatis*, porte deux noms gravés dans le bronze : *Usils et Tivs; Usils*, qu'on interprète comme étant le soleil, sur le lobe le plus étendu, *Tivs* (lune) sur le lobe le plus petit; mais elles n'avaient pas toutes la même importance,

soit pour la discipline, soit spécialement pour l'aruspice, quand on lui demandait une consultation.

La chose principale à laquelle on devait faire attention, était l'aspect général de l'organe. Un organe malade, perclus, annonçait un malheur. La couleur pâle était particulièrement défavorable. On le voit dans Lucain (I, 618) :

> Terruit ipse color vatem; nam pallida taetris
> Viscera tincta notis gelidoque infecta cruore
> Plurimus asperso variabat sanguine livor.

C'est la pâleur même de l'organe, sur lequel on aperçoit des taches noires mêlées au sang, qui épouvante l'aruspice. Au contraire, un foie de grosseur extraordinaire, le double de la normale, (*exta o iecinora replicata, duplicia*) était un indice de fortune, et Pline en cite un exemple (*Nat. hist.*, XI, 190) : *Divo Augusto Spoleti sacrificanti, primo protestatis suae die, sex victimarum iocinera replicata intrinsecus ab ima fibra reperta sunt, responsum que duplicaturum intra annum imperium :* « Le divin Auguste offrant un sacrifice à Spolète, le premier jour de l'exercice de la *potestas*, six victimes consécutives avaient montré des foies grossis du double, et l'aruspice, consulté, avait répondu que ce fait était l'indice qu'Auguste doublerait l'Empire dans l'année en cours. »

Après l'aspect général du foie, on en considérait trois parties spéciales : le *caput iocineris*, c'est-à-dire le *processus pyramidalis* ou *lobus caudatus*, la *pars familiaris* et la *pars hostilis sive inimica*. Et tout d'abord le *caput iocineris*. Cicéron affirme (Div., II, 32) : « Que les Etrusques examinaient de tous les côtés et avec la plus grande diligence le *processus pyramidalis : caput iecoris ex omni parte diligentissime considerant*. La forme *du lobus caudatus* dans le foie de Piacenza, (ainsi que dans les foies babyloniens), semblable à une pyramide, est une forme exagérée; mais cependant, il est vrai qu'en fait, il se présente d'une manière variée et que, par conséquent, il pouvait très bien se prêter aux subtilités des aruspices. Tite-Live raconte à propos du consul Marcellus, en 208 (avant J.-C.), que, « à l'examen

du foie d'une première victime, on n'avait pas trouvé le *caput iocinoris*, tandis que l'examen d'un second avait révélé toutes ses parties régulières et même le *caput iocinoris* très grossi, et que ce fait avait été interprété comme un bon signe. » Au contraire, l'absence du *caput* était un mauvais signe, et aucune observation n'est citée plus souvent dans les auteurs que celle-ci : *caput defuit :* « On ne trouva pas le *caput iocinoris;* les recherches anatomiques prouvent qu'en réalité cet appendice se trouve souvent réduit à un reste rudimentaire, presque imperceptible.

Laissant de côté d'autres particularités moindres, les aruspices observaient en outre dans le foie trois éléments spéciaux : *fissa, fibrae* et *fel.* Les *fissa* sont de petites cannelures à la superficie, qui pouvaient apparaître dans la partie favorable aussi bien que dans la partie hostile : dans quelques cas, elles signifiaient un gain, dans d'autres une perte. Les *fibrae,* en relations avec le *iecur,* sont les extrémités des lobes; la couleur rouge des *fibrae* était un pronostic de sécheresse! Le *fel* est la vésicule de la bile. Un *fel geminum,* très grand, est un bon signe. Il était dédié à Neptune et Maris : en effet, sur le foie de Piacenza le nom Maris est clairement gravé sur la *vesica fellea* (fig. 3). Un exemple historique de l'usage fait par les aruspices de cette particularité est rappelé par Pline (Nat. hist., XI, 195) : *Taurorum felle aureus ducitur color :* « On tire la couleur d'or du fiel des taureaux »; puis il continue : *haruspices id Neptuno et umoris potentiae dicavere geminumque fuit divo Augusto, quo die apud Actium vicit :* « Les aruspices ont assigné le fiel à Neptune et aux puissances des eaux, et le fiel apparut le double du naturel dans la consultation des aruspices le jour où Auguste remporta la victoire d'Actium ». Voilà une consultation des aruspices reliée à l'un des événements fondamentaux de l'histoire antique, qui confirme à la fois, la doctrine et la pratique de la science des aruspices, tant chez les Etrusques que chez les Romains.

Quelques pratiques de magie furent parfois unies à l'étude des viscères des animaux sacrifiés, pour en déduire la puissance des dieux. En effet, suivant l'opinion étrusque, les

dieux prennent possession des viscères. Qu'on se rappelle Lucain (I, 623) : *caesique in pectora tauri venere dei;* et Properce (IV, I, 100) : *sibi commissos fibra locuta deos.* Les viscères eux-mêmes acquièrent donc une force magique qui se transmet à ceux qui se les approprient. Nous en trouvons deux exemples dans l'histoire romaine. Bien connue est la légende de la chute de Veio, racontée par Tite-Live : « Les Romains, ayant pénétré par une galerie souterraine dans le centre de la ville assiégée, entendirent l'aruspice qui, en examinant les viscères d'une victime, déclara que la victoire appartiendrait à celui (Tite-Live, V, 21, 8) : *qui eius hostiae exta prosecuisset :* « qui sectionnerait les viscères de cette victime »; alors les soldats enfoncent la galerie, portent les viscères de la victime au dictateur, et la ville tombe aux mains des Romains. Le second exemple est de Suétone et se rapporte à Pérouse. L'armée d'Octavien se trouvait sous les murs de la ville et lui-même offrait un sacrifice qui donnait de mauvais pronostics; à ce moment les assiégés font une sortie à l'improviste et emportent *omnem rei divinae apparatus.* Les aruspices, interrogés, déclarent que les pronostics, qui avaient été annoncés comme défavorables au sacrificateur, retomberaient sur ceux qui avaient dérobé les viscères des victimes, et le fait se vérifia : *cuncta in ipsos recasura qui exta haberent* (Suét., *Aug.*, 96). Les faits auraient donné raison à la réponse, puisque, peu de temps après, Pérouse, par le sang de ses meilleurs citoyens — (trois cents sénateurs égorgés) — par le pillage et par l'incendie, expia la faute d'avoir suivi le parti d'Antoine.

3. — LA DOCTRINE DE LA FOUDRE

Elle était enseignée dans les livres *fulgurales* et, d'après Sénèque (qui emprunte certainement ce renseignement à l'Etrusque Cecina) se divisait en trois parties. Voici ses paroles : *nunc ad fulmina revertamur, quorum ars in haec tria dividitur : quemadmodum exploremus, quemadmodum interpretemur, quemadmodum exoremus. Prima pars ad formulam pertinet, secunda ad divinationem, tertia ad pro-*

pitiandos deos (Nat. quaest., II, 33). Ce qui veut dire que, « en premier lieu, on doit établir de quelle manière et dans quelles conditions la foudre doit être observée; en second lieu, de quelle manière elle doit être expliquée; en troisième lieu, ce qu'il faut faire pour nous rendre favorable la volonté des dieux. » En conséquence la tâche principale de l'étude était d'établir avec précision la partie du ciel d'où la foudre était lancée, de quelle divinité elle provenait, et l'endroit où elle allait frapper; et pour cette raison, les aruspices, ou plus spécialement les interprètes de la foudre, se basant sur les doctrines de la nymphe Begoe, avaient divisé le ciel en quatre régions, et chacune de celles-ci en quatre autres : en tout seize régions qui correspondent, dans la description de Martianus Capella (I, 41, 61), aux seize habitations des dieux. L'observateur, le *fulguriator,* se tenait tourné vers le midi et avait donc huit régions à sa droite et autant à sa gauche (Plin., *Nat. hist.*, II, 143). Les foudres qui venaient de l'Orient, c'est-à-dire de la gauche de l'observateur, apportaient le bonheur, celles de l'Occident, c'est-à-dire de la droite, apportaient le malheur. Celles du nord étaient bonnes, et Servius dit (*ad Aen.*, II, 93) : *ex ipsa parte significatiora esse fulmina, quoniam altiora et viciniora domicilio Iovis;* les plus funestes, au contraire, étaient celles de la région qui va du nord à l'ouest, tandis que les meilleures étaient celles qui éclataient entre le nord et l'est. Outre le point de départ, le *fulguriator* observait aussi la ligne parcourue par la foudre, qui pouvait, après avoir frappé, retourner en arrière.

Les dieux étaient distribués dans les seize régions du ciel, et d'après la direction de la foudre les interprètes pouvaient décider quelle était la divinité qui l'avait lancée. Mais nous connaissons seulement le nom de neuf de ces divinités. A leur tête se trouve *Tin(i)a,* qui peut frapper depuis les seize régions, mais qui possède particulièrement trois régions au nord et tient trois espèces de foudres, ou, selon le terme propre, *manubiae* (Serv. *ad. Aen.*, I, 42). Comme nous l'avons déjà dit, il use, de la première espèce à son gré et dans une intention pacifique : ce sont les *fulminae praesagae;* de la

seconde, après avoir entendu l'avis des dieux *consentes* ou *complices*, (et avec celle-ci il peut quelquefois faire du bien, mais il cause toujours quelque dommage) : ce sont les *fulminae ostentatoriae;* de la troisième, seulement après s'être entendu avec les dieux *superiores et involuti*, et cette espèce de foudre (*fulmina peremptoria*) produit des effets désastreux parce que, note Sénèque (*Nat. quaest.*, II, 41, 2) : *vastat in quae incidit, et utique mutat statum privatum et publicum quem invenit : ignis enim nihil esse quod fuit patitur :* « Où elle tombe, elle porte la dévastation et bouleverse ce qu'elle trouve, que ce soit public ou privé; parce que le feu ne permet pas que quelque chose reste ce qu'il était, c'est-à-dire, qu'il altère l'essence même des choses. »

Le point de départ de la foudre une fois précisé, le *fulguriator* devait l'étudier dans son aspect extérieur, dans l'action accomplie, dans le lieu où elle était tombée, dans le temps et les circonstances qui avaient accompagné la chute. En ce qui concerne l'aspect extérieur, on devait faire attention, avant tout, à la couleur, blanche, noire ou rouge (la foudre de Tinia était de couleur rouge sang, celle de Maris rouge vif, celle de Uni blanche et noire) ; puis au tonnerre, qui pouvait être une rumeur sourde (*grave murmur*), ou un éclat soudain et violent, à la suite duquel les hommes tombent et s'évanouissent (*fragor subitus, et vehemens, quo edito, concidunt homines et exanimantur*) (Sén. *Nat. quaest.*, 27). Pour ce qui regarde l'action produite, les *fulguratores* distinguaient trois genres de foudres : *genus quot terebrat, genus quot discutit, genus quod urit aut fuscat* (Sén. *Nat. quaest.*, II, 40). La foudre *quod terebrat* est celle qui pénètre rapidement dans la terre sans rien endommager au dehors; la foudre *quod discutit* est celle qui est accompagnée de tonnerre et de tempête et qui bouleverse les choses frappées; la foudre *quod urit aut fuscat* est celle qui, avec l'action du feu, transforme ou détruit.

En ce qui concerne le lieu et les objets frappés, il y avait plusieurs cas à considérer. Il pourrait se faire que le lieu frappé fût le forum ou un autre lieu public important de la ville; la foudre était alors appelée royale, *quorum signi-*

ficatio, (dit Sénèque, *Nat. quaest.*, II, 49), *regnum civitati minatur;* c'est-à-dire « que pour flatter les Romains, après la chute de la monarchie, les Etrusques voyaient là un présage du retour possible du pouvoir royal. » Les temples ou les enceintes sacrées pouvaient aussi être frappés, et dans ce cas la signification de la foudre dépendait du titulaire du temple ou de l'enceinte. Par exemple, la foudre étant tombée sur le temple de Junon, sur l'Aventin, les aruspices déclarèrent que le prodige se référait aux matrones et qu'elles devaient penser à apaiser la déesse (Liv. XXVII, 37, 7). Quand un chêne était frappé dans un bois sacré, cela signifiait que quelqu'un avait offensé Jupiter, (Iun. Phil. in Verg. Buc., I, 17). On considérait comme particulièrement graves les foudres qui tombaient sur les temples fermés, ou qui touchaient deux fois le même lieu, et l'aruspice *Aemilius Potensis* qui, le premier, avait trouvé le moyen de conjurer les dieux dans ce cas, avait été récompensé, (Julius, Obseq., 44). Il pouvait arriver que la foudre frappât les portes ou les murs de la ville : le cas rentrait alors dans la catégorie des lieux sacrés, parce que la délimitation des murs et des portes était fixée avec des cérémonies religieuses. Une des interprétations données dans de tels cas, est qu'on devait attendre l'ennemi du côté frappé. On connaît aussi les réponses des interprètes de la foudre pour d'autres objets. Les tables des lois s'étaient-elles fondues? Elles annonçaient la chute des lois et du droit. La statue du fondateur de la ville était-elle frappée? La ville et l'empire étaient en grand danger. La statue d'une divinité était-elle détruite par la foudre? C'était un avertissement pour que le temple fût mieux protégé contre le feu. Ammianus Marcellius raconte que, dans l'armée de Julien l'Apostat, un soldat et deux chevaux étaient tombés, frappés par la foudre. Le soldat s'appelait *Jovianus,* et les aruspices interrogés, en considération du nom du soldat, *Jovianus* (Giove = Jupiter), et des chevaux perdus, conseillèrent à l'empereur de ne pas poursuivre sa marche (Amm. Marc., XXIII, 5, 12).

Pour ce qui est du temps et des circonstances, on distinguait diverses espèces de foudres : *fulgura consiliaria, auc-*

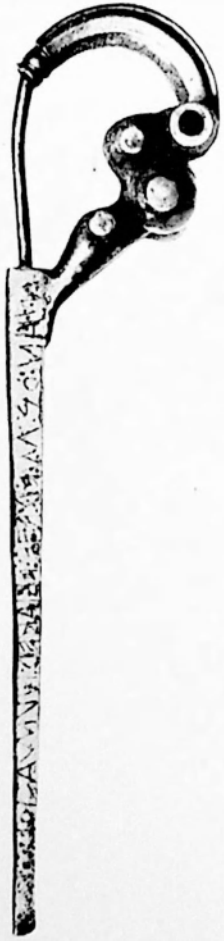

a) Fibule de Manios de Palestrina. *b*) Bulle d'or. *Musée étrusque du Vatican.* *c*) Fibule d'or de la Tombe des Regolini.

Tasse étrusque de Chiusi.

toritatis, status et fulmina perpetua, finita, prorogativa. On déclare *consiliarium* la foudre qui tombe au moment où l'on pense à quelque fait, où l'on est dans le doute au sujet de quelque chose; *auctoritatis,* celle qui arrive lorsque les choses sont achevées, et elle signifie que les événements futurs seront bons ou mauvais; *status,* celle qui arrive à l'improviste et menaçante; *fulminae perpetuae,* celles qui valent pour toute la vie ou de l'homme ou de la ville; *finitae,* celles qui valent pour un temps déterminé; *prorogativae,* celles qui indiquent une menace qui peut être, non pas éliminée, mais conjurée pendant un certain temps.

Puis venait la troisième partie de la doctrine de la foudre : *quemadmodum expietur,* c'est-à-dire celle qui traite de la manière dont la foudre devait être expiée, ou, en d'autres termes, celle qui enseigne les cérémonies qu'on devait faire, après avoir examiné et classé exactement le phénomène.

Du moment que les foudres sont une manifestation de la volonté divine, leur signification étant connue, c'est un devoir pour l'homme pieux de prier les dieux, afin qu'ils confirment leurs promesses, si le présage est bon; et qu'ils en retardent l'effet, s'il est mauvais; (Sénèque, *Nat. quaest.,* 11, 33) : *deos... bono fulgure rogare oportet, malo deprecari; rogare ut promissa firment, deprecari ut remittant minas.* Quelques présages pouvaient être mêlés de bien et de mal (*mixta, nec adversa nec laeta*); tels étaient ceux d'une victoire qui coûterait beaucoup de fatigues, ou d'un voyage durant lequel il n'y aurait rien à espérer et rien à craindre. Il était prescrit de s'adresser aux dieux pour les rendre ou les garder propices, à chaque apparition de la foudre; mais quand il s'agissait de la foudre éclatée et tombée, alors l'ensevelissement et l'expiation étaient nécessaires; cette dernière pouvait éloigner la colère et les menaces des dieux, ou bien les adoucir ou les suspendre. Et ici, il faut noter, à ce sujet, la diversité des croyances entre les Romains et les Etrusques.

Pour les Romains, du moins vers la fin de la République, toute chute de la foudre indiquait un manquement

commis (*quando peccaret quis in Jovem, ipse percutiebat quercum*); c'est pourquoi le lieu frappé par la foudre — *obstitum fulguritum* — était considéré comme profané — *violatum* — et, de même que les sépultures, il était isolé, considéré comme *religiosum*, et placé sous la protection divine. Les habits frappés par la foudre devenaient impurs, et l'homme atteint était éloigné et fui de tout le monde.

Pour les Etrusques, il n'en est pas ainsi. La division même du ciel en douze régions, dont six sont de bon augure et six de mauvais, prouve qu'on ne devait jamais exclure la possibilité de foudres favorables. Mais les Etrusques, comme nous l'avons déjà signalé, ne s'arrêtent pas au signe bon ou mauvais de la volonté divine; ils en cherchent aussi la signification, et, partant de cela, ils enseignent non seulement à éloigner le mal; mais, au moyen de l'examen des viscères de la victime sacrifiée en expiation, à en tirer bon présage. Car, contrairement au criterium romain, d'après lequel l'homme frappé par la foudre était éloigné et fui de tout le monde, les Etrusques lui assuraient tous les bonheurs, surtout s'il était de condition élevée, (Serv., *ad. Aen.*, II, 649 : *Quod si quem principem civitatis vel regem fulmem afflaverit et supervixerit, hoc scriptum in reconditis invenitur, posteros eius nobiles futuros et aeternae gloriae :* « Si la foudre frappe le roi ou l'un des principaux de la ville, et qu'il soit sain et sauf, cela veut dire que ses descendants sont destinés à avoir une renommée et une gloire éternelles. »

Voyons maintenant en quoi consistait particulièrement le rite de l'expiation que l'aruspice ou l'interprète de la foudre devait accomplir à chaque coup.

Avant tout, il devait purifier le lieu et recueillir les traces de la foudre, s'il y en avait; ensuite il devait ensevelir, avec des prières récitées à voix basse, la personne ou la chose frappée (Luc., I, 607, *et terrae maesto cum murmure condit*); enfin il devait offrir un sacrifice aux dieux pour gagner leur bienveillance ou pour explorer leur pensée. Le lieu où les traces de la foudre étaient recueillies ou, en d'autres termes, le tombeau de la foudre, devenait lieu sacré et était

appelé dans la littérature *puteal* ou *bidental. Bidental è locus sacro percussus fulmine, qui bidentibus ab aruspicibus consecratur, quem calcare nefas est.* Ainsi l'explique Persius (II, 27). « Ce que les aruspices faisaient en Etrurie pour l'expiation de la foudre, était accompli, dans la Rome antique, par les pontifes », (Tite-Live, I, 20), et l'expiation consistait en un *piaculum* d'oignons, de cheveux et de sardines; la présence des cheveux indique clairement que l'usage primitif exigeait un sacrifice humain. Le lieu où la foudre était ensevelie était appelé aussi *puteal,* parce qu'il avait une ouverture en forme de puits, comme le temple de la divinité romaine de la foudre, le *Dius Fidius.* Si c'était un homme qui avait été atteint par la foudre, il ne pouvait être brûlé, mais devait être enseveli à l'endroit même de la chute de la foudre sans les cérémonies d'usage : *quo quis fulmine ictus fuerit eodem sepeliatur* (Quintil. *Decl.,* 274). Si la foudre avait frappé un arbre, il fallait recourir aux prescriptions des aruspices, ceux-ci donnaient aussi les règles pour la greffe des plantes, et les règles de la greffe, comme on le voit d'après Pline, s'accordaient avec le rite de l'expiation de la foudre; en effet, si un arbre avait eu un certain nombre de greffes et qu'il était frappé par la foudre, la foudre se multipliait suivant le nombre des greffes (Plin., *Nat. hist.,* 15, 57 et Varron, *de re rust.,* I, 40) : *quot genera insita fuerint, tot fulgura uno ictu fieri promutiant;* et les arbres frappés devenaient *infelices ou religiosae.* Aucun écrivain ne nous a transmis les cérémonies par lesquelles les interprètes de la foudre en Etrurie expiaient la foudre qui frappait les plantes; mais nous pouvons l'imaginer, d'après le traitement fait dans des cas semblables par les frères Arvali de Rome, encore en l'an 224 (après J.-C.). Les arbres frappés étaient éloignés et brûlés, et d'autres étaient plantés à leur place; en outre, on faisait aux divinités du bois sacré deux sacrifices lustraux d'un porc, d'une brebis et d'un taureau.

Il reste à voir, en dernier lieu, comment on pouvait conjurer les foudres, c'est-à-dire les détourner ou les guider. Les anciens ne doutaient pas que les Etrusques sussent faire

cela et Pline l'affirme (*Nat. hist.* II, 140) : *exstat annalium memoria sacris quibusdam et precationibus vel cogi fulmina vel impetrari.* Pline dit : *sacris quibusdam et precationibus :* « Avec quelques cérémonies sacrées et prières »; mais il n'explique pas ce qu'elles étaient, et Tite-Live note que ces cérémonies étaient tenues cachées : *quaedam occulta solemnia sacrificia* (I, 31); mais le fait que, dans des temps préhistoriques, on exposait contre la foudre le crâne d'un âne, fait penser que le sacrifice d'un âne était pratiqué à l'origine. Quant aux *precationes,* la croyance à l'efficacité magique de certaines formules, c'était de celles que l'on trouve du reste à chaque instant dans les traditions populaires de l'Orient et de l'Occident, médiévales et modernes. Pline rapporte qu'il y avait beaucoup de ces formules contre la puissance des foudres; on les inscrivait sur les murs et Verrius Flaccus nous a conservé deux mots étrusques *arse verse : verte ignem :* « Eloigne le feu », qui, écrits sur la porte de la maison, étaient efficaces pour éloigner la foudre.

Il est certain que la superstition populaire ajoutait alors, comme toujours, d'autres pratiques au *sacra quaedam* et au *precationes* des rituels : outre l'exposition à l'extrémité des champs d'un crâne d'âne, on pratiquait celle d'un sarment de vigne blanche ou d'une branche de laurier. Tibère, comme le rappelle Pline, (Nat. hist., 15, 135) avait grande confiance en l'efficacité du laurier pour tenir éloignée la foudre; et Columella (X. 334-47), dans les conseils donnés à l'agriculteur pour tenir éloignées la foudre et les tempêtes, rapporte les exemples laissés par Tagès et par Tarchon : Tagès plaçait un crâne d'âne pour protéger ses propriétés, et Tarchon entourait ses vignobles de vigne blanche :

> Hinc caput Arcadici nudum cute fertur aselli,
> Tyrrhenus fixisse Tages in limine ruris,
> Utque Jovis magni prohiberet fulmina Tarchon
> Saepe suas sedes praecinxit vitibus albis.

Les anciens faisaient ainsi, mais parmi les habitants modernes de la région limitée entre la Toscane et l'Ombrie et

entre l'Ombrie et les Abruzzes, on trouve encore la croyance que les flèches de silex des temps préhistoriques servent à préserver de la foudre les maisons et les campagnes, et pour cette raison, en plusieurs endroits, elles sont conservées avec vénération, comme des objets sacrés. Lorsque les anciens nous parlent des cérémonies d'expiation de la foudre, dans lesquelles les aruspices et les *fulguratores* cherchaient les traces de la foudre et l'ensevelissaient, cette foudre trouvée et ensevelie n'était pas autre chose qu'un fragment de silex. Il sera arrivé plus d'une fois qu'en creusant le terrain frappé par la foudre on ait mis à la lumière une pierre travaillée, qui pût être considérée comme apportée là par la foudre, par conséquent la foudre elle-même; de là il se sera probablement établi, de génération en génération, la croyance que ces flèches sont la foudre elle-même, et qu'elles sont douées, par une force magique, du pouvoir de tenir éloignées les autres foudres.

4. — LES LIVRES RITUELS
FONDATION DES VILLES ET DES TEMPLES
DIVISION DES TERRAINS, CONSTITUTION DE L'ÉTAT

Nous venons jusqu'ici de résumer le contenu de la doctrine des aruspices et de celle de la foudre; avec la même brièveté et avec le plus de clarté possible, nous essayerons de donner une idée des livres rituels, qui étaient la partie la plus vaste et la plus complexe de la discipline.

Les livres rituels étaient composés de nombreux chapitres qui peuvent se diviser en quatre parties : la première contient les prescriptions qui concernent la fondation des villes et des temples et la division des terrains; la seconde rassemble les doctrines sur l'Etat, sa constitution, l'exercice du droit et la guerre; la troisième, les doctrines sur la vie d'outre-tombe; la quatrième, les « ostentaria », c'est-à-dire les instructions concernant la signification et l'expiation des prodiges. Les parties les plus intéressantes pour nous sont les deux premières qui, se rapportant à la constitution de

la société dans les éléments fondamentaux de l'Etat et du culte, ont eu une valeur et une efficacité dont il est difficile de mesurer l'étendue, mais qui dépassent certainement les temps antiques.

La fondation d'une ville était fixée suivant des règles qui, de l'Etrurie, se transplantèrent dans le sol romain; aussi nous pouvons deviner quelles étaient les règles étrusques en étudiant celles que suivaient les Romains pour établir leurs colonies, et celles que la légende attribue aux origines même de Rome; mais un document de fait nous est resté dans les ruines de Marzabotto, nom moderne d'un village situé sur la rive gauche du Reno, à peu de distance de Bologne, près duquel s'éleva une ville étrusque entre le VI^e^ et le V^e^ siècle (avant J.-C.). Or, cette ville nous apparaît construite sur un plan régulier, étudié dans ses moindres détails. Le plan de la ville est de forme rectangulaire, avec deux rues principales qui se coupent perpendiculairement entre elles et sont le *decumamus* et le *cardo*, comme on le voit normalement pratiqué dans les campements militaires des Romains. Il n'est pas dit cependant que toutes les villes devaient avoir la forme carrée : la structure du terrain choisi sur des hauteurs, pour des raisons de sécurité, pouvait opposer des obstacles insurmontables à cette prescription; et alors les arpenteurs, qui puisaient leur doctrine chez la nymphe Begoe, enseignaient qu'il faut s'adapter à la nature du lieu. Cependant la règle de l'orientation des rues, qui devaient se rencontrer à angle droit, et la limitation du territoire annexé à la ville, demeurent encore de nos jours. Par conséquent, à côté des villes carrées ou rectangulaires, comme Marzabotto, Capoue, Cosa, Faleri, Vetere, Fiesole, Ruselle, il y en a d'autres de forme circulaire, comme Vulci; ovale, comme Cortone et Populonia; triangulaire, comme Faleri, Novi et Sutri; et d'autres de forme tout à fait irrégulière, comme Volterra, Pérouse, Veie, Tarquinia.

De toutes les minutieuses prescriptions qui réglaient la fondation des villes, il n'est resté que celles qui concernent le tracé des murs, le « pomerium » et le « mundus ». Le jour indiqué par les auspices ayant été fixé (*die auspicato*), celui

qui était chargé de fonder la ville revêtait une toge qu'il tenait retroussée à la mode des Gabies (*incincti ritu gabino*), c'est-à-dire avec le pan enroulé autour du bras gauche, le bras droit restant nu; il attelait un taureau blanc et une vache blanche, le premier à gauche et l'autre à droite, à une charrue au soc de cuivre, suivant l'ancien précepte de Tagès; il les guidait ensuite de la gauche vers la droite, de façon que la vache se trouve à l'intérieur et le taureau à l'extérieur du circuit qu'il voulait tracer; il creusait ainsi un sillon ininterrompu (*sulcus primigenius*) et manœuvrait le manchon obliquement, afin que les mottes se renversent toutes du côté intérieur et marquent la place des murs et du fossé (pl. VII a). Cependant, à l'endroit où devait se trouver une porte, il soulevait la charrue de manière qu'elle ne touche pas la terre, ce qui indiquait que les murs étaient sacrés et la porte profane (pl. XXIII a et c, XXIV b).

Il faut se rappeler ici la prescription suivant laquelle il devait y avoir dans chaque ville trois portes, trois rues et trois temples dédiés à Jupiter, Junon et Minerve. Et nous voyons, en effet, que la primitive Rome du Palatin, suivant Varron (*de lin. lat.*, V, 164), avait trois portes; il en est de même pour Faleri, Norba et Ardea; de même aussi pour la ville qui s'élevait à l'endroit où se trouve maintenant Monterado, entre Orvieto et Montefiascone, dans laquelle il y avait trois portes, et trois rues orientées, l'une au nord, l'autre au midi et la troisième à l'est. Mais c'est une question difficile à résoudre que la manière dont cette théorie de trois portes, trois rues, trois temples, se combine avec la forme carrée et avec l'aboutissement des rues normales *cardo* et *decumamus*. La sainteté des murs appartenait aussi au *pomerium*, c'est-à-dire à cette bande de terrain sur laquelle se dressaient les murs, marquée des deux côtés par des *cippes*, et sur laquelle aucune œuvre humaine ne pouvait s'élever. Chez les Romains, le *pomerium* marquait l'extrême limite de la ville, à l'intérieur de laquelle on pouvait attirer les auspices (pl. II).

A l'érection des villes se joint aussi l'érection des temples. Les livres rituels enseignaient le rite suivant lequel

on les consacrait, et Tacite le rappelle (*Hist.*, IV, 53), quand il décrit les cérémonies de la réédification du temple de Jupiter Capitolin en 70 (après J.-C.). Selon la prescription des aruspices étrusques, les restes de l'ancien temple furent jetés dans les marais, son emplacement servit de base au nouveau temple; le sacrifice lustral dit *suovetaurilia* fut offert; les viscères des victimes furent déposées dans les fondations, et l'on fit descendre sur celles-ci la première pierre, etc... Les prescriptions des livres rituels s'étendaient non seulement à la consécration, mais aussi à la construction et à la forme des temples. Des artistes étrusques vinrent à Rome pour la construction du temple de Jupiter Capitolin; et comme il s'agissait de procéder à sa reconstruction, on remarqua que rien de l'ancienne forme ne devait être changé : *nolle deos mutari veterem formam;* de plus, il doit y avoir dans chaque ville trois temples séparés pour Jupiter, Junon et Minerve; et Vitruve ajoute que les livres étrusques voulaient que les temples de Vénus, Vulcain et Mars s'élevassent hors des murs, pour tenir éloignés des villes l'envie folle des plaisirs, les discordes civiles et le danger des incendies (Vitr., I, 7, 1). Comme complément à la première partie des livres étrusques, on enseignait la *limitatio*, c'est-à-dire l'art de mesurer les terrains, qui dérivait de la nymphe Begoe et qui des Etrusques passa ensuite aux Romains et à nous-mêmes au moyen d'un recueil d'écrits qui sont groupés sous le nom de *Gromatici scriptores.*

Dans la seconde partie des livres rituels il était dit *quomodo tribus curiae centuriae distribuantur, exercitus constituantur, ordinentur, ceteraque eius modi ad bellum ac pacem pertinentia :* c'est-à-dire : « De quelle manière était constitué l'Etat et comment il agissait. » De fait, la tradition romaine reconnaît dans l'Etrusque Servius Tullius (Mastarna), l'auteur de la constitution de la ville et de l'organisation de l'armée; de plus, les anciennes tribus romaines avaient des noms étrusques, Ramnes, Tities, Luceres, et des huit curies, dont on connaît le nom, les unes sont d'origine locale, les autres nobiliaires, mais parmi les quatre nobi-

liaires, trois sont étrusques : *Velitia* de *Veliθna, Titia* de *Titie, Faucia* de *Fauxe* (1).

Aux prescriptions d'ordre constitutionnel s'ajoutent celles de caractère pénal, dont quelques-unes sont rapportées par les auteurs. Suivant les préceptes de Tagès, le parjure est puni par le bannissement, lui et ses descendants : *eum qui genus a periuris duceret, fato extorrem et profugum esse debere* (Servius, *as Aen.*, I, 2). « Celui qui viole la sainteté des frontières est atteint par la punition de Jupiter : il est condamné, avec toute sa descendance, à disparaître bientôt, et ses biens sont poursuivis par le destin. » La formule du serment des Feciale (Tite-Live, I, 32) *patriae compotem me numquam siris esse,* répète le bannissement prescrit par Tagès pour les parjures. Dans l'ancienne coutume romaine, le parricide est enfermé dans un sac et jeté à la mer, l'assassin, le sicaire et l'empoisonneur sont déportés dans une île; par ordre des aruspices, l'hermaphrodite est enfermé dans une caisse et jeté à la mer; celui qui avait changé de sexe était jeté dans une île déserte. Les délinquants, en général, sont traités comme les *prodigia* et les châtiments romains sont identiques aux expiations étrusques. Tous ces exemples servent à prouver que le droit romain tire en partie ses origines du droit étrusque.

5. — LES LIVRES DE FATALITÉ
DURÉE DE LA VIE DES INDIVIDUS ET DE L'ÉTAT

Nous arrivons maintenant à la troisième partie des livres rituels, appelés aussi livres *fatali,* et nous voyons quelle était la doctrine étrusque au sujet de la vie des individus et des Etats. En ce qui concerne la vie humaine, les aruspices, de même que les astrologues, donnaient une grande importance à l'heure de la naissance et non seulement aux étoiles, mais aussi à n'importe quel autre signe qui s'était manifesté ce jour-là. Avec le *dies natalis,* ils mettaient en

1. W. SCHULZE, Zur Geschichte Lateinischer Eigennamen, pp. 151, 218, 259.

valeur aussi le *dies patrimonii accepti* et le *dies matrimonii primi* (Sénèque, *quaest. nat.*, II, 47; Plin., *Nat. hist.*, II, 139), quand « on entre en possession de l'héritage ou qu'on contracte le premier mariage. » Ils étaient en parfait accord avec l'enseignement grec et babylonien pour admettre une division périodique de la vie de sept ans en sept ans. L'accomplissement de la septième année de chaque période représentait un moment dangereux, ce que nous appelons un moment critique (Censorinus, 14, 9) : *per omnem vitam septimum quoque annum pericolosum et velut crisimon esse et climactericum vocari*, et il fallait surtout alors faire attention aux indications des dieux. Les livres de fatalité comptaient douze semaines d'années; mais seulement jusqu'à dix semaines, c'est-à-dire jusqu'à soixante-dix ans, il était permis, par des rites expiatoires, de proroger l'accomplissement du destin. Passé la soixante-dixième année, l'homme ne peut plus rien attendre des dieux; s'il vit encore deux semaines, c'est-à-dire s'il arrive à quatre-vingt-quatre ans, son âme est comme séparée du corps, aucun dieu ne se soucie de lui, aucun ne lui envoie quelque signe, parce que, écrit toujours Censorinus (II, 6), *numero septenario tota vita humana finitur et ut Solon scribit et Judaei in dierum omnium numeris secuntur et Etruscorum libri rituales videntur indicare.*

La vie de l'Etat est analogue à celle de l'individu. Une ville-Etat a son jour de naissance — *dies natalis* — et les signes qui accompagnent ce jour et cette naissance sont un pronostic pour toute son existence. L'Etat a donc, comme l'homme, une existence limitée, et sa vie se divise en périodes ou siècles, dont la durée correspond au maximum de la vie humaine (Cens., 17, 2, 5). Mais comme il n'est donné aucun nombre précis pour définir cette durée, les dieux manifestaient aux hommes la fin de chaque siècle par quelque signe particulier. La doctrine de la prorogation décennale sert aussi pour ces périodes ou siècles; mais dix siècles en tout étaient accordés, et ceux-ci passés, l'Etrurie, comme toutes les autres nations, devait disparaître : *quibus transactis finem fore nominis Etrusci* (Cens., 17, 6) : c'est-

à-dire : « Qu'on pouvait, jusqu'au dixième siècle, détourner les menaces du destin par le moyen des expiations; mais une fois ce siècle passé, toute expiation serait inutile. »

Les fêtes séculaires servent donc d'expiations, d'*ostenta saecularia*. Deux de ces signes nous ont été transmis : en l'an 88 (avant J.-C.), le son aigu et plaintif d'une trompette (Plutarque, *Sulla*, VII, 7; cfr. Serv., *ad. Aen.*, VIII, 526); et en l'an 44 (avant J.-C.), l'apparition d'une comète (Serv., *Buc.*, IX, 46). Suivant les *Tuscae historiae* mentionnées par Varron, les quatre premiers siècles de l'Etrurie comptaient chacun cent années, le cinquième cent vingt-trois; le sixième et le septième cent dix-neuf chacun. Si nous donnons au huitième cent dix-neuf années, nous avons deux périodes de quatre siècles chacune, les premiers de cent ans, les seconds de cent vingt, en tout huit cent quatre-vingts années; et puisque le son de trompette de l'an 88 (avant J.-C.) annonçait la fin du huitième siècle, il en résulte que, suivant la tradition des livres sacrés étrusques, le calcul des ans commençait pour eux en l'an 968 (avant J.-C.).

Une section particulière des livres de fatalité portait le nom d'*Acheruntici*, et traitait du sort des âmes humaines au delà de la vie, comme nous le verrons plus loin.

6. — LES OSTENTARIA

Seuls trois fragments des *ostentaria* étrusques sont arrivés jusqu'à nous, dans la version des Tarquizius Priscus. Toutefois, nous pouvons en connaître le contenu par les réponses données par les aruspices étrusques aux Romains qui les interrogeaient. Des réponses envisageaient quatre questions :

1° De quelle divinité venait l'*ostentum*, c'est-à-dire le signe.

2° Pour quel motif elle l'avait envoyé.

3° Ce que l'*ostentum* signifiait.

4° Comment il pouvait être expié.

En ce qui concerne le premier point, on pouvait connaître la divinité qui envoyait le signe, soit par le vol des

oiseaux, soit par la foudre examinée dans son origine, sa direction, sa couleur, etc..., soit par d'autres particularités : par exemple si l'image d'Apollon pleure, c'est Apollon qui doit être apaisé (Obseq., 28 A); un bruit qui vient de la terre exige une expiation pour Cérès et Proserpine (Obseq., 43, 46).

En ce qui concerne le deuxième point, les Etrusques citaient, comme cause de la colère divine, particulièrement les manquements contre le *ritus patrius :* les faits en dehors des règles fixées, les lieux sacrés profanés, les sacrifices traditionnels, ou négligés ou profanés.

Au sujet du troisième point : la signification du signe ou prodige, la réponse avait la plus grande importance et les Etrusques vantaient leur supériorité en cela. Voyons-en quelques exemples : Un tremblement de terre est toujours un signe défavorable; il annonce à l'Etat des discordes civiles et des soulèvements (Cic., *Div.*, I, 97). Un simple frémissement de la terre indique la disette et la faim, et c'est Cérès et Proserpine qui sont rendues propices. Une statue de Jupiter renversée par une tempête est une menace à la vie des prêtres et des magistrats; c'est pourquoi, en 152 (avant J.-C.), ceux-ci déposèrent tous leur charge, après avoir entendu la réponse des aruspices. « Une statue de la Victoire, secouée, mais demeurée debout, est un signe de victoire. » Puis, il y a les signes qui viennent du ciel, des plantes, des animaux. Les plus communs et aussi les plus intéressants parmi ceux-ci sont les auspices. A l'endroit où il parle des oiseaux de mauvais augure (*Nat. hist.*, X, 37), Pline affirme que, dans les livres étrusques traitant des prodiges, beaucoup d'oiseaux étaient dessinés à côté du texte : *sunt praeterea complura genera depicta in Etrusca disciplina, saeculi non visa :* il y a en outre, peintes dans les livres de la discipline étrusque, plusieurs races que l'on ne voit plus depuis des siècles. Mais, tandis que les oiseaux examinés dans la science augurale romaine étaient en petit nombre, chaque oiseau, suivant la discipline étrusque, peut fournir un signe, et là aussi, tandis que les Romains veulent tirer du signe une réponse seulement affirmative ou

négative, les Etrusques en déduisent des indices et des prédictions diverses portant sur l'avenir. D'ordinaire, c'était le vol qu'on observait dans les oiseaux; s'il s'agissait de poulets, on observait la façon dont ils prenaient leur nourriture. Pour les temps historiques, la science augurale étrusque est nettement séparée de celle des Romains; celle-ci prétend même être indépendante de celle-là; mais beaucoup de concordances prouvent qu'il y eut certainement une influence de la plus ancienne sur la plus jeune. On en a une preuve même dans l'insigne augural romain, le bâton recourbé en forme de *lituus*, qui était dérivé de l'Etrurie.

L'origine, le motif et la signification de l'*ostentum* une fois connus, quelles étaient les pratiques suggérées pour l'expiation? Si l'*ostentum* ou signe était un éclair de la foudre, on a déjà vu plus haut quelles étaient les pratiques en usage. Un cas très singulier est rapporté par Tite-Live (XXXVI, 37, 2) : deux bœufs gravissant des escaliers dans le quartier des Carine, étaient montés sur un toit. Les aruspices ordonnèrent : *eos vivos comburi cineremque eorum deiici in Tiberim :* « Qu'ils soient brûlés vifs et que leurs cendres soient jetées dans le Tibre. » Des animaux qui auraient parlé devaient être nourris aux frais de l'Etat, comme si les dieux avaient parlé par leur intermédiaire (Tite-Live, XXXV, 21, 5; XLI, 13; 2).

Les expiations, dans des cas déterminés, pouvaient être ordonnées par le Sénat, sur avis des pontifes, des décemvirs et des aruspices. Mais, d'après les exemples conservés, il semble que, lorsque les aruspices étrusques étaient consultés par les Romains, ils ne conseillaient pas les rites expiatoires étrusques; ils se contentaient de suggérer les pratiques qui étaient communément acceptées par les Romains et les Grecs, spécialement des sacrifices, des dons, des libéralités, des érections de statues, des jeux publics et des prières publiques composées de chœurs de jeunes filles.

7. — LES COLLÈGES D'INTERPRÈTES DE LA FOUDRE AUGURES, ARUSPICES

Et maintenant, pour finir, quelques mots sur la dénomination de fulguratores, augures, et aruspices. Ces dénominations correspondaient à trois branches bien distinctes de la discipline en tant que celle-ci prenait comme objet d'étude, ou les viscères des animaux offerts aux dieux, ou le vol des oiseaux, ou un phénomène céleste comme la foudre : *haruspices, augures et fulguriatores.* Mais exista-t-il vraiment des collèges sacerdotaux distincts avec ce nom? Le fait est prouvé à Rome pour les augures et les aruspices, mais c'est une simple conjecture pour les *fulguriatores,* une conjecture appuyée cependant sur une fameuse inscription en deux langues de Pesaro, qui rappelle expressément un :

L. Cafatius L. f. Stel (en lat. *tribu*). *Haruspex Fulguriator* qui se serait dit en étrusque :

Cafates Lr. Lr. nets'vis trutnvt frontac.

On ne voit pas clairement comment on peut interpréter *nets'vis* et *trutnvt*; cependant il semble qu'on puisse rapprocher *trutnvt* de *trutina, trutinatur;* alors *nets'vis* devrait signifier quelque chose comme viscères, foie. Mais il n'est pas douteux que *frontac* (qu'on se rappelle l'*osco frunter,* presque le grec βροντοοκοπης), soit l'équivalent de *fulguriator* et que L. Cafatius exerça à la fois la discipline aruspicale et celle de la foudre. Mais si les deux offices et les deux dignités s'exprimaient distinctement, il est logique que les deux préparations différentes leur aient correspondu, et que, par conséquent, le texte entier de la discipline étrusque ait pu être professé séparément par trois classes de prêtres; mais il pouvait se faire aussi qu'un seul individu se procurât la préparation dans les trois branches et les exerçât ensemble. Un fait certain, c'est que, tandis qu'à Rome l'augure est toujours distinct de l'aruspice, ceci n'existe pas en Etrurie; et quand Rome cherche, en matière augurale, la réponse qu'on peut en tirer, c'est que, si en Etrurie il y avait trois arts distincts pour la science des aruspices propre-

ment dite, pour l'aruspice et pour l'interprétation de la foudre, leur exercice était toujours confié à une classe unique de prêtres qui tirait son nom de celui des trois arts qui était spécial à l'Etrurie, ou en était la caractéristique.

8. — CONCLUSION. — CORRESPONDANCES ORIENTALES INFLUENCE DE LA DISCIPLINE ÉTRUSQUE DANS L'EMPIRE ROMAIN

Quelques considérations d'ordre général touchant de près le problème étrusque, pourraient être abordées ici en guise de conclusion.

Une question que nous laissons volontiers à résoudre aux philosophes et aux anthropologistes de profession, est celle-ci : à quelles sources mystérieuses sont puisées des doctrines et des pratiques si singulières et si complexes? Pour ce qui touche spécialement l'histoire et l'ethnographie, que peut suggérer la discipline étrusque?

La divination par le moyen du foie n'était pas inconnue aux Grecs et elle était pratiquée en Asie Mineure et dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, parmi les Chaldéens, les Assyriens et les Hittites, bien avant de l'être en Etrurie. En effet, on a trouvé chez les Chaldéens et les Hittites des foies en terre cuite qui ont de grandes analogies avec le foie de bronze de Piacenza. Dirons-nous donc que la science des aruspices étrusques est dérivée de la science babylonienne et que c'est là un argument irréfutable pour soutenir que les ancêtres des Etrusques doivent être cherchés dans ces régions de l'Orient?

Mais si, de la science des aruspices, nous passons aux livres rituels, et spécialement aux cérémonies qui accompagnent la fondation des villes au moyen du sillon tracé par la charrue, la question change : ce n'est plus à l'Asie Mineure ni à la Chaldée que nous devons recourir, mais à l'Inde. En effet, dans un des livres indiens intitulé *Mahayamsa* — grande chronique — alors qu'il est raconté comment l'île de Ceylan devint bouddhiste et comment Amuradhapura, c'est-à-dire la ville d'Amuradha, fut fondée, on lit, parmi les autres cérémonies, que Amuradha, le fonda-

teur, « s'étant incliné devant les grands prêtres, avança du côté du fleuve en tournant autour d'eux, creusant la limite avec une charrue d'or pour marquer les bornes du nouveau territoire sacré, et à cette charrue étaient attelés deux éléphants sacrés, Mahapuduma et Kunjara (1). »

Chacun voit ici la ressemblance entre le rite indien et le rite étrusque dans une des cérémonies les plus solennelles, telle que la fondation des villes; par conséquent, si pour la science des aruspices on devrait supposer une dérivation étrusque de l'Asie Mineure, pour le rite qui accompagnait la fondation des villes, nous devrions imaginer une dérivation encore plus lointaine d'espace et peut-être de temps, dans l'Inde. Toutefois, vouloir tirer des considérations générales de semblables rapprochements serait contraire aux préceptes de la saine critique, et cela pour deux raisons principales : avant tout, parce que la science des aruspices n'est pas phénomène particulier aux Etrusques, Grecs, Hittites et Chaldéens, mais se retrouve dans d'autres parties du monde antique et moderne, en Amérique, en Australie et dans l'Océanie, au milieu de peuples qui n'eurent entre eux aucun rapport de cohabitation ou de race; par conséquent, si la science des aruspices étrusques présente quelques points de contact avec celle de Babylone, si le rite étrusco-latin de la fondation des villes ressemble à celui de l'Inde, cela peut s'expliquer logiquement, en supposant tout au plus un tronc originaire commun plus ancien, duquel les diverses disciplines orientales et occidentales seraient dérivées. En second lieu, l'examen approfondi de l'histoire nous persuade d'une autre vérité : c'est que les grands bouleversements religieux et civils dépendent bien quelquefois d'émigrations ou d'invasions de peuples, mais qu'ils tirent souvent aussi leur origine de la valeur intrinsèque de l'idée. Partout où celle-ci rencontre un terrain propice, elle émeut, agite et transforme les continents et les nations, tout en respectant apparemment les organisations politiques. C'est

1. Voir la citation dans O. Thulin, « die Etr. Disciplin », III, pp. 9 et suivantes.

a) Amphore de Falisca.

b) Hydre de Civita Castellana.

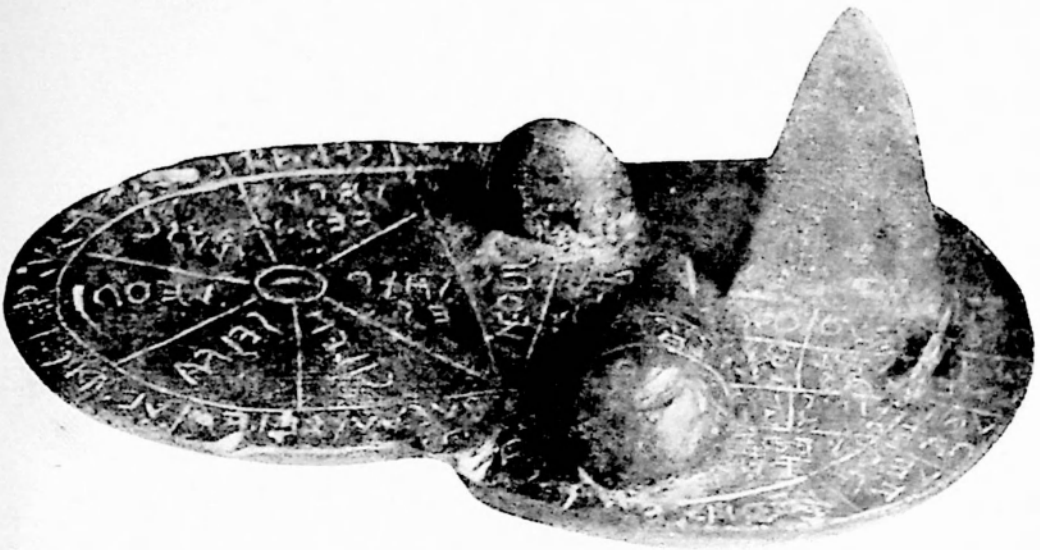

a) Le foie de Piacenza.

b) Plomb de Magliano.
Musée archéologique de Florence.

c) Antéfixe de terre cuite, à figure de Harpie. *Musée Giulia.*

pourquoi la voix et l'exemple d'un petit nombre d'apôtres enflammés par une grande idée, les contacts assidus d'une civilisation supérieure, renforcés par des échanges commerciaux, continués pendant longtemps sur une large échelle, purent former le levain, qui aida au développement de la discipline étrusque, sans qu'il y ait besoin pour cela de recourir à l'hypothèse d'une émigration ou d'une conquête.

Si, de ces considérations générales, nous en venons à examiner plus particulièrement la discipline étrusque dans sa portée historique, nous devons reconnaître que le phénomène ne disparaît pas, ni à la fin de l'indépendance étrusque, ni à la chute politique du paganisme romain, mais qu'il pousse plus loin ses rejetons et se conserve dans des traditions et des superstitions qui, le plus souvent, nous échappent.

La discipline étrusque avait imprégné si fortement la société romaine que les forces nouvelles du Christianisme se heurtèrent à elle, longtemps en vain. On en voit des traces dans le code théodosien lui-même. Par exemple, il menace de la peine du feu l'aruspice qui franchirait le seuil d'une maison particulière, même celle d'un vieil ami; de la déportation ou du bannissement, celui qui aurait recours à lui, tandis qu'il promet des récompenses au délateur; mais ensuite il permet les sacrifices publics dans les temples et il permet aussi que l'aruspice y soit interrogé. Dans un édit de 320-321, Constantin lui-même envisage le cas de la foudre, tombant sur une partie du palais impérial ou d'un autre édifice de l'Etat, et établit que *retento more veteris observantiae* : c'est-à-dire, respectant l'antique coutume, qu'on interroge les aruspices et qu'on lui rapporte sans retard et par écrit ce que, suivant la réponse, ce phénomène présage. Il ne faut donc pas s'étonner si, trente ans plus tard, l'empereur Julien, comme nous l'avons dit plus haut, pouvait emmener dans son expédition contre les Perses un corps d'aruspices; si encore, en 408, tandis qu'Alaric menaçait depuis les Alpes, en désignant aux barbares le but proches de la ville éternelle, un aruspice offrait au pape Innocent de protéger la ville au moyen de conjurations de

la foudre préparées exprès; et si, un siècle plus tard, malgré la destruction des livres sybillins et des livres de Begoe ordonnée par Honorius et Stilicon, Giovanni Lido prouve qu'il est largement informé de toute la discipline étrusque, laquelle devait survivre de quelque manière jusqu'au VII[e] siècle (après J.-C.), puisqu'alors un nouveau décret en interdisait la profession.

Et qui sait combien de choses pourrait nous révéler le folklore de nos populations rurales, s'il était systématiquement exploré et réuni. Le professeur pérugien Bellucci, observateur et paléontologue remarquable, ignorait certaines particularités de la discipline étrusque, mais dans son livre sur la *Grêle en Ombrie* il notait le fait que dans les campagnes d'Orvinio (p. 31), et d'autres lieux du territoire sabin, on place encore au milieu des champs, au sommet de petits arbres, ou sur les échalas qui soutiennent la vigne, des crânes d'ânes ou de brebis, dans le but de protéger la récolte contre la foudre et la grêle. Il notait également qu'il avait remarqué la même coutume dans les jardins potagers des oasis de la Tunisie Méridionale, où l'on expose des crânes de chevaux ou de chameaux avec les têtes d'ânes et de brebis. Ne voit-on pas clairement et manifestement dans cette coutume, l'hérédité de pratiques enseignées par la discipline étrusque et qui, hors de l'Etrurie, furent en usage chez d'autres peuples appartenant à d'autres civilisations?

C'est une hérédité certainement peu enviable, mais dont doit tenir compte quiconque veut étudier, au point de vue historique, la psychologie d'une nation. Il semble cependant que la discipline étrusque, considérée à un autre point de vue, a pu exercer aussi une action bienfaisante sur la formation du caractère romain. Sauf la partie qui traitait de l'arpentage, la substance de la discipline et de ses applications pratiques est erronée, utopique et superstitieuse; mais les règles suivant lesquelles elle se déroulait et s'appliquait, requéraient l'exercice de facultés mentales qui sont indispensables à la formation de toutes les sciences : c'est-à-dire, l'observation minutieuse et circonspecte des phénomènes pour en rechercher l'origine, l'analyse des circons-

tances dans lesquelles les phénomènes apparaissent pour pouvoir les distinguer et les classer, enfin la synthèse que chacun doit en faire pour arriver à une conclusion. Qu'on réfléchisse un instant à l'effet que l'exercice continu de ces facultés devait produire sur le caractère de la nation étrusque, effet qui, de la nation étrusque, devait se refléter sur la nation romaine; c'est-à-dire le goût de créer et l'habitude de l'observation, de l'analyse et de la synthèse. Cette habitude transportée de la matière propre de la discipline à celle des faits humains et des causes qui les déterminent; et le but une fois changé — (non plus celui de découvrir la volonté des dieux, mais d'établir les éléments de la moralité publique et privée et d'en marquer les voies, afin que tous concordent au suprême intérêt de la famille et de l'Etat) — n'est-ce pas ici que nous voyons s'affiner les instruments avec lesquels fut ensuite façonné et construit ce monument durable de sagesse civile qu'est le droit romain?

Dans cette étude nous rappelons quelques-uns des passages cités des livres étrusques : ce sont des passages traduits de l'étrusque en latin par les compilateurs du dernier siècle de la République; mais qui n'a remarqué en eux la concision des formules, la clarté de l'exposition et le soin apporté au choix des mots appropriés, toutes les qualités qu'on admire chez les juristes romains?

Nous pouvons donc conclure sans exagération que ce qui nous a été transmis de la discipline étrusque n'est pas entièrement déchet et documents inutiles. Nous pouvons, par elle, au contraire, reconnaître dans les Etrusques les précurseurs de Rome et de la mission civile que Rome a exercée sur toute l'humanité!

CULTE DES MORTS ET FUNERAILLES

1. — LES CROYANCES RELIGIEUSES ET LE CULTE DES MORTS

Chacun sait que le culte des morts est intimement uni aux croyances religieuses, à tel point que, en exagérant ce concept, il y a des systèmes philosophiques qui expliquent le phénomène complexe des religions comme un développement progressif de ce culte. C'est un fait évident, qu'une des formes principales dans lesquelles s'affirme la civilisation d'un peuple est le culte des morts, parce que, tout d'abord, il répond à un besoin inné de la nature humaine; ensuite, parce que les monuments qui en dérivent, trouvent partout le respect et ont une très longue durée. Les somptueuses métropoles de l'Orient qui remplirent le monde antique de leur nom et de la renommée de leurs merveilles sont disparues; au contraire les nécropoles demeurent : elles sont admirées et étudiées, ainsi que les grands tombeaux dont l'archéologue et l'historien tirent les éléments nécessaires pour reconstruire la vie, la religion et les arts des peuples qui les ont fondés. Mais si le culte des morts ne peut se confondre avec la religion, il a toujours avec elle des liens très étroits; on peut même dire que les honneurs qu'un peuple rend à ses morts et l'affection dont il entoure leur mémoire sont en correspondance directe avec le développement du sentiment et des croyances religieuses. Les Egyptiens et les Etrusques sont les deux nations du monde antique qui furent les plus renommées pour leur sentiment religieux; ils ont élevé à leurs morts les plus

grands monuments, et les Etrusques se distinguèrent sur ce point dans le monde gréco-italique comme les Egyptiens se distinguèrent dans le monde oriental.

Ici encore, comme pour les autres manifestations de la civilisation étrusque, nous ne possédons pas les documents les plus importants. Cependant, cette littérature religieuse et funéraire ne manqua pas, ne pouvait pas manquer aux Etrusques. Nous savons par les anciens, qu'une section entière des livres *rituales* traitait de la mort et de la vie d'outre-tombe, et les livres qui la composaient étaient appelés d'un mot dérivé du grec, livres *Acheruntici*. Mais tout ce qu'on peut connaître sur ce sujet est très peu de chose et on l'a puisé petit à petit dans les écrivains et les écrits les plus différents d'âge, de forme et d'entendement; ici, encore plus qu'ailleurs, nous devons, dans nos déductions, partir de l'hypothèse et chercher l'image fidèle des croyances et des pratiques étrusques relatives aux morts, dans les croyances et dans les pratiques religieuses de la Rome républicaine. Pour cette raison aussi, nous pourrons, avec un fondement sérieux, considérer comme étrusque tout acte religieux et toute pratique du culte romain qui se trouvent représentés dans une sculpture ou une peinture étrusque.

2. — CÉRÉMONIES ÉTRUSQUES POUR OBTENIR L'IMMORTALITÉ

Le principe étant posé que le bien le plus précieux pour l'homme est la vie et qu'il est permis, dans certaines conditions particulières, d'éloigner le terme fixé par le sort — (qu'on se souvienne de la prorogation de dix ans accordée contre le destin de l'individu, et de vingt ans contre le destin de la ville) — il en résulte que le mal suprême est la mort, que tous les efforts doivent tendre à en atténuer et, si possible, à en effacer les effets : le dernier but à atteindre est non seulement l'immortalité, mais l'immortalité heureuse des dieux. Comme nous l'avons vu en parlant de la religion, les livres Acheruntici enseignaient que les âmes des morts acquéraient l'immortalité par le sacrifice de certains animaux, offert à des divinités spéciales, et que ces

âmes pouvaient être vénérées comme *dei animales*, c'est-à-dire divinités dérivées des âmes. Les cérémonies qui se célébraient dans ce but et les résultats obtenus ne devaient pas être très simples, si, d'après ce que dit Servius (*ad. Aen.*, III, 168), Labéon a dû consacrer plusieurs livres au développement de ce sujet; mais rien de précis ne nous fut transmis par l'antiquité.

Quelques archéologues voulurent reconnaître une partie de ces cérémonies dans certains bas-reliefs. Un de ces bas-reliefs, placé dans l'aile occidentale du Musée Archéologique de Pérouse, fut illustré par le Connétable et représente une procession qui se dirige vers le tombeau pour un sacrifice (pl. XIX a). Un héraut, portant un bâton, marche en tête, suivent trois prisonniers enchaînés qui portent des objets destinés au sacrifice, puis deux femmes voilées et un groupe d'hommes armés qui conduisent un chien et des mulets; enfin, les animaux du sacrifice : deux moutons et deux bœufs. On voit un autre bas-relief semblable dans un sarcophage de Chiusi, actuellement au Musée du Louvre. Là aussi, dans un des petits côtés, est représentée une scène de sacrifice : il y a l'autel avec la flamme allumée, il y a la victime désignée par un taureau; il y a les victimaires d'un côté et les « orantes » de l'autre. Sur le plus grand côté du sarcophage, on voit le banquet funèbre avec deux lits de festin où sont couchés cinq convives et, à gauche, des tables avec les vases qui renferment les mets et au-dessus desquelles vole un gros oiseau qui pourrait signifier l'âme divinisée du défunt qui prend son vol de la terre au ciel. En suivant cette interprétation, on pourrait ajouter aux deux bas-reliefs l'autre monument pérugin, (attribué faussement à Elia Cnevia) qui se trouve aussi dans l'aile occidentale du Musée de Pérouse, et dont nous nous occuperons plus loin; celui-ci représente, d'un côté, le dernier acte qui termine la vie mortelle, et de l'autre, le sacrifice propitiatoire *certis diis*, grâce auquel l'âme du défunt acquiert l'immortalité des dieux.

Mais, à vrai dire, les cérémonies représentées ici n'offrent rien de spécial : nous ne devons pas croire que nous nous

trouvons devant des sacrifices aussi solennels et aussi importants que devaient être ceux qui avaient le pouvoir singulier de conférer à l'homme les prérogatives des dieux. On représente plutôt dans ces cérémonies, le sacrifice qui, chez les Romains — et aussi chez les Etrusques — accompagnait le banquet funèbre (*silicernium*) dans le but de purifier la famille visitée par la mort; ce sacrifice consistait ordinairement, à Rome, dans l'immolation à Cérès d'une truie, dite *praesentanea*, parce qu'elle était offerte en présence du mort, alors, tout rentrait dans l'ordre normal des cérémonies funèbres habituelles, et, pour ce qui concerne les sacrifices particuliers de certains animaux à certaines divinités, nous restons dans les ténèbres comme documentation précise.

Nous trouvons au contraire dans Martianus Capella quelques renseignements sur ce qu'on croyait être les effets des cérémonies accomplies. L'écrivain imagine qu'Atanasia voulant infuser la nature divine dans la Philologie, obtient de sa mère Apothéose une substance molle en forme d'œuf qu'elle tend à l'enfant, et que celle-ci après l'avoir absorbée, se sent toute transformée : une vigueur nouvelle envahit ses membres d'où s'évanouit toute faiblesse terrestre, et elle comprend aussitôt qu'elle a saisi le royaume de l'immortalité :

> Continuoque novo solidantur membra vigore
> Et gracilenta perit macies, vis terrea cedit,
> Aetheriumque venit sine mortis legibus aevum.

Et alors la Philologie, avec des aromes déjà préparés, offre un sacrifice propitiatoire d'abord à Atanasia, puis à Apothéose, et la raison principale de sa gratitude est que, grâce au breuvage absorbé, *nec Vedium cum uxore conspexerit sicut suadebat Etruria, nec Euménidas et Chaldeae miracula formidarit, etc...* : parce qu'elle n'avait pas dû voir le dieu Vedius — le Pluton étrusque — avec sa femme, comme l'enseignait l'Etrurie, etc... Et ici Etrurie ne peut signifier autre chose que les doctrines pratiquées par les Etrusques pour obtenir la divinisation; d'où il résulte que,

pour devenir dieux, les âmes humaines — d'après l'enseignement de la discipline étrusque — devaient d'abord se présenter aux divinités qui gouvernent les enfers.

3. — LES APOTHÉOSES DES EMPEREURS ROMAINS

Quant au reste, on ne sait vraiment rien de précis, mais il semblerait que quelque chose des rites étrusques, et des pratiques ordonnées dans les livres Acheruntici devrait se trouver dans le rite romain de l'apothéose ou *consecratio* des empereurs romains, dont nous trouvons une description curieuse et détaillée dans Erodiano.

Les cérémonies de deuil étaient mêlées à des cérémonies de fête pour toute la ville. Le cadavre de l'empereur défunt était enseveli suivant le rite commun, mais son image faite en cire, de grandeur naturelle, était exposée dans le vestibule du palais, sur un lit d'ivoire grand et très haut. La figure devait avoir l'espect de celle d'un homme malade et souffrant. Aux côtés du lit et pendant sept jours de suite, de l'aube au coucher du soleil, étaient assis, à gauche, le Sénat, à droite les matrones les plus illustres : les hommes en habits noirs, les femmes en robes blanches, sans or, ni colliers d'aucune espèce. Quand les médecins entraient dans le vestibule, ils s'approchaient du lit, comme s'ils faisaient une visite au malade, puis, en se retirant, ils disaient que la maladie se faisait de plus en plus grave. Enfin, quand on avait dit que l'empereur était mort, les personnages les plus illustres de l'ordre équestre, et les jeunes gens choisis dans l'ordre sénatorial, portaient le lit avec l'image de cire, au Forum, où ils l'exposaient sur une espèce de catafalque. De chaque côté se tenaient, sur les degrés, des chœurs de jeunes patriciens et de femmes de la haute société qui chantaient ensemble des hymnes en l'honneur du prince défunt. Puis le lit était porté hors de la ville au Champ de Mars (pl. XV c) où était élevé, sur une vaste surface, un édifice quadrangulaire en bois, ayant la forme d'une tour et présentant cinq étages de grandeurs différentes, le plus grand en bas et le dernier très petit. Le premier étage était entiè-

rement rempli de morceaux de bois très petits et orné à l'intérieur de tapis, de peintures et de statues d'ivoire. Le second étage, au contraire, était ouvert avec de grandes portes et fenêtres. C'est là qu'était placé le lit avec l'image de cire; on y accumulait des aromes et des onguents précieux, des fruits, des herbes et des sucs odorants. Quand tout était en place, l'ordre des chevaliers chevauchait tout autour, en grande parade; derrière eux défilaient les carrosses, avec les cochers masqués et vêtus de la toge prétexte, qui portaient les images des plus fameux prédécesseurs de l'empereur et de sa famille. Cela fait, l'empereur qui succédait au défunt prenait une torche et l'approchait de l'édifice; son geste était suivi de celui de tous les autres qui mettaient le feu de toutes parts. Tandis que tout s'enflammait rapidement, un aigle qui était attaché au pinacle de l'édifice était libéré et, dans son vol vers le ciel, enveloppé de flammes et de fumée, on voyait le symbole de l'âme du prince qui, après cette cérémonie, avait droit au culte comme une autre divinité.

On sait que le cérémonial de la *consecratio* fut composé, pour la première fois, après la mort d'Auguste et pour Auguste, et il serait étrange que, dans cette occasion et pour une chose de si grande importance, on n'ait pas interrogé les aruspices et les livres de la discipline étrusque qui concernaient la divinisation des âmes. C'est une hypothèse probable si l'on se souvient que, parmi les soucis du gouvernement d'Auguste, celui de faire revivre les anciens cultes et de remettre en honneur la discipline étrusque n'avait pas été le dernier. En effet, suivant le conseil de Mécène : *Thyrrhena regum progenies*, il avait constitué un corps d'aruspices pour lui-même, et peut-être aussi le collège des soixante aruspices qui résidait à Tarquinia; il avait fait recueillir et garder les livres sacrés de Begoe avec les Livres Sybillins, dans le temple d'Apollon sur le Palatin, lequel avait été construit d'après les indications et les règles données par les aruspices.

Cette connexion des cérémonies de l'apothéose avec la discipline étrusque est une hypothèse de l'auteur de cette

étude; elle ne peut malheureusement s'appuyer sur aucune autorité des sciences philologiques antiques ou modernes.

4. — LES LIVRES ACHERUNTICI ET LES DOCTRINES ORPHIQUES ET PYTHAGORICIENNES

On trouve aussi quelque chose de semblable à la doctrine étrusque des livres Acheruntici dans les enseignements des sept Orphiques et Pythagoriciennes de la Grèce antique. On sait maintenant que les mystères orphiques étaient répandus dans l'Italie Méridionale dès le v° siècle (avant J.-C.), et il est facile de supposer que des infiltrations orphiques se soient produites aussi en Etrurie. Il semble que la supposition ait été démontrée par Furtwängler, au moins pour les derniers siècles de l'histoire étrusque, dans son ouvrage sur *Les pierres précieuses gravées de l'art étrusque.* On voit souvent sur ces pierres la figure d'Hermès : *Turms,* qui tire les âmes des Enfers et les réveille pour une nouvelle vie. Mais on ne peut expliquer la figure de Turms dans cet office que par la doctrine orphico-pythagoricienne de la transmigration des âmes. La divinisation des âmes que les livres de Tagès enseignaient, aurait été le but final de la transmigration, avec cette différence que les Orphiques prétendaient y atteindre avec certaines consécrations exigeant des sacrifices mystéreux offerts durant la vie, tandis que les aruspices étrusques avaient confiance de l'obtenir au moyen de sacrifices offerts après la mort, avec les *hostiae animales* et avec les *sacra resolutoria.*

D'autres points de contact ne manquent pas entre la doctrine étrusque et la doctrine orphique. Toutes deux reconnaissent pour fondateurs un personnage d'origine divine, toutes deux sont exposées dans les livres sacrés, et toutes deux donnent une grande importance aux purifications, aux consécrations et à la conjuration des sorts. Une tasse attique de la fin du v° siècle (avant J.-C.) montre une tête qui sort de la terre et est en train de dicter à un jeune homme qui écrit, tandis qu'Apollon assiste à cette scène : il s'agit d'Orphée qui dicte ses enseignements à Musée. Or, la répé-

tition de cette scène sur les pierres précieuses étrusques du IIIe et du IIe siècle (avant J.-C.) prouve la diffusion des représentations orphiques en Italie. Elle donne un fondement sérieux à l'hypothèse que les Etrusques en aient attribué la représentation à leur Orphée, c'est-à-dire à Tagès. Les sources littéraires prouvent également que la doctrine pythagoricienne était connue en Etrurie en même temps que la doctrine orphique. Jamblicus nomme dans sa *Vie de Pythagore* (27, 127) un Etrusque Nausitoo qui avait embrassé les doctrines de Pythagore et, dans le « Festin de Plutarque » (VIII, 7, 1) l'Etrusque Lucius compte Pythagore parmi ses compatriotes et affirme que les Etrusques observaient un grand nombre de ses enseignements. On voit donc clairement, qu'aussi dans ce champ de la religion, les relations de l'Etrurie avec l'Orient grec devaient être fréquentes et fondées, et que les documents demeurés d'une part, peuvent être amenés logiquement à expliquer ceux de l'autre (1).

5. — « CARON », ET SA SIGNIFICATION PROBABLE

Nous avons résumé tout ce qu'on peut dire sur les croyances des Etrusques au sujet de l'autre vie, et c'est peu de chose, il faut l'avouer. Voyons maintenant quel était, dans la pratique, leur culte envers les morts, et avant tout ceci : respectèrent-ils le principe admis par tous les peuples civilisés, que la vie humaine est quelque chose de sacré et que personne ne peut, pour quelque raison que ce soit, y attenter? Ou crurent-ils permis, dans certaines conditions particulières, de prévenir l'œuvre de la nature et de trancher violemment la vie de ceux qui leur étaient chers, pour les soustraire aux souffrances d'une maladie ou d'une vieillesse trop prolongée?

1. Sur la valeur historique des monuments et des renseignements mentionnés ici, les opinions des savants sont discordantes. Au sujet des rapports des doctrines orphiques avec l'Etrurie, on peut voir par exemple l'ouvrage de C. C. Van Essen : « Did orphic influence on Etruscan tomb paintings exist? » H. J. Paris, Amsterdam, 1927.

Que les Etrusques, et avec eux les Romains, dans l'enfance de leur histoire, comme encore les Sardes dans l'époque antique, et quelques peuplades sauvages jusqu'à ces derniers temps, aient eu la coutume de tuer les vieillards pour les soustraire aux peines d'une existence qui décline, c'est une hypothèse plus que probable. On ne peut nier des indices de cruauté dans les mœurs des peuples italiques anciens et chez les Romains. L'usage du *ver sacrum*, la phrase si discutée *sexagenarii de ponte*, l'abolition des sacrifices humains faite avec diverses substitutions de mannequins ou de poissons, les prisonniers de guerre égorgés après le triomphe (pl. XXIX a), etc..., prouvent combien la vie humaine était facilement immolée par suite de coutumes et de superstitions dont un âge plus civilisé ne saurait pas se rendre compte. La férocité ou la mansuétude ne sont pas le privilège particulier de quelques nations, et plus nous nous approchons des origines de l'histoire, plus nous nous persuadons que l'humanité a passé, presque partout, par les mêmes degrés. En ce qui concerne les Etrusques, il semble que, outre l'analogie avec Rome, le témoignage des représentations figurées doit nous servir (1), au moins pour ce qui se rapporte au personnage de *Charum* ou Caron.

Le Caron étrusque n'est pas le type débonnaire du nocher grec qui transporte les ombres vers les rives infernales, mais c'est ordinairement une figure, ou répugnante ou grotesque, qui présente les formes et les traits d'un bourreau qui accompagne la victime au lieu du supplice. Il a quelquefois un nimbe, souvent des ailes, signe de sa nature surhumaine, le nez crochu, les oreilles aux extrémités pointues, le teint bleuâtre; il porte toujours — le plus souvent en bandoulière — un énorme marteau ou massue ferrée et accompagne, menaçant, sa victime qui ordinairement le précède dans une attitude de résignation forcée.

Dans un sarcophage connu de Corneto (Tarquinia) dit

1. Voir sur cet argument C. Albizzati : « Qualche nota su demoni etruschi dans Atti della Pont. Acc. Rom. di Arch. », Série II, tome 15, pp. 233 et suiv.

du Magistrat, les figures ainsi décrites sont au nombre de deux : l'une, à droite du mort, tient la massue levée, mais semble en train de marcher, tandis que celle de gauche lève la sienne pour frapper le coup mortel. Dans un ossuaire de Volterra, au contraire, l'ombre est conduite à cheval par un génie funéraire qui tient un flambeau renversé et Caron la suit avec les oreilles bestiales et la massue en bandoulière (pl. XIX a).

Mais la représentation la plus grandiose du genre est peinte sur le tombeau de Corneto, dit du Typhon, elle peut être considérée comme un des plus récents et des meilleurs exemples de peinture murale étrusque, bien qu'elle soit malheureusement détruite en grande partie (pl. XVI a). On y voit représenté un long cortège, qui a l'allure d'une pompe triomphale. Les figures qui ouvrent la marche lèvent en l'air des trophées et des couronnes; suivent des sonneurs de trompette et des chanteurs dans une attitude sereine et posée, mais la figure sévère de Caron les domine aussi, de la tête et de la massue.

On rencontre par douzaines des figurations semblables et toujours Caron apparaît avec sa massue à côté de l'ombre qui se dirige vers les Enfers ou qui vient d'y entrer. D'autre part, il est évident que ces voyages aux Enfers sont simplement le symbole du voyage que l'homme accomplit vers son dernier destin, vers la tombe, et que les personnes de la suite sont ses domestiques et ses amis qui le réconfortent et accourent, pleins d'empressement, pour le saluer une dernière fois. Or, comment explique-t-on, parmi ces amis et ces domestiques, la présence d'un personnage avec des formes et des instruments si singuliers, dont on ne trouve pas d'exemple dans l'art grec contemporain? Ceux qui se rappellent comment, dans l'âge héroïque, même en Grèce, on admettait les sacrifices humains, et l'usage barbare de supprimer violemment les vies jugées inutiles ou à charge à la société, ne trouveront pas absurde une coutume qui visait à délivrer l'homme vieilli d'un fardeau devenu insupportable. On comprend que la personne destinée à ce cruel office soit, dans la tradition, revêtue de formes odieuses et trans-

portée plus tard du monde réel dans le monde fantastique des Enfers. Le persécuteur abhorré de la victime devient alors le génie de la mort qui accompagne les ombres dans leur voyage d'outre-tombe et se confond peu à peu avec l'innocent personnage de Caron qui, dans l'art grec, a seulement la mission de guide à travers le marais du Styx.

Il est impossible de dire combien de temps cet usage a duré chez les Etrusques. Tandis que les documents affirment la chose, d'une manière catégorique pour la Sardaigne dans les temps anciens, ils n'en disent pas un mot pour les Etrusques; on peut donc croire que, puisqu'ils ont pris une forme de vie civile de bonne heure et avant les autres peuples italiques, ils ont également abandonné cette coutume barbare avant tous les autres.

6. — CÉRÉMONIES FUNÈBRES : « EXPOSITIO », « CONCLAMATIO » TRANSPORT AU TOMBEAU

Voyons quelles étaient les cérémonies pratiquées envers les morts, depuis le moment où ils avaient expiré jusqu'à ce qu'ils soient déposés dans la tombe.

Dès que la mort avait été constatée, les parents qui entouraient le lit s'approchaient du cadavre; la femme qui avait les liens les plus étroits avec le défunt — l'épouse, la mère ou la fille — lui fermait les yeux, puis, avec les autres membres de la famille, revêtait le cadavre de ses meilleurs habits et répandait sur lui des aromates. Cela fait, le cadavre était transporté dans l'atrium, avec les pieds tournés vers la porte, pour l'exposer à la foule des amis et des connaissances. Tout autour étaient placées des branches d'arbres et des couronnes, pendant aux poutres du plafond; durant ce temps les familiers du défunt pleurent, se lamentent et l'appellent plusieurs fois par son nom. C'est la cérémonie que les Romains appelèrent *conclamatio* qui est représentée aussi sur plusieurs vases grecs du *Dipylon* et se voit reproduite très souvent sur les monuments étrusques et romains. Il s'agit par conséquent d'une coutume qui entre dans les caractères communs des populations pri-

mitives de l'Italie et de la Grèce. Et les exemples ne manquent pas parmi les bas-reliefs et les peintures étrusques que l'on conserve encore.

La scène de l'exposition et des regrets du mort, est peinte sur les murs d'un tombeau de Tarquinia, qui est parmi les plus anciens et qui est dit justement « tombeau du mort » (fig. 5). On y voit le mort étendu sur le lit de parade. Une femme montée sur un tabouret, avec les cheveux dénoués, est en train de mettre sur sa tête un large bonnet; deux

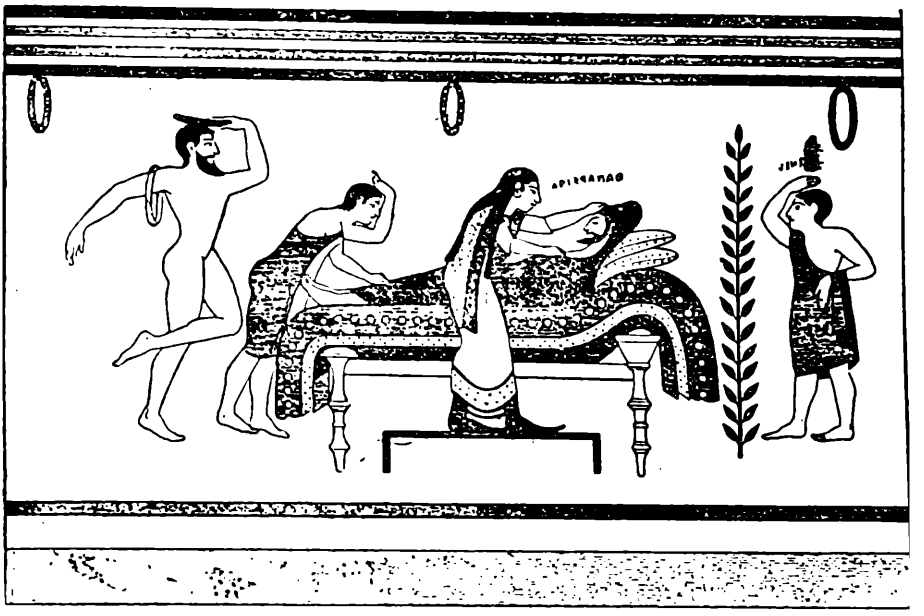

FIG. 5. — PEINTURE MURALE DE LA TOMBE DEL MORTO (TARQUINIA)

figures (domestiques ou amis) font des gestes de douleur au pied du lit; au plafond pendent des couronnes.

Cependant, le cadavre ne restait pas toujours découvert. Quelquefois, comme on le voit dans un autre tombeau de Tarquinia dit « du Lit funèbre », il était enfermé dans un cercueil, déposé également sur le lit, recouvert d'étoffes bariolées, et sur le cercueil on aperçoit deux couples d'oreillers; des festons et des guirlandes pendent au plafond; quelques familiers, à la tête et au pied du lit, font l'habituelle *conclamatio*. La même scène est reproduite sur la base cylindri-

que du cippe d'*Aelia Cnevia* du Musée de Pérouse, qui peut remonter au VI^e^ siècle. Le bas-relief tournant tout autour de la base reproduit les principales cérémonies funèbres, depuis l'exposition du cadavre et la *conclamatio* jusqu'au dernier acte du sacrifice lustral sur la tombe.

Quand le jour fixé pour le transport funèbre était arrivé, les parents et tous ceux qui avaient des relations de sang ou d'amitié avec le défunt se réunissaient dans la maison et l'on organisait le cortège. Dans la coutume primitive, l'heure habituelle de la cérémonie était la nuit, éclairée par la lueur des torches. En tête du cortège, on voyait les joueurs d'instruments auxquels s'unissaient les lamentations des pleureuses qui chantaient les louanges du défunt. L'usage de ces chœurs féminins, conservé à Rome jusqu'aux guerres puniques, est très ancien et l'art étrusque en fournit des preuves dans quelques urnes cinéraires du VII^e^ ou du VI^e^ siècle (avant J.-C.); tout autour du couvercle sont placées plusieurs figurines de femmes qui se frappent la poitrine, tandis qu'une autre de plus grande dimension, placée au centre du couvercle, semble diriger le chœur des lamentations. Naturellement la longueur et la magnificence du cortège dépendait de la dignité et de la richesse de la famille, et on peut en avoir une idée par les objets qui forment le mobilier des tombeaux et qui devaient être portés dans la procession.

Dans le célèbre tombeau de Cerveteri, appelé du nom de ceux qui l'ont découvert, tombeau Regolini Gallassi (pl. XXIV a) on a trouvé pour un seul mort (sans compter les ustensiles plus petits) (pl. XI a), un lit (pl. VI c), une table pour les mets, les restes d'un trône, un char à quatre roues, douze boucliers de cuivre, les restes d'un baldaquin qui devait être soutenu par six colonnettes, trois grands « braisiers » plusieurs grandes amphores pour conserver des denrées et la vaisselle de la cuisine. Certainement le mort avait été placé sur le lit et celui-ci sur le char; les serviteurs et les amis avaient porté devant lui les différentes pièces du mobilier et du matériel funèbre.

Dans les représentations de pompes funèbres — et l'on

a et *b*) Figures d'époux (sarcophage de Vulci).

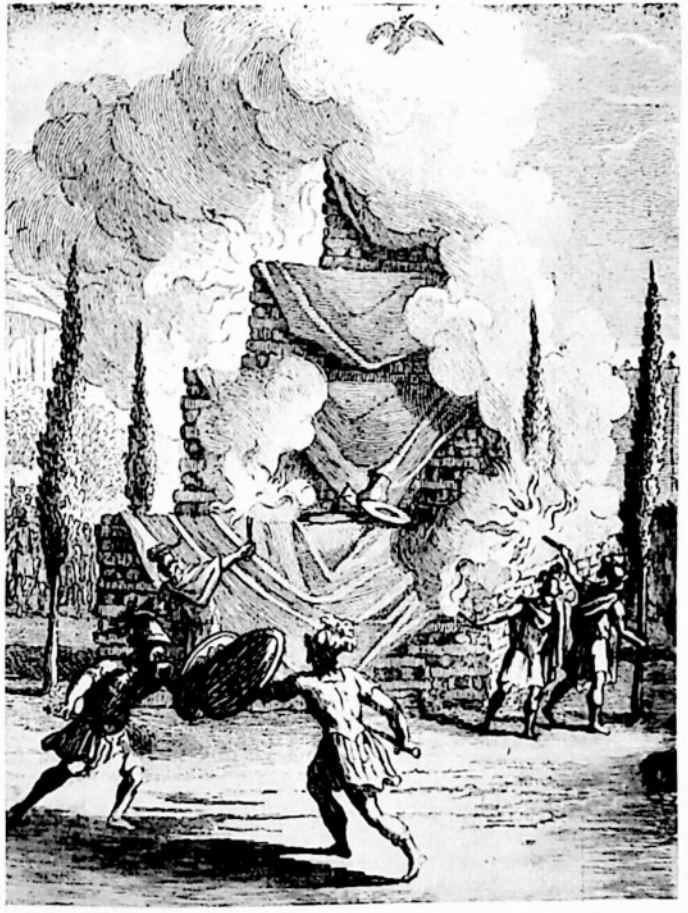

c) Cérémonie de la Consécration.

a) Fragment de peinture (Tombe " del Tifone ", Tarquinia).

b) Couvercle d'un sarcophage de Cerveteri. *Musée Giulia.*

en reconnaît beaucoup, soit dans les bas-reliefs des urnes, soit dans les peintures murales des tombeaux — l'artiste imagine souvent que le mort lui-même guide le cortège.

Dans le tombeau de Tarquinia déjà cité (pl. XVI a), dit du Typhon, le défunt apparaît vêtu d'une toge, avec le bras droit découvert. D'autre fois, le mort est monté en carrosse, par exemple dans le bas-relief d'une urne cinéraire de Vulci, où l'on voit d'un côté une flûtiste et les pleureuses, de l'autre un char à quatre roues tiré par un couple de mules, à l'avant du char le cocher, derrière lui le mort assis et enveloppé dans le drap funèbre, enfin les parents placés tout autour. L'âme est peut-être représentée par un oiseau qui vole au-dessus d'un char, tandis qu'un chien fait partie de la suite et marche au-dessous, entre les roues.

Dans certains cas, la procession prend l'aspect d'un triomphe et plusieurs bas-reliefs du Musée de Volterra nous en fournissent l'exemple (pl. XIX a). Dans l'un d'eux, on voit défiler d'abord un corps de musiciens avec divers instruments musicaux, puis deux licteurs, puis le carrosse tiré par quatre chevaux et sur lequel le mort se tient debout, tandis qu'à gauche un autre mort à cheval vient à sa rencontre.

Des représentations de ce genre, dans lesquelles le mort figure comme acteur principal, peuvent très bien être expliquées par la coutume pratiquée chez les Romains dans les grandes funérailles et que nous avons vue répétée dans le cérémonial de l'Apothéose : le cercueil, qui a la forme d'un lit, était placé sur un char et surmonté d'une statue à tête de cire qui reproduisait les traits du défunt. Devant le lit du personnage dont on célébrait les funérailles étaient d'autres lits sur lesquels étaient placées de la même manière, les images des ancêtres (*imagines maiorum*), qui, sous forme de bustes en cire, étaient gardées dans l'atrium de la maison. Plus la famille du mort était grande et puissante, plus les *imagines* étaient nombreuses et plus les lits et les chars qui prenaient part au cortège étaient multipliés. D'autres fois les *imagines* étaient reproduites en forme de masques; des acteurs gagés venaient alors, ils revêtaient les

costumes et les insignes des ancêtres de la famille et du défunt lui-même, adaptaient les masques à leur visage, et défilaient, chacun dans un char, dans le cortège. Pour avoir une idée du faste que les Romains déployaient dans ces cortèges, il suffit de savoir que, d'après Servius (*ad. Aen.*, VI, 861), six cents lits défilèrent aux obsèques de Marcellus et six mille dans celles de Sylla.

S'il en fut ainsi à Rome dans des cas extraordinaires, il est logique de supposer que les mêmes faits se soient produits en Etrurie, bien que peut-être dans des proportions moindres, d'autant plus que l'usage ou, si l'on peut dire ainsi, l'invention du portrait funèbre remonte aux Etrusques et au culte qu'ils rendirent aux morts. Aussi il est opportun d'arrêter un instant notre attention sur ce point spécial.

7. — ORIGINE DU BUSTE-PORTRAIT

Les plus anciens exemples de portrait se trouvent dans ces grossières urnes cinéraires apparues jusqu'à présent seulement dans le territoire de Chiusi, auxquelles on a donné le nom conventionnel de canopes. Ce sont des vases en terre cuite qui représentent, sous une forme rudimentaire plus ou mois développée, un corps humain recroquevillé dont on distingue seulement le buste et les bras qui servent d'anses, et la tête de couvercle. Dans la tête (couvercle), les grossiers mouleurs ont concentré tous leurs efforts pour reproduire les traits du mort : il semble même, dans plusieurs cas, que le masque moulé directement sur le cadavre lui ait été appliqué. On connaît plusieurs dizaines de canopes; la plupart d'entre eux se trouvent dans les musées de Florence et de Chiusi, et peuvent remonter au VII^e^ et au VIII^e^ siècle (avant J.-C.), on y voit le chemin lent et progressif de l'art (pl. XVI b).

Le rite de la crémation, détruisant immédiatement toute la figure humaine, rendait plus vif, chez les survivants, le désir de fixer dans le vase qui recueillait les cendres les traits du visage. De là, dans les specimens les plus anciens,

l'application sur le col du vase d'un masque mobile en bronze ciselé; puis le masque en terre cuite est adapté au couvercle et parfois le couvercle lui-même est traité à part comme une tête humaine qui se surperpose au col du vase. En langue latine, *bustum* signifia d'abord « ce qui a été brûlé », c'était les restes de la crémation; puis *bustum* est devenu le vase qui les contenait, puis enfin, spécialement, le nom de la tête-couvercle, qui surmontait le vase et par lequel seulement plusieurs vases cinéraires pouvaient se différencier entre eux d'une manière certaine (pl. XXII b).

Il peut se faire que la première idée de semblables portraits tirés du masque funéraire soit venue en Etrurie de l'Egypte, ou des coutumes de la civilisation de Mycène; mais l'application et le développement du principe chez les Etrusques, sont tout à fait indépendants des traditions orientales; et c'est un fait digne d'observation que les vases-canopes n'existent, comme nous l'avons dit, que dans le territoire de Chiusi, c'est-à-dire dans une région qui, moins que les autres, pouvait être exposée au contact direct de l'Orient par les voies maritimes. Il est logique de supposer que les empreintes tirées primitivement du cadavre (au moins pour les gens les plus puissants et les plus riches) aient été gardées dans les souvenirs de famille pour former les premières séries iconographiques des ancêtres; c'est aussi une hypothèse possible, qu'en Etrurie d'abord se soit introduite la coutume de conserver ces empreintes (*imagines*) dans des armoires spéciales qui ornaient l'atrium des maisons et que, également en Etrurie, se soit formée l'habitude de faire paraître dans le cortège funèbre les *imagines* ou les bustes-portraits des ancêtres accompagnant le mort (pl. XVII et XVIII).

Etant donnée l'origine étrusque du portrait, il en découle naturellement une qualité caractéristique, passée ensuite en héritage aux Romains : celle d'une reproduction fidèle jusqu'au scrupule et que nous qualifierons maintenant de réaliste. Les qualités esthétiques importent peu à ceux qui aiment conserver l'image de ceux qui leur sont chers, et la première chose demandée à l'artiste est la fidélité envers

l'original. De ce côté, les Etrusques furent scrupuleux jusqu'à l'excès, jusqu'à représenter les vraies et propres difformités comme on le voit dans un masque de Chiusi en terre cuite qui reproduit la figure d'un défunt qui louchait. Avec le temps, l'art suggéra aux artistes d'autres éléments de nature esthétique; mais une qualité fondamentale demeura : celle de l'observation du vrai, pour le reproduire scrupuleusement dans la matière artistement traitée.

Le canope est donc un vase cinéraire du territoire de Chiusi. Au contraire, dans le territoire de Veie, le vase cinéraire n'a pas la forme ventrue du canope, mais c'est une boîte rectangulaire en terre cuite, munie d'un couvercle de forme courbée à la façon d'une voûte. La forme du buste a disparu, mais l'idée d'appliquer le portrait du mort sur la boîte qui conserve ses os brûlés a trouvé une expression dans de petites têtes d'argile attachées au milieu du couvercle comme une poignée. Le malheur voulut que ceux qui découvrirent ces pièces funéraires, pour ne pas s'embarrasser du transport des boîtes d'argile dépourvues de tout ornement, et pour retirer plus facilement quelque gain des objets trouvés, détachèrent presque toujours les petites têtes des couvercles pour les vendre. La conséquence en est qu'un très petit nombre de vases cinéraires de cette forme possèdent encore leur appendice caractéristique, sauf un seul qui est conservé au musée étrusque du Vatican (pl. XXII b); l'on trouve également au Vatican, comme une confirmation du sort subi par de très anciens portraits, une petite tête du même type que l'autre et qui — on le voit très bien — a été détachée avec violence du couvercle original (pl. XVII b et XXVII a, b, c, d).

Passons des vases cinéraires aux sarcophages : ici l'application du portrait devenait beaucoup plus simple. La forme du couvercle devint celle d'un lit, le lit même sur lequel ordinairement le cadavre était porté à la tombe; alors l'artiste ne fit pas autre chose que reproduire, en argile ou en marbre, sur le lit même, la figure du mort, ou couchée comme pour dormir, ou à demi-dressée, avec le coude gauche appuyé sur les coussins. Les couvercles de trois grands

sarcophages d'argile du VI^e^ siècle (avant J.-C.), trouvés à Cere, sont de cette sorte; l'un d'eux est à Londres, un autre à Paris, et le troisième à Rome, au musée de la Villa Giulia. Sur ces trois couvercles, la femme apparaît à côté de l'homme, couchée sur le même lit que lui (pl. XVI b). Comme nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, c'est la coutume étrusque qui domine dans cette forme, et non pas celle de l'Orient hellénique. Le lit funèbre est l'image et la reproduction du lit de festin. Toujours en Grèce, et plus tard dans l'Etrurie même et à Rome, la femme qu'on respecte, la *mater familias,* prend part au banquet, mais assise; dans l'Etrurie antique — et avec ces sarcophages nous sommes au VI^e^ siècle (avant J.-C.) — il n'en est pas ainsi : la femme est la vraie compagne de l'homme et elle partage avec lui la place d'honneur sur le lit de festin.

La forme du lit funèbre, une fois appliquée au sarcophage, se maintiendra constante, même quand le rite de la crémation l'emporta sur l'inhumation. Les dimensions de l'urne étant nécessairement diminuées, les figures des défunts reproduites sur les couvercles durent se réduire dans la même proportion; mais le soin principal fut toujours mis dans le modelage de la tête à laquelle — comme on le voit généralement dans les urnes de Volterra — on donne une grandeur voisine de la normale, tandis que le reste du corps reste comme recroquevillé sur un espace d'un demi-mètre ou un peu plus. On en trouve des specimens très intéressants dans nos musées (pl. XIX b). La tradition du portrait, d'origine funéraire, continua et se perfectionna ensuite dans l'art romain (pl. XVIII a et b, pl. XXVII c et d).

L'attitude des figures-portraits est très variée, mais la plupart d'entre elles portent une amphore dans la main droite. Elles sont donc en train d'accomplir un rite religieux et de faire une libation aux divinités infernales. S'il s'agit de femmes, quelquefois, par exception, l'amphore est remplacée par l'éventail ou le miroir, et s'il s'agit d'hommes, par un rouleau fermé ou déplié. A noter la statue de l'aruspice de Volterra, qui montre un foie, emblème de sa profession et celle, dite du Magistrat de

Tarquinia, qui montre un rouleau déplié (pl. XIX b).

Reprenons maintenant la description des cérémonies funèbres au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à la pompe dont était entourée la sépulture du mort.

8. — INHUMATION ET CRÉMATION

Comme nous l'avons dit, la dernière chose qui venait dans la procession était la dépouille mortelle. Le groupe des plus proches parents et la foule des curieux terminaient le cortège qui parcourait les rues principales de la ville et se rendait au lieu de la sépulture. Le déroulement des cérémonies était différent, suivant qu'il s'agissait de crémation ou d'inhumation.

Dans l'antiquité, les deux rites furent en usage en même temps, tant à Rome qu'en Grèce et en Etrurie. Les archéologues qui attribuent uniquement à des raisons ethniques le choix d'un rite plutôt que l'autre font erreur, parce que dans le même champ de sépulture — par exemple dans la nécropole de la Chartreuse de Bologne et dans les tombeaux du Forum Romain — le vase d'argile qui contient les cendres de l'incinéré se trouve à côté de la fosse du corps inhumé; et même dans un seul tombeau, comme dans celui des Regolini-Galassi à Cerveteri qui est très ancien, on trouve à côté de trois cadavres simplement déposés, un quatrième qui a été incinéré, avec sa bige (1) et tout l'équipement qui l'accompagnait.

Le choix du rite — comme il arrive du reste encore maintenant — put dépendre soit des traditions particulières de la famille, soit de la volonté de l'individu poussé par des raisons personnelles ou par des croyances religieuses spéciales. L'exemple du dictateur Cornelius Sylla est très instructif. Les historiens remarquent que ce fut le premier de sa famille qui demanda à être incinéré, tandis que, auparavant, tous les membres de la *gens Cornelia* ascendants et collatéraux, étaient inhumés, et il le voulut pour sous-

1. Char.

traire son cadavre au danger de quelque profanation de la part des ennemis qu'il s'était faits par ses féroces répressions et par ses listes de proscription.

En Etrurie, on trouve partout les deux rites employés en même temps, mais pas toujours dans les mêmes proportions. On remarque, par exemple, que la crémation est moins fréquente aux époques plus anciennes, tandis qu'elle devient commune dans les derniers temps, du IV^e^ au II^e^ siècle (avant J.-C.) ; pour ce qui est des régions, la crémation l'emporte toujours dans la partie centrale et septentrionale de la contrée, par exemple à Volterra, Arezzo, Chiusi, Pérouse, tandis que l'inhumation est plus fréquente dans la partie méridionale et maritime (Tarquinia, Cerveteri, etc...).

Si le rite choisi était celui de l'inhumation, le cadavre pouvait être déposé dans la tombe, sur le lit même où il avait été transporté, ou bien couché sur la banquette creusée dans la terre, ou dans la roche au-dessous des parois de la chambre sépulcrale, ou bien il pouvait être placé dans un sarcophage. Si au contraire on adoptait la crémation, le bûcher était préparé près du tombeau; on y déposait le mort avec tous les objets dont il s'était servi ou qu'il avait préférés pendant sa vie : ornements, armes, instruments de chasse, quelquefois même, carrosses et chevaux; après quoi, les amis et les parents mettaient le feu au bûcher, le visage tourné en arrière. Quand il n'y avait plus de flammes, on éteignait les charbons allumés avec de l'eau et même avec du vin; tous ceux qui formaient le cortège retournaient chez eux après avoir salué le mort une dernière fois. Les parents et les amis les plus intimes restaient là pour recueillir les restes de la crémation et les déposer dans l'urne cinéraire qui prenait alors sa place dans la tombe.

9. — BANQUETS ET RÉJOUISSANCES FUNÉRAIRES

Il reste maintenant à dire quelque chose des honneurs que l'on attribuait au mort lorsqu'il était entré dans la tombe qui devait être pour lui sa *domus aeterna.*

Les honneurs funèbres les plus fréquents étaient de deux

sortes : des banquets et des jeux. Les banquets funéraires furent en usage chez tous les peuples antiques; s'il y avait assez de place, ils se célébraient dans le tombeau; sinon à l'extérieur, au grand air, au milieu des arbres, ou sous une tente, ou devant la façade de l'hypogée ornée de guirlandes. C'est ainsi que s'expliquent les restes de cuisine, les fragments de vaisselle, les os de chèvres et d'oiseaux trouvés à l'intérieur d'un tombeau de Volterra, celui d'Inghirami (pl. XXI a). En effet, des scènes de banquets y sont représentées plusieurs fois dans les bas-reliefs des sarcophages et des ossuaires et aussi dans les peintures murales des tombes. Quelquefois, les préparatifs du banquet sont reproduits dans les moindres détails, comme dans le tombeau des Sette Camini d'Orvieto, où l'on voit quelques domestiques occupés à disposer les tables, d'autres qui préparent la pâte pour les gâteaux, au son de la flûte (chose citée par les anciens comme une rareté et attribuée aux Etrusques; (Servius, *ad. Aen.*, XII, 518), et d'un autre côté diverses espèces de viande de boucherie, suspendues au mur. Le défunt devait être considéré comme présent au banquet et une portion des mets lui était réservée. A Rome, le repas funéraire, célébré la première fois le jour des funérailles, était répété neuf jours après, le *novendiale sacrum*, puis à l'anniversaire de la mort, et il est probable que ces usages ont été conservés en imitation des coutumes étrusques.

Les danses accompagnaient les banquets. Dans les peintures du tombeau du Triclinio à Tarquinia, le banquet est représenté sur la paroi du fond et les danses se déroulent en plein air au milieu des arbres, douze danseurs, jeunes gens et jeunes filles, alternant entre eux la danse au son de la lyre et de la flûte. S'il s'agissait d'un grand personnage défunt, comme épilogue des funérailles, on célébrait des jeux variés : courses de chevaux et de chars, concours de lutte, de boxe, de saut, et combats de gladiateurs. Dans le tombeau de la Scimia à Chiusi, on voit la distribution des récompenses aux vainqueurs; c'est un concours que préside une matrone en deuil, assise sur une chaise haute et qui s'abrite du soleil derrière une ombrelle, tandis

que l'accompagne un musicien portant une double flûte.

Suivant l'opinion commune, les combats de gladiateurs sont dérivés des sacrifices humains qui, à Rome comme dans la Grèce antique, accompagnaient les funérailles des grands héros et étaient alimentés par les prisonniers de guerre (pl. XXIX a). Suivant Nicolas de Damas cité par Ateneo (IV, 153, 39; Dempster I p. 340) les Romains auraient appris des Etrusques à donner des spectacles de gladiateurs pendant les festins, et nous savons également par Isidore que le nom *lanista* donné au gladiateur était un mot d'origine étrusque.

Il semble toutefois que l'usage des combats de gladiateurs ait été plus habituel dans la Campanie, où les Etrusques l'auraient introduit; mais il aurait aussi trouvé un terrain propice pour s'enraciner, d'une part dans la grossièreté des Samnites, et d'autre part dans le luxe engendré par la richesse de la région. En fait, tous les auteurs sont d'accord pour que les combats de gladiateurs pendant les banquets soient entrés dans les usages par Capoue, car c'est là qu'une des plus grandes écoles de gladiateurs demeura pendant toute la durée de l'Empire. Mais il semblerait prouvé que l'origine de ces combats était vraiment venue à Rome de l'Etrurie, par le fait que, même durant l'Empire, l'esclave chargé d'enlever de l'arène les cadavres des gladiateurs tombés, était nommé Pluton et portait comme insigne la massue du Caron étrusque. *Ditis pater, Iovis pater gladiatorum exsequias cum malleo deducit.* (Tertull., *ad. nation.*, I, 10).

A la haute considération dans laquelle les Etrusques tenaient le culte des morts, correspond aussi le soin qu'ils accordaient aux tombes, comme nous allons le voir.

LES TOMBES

1. — LES TOMBES ET LES LIEUX HABITÉS

Nous avons déjà une idée de l'importance historique des tombes. Les nations passent, les empires tombent et se relèvent, tout périt et se transforme; mais les souvenirs que la piété des vivants rassemble autour des morts et confie au sein de la mère universelle, la terre, échappent plus facilement aux forces dissolvantes de la nature et de l'homme qui sévissent à la surface. C'est ainsi que, à la distance de milliers et milliers d'années, nous pouvons revoir les ustensiles et les armes les plus employés dans la vie et quelquefois même, comme en Egypte, des êtres momifiés, conservés dans leurs propres formes; nous pouvons ainsi en quelque sorte évoquer leurs coutumes et interpréter une partie au moins de leurs pensées et de leurs doctrines.

Mais une objection se présente ici. Les témoignages que l'on tirait des tombes sont certainement précieux, surtout en ce que les tombes, par leurs conditions naturelles, peuvent restituer absolument intacts les objets qui y furent déposés; mais les objets eux-mêmes sont un indice de peu de valeur, quand il s'agit d'en déduire des usages, des coutumes et des doctrines. La science et l'expérience par exemple, nous enseignent que les doctrines religieuses et philosophiques peuvent très bien changer, sans que ce changement produise une altération dans les coutumes et la civilisation extérieure; cela devait arriver principalement en ce

qui concerne les funérailles et les tombeaux, où la tradition exerce partout une force de conservation qui peut résister aux plus grandes transformations politiques et sociales. Beaucoup plus exactes et plus instructives sont au contraire les conclusions que l'on tire de l'exploration des anciens séjours habités par des vivants, quand ils n'ont pas été entièrement supprimés ou refaits par les populations venues plus tard. On ne pourra pas obtenir de statues, de vaisselle, d'ustensiles entiers; mais si la recherche procède par « couches », avec une méthode scrupuleuse, elle pourra suivre pas à pas, dans les diverses étapes, les changements survenus dans les arts et dans les industries et en donner une chronologie exacte, certainement beaucoup plus exacte et minutieuse que celle que nous offrent les dépôts funéraires.

Là où l'exploration par couches, d'une ville ou d'un gros centre habité a pu se faire, elle a résolu des problèmes autour desquels l'histoire et l'archéologie discutaient depuis longtemps inutilement; elle a révélé des faits qui sont un pivot pour la chronologie : par exemple, les fouilles du Forum Romain ont fourni de bons renseignements sur de nombreuses questions historiques et topographiques de ce premier centre civil et politique du monde; celles de Norma sur les murs pélasgiques; celles de l'acropole de Cumes ont également été utiles pour la chronologie combinée de la ville et de la céramique dite « protocorinzia », etc... Mais combien peu de ces localités et de ces demeures habitées dans l'antiquité, qui se soient conservées jusqu'à nous et que l'on peut creuser avec espoir de quelque résultat! En effet, dans la plupart des cas, les cités antiques n'ont pas été détruites d'un coup, ou abandonnées au lent travail de la nature qui recouvre tout de son manteau d'herbes et de plantes; mais elles devinrent le séjour d'autres populations, le noyau central de nouvelles villes, qui s'élevèrent et s'agrandirent aux dépens des premières.

Pour ce qui est de l'Etrurie, l'unique lieu vraiment conservé est celui de Marzabotto que nous avons signalé plusieurs fois; les découvertes qui y furent faites sont très

importantes, quoiqu'elles n'égalent pas celles qu'on pourrait obtenir si, au lieu d'un petit centre placé au delà de l'Etrurie Centrale, (qui ne vécut pas plus de trois siècles et fut détruit en grande partie par les débordements du fleuve), l'heureuse pioche avait rencontré par exemple l'antique ville de Vulci, ou si l'on avait continué l'exploration de Veio, commencée il y a seulement quelques années, puis interrompue.

Les tombes et les nécropoles, avec leurs mobiliers très riches et les inscriptions qui les accompagnent, sont donc pour ainsi dire les seuls monuments auxquels le savant puisse recourir pour compléter ou affermir les rares indications que l'on possède sur l'antique civilisation de l'Etrurie. On peut même dire que, pendant presque deux siècles, et maintenant encore, pour la plupart des personnes cultivées, étudier l'art étrusque et l'histoire des Etrusques signifie en étudier les tombeaux. Il est donc utile, qu'après avoir parcouru rapidement le peu que l'on sait sur la religion et le culte des morts, nous voyions quels étaient les lieux préférés pour les sépultures, comment ils étaient distribués, quelles étaient les formes adoptées pour elles au cours des siècles, et quelle en était l'ornementation.

2. — EMPLACEMENTS PRÉFÉRÉS. — DIVERS TYPES DE TOMBES

La prescription formulée par la loi des douze tables *hominem mortuum in urbe neve sepelito neve urito* trouve son application pratique, bien avant le droit romain, dans la coutume des peuples italiques dès les débuts de leur civilisation; et les études faites sur les terramares de l'Emilie ont prouvé que le soin mis à tracer les limites et les points de défense des lieux habités qui ont forme et structure de petites villes, s'appliquait également aux espaces réservés à la sépulture. « Hors de la ville des vivants », comme l'enseigne Pigorini, dans une superficie quadrangulaire entourée d'un petit fossé, une sorte de plancher de bois soutenu lui aussi par des palafittes formait la ville des morts. Sur les planches étaient entassés, les uns à côté des autres, de

grossiers ossuaires en argile, ayant la forme de vases ventrus recouverts de gobelets dans lesquels les cendres des défunts étaient déposées sans accessoires funèbres.

Bien des fois déjà on a remarqué que tout, dans ces populations, paraît subordonné à des règles bien définies : fondation de villes et de temples, mœurs publiques et privées; le même fait se rencontre encore plus clairement en Etrurie. Les témoignages littéraires des écrivains antiques et les restes éloquents de Marzabotto le prouvent pour les villes; les monuments déjà découverts et ceux que l'on découvre peu à peu le prouvent pour les nécropoles. La chose est plus évidente pour l'Etrurie Méridionale et la Maremme toscane, où le dépeuplement, qui a suivi la prospérité de l'époque antique a fait que la surface du sol fut moins remuée par les travaux agricoles ou par les constructions. Prenons comme exemple la ville et la nécropole de Cere, l'amie de Rome pendant la lutte contre les Gaulois (et qui est la Cerveteri d'aujourd'hui), parce que c'est elle qui, par sa position et par les fouilles accomplies durant ces dix dernières années, nous en donne la preuve la plus éloquente.

La configuration du terrain compris entre les monts Cimini, le Tibre et la mer, qui s'approche, en beaucoup d'endroits, de celle d'un plateau peu élevé, entrecoupé d'étroites et profondes fentes du sol, se prêtait facilement à la délimitation de zones planes déterminées et naturellement défendues. Les crevasses ouvertes dans la terre formaient des fosses colossales, dont les flancs taillés à pic faisaient l'office de murailles solides; et la ville de Cere s'éleva sur un plateau de forme oblongue qui fait face à la plaine et est flanqué, du nord au midi, de deux grandes crevasses qui se réunissent à l'ouest et se terminent doucement dans la plaine voisine de la côte. Le mont Abetone et le court exhaussement près de la Madone des Canneti, au midi et à l'ouest, furent occupés par des champs de sépulture; mais la nécropole principale, celle qui peut justement s'appeler la ville des morts, est au nord, sur le plateau dit de la Banditaccia, qui a une étendue, une forme et une direction en tout semblables à la ville habitée. Dès que la route d'accès touchait

le bord de la plate-forme supérieure, le visiteur voyait se déployer devant lui un panorama d'une magnificence dont nous pouvons difficilement nous faire une idée. A droite et à gauche de la voie principale qui parcourait la longueur du plateau, sur plus d'un kilomètre, s'élevaient des tumuli circulaires en terre, de forme conique, soutenus tout autour par de puissantes escarpes de murs à grandes pierres rectangulaires équarries ou taillées directement dans le tuf (pl. XX a, pl. XXIV a et fig. 8). D'autres constructions plus petites s'adossaient aux tumuli sans leur rien enlever de leur majesté. L'allée principale se ramifiait, à droite et à gauche, en chemins plus étroits, sur lesquels s'ouvraient d'autres sépultures les unes à côté des autres. Encore maintenant, quand on visite la partie creusée, on croit entrer dans une vraie ville, avec les rues soigneusement tracées, avec les quartiers, non de maisons, mais de tombes, en partie taillées à vif dans la roche, en partie complétées avec des murs et des voûtes artificielles; ce n'est pas exagéré de dire que, lorsque tout le plateau aura été exploré, les rues déterrées, et l'écoulement des eaux situé, nous pourrons nous imaginer que nous voyons en elle une Pompéi étrusque.

Si de cette hauteur, nous fixons nos regards tout à l'entour, quel paysage splendide se déroule à nos yeux! On a tant discuté au sujet du sentiment de la nature, comme d'une manifestation de l'art et de la littérature modernes, que la plupart des gens finissent par croire que les anciens n'en ont pas eu la moindre idée; mais si nous faisons attention aux positions choisies pour les grands édifices publics et pour les tombes principales, nous devons reconnaître qu'ils eurent, eux aussi, l'œil ouvert sur les beautés infinies de la nature et sentirent l'influence mystérieuse qui vient des grands panoramas de montagnes et de la mer, aussi bien que des harmonies et des minuscules contrastes de la campagne. Au nord, une plaine peu étendue au bord de laquelle se profile une haie serrée de collines et de montagnes, comme les avant-postes d'une région sauvage sans limites; à l'est et au sud, d'abord la plaine de Cere-ville, dont

la ville moderne de Cerveteri, avec le palais Ruspoli, n'est pas autre chose que la partie occupée par l'antique citadelle, puis le mont Abetone et la plaine ondulée qui s'étend vers Rome; à l'ouest, la surface azurée de la mer sur laquelle voguaient les vaisseaux carthaginois et les trirèmes de Syracuse, pillant et faisant du commerce, et qui maintenant effleure de ses vagues les paisibles plages de Ladispoli, S. Marinella, Capo Linaro, tandis qu'elle baigne plus loin les derniers contreforts de la Tolfa qui séparent le territoire de Cere de celui de Tarquinia.

Différentes de celles-ci, mais non moins imposantes, sont les nécropoles situées plus à l'intérieur de la région, à Barbarano Romano, Bieda, Vetralla, Norchia, Castel d'Asso, et, entre le Cimino et le Soratte, Vignanello, Corchiano, Civita Castellana, Nepi et Sutri. Les flancs des roches creusées par les torrents présentent de loin l'aspect de gigantesques ruches, dans lesquelles les vivants avaient déposé les dépouilles de leurs morts, et là où les roches ont résisté à l'action du temps, on voit encore les grandes lignes architectoniques sculptées en relief pour indiquer l'entrée des tombeaux, qui ont, dans certains cas, l'apparence d'un édifice monumental.

La nécropole de Tarquinia est pour nous plus intéressante encore, sinon plus imposante que celle de Cerveteri, parce qu'elle nous montre dans le même espace toutes les formes les plus diverses de tombes. Les fouilles tumultueuses d'abord, l'agriculture ensuite, ont supprimé tout ce qu'elle avait de monumental à la surface pour l'œil du visiteur; mais ici aussi la ville des morts se présentait comme un noyau compact à peu de distance de celle des vivants. Les premières sépultures qu'on rencontrait en sortant de la ville étaient celles des incinérés dans des tombes à puits, puis venaient d'autres incinérés et inhumés dans des tombes à puits et des tombes à fosse placées sans séparation les unes des autres. Plus loin, continuant les premières, venaient dans la partie la plus élevée les tombes à tumulus, qui ont cependant perdu leur couronnement, mais conservent dans leurs vastes promenoirs souterrains la plus grande col-

lection de peintures murales étrusques que l'on connaisse.

Il devait en être de même à Canino et à Vulci, dont les nécropoles ont enrichi de leur vaisselle les plus grands musées de l'Europe.

En continuant plus au nord, le long de la Maremme toscane, nous rencontrons Vetulonia, la grande métropole, dont on connaissait l'existence seulement à travers les anciens écrivains et quelques monnaies que les fouilles archéologiques de Falchi et de Milani ont fait revivre pour la science. Et, non loin de Vetulonia, vient la nécropole de Populonia, encore en voie d'excavation et de fouilles.

A Vetulonia, comme à Cere, nous trouvons beaucoup de tombes à tumulus, et nous trouvons aussi, comme à Tarquinia, de nombreux groupes de tombes à puits et à fosse; mais entre les deux types, des tumuli d'une part, des puits et des fosses de l'autre, apparaît ici une série de sépultures qu'on n'a pas encore trouvées ailleurs : ce qu'on a appelé les « ripostigli », les tombes à cercle interrompu et celles à cercle continu.

Les ripostigli sont des puits beaucoup plus grands et plus profonds que les premiers, dans lesquels le cadavre brûlé n'est pas recueilli dans un vase cinéraire mais est déposé sur le fond du puits avec un matériel funéraire plus riche que celui des puits communs. Les tombes à cercle interrompu sont, en quelque sorte, un puits à fleur de terre, formé par un cercle de dalles de pierre enfoncées perpendiculairement dans le sol, mais interrompues en certains endroits pour qu'un passage reste ouvert vers l'extérieur; les tombes à cercle continu sont pareilles aux précédentes, mais ne présentent aucune ouverture. Ces cercles renferment plusieurs puits, qui contiennent dans des caissettes en bois les restes de la crémation et un riche matériel funéraire. On peut facilement conjecturer que les ripostigli, aussi bien que les tombes à cercle interrompu et continu devaient à l'origine être couverts d'une espèce de toit à coupole; alors l'idée se présente naturellement que ces variétés de sépultures représentent le stade intermédiaire entre les tombes à puits et à fosse proprement dites et les grandes tombes à tumulus.

a) Terre cuite de Chiusi.

b) Terre cuite de provenance incertaine.
Musée étrusque du Vatican.

a) Buste d'homme en marbre. *Musée du Latran.*

b) Chapelle et buste féminin en marbre. *Musée du Latran.*

D'un genre tout à fait différent est la nécropole dite de Crocifisso del Tufo, à Orvieto appuyée aux pentes du côté septentrional de la ville et qui remonte certainement au VI[e] siècle (avant J.-C.). Elle a la structure et le plan d'une petite ville bâtie suivant des règles précises. Il n'y a rien de particulièrement grandiose. Ce sont des constructions au-dessus de terre, faites avec des blocs de tuf équarris, de forme rectangulaire, avec de petites chambres semblables à des cellules de cloître, les unes à côté des autres, surmontées d'une voûte formée de rangées de pierres en saillie. Ces chambres donnent sur un réseau de routes de largeur proportionnée, et qui sont distinguées entre elles par le nom des principaux défunts déposés dans les tombeaux, noms gravés sur l'architrave des portes. Au-dessus les tombes devaient être couvertes d'une légère couche de terre et marquées avec un cippe; un grand nombre de ces cippes furent trouvés encore à leur place (pl. II et III). On a ici l'impression d'entrer dans le cimetière d'une caste, d'un collège, où chacun a sa place marquée et où personne n'ose ni ne peut chercher à surpasser son voisin dans la pompe extérieure.

La partie la plus interne de l'Etrurie semble moins riche en grands tombeaux; mais c'est le cas de rappeler ici qu'il s'agit d'une pauvreté apparente parce que, dans ces localités qui ont toujours été habitées, et où les populations nombreuses sont revenues depuis longtemps, la surface du terrain a été toute transformée du fait de nouvelles constructions et de travaux agricoles méthodiques. Les tombeaux, qui certainement ne manquèrent pas, furent dépouillés et même détruits, et la surface extérieure a pris l'aspect habituel de la campagne ombrienne et toscane, revêtue de vignes, d'oliviers, de chênes, de champs labourés et semés. Mais les grands tombeaux ne manquèrent pas et des specimens épargnés çà et là le prouvent, comme par exemple le grand tombeau à tumulus exploré il y a quelques années à Castellina di Chianti, celui qui est nommé Tanella di Pitagora, et les tombeaux de Melone del Sodo de Cortona, les tombes de Poggio Gaiella, de Pogio Renzo, et d'autres encore à Chiusi; on en cite également d'une époque plus récente : le tombeau

Inghirami de Volterra (pl. XXI a), et ceux de Palazzone et des Volumnii de Pérouse (pl.XXI b, pl. XXII et fig. 6 et 7).

3. — LIEUX DE SÉPULTURE MOINS IMPORTANTS

A côté des grands tombeaux qui attirent l'attention par le faste extérieur et disent la puissance et la richesse des familles, on rencontre des tombes et des lieux de sépulture plus modestes, de l'époque voisine de la domination romaine, qui ont un aspect particulier, spécialement dans le territoire de Chiusi et dans toute la vallée de Chiana. Ce ne sont plus les villes des morts, mais les lieux de sépulture de plusieurs familles d'une « gens » ou d'un petit village.

Ils étaient établis sur le versant des collines et s'ouvraient par un sentier, quelquefois en plaine, plus souvent en pente, creusé dans le terrain; on les fermait à l'extérieur par une dalle de travertin ou avec de larges tuiles plates superposées. A l'extrémité du sentier, on entrait au moyen de portes qui s'ouvraient sur les côtés et sur le mur du fond, dans trois, quatre, cinq chambrettes quadrangulaires, de deux ou trois mètres de côté, et habituellement de deux mètres de haut. Une sorte de banquette, haute de quelques décimètres, creusée dans la terre ou dans la roche, longeait les trois murs non interrompus par la porte; sur cette banquette étaient placés les vases cinéraires avec le matériel habituel des tombes. Mais des niches, du type de celles des « colombari » romains, étaient creusées dans les parois du sentier, entre la sortie et les chambres du fond, et un vase cinéraire était déposé dans chacune d'elles; chaque niche était ensuite fermée avec une plaque de terre cuite.

Le type que nous venons de décrire est un des plus communs; mais il pouvait y avoir une seule grande chambre sépulcrale comme aussi il pouvait y en avoir un grand nombre qui s'ouvraient tout le long du sentier, de part et d'autre. On peut croire que c'était le genre de sépulture adopté par quelque famille de petits propriétaires qui, vivant à la campagne, avait choisi une tombe pour son usage personnel et l'avait creusée dans son propre domaine.

Dans les endroits où le terrain et le tuf n'étaient pas assez solides pour permettre l'excavation sans danger d'éboulement, la chambrette — alors de proportions un peu plus grandes — était construite en pierre, avec des blocs de travertin rectangulaires, taillés avec soin, et le toit était formé par une voûte en berceau formée de rangées des mêmes pierres parfaitement unies entre elles sans qu'il y eût besoin de chaux ou de ciment (pl. XXIII b).

Un autre type de lieu de sépulture est offert par la tombe de la famille Rafia, de Pérouse (pl. XXI a), qui fut amplement illustrée par le regretté professeur Belluci. Elle est formée d'une grande salle en forme de croix, mais un des bras de la croix est occupé par un double escalier et par un palier d'accès. Le reste contenait trente urnes cinéraires, les unes en travertin, les autres en terre cuite, disposées sur le pavé en files parallèles, et la face principale tournée vers l'entrée. D'après les noms gravés ou peints sur les urnes, on se rend compte qu'elles appartiennent toutes à une seule famille qui y déposa les cendres de ses morts pendant quatre générations depuis la seconde moitié du III^e^ siècle jusqu'à la fin du II^e^ (avant J.-C.).

En terminant cette première partie, on peut remarquer que si on a l'exemple de vastes et imposantes nécropoles dans les régions presque dépeuplées de la Maremme et de l'Etrurie Méridionale, en entrant dans la région plus intérieure du pays on a la vision de nécropoles plus modestes ou, pour mieux dire, de lieux de sépulture qui sont, à l'égard des premiers, ce que sont nos cimetières de campagne à l'égard de ceux des villes; mais toujours et partout on doit constater que les Etrusques ont aménagé les lieux consacrés à la demeure des morts avec un soin tel qu'ils obéirent, sans doute aussi en cela, à des règles spéciales civiles et religieuses.

4. — CHRONOLOGIE DES TOMBES A PUITS, A FOSSE, A CHAMBRE

Jusqu'ici nous avons vu d'une façon générale des nécropoles et des lieux de sépulture comme on les trouve dans

les différentes provinces de l'Etrurie. Maintenant nous devons étudier en détail les types de sépulture employés le plus fréquemment, et voir s'il est possible d'établir entre eux une chronologie. Ensuite nous examinerons l'architecture intérieure des tombes et leur aménagement.

C'est une opinion assez répandue, et autorisée par le fait qu'elle a été accueillie dans les manuels et les encyclopédies, que les tombes étrusques se divisent en trois catégories distinctes : tombes à puits, tombes à fosse et tombes à chambre; que les premières représentent le type originaire le plus ancien quand le rite de la crémation était en vigueur; les secondes, le type dominant quand s'introduisit l'inhumation; les autres, le type qui a apparu presque en même temps que le second et qui, en devenant commun, aurait admis des sépultures suivant les deux rites de crémation et d'inhumation. Mais il advient de cette classification comme de toutes les autres : les classifications sont utiles et même nécessaires à l'étude, cependant elles ne représentent pas le point d'arrivée, mais l'instrument dont se sert la science pour progresser; elles sont un point intermédiaire entre l'analyse et la synthèse. C'est la raison pour laquelle il est difficile que les classifications, même les mieux édifiées, puissent résister à l'épreuve du feu de l'expérience, et il en est ainsi pour celle des tombes à puits, à fosse, à chambre. Voyons comment, en fait, se présentent ces trois types.

La tombe à puits, comme l'indique le nom lui-même, est une espèce de puits cylindrique, légèrement diminué à la base, creusé dans la roche ou dans la terre, qui peut avoir une profondeur variable de trois à cinq mètres et au fond duquel, la plupart du temps, s'ouvre un second puits plus petit, dont l'orifice est fermé par une dalle de pierre. Dans cette cavité plus étroite était placée l'urne cinéraire, à forme de tronc de cône, à panse aplatie, au col allongé, et couverte d'une tasse ou d'une écuelle retournée. Dans d'autres cas, le puits est creusé sous l'appendice plus étroit et plus bas; alors le vase cinéraire est placé dans un récipient sphéroïdal beaucoup plus grand auquel on donne le nom de πιθοδ, ou jarre, et dans cette jarre, autour du vase cinéraire, est placé

le matériel funéraire; puis l'ouverture de la jarre est fermée au moyen d'une pierre plate, et tout le reste du puits, tant dans un cas que dans l'autre, est rempli de gravier et de terre jusqu'au ras du sol.

Les fouilles exécutées régulièrement dans les dix dernières années du XIX^e^ siècle à Tarquinia, à Vulci, à Vetulonia, ont prouvé que ces puits n'étaient généralement pas creusés un à la fois, mais préparés par groupes et par séries, et on put vérifier, à Tarquinia par exemple, qu'ils communiquaient entre eux, tout au fond, au moyen de petits canaux, de telle sorte que chaque groupe formait un petit cimetière.

Les tombes à fosse, comme le nom lui-même le dit, sont creusées dans la terre à une moins grande profondeur; elles sont de forme rectangulaire. Quelquefois on y trouve le vase cinéraire, mais le plus souvent le cadavre lui-même y a été inhumé. En tout cas, en observant l'identité du matériel qui accompagne les dernières tombes à puits et les premières à fosse, on doit conclure qu'elles appartiennent à la même population, et que les secondes représentent une variété introduite par la prépondérance de doctrines nouvelles concernant le rite funèbre, et non pas un changement de race et de civilisation. La différence la plus notable entre les unes et les autres est dans le fait que les premières apparaissent plus pauvres, puis cessent à un certain moment, tandis que les secondes sont plus riches, s'allongent et semblent se transformer graduellement en tombes du troisième type, ou tombes à chambre.

Les tombes à chambre sont considérées ordinairement comme le type vrai et propre de la tombe étrusque. Et c'est même l'opinion de nombreux archéologues que les tombes à puits, caractérisées par l'ossuaire villanovien et par l'urne-cabane (pl. XXII c), représentent un peuple différent du peuple étrusque, peut-être l'ombrien, qui précéda ce dernier sur le sol de l'Italie; il descendit des Alpes centrales et orientales et, s'étendant ensuite graduellement, gagna l'Emilie, la Toscane, et peu après toute l'Italie Centrale. Les Etrusques, arrivés plus tard par la mer, auraient adopté d'abord les tombes à fosse, celles qui montrent dans leur

matériel de la vaisselle et d'autres objets gréco-orientaux; puis, en souvenir des tombes lydiennes, ils auraient introduit les tombes à chambre, qui dépassent toutes les autres par leur richesse et leur magnificence; le type de la tombe à chambre se serait répandu, avec les nouveaux maîtres, dans toute la région. Ce n'est qu'une opinion.

Or, si l'on fait attention seulement aux résultats offerts par l'examen des nécropoles et des tombes de l'Italie Centrale comparées à celles qui se trouvent au delà de l'Appenin, cette opinion, vraisemblable en elle-même, semble imparfaite ou peu probable quand on élargit le champ des observations de la région étrusque du Latium à tout le reste de la Méditerranée Orientale et Occidentale.

Prenons par exemple la reine des tombes étrusques, la tombe Regolini-Galassi, de Cere. Elle est composée essentiellement d'un corridor long de quatorze mètres et large d'environ deux mètres, dont les parois, creusées à même la roche, sont continuées avec des murs faits de parallélépipèdes de tuf et couvertes d'une voûte en saillie formée des mêmes matériaux. Sur les côtés du corridor, vers le milieu du parcours, s'ouvrent symétriquement, à droite et à gauche, deux petites chambres à four, de forme elliptique, grossièrement creusées dans le tuf.

On peut dire que toutes les autres tombes à chambre se sont inspirées de ce type très simple. On commença par diviser le long corridor en trois parties, en donnant à chacune les proportions exigées par l'office qu'elle devait remplir : antichambre, salle centrale et chambre de fond; ensuite on fit communiquer les deux chambrettes latérales avec la salle centrale, puis on en ajouta d'autres aux deux premières, de manière à former symétriquement une série de chambrettes autour de la principale. Or, dès le Congrès international d'histoire ancienne de 1903, le professeur Pinza a prouvé, par de minutieuses analyses et de très nombreuses comparaisons, que le type de la tombe Regolini-Galassi, à long corridor avec voûte en saillie, et deux petites chambres circulaires ou elliptiques sur le côté, n'est pas du tout spécial ni originaire de l'Etrurie, mais qu'il trouve une

parfaite correspondance dans d'autres tombes bien plus antiques du bassin occidental de la Méditerranée : celle de saint Vincent des Baléares, dont on ne peut préciser l'âge, et celle qui est dite *Grotte des Fées,* qui fut découverte en Provence et qui contenait un matériel funéraire de l'âge du cuivre ou du début de l'antique âge de bronze. Mais ce ne sont pas là les seuls exemples. Pinza en a étudié environ une centaine et a prouvé d'une manière sérieuse que les tombes à chambre sont un type de sépulture qui remonte à l'époque « encolitica », et qui se développe en même temps sous diverses formes, plus ou moins compliquées, sur les rives de la Méditerranée et de l'Asie Mineure, de Chypre et de Crête, jusqu'à la Sicile, à la Sardaigne, aux îles Baléares, à l'Espagne, à la France et à la côte italique de la mer Tyrrhénienne, où les Etrusques l'introduisirent, à moins que, l'ayant trouvé en usage, ils l'appliquèrent sur une plus large échelle.

Mais ce qui forme une différence essentielle entre les trois types traditionnels : à puits, à fosse, à chambre, ce n'est pas la chronologie, ni même l'intervention hypothétique d'une population nouvelle; la structure différente tire son origine du rite différent de la sépulture et la richesse plus ou moins grande des propriétaires des tombes. Le puits se prêtait mal à l'inhumation et la fosse était indispensable; mais ce qui convenait encore mieux, c'était la grotte creusée dans la roche, ou construite de la même façon que celle-ci, et qui devenait facilement un corridor avec une réunion d'autres chambres. Cependant rien n'empêchait que le lieu ainsi préparé à cet effet pût servir également pour la déposition des cadavres brûlés. Or l'inhumation est le rite qui précède tous les autres sur les côtes de la Méditerranée depuis le second millénaire (avant J.-C.), et les tombes à grotte, à fosse, à corridor, etc., sont justement les seuls types des plus antiques sépultures de ces régions; tandis que la crémation ne vient pas par la mer, ni du midi, ni de l'Orient, mais descend par terre, du continent central et oriental de l'Europe, à travers les Alpes, et apparaît parmi nous peu avant l'an 1000 (avant J.-C.).

Par conséquent, les tombes à chambre existaient bien avant qu'on ne le pense dans leur forme primitive, sur les côtes de l'Asie Mineure, de la Provence, dans les îles Baléares; il est vrai qu'on ne peut pas prouver cette existence, avant les tombes de Castellina, de Chianti, de Vetulonia et de Cere (1); mais la chose s'explique facilement, si l'on réfléchit que la civilisation très avancée, survenue rapidement sur le littoral tyrrhénien, a effacé les traces de ces types; il n'est pas improbable que la tombe Regolini-Galassi, qui ressemble tant à celles des îles Baléares et de la Provence, que l'on a citées, soit originairement contemporaine de celles-ci, et qu'après être restée longtemps à l'abandon, elle ait été reprise et réadaptée à une période plus tardive.

Mais il y a une autre raison qui a déterminé ou pouvait déterminer le choix de la tombe à chambre; c'est la possibilité qu'elle avait de s'étendre, de recevoir et de conserver un riche ameublement. Les tombeaux à puits et à fosse sont le type qui s'applique naturellement à une population dont les éléments sont tous à peu près de la même condition. Il était difficile que quelqu'un parmi eux veuille l'emporter sur les autres et étaler puissance et richesse, même au milieu des tristes images de la mort. Et, aussi pour cette raison, il est naturel que les tombes à puits disparaissent au fur et à mesure qu'une civilisation plus avancée prédominait. Lorsque les conditions économiques s'améliorent, même les personnes de fortune modeste aiment, toujours et partout, à dissimuler la gêne du temps passé et adoptent volontiers et rapidement les manières d'être qui révèlent une aisance plus large. Le rite de la crémation, que certains peuvent préférer, demeure, mais les cendres du mort ne seront plus descendues dans un puits, dans un vase commun de terre cuite; on cherchera un vase de métal ou en terre cuite plus fine, puis, avec le temps, une petite urne d'argile ou de marbre que l'on déposera dans une chambrette creusée et arrangée tout exprès.

1. A ces tombes, il faut ajouter maintenant les nombreux et très intéressants exemplaires découverts dans les dix dernières années à Populonia, et illustrés déjà en partie par le professeur Minto.

On peut donc accepter la classification habituelle de tombes à puits, à fosse et à chambre en tant que cette division facilite l'étude des types fondamentaux des sépultures; mais on ne peut pas admettre sans réserves qu'elle corresponde à une succession chronologique, ni qu'elle puisse être attribuée d'un façon absolue à des populations de races diverses. En ce qui concerne le premier point, la préexistence et la généralité des tombes à chambre sur les rives de la Méditerranée ont été reconnues, et par conséquent, il semble vraisemblable qu'il en soit ainsi dans la région étrusque du Latium; en ce qui concerne le second point, on peut admettre qu'une diversité de race se réfléchit dans la diversité du type de sépulture, mais en sens opposé de celui que voudrait la tradition, c'est-à-dire dans le sens que la population des tombes à puits apparaît plus tard sur les rives tyrrhéniennes, que son chemin part du nord et de l'est du continent européen, et peut avoir englobé non seulement les Ombriens et les Italiques, mais aussi les Etrusques.

5. — ARCHITECTURE ET DÉCORATION DES TOMBES

Il est évident qu'on ne peut pas parler d'une architecture des tombes à puits et des tombes à fosse : tout ce qu'on peut en dire est déjà contenu dans la signification de puits et fosse. C'est plutôt dans les tombes à chambre que l'architecture et l'ameublement ont une large et riche application.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la croyance commune est que la tombe soit la maison du mort et que son ombre, bien que séparée du corps, conserve encore, au moins en partie, les besoins et les goûts de la vie. De là, l'usage de déposer avec le cadavre les choses les plus nécessaires à la vie, et parmi ces choses, une certaine quantité de vivres, comme les œufs, dont les traces restent visibles dans la coquille. Peu à peu, l'idée de la vie de l'autre monde s'affine et devient tout à fait spirituelle; mais à cause de la tradition qui, comme nous l'avons dit plusieurs fois, accompa-

gne les cérémonies religieuses, on garde inaltérée la coutume de déposer avec le mort, dans sa dernière demeure, les objets qui rappellent sa vie familiale et sa maison.

Nous avons parlé de la maison; et l'architecture de toutes les tombes, des plus simples et des plus grossières, aux plus somptueuses et aux plus complexes, s'inspire de la forme de la maison. On sait par les anciens écrivains que cette partie de la maison à laquelle on donne le nom d'*atrium* provenait de l'Etrurie, comme le nom lui-même. L'atrium formait la partie centrale de l'habitation et était le lieu de réunion pour toute la famille. Là étaient gardés les dieux lares et exposées les images des ancêtres. Les chambres pour dormir, manger, recevoir les hôtes étaient placées symétriquement sur les côtés. Il n'est pas possible que toutes les maisons aient été construites sur un type unique. Sans compter les familles les plus modestes, qui se contentaient certainement d'une seule chambre c'est-à-dire de la cabane, ou circulaire ou rectangulaire (pl. XXII c), qu'on voit reproduite dans un grand nombre d'urnes cinéraires, il

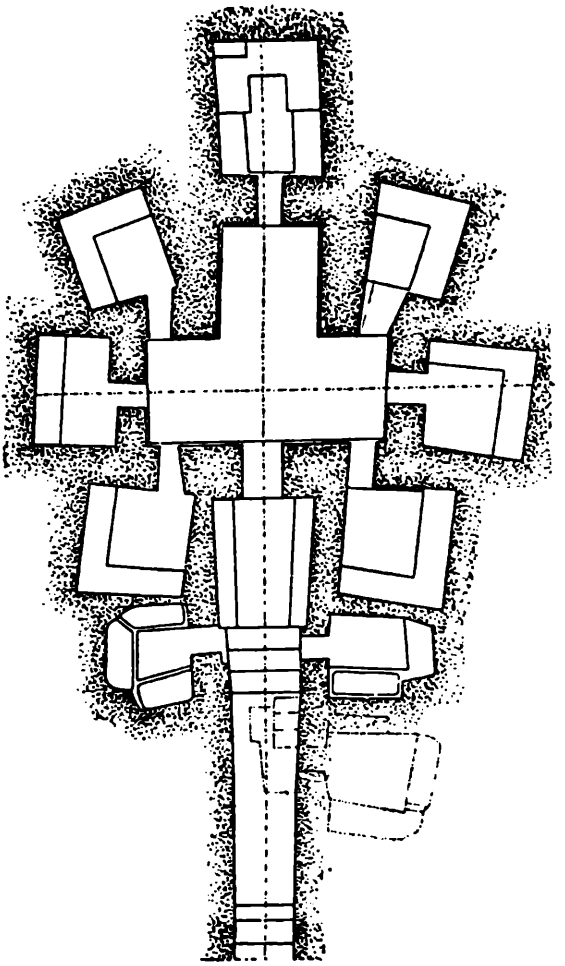

FIG. 6. — PLAN DE LA TOMBE DE VULCI

est logique de supposer que les classes plus aisées prenaient quelques libertés dans les constructions. Mais ici il s'agit d'un type de maison-tombe qui apparaît répandu dans toute l'Etrurie entre le VI^e^ et le III^e^ siècle (avant J.-C.), et qui doit avoir été préféré des familles les plus nobles et les plus riches. On retrouve dans ce type, le local central, atrium, auquel on accède par une porte qui s'ouvre au milieu d'un des côtés; à l'atrium correspond, du côté opposé, un autre local qui, chez les Romains, prend le nom de *tablinum* (le salon moderne), tandis que les chambres plus petites se trouvent à droite et à gauche de l'atrium et du tablinum.

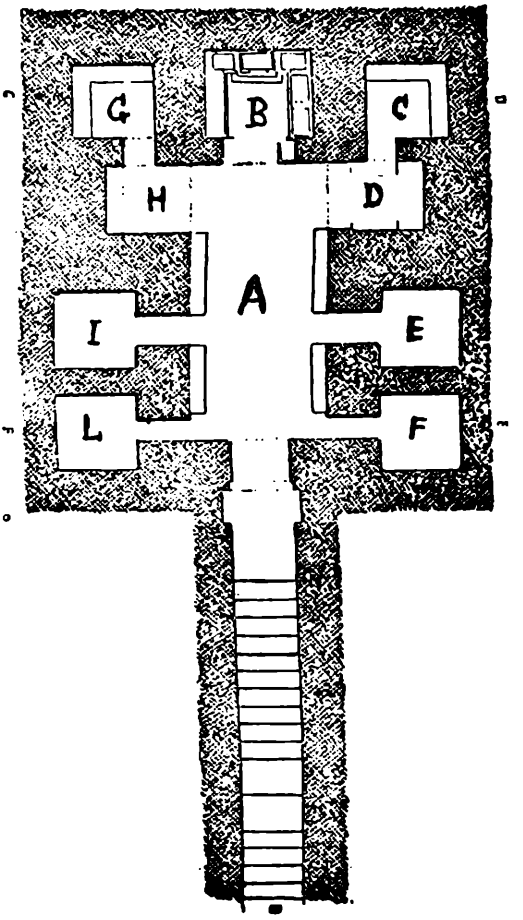

FIG. 7. — PLAN DE LA TOMBE DES VOLUMNII (PÉROUSE)

Rappelons comme exemple, deux tombes fameuses presque contemporaines et placées, on peut dire, aux confins de l'Etrurie : la tombe François de Vulci et la tombe des Volumnii de Pérouse (fig. 6 et 7). Toutes deux se composent d'un corridor d'accès qui conduit à un local central plus vaste, lequel correspond évidemment à l'atrium. Dans la tombe de Vulci, l'atrium n'a pas vraiment la forme carrée ou rectangulaire à laquelle nous nous attendrions, mais au contraire celle d'un T retourné (fig. 6) : dans la tombe

des Volumnii, les deux parties saillantes H et D de la barre transversale du T ne font pas partie de l'atrium. Ce sont au contraire deux petites chambres ouvertes sur l'atrium : ce qu'on appelle les *alae* de la maison romaine, qui servent à donner un accès indépendant aux deux petites chambres qui sont situées sur le côté du tablinum (fig. 7). Cela ne se retrouve pas avec une exactitude égale dans la tombe de Vulci; mais cependant aussi dans celle-ci l'idée à laquelle se conforme le plan est unique : un couloir d'entrée, un atrium, une chambre principale de fond et huit autres chambres, quatre de chaque côté. Les petites chambres qui s'ouvrent sur les côtés de l'atrium peuvent être, suivant les cas, en nombre supérieur ou inférieur; mais toujours et partout, dans ce type de tombe, elles sont placées symétriquement autour de la salle centrale.

Pour ce qui regarde l'architecture extérieure on peut dire peu de chose, parce que la plupart du temps les ouvrages qui se trouvaient à l'air libre furent détruits. On peut déduire du peu qui est resté, qu'une des formes antiques les plus communes est celle du tumulus, soutenu par une base ou quadrangulaire ou circulaire en pierre, pas très haute, dans laquelle s'ouvrait la porte, ornée sur les côtés de sphynx ou de lions et d'autres bêtes sauvages placées comme pour monter la garde; mais cette forme simple et naturelle pour les constructions en plaine, ne pouvait certainement pas s'appliquer aux terrains et aux roches de forte pente. Dans ce cas, le travail architectonique se réduisait à un seul côté, celui de l'entrée, et quelquefois, comme à Breda, à Norchia, et à Sovana, il prend la forme d'un grand dé en relief ou d'un édifice quadrangulaire, dans lequel s'ouvre la porte surmontée d'une simple architrave; d'autres encore, comme à Norchia spécialement, prennent l'aspect d'un temple (1), sur lequel se superpose un second

1. Les études du regretté professeur Gino Rosi sur ce sujet sont très intéressantes; elles sont publiées dans *The Journal of Roman Studies*, 1927 : « Sepulcral architecture as illustrated by the rock façades of central Etruria. »

plan à colonnes corinthiennes, tout travaillé avec le ciseau ou taillé à vif dans la roche.

Si du travail extérieur nous passons au travail de décoration intérieure, un discours entier ne suffirait pas pour donner une idée de la richesse et de la variété d'éléments dont les artistes étrusques ont laissé l'exemple, suivant les temps et les lieux, parce que chaque région de l'Etrurie a imprimé à ses monuments une forme particulière. A cet égard, on peut établir deux types fondamentaux : un des types les plus communs et les plus simples est celui des tombes dont le rite dominant ou unique est la crémation; dans ce cas, une sorte de banquette, sur laquelle sont alignées les urnes, est construite ou creusée dans la roche même, le long des parois. Le tombeau des Volumnii, découvert en 1846, est l'exemple classique du genre, et dans sa structure actuelle, il remonte probablement au IIIe ou plutôt au IIe siècle (avant J.-C.) (1).

La chambre centrale plus vaste, avec le plafond à deux retombées, correspond à l'atrium, comme nous l'avons remarqué; celle qui s'ouvre sur le fond, — et c'est la principale — occupe la place du tablinum; là sont déposées les cendres des membres de la famille avec les splendides urnes de travertin décorés des portraits des défunts, tandis qu'à droite et à gauche de l'atrium s'ouvrent les portes des chambres plus petites. Il suffit d'arrêter le regard sur les urnes cinéraires de cette tombe, pour avoir une idée de la perfection d'art à laquelle étaient arrivés les artistes étrusques du temps. Choisissons la principale, celle d'Arunte Volumnio, qui a la place d'honneur dans le tablinum; il regarde avec sérénité les amis qui l'entourent, comme s'il était encore en train de parler avec eux. Les détails du lit, les oreillers, la draperie sont traités en maître; il faut avouer que l'étude du vrai et celle du beau s'harmonisent ici d'une manière admirable. Mais la force idéale de la représentation est

1. On n'ignore pas les nombreuses questions soulevées autour de l'âge de cette tombe. Exception faite pour l'urne de marbre avec l'inscription bilingue et qui doit appartenir à la fin de la République, toutes les autres semblent appartenir aux IIIe et IIe siècles (av. J.-C.).

concentrée dans les figures des génies ailés qui s'appuient aux angles du piédestal et rappellent la manière de Michel-Ange. A côté de lui vient une femme, Velia Volumnia, qui, assise, suivant l'usage du temps, lève la tête du côté gauche, presque dans l'attitude de prêter l'oreille à la voix d'Arunte. La dernière urne est celle de P. Volumnius Violens, toute en marbre, en forme de petit temple rectangulaire, qui est certainement une œuvre de la fin de la République.

Quand le rite de la sépulture est l'inhumation, les cadavres sont enfermés dans des sarcophages, et placés sur des soubassements creusés dans la roche le long des parois de la cellule, ou bien ils sont déposés sur des banquettes également creusées et adossées aux parois, qui sont sculptées plus ou moins soigneusement en forme de lits. D'autres fois, au contraire, comme c'est le cas de la tombe des bas-reliefs de Cerveteri, (pl. XX b) les « loculi » ou emplacements pour le sarcophage sont creusés dans les parois de roche à la façon de vastes ouvertures rectangulaires qui apparaissent comme de grandes cabines ou plutôt comme les ouvertures des loges de nos théâtres. Dans ces loges ou ouvertures il y avait place pour deux cadavres, comme c'est indiqué clairement par les deux oreillers posés côte à côte et où le sculpteur a même représenté la dépression produite par la tête. Dans cette tombe (pl. XX b), les travaux d'ornementation qui habituellement sont autour des sarcophages, sont appliqués non seulement aux pilastres, au nombre de quatre, comme dans *l'atrium tetrastylum* de la maison, mais aussi à toute la superficie des parois, sur lesquelles, par une bizarrerie du titulaire de la tombe ou de l'artiste, on voit représentés les objets les plus disparates, en bas-relief ravivé par les couleurs. Sur le premier pilastre à droite (par exemple), se trouvent ordinairement des ustensiles de cuisine : broches, couteaux, poêlons, louches; sur celui de gauche en sont d'autres : couteaux, marteaux, brocs, un *lituus* et, en bas, un canard et un chat qui a saisi une souris avec ses dents. Sur la frise qui tourne en haut sont représentés, comme s'ils étaient suspendus,

des boucliers, des jambières, des casques et des épées. Le loculus central, en face de l'entrée, est décoré avec un soin particulier; il présente une double série de coussins plus hauts, où étaient probablement déposés les propriétaires du tombeau, mari et femme. Leurs portraits devaient être reproduits sur deux pilastres, immédiatement au-dessous des chapiteaux, mais le temps et l'humidité en ont effacé entièrement les traits. Sur le devant du loculus, entre le plan du lit et le plancher de la chambre, sont placées deux figures infernales; à gauche, une figure du type de Scylla avec une rame et un serpent dans les mains; à droite, Cerbère à trois têtes avec un collier de serpents. Appuyée au pilastre de gauche et sculptée dans la roche est une petite table, sur laquelle apparaît un drap ou une couverture repliée. En bas, est un tabouret sur lequel on voit une paire de pantoufles, prêtes pour le défunt, dans le cas où il voudrait se lever et descendre du lit. On peut facilement imaginer quel effet devait produire cette tombe à peine découverte, quand les objets sculptés conservaient encore les couleurs fraîches qui donnaient de l'éclat aux moindres détails.

Dans cette tombe et dans la plupart des hypogées de ce type, les loculi creusés dans les parois occupent un seul étage et restent ouverts; mais ailleurs, dans le territoire falisque, dans une série de tombeaux d'âge plus récent et de physionomie régionale, le principe des loculi creusés dans les parois des chambres, est développé et appliqué sur une plus large échelle. Comme on a voulu tirer le plus de profit possible de l'espace dont on pouvait disposer, les loculi sont creusés dans les parois des chambres sur deux et même trois plans; chaque loculus est soigneusement fermé avec des tuiles sur lesquelles est étendu un enduit de chaux, et sur l'enduit sont peints les noms des morts et de leurs familles. On verra la grande ressemblance de ce type de tombes avec le type des loculi fermés et à plans différents des catacombes romaines. C'est un nouveau point de contact de l'Etrurie avec Rome, et ils sont nombreux.

Les exemples pourraient ainsi se prolonger à l'infini, car, chaque région et, dans certaines limites, chaque époque, a

marqué son caractère propre dans les tombeaux étrusques; si une certaine uniformité de types se rencontre pour l'époque la plus reculée, au fur et à mesure que nous nous rapprochons de la période romaine, nous voyons s'introduire de multiples variations dans lesquelles se reflètent des adaptations à de nouvelles formes politiques et peut-être aussi à de nouvelles directions religieuses. Lorsque, dans une nécropole aussi grandiose que celle de la Banditaccia de Cere, on constate à côté des tumuli majestueux du VI^e^ siècle, d'autres tombes plus modestes avec des ustensiles d'Etrurie et de Campanie du IV^e^ et du III^e^ siècle (avant J.-C.), on voit qu'un nom apparaît seulement par exception dans ces grands tumuli et que la renommée des gens qui y reposent n'est pas laissée à quelques lettres gravées sur la pierre, mais confiée librement aux générations qui les connurent et en transmettront le souvenir aux descendants; on remarque, au contraire, dans les tombes plus récentes, le scrupule d'indiquer les noms et, sur les côtés de l'entrée, autant de cippes inscrits qu'il y a de morts déposés dans les chambres intérieures; et il est certain qu'une question se pose spontanément : est-il possible que nous nous trouvions en face de générations diverses d'un peuple unique? Quelle grande révolution s'est accomplie entre l'âge des premières tombes et celui des secondes? Quelles transformations politiques et sociales séparent les unes des autres?

C'est là un des problèmes si nombreux que doit se poser le savant qui ne se contente pas seulement d'observer, de noter et de décrire; mais le problème n'est pas facile et ce serait vaine témérité que de vouloir le résoudre en quelques mots. Avant de terminer, envisageons une autre question, également d'ordre général, qui jaillit d'une façon spéciale de l'étude des tombes, mais s'applique plus spécialement à la nature et aux croyances de toute la civilisation étrusque, ce sont les conceptions étrusques sur l'outre-tombe.

a) Cortège funèbre (Volterra).

b) Figure du Magistrat (Tarquinia).

a) Tumuli de Cerveteri.

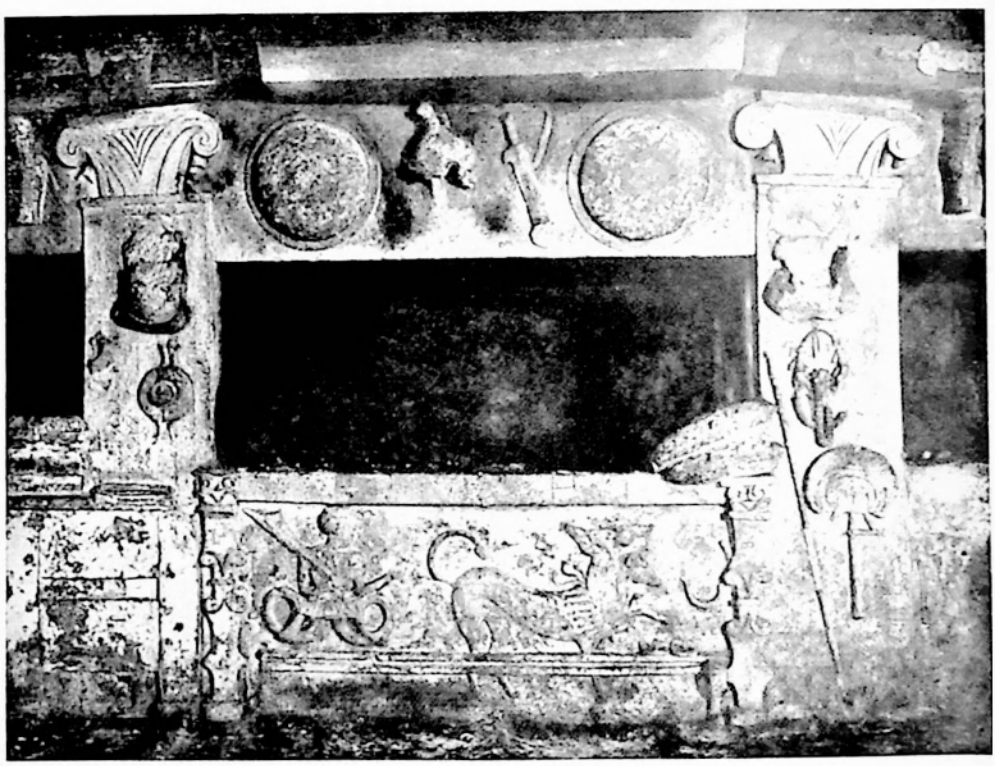

b) Vue de la " Tombe des Bas-Reliefs " (Cerveteri).

6. — LES CONCEPTIONS ÉTRUSQUES SUR L'OUTRE-TOMBE

Une des caractéristiques connues de l'âme et de l'art étrusques est « la terreur de l'au-delà qui s'exprime en représentations, ressemblant aux imaginations macabres du Moyen Age, de démons épouvantables, comme l'horrible monstre Tuchulcha... et le vieux Caron. » Ainsi s'exprime, par exemple, Gaetano de Sanctis dans le premier volume de sa *Storia dei Romani* (p. 147). Cette sentence, avec tout le respect dû à l'auteur, ne semble pas correspondre exactement à la vérité, parce qu'elle est fondée sur l'examen, non pas de tous les monuments étrusques, mais seulement d'une fraction d'entre eux. En ce qui concerne Caron, nous avons vu plus haut quelle en fut l'origine probable, et nous ajoutons ici que, dans la plupart des cas, il ne figure pas dans les représentations d'outre-tombe, mais se tient sur la limite de ce monde et de l'autre; ce qui prouve que sa personnalité n'était pas liée à une doctrine religieuse généralement acceptée, mais qu'elle était plutôt un de ces expédients de représentation dont l'art avait hérité par tradition, sans se soucier de rechercher sur quel fondement la tradition reposait. Quant à Tuchulcha, il faut noter qu'il a des formes vraiment monstreuses, mais il se présente encore plus rarement que Caron et il est alors associé à d'autres personnages de la mythologie grecque. Pour ces raisons, il semblerait plus logique de conclure que ces représentations terrifiantes forment une exception à la règle et sont la personnification de la Némésis divine qui poursuit et punit les ombres de ceux qui, pendant leur vie, se souillèrent de crimes graves.

Un peuple qui aurait eu une conception effrayante de l'outre-tombe aurait éloigné de lui avec grand soin tout ce qui pouvait en rappeler la pensée et quand il aurait voulu en faire une représentation figurée, il n'aurait jamais exclu ces éléments de terreur qui devaient être sa préoccupation constante. Si nous interrogeons à cet égard les traditions et les monuments étrusques, ils nous répondent négative-

ment. La situation de leurs nécropoles en dehors des lieux habités, mais pas trop loin, dans des lieux ouverts et plaisants; la magnificence architectonique des tombeaux, qui ressemblent presque à des temples, et les peintures qui ornent le parvis à l'intérieur, démontrent plutôt que l'« outre-tombe » leur apparaissait comme une demeure égayée par des spectacles et des festins, où les jeux et la musique renouvellent sans cesse pour les morts les joies qu'ils ont goûtées durant la vie. C'était, si l'on veut, une conception de l'au-delà sensuel, mais jamais une conception qui dût inspirer de la répulsion et de la terreur.

Il est toujours hasardeux de tirer d'observations partielles des conclusions de portée générale, et l'on fait communément pour les Etrusques ce qui a été fait pour le Moyen Age et pour les croyances religieuses du Moyen Age, par quelques historiens, critiques et poètes de valeur et de grande renommée. En partant des représentations isolées proposées par quelques artistes, ou en concentrant l'attention sur quelques-unes d'entre elles, de préférence aux autres, en examinant quelques écrits de certains auteurs et de certaines catégories d'auteurs, on a dit : voyez quelle atmosphère lourde et effrayante pesait sur ces consciences; c'était la négation de la joie et de la vie qui était imposée par de vieux préjugés ou par certains principes religieux; le cœur se fermait par force à toute expansion de joie; la mort et le renoncement étaient le but dernier vers lequel l'humanité devait tendre et ainsi de suite. Mais ces conclusions ne sont pas scientifiques, parce qu'elles ne sont pas fondées sur la vision générale des faits et des phénomènes qui sont à notre disposition et dont le savant doit tenir compte; elles ne correspondent pas à la vérité. Quelle erreur si, en analysant l'œuvre du Fra Angelico, nous devions observer seulement les peintures qu'il a faites de l'enfer chrétien et des démons; si nous devions prendre pour règle de la vie commune ce que les Ascètes ont écrit pour la vie des cloîtres! Si nous voulons rester dans le champ de la vérité nous devons donner à toute manifestation d'art ou de pensée la valeur qui est déterminée par

le milieu où elle se développe, et par le but qu'elle s'est fixée. Si l'on raisonne sur les cas particuliers et sur les exceptions, on fabrique des fables et on fera peut-être de la bonne et belle poésie, mais on n'écrira pas l'histoire et l'on ne fera pas œuvre de vraie science. Il en est ainsi pour les Etrusques. Il faut les étudier et les connaître, non dans quelques monuments et dans quelques formes de la vie, mais, autant qu'il est possible, dans tous les monuments et dans toutes les indications qu'ils nous ont laissés, et alors, seulement, nous pourrons espérer porter sur eux un jugement impartial et conforme à la vérité.

ARCHITECTURE

Il n'est pas douteux que, parmi toutes les nations qui se développèrent sur les rives de la Méditerranée, la plus haute valeur dans les arts et dans les lettres appartienne à la Grèce. Cette valeur lui fut reconnue même par les Romains qui en la soumettant à leur domination, et s'attribuant à eux-mêmes de plein droit la primauté dans l'art de gouverner les peuples, lui laissèrent cependant la gloire d'exprimer et de propager la beauté dans toutes ses formes; et nous avons tous dans l'oreille les vers immortels de Virgile, dans lesquels reste gravée la mission spéciale qu'eurent Athènes et Rome dans l'histoire de l'humanité :

> Excudent alii spirantia mollius aera,
> ..... vivos ducent de marmore vultus,
> Orabunt causas melius, coelique meatus
> Describent radio, et surgentia sidera dicent :
> Tu regere imperio populos, Romane, memento :
> Hae tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
> Parcere subiectis et debellare superbos.
>
> (En. VI, 847-853.)

Mais si de la Grèce nous tournons nos regards vers les autres nations du monde antique, nous voyons aussi s'affirmer avec leurs caractères propres, un art chaldéen dont les récentes découvertes faites par la mission anglo-américaine à Our sont une révélation merveilleuse, et en même temps : un art assyrien, un art persan, un art égyptien et un art étrusco-romain. Il est vrai que quelques historiens ont voulu ignorer un art étrusco-romain en en faisant une évolution secondaire, pour ne pas dire une dégénérescence

de l'art grec; mais il s'agit alors d'un phénomène de véritable cécité ou pour le moins de strabisme intellectuel, parce que sous cet angle visuel, non seulement l'art étrusco-romain, mais tous les arts et toutes les littératures modernes, à partir de la Renaissance, devraient figurer comme des chapitres ajoutés au grand livre de l'art et de la littérature grecs. Il n'est donc personne qui, après avoir examiné et jugé impartialement, puisse nier un caractère individuel à l'art étrusco-romain; il faut au contraire, reconnaître que celui-ci a dépassé l'art grec dans quelques branches particulières et surtout dans l'architecture.

L'argument est d'une telle importance pour ce qui concerne les aptitudes artistiques des Etrusques, qu'il mérite un examen attentif; nous verrons aussi ce que les Etrusques surent faire en sculpture et en peinture.

1. — IMPORTANCE DE L'ARCHITECTURE DANS L'HISTOIRE DES ARTS

Tout le monde acceptera facilement cette opinion que l'architecture est vraiment l'initiatrice des arts, non seulement parce qu'elle forme le cadre préétabli pour ses sœurs la sculpture et la peinture, mais parce que, partout et toujours, elle les précède et les conduit. Mais il y a plus. Reliée comme elle l'est aux conditions naturelles du sol, aux nécessités de la vie et au développement des plus nobles sentiments, elle montre d'une manière plus évidente les notes caractéristiques d'une civilisation et d'un peuple, et les transmet, presque inaltérées, de génération en génération. Le temple de Karnac à Thèbes, le Parthénon d'Athènes, le Panthéon de Rome : voilà trois monuments qui ont provoqué en tout temps les plus grandes admirations et qui représentent trois races et trois civilisations diverses. Mais si nous comparons entre eux ces trois monuments, auquel devrons-nous attribuer la plus grande importance? Si nous considérons l'aspect imposant des masses et la beauté grandiose des proportions, la première place appartiendra certainement au temple de Karnac. Si, au contraire, nous consi-

dérons la pureté des lignes, l'harmonie des formes, la perfection des décorations plastiques, nous devrons donner la palme au Parthénon; tandis que le Panthéon de Rome n'atteint ni la magnificence du temple de Karnac ni l'harmonie des formes du Parthénon. Mais si nous voulons trouver une construction dans laquelle on a obtenu une masse à la fois imposante et harmonieuse, capable de résister à toutes les violences de la barbarie, et à l'action du temps, nous rendrons hommage au Panthéon (pl. XXIV c).

Il y a encore un autre point de vue pour lequel le Panthéon de Rome a une importance plus grande que n'importe quel autre monument antique : le temple de Karnac et le Parthénon représentent un point extrême d'arrivée, au delà duquel il ne fut et n'est pas possible d'atteindre, sans violer les lois de l'harmonie, ou de la statique; le Panthéon au contraire est une colonne milliaire de l'Histoire, qui couronne plus de mille ans d'efforts obscurs et modestes; il fut aussi le point de départ d'autres efforts plus hardis que couronnèrent un autre millénaire avec les coupoles de S. Maria del Fiore et de Saint-Pierre de Rome. Une renommée impérissable est restée aux célèbres artistes qui lièrent leur œuvre et leur nom à ces derniers monuments; mais ce serait une grave injustice d'oublier les travailleurs obscurs de la première heure qui luttant avec la matière brute, ont taillé les pierres angulaires et posé les bases de la longue échelle sur laquelle leurs successeurs montèrent plus facilement jusqu'à la cime. Le secret de la beauté et de la solidité du Panthéon est tout entier dans le savant assemblage d'arcs et de voûtes qui serrent en un solide anneau les murs sur lesquels repose la vaste coupole. Mais qui enseigna aux Romains les premiers rudiments d'utilisation des arcs et des voûtes, et éveilla en eux le goût et la prédilection pour les grands espaces recouverts de coupoles, sinon les Etrusques? Et nous voici ramenés au thème proposé : les Etrusques ont été les introducteurs et maîtres, sur le sol italique, des formes de construction les plus importantes pour l'architecture : l'arc, la voûte et la coupole.

Pour demeurer au cœur du sujet, il sera traité surtout

de l'architecture funéraire, d'abord parce que c'est là que les monuments étrusques sont beaucoup plus nombreux que ceux de l'architecture civile et religieuse; ensuite parce que, toujours et partout, les habitations des morts furent modelées sur celles des vivants, et pour cette raison nous pouvons imaginer, d'après l'architecture observée dans les tombes, celle des autres édifices, publics et privés.

2. — DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE L'ARCHITECTURE ÉTRUSQUE PREMIERS ESSAIS DE VOÛTES ET DE COUPOLES

On peut distinguer trois phases successives dans l'architecture étrusque à voûte. La première phase est celle des constructions à voûte et coupole rudimentaires, c'est-à-dire celles où la voûte est obtenue avec des rangs de pierres superposés et faisant saillie les uns sur les autres; la seconde phase est celle dans laquelle apparaît le principe de la voûte à claveau, limitée à la seule clef de voûte de l'arc, la troisième phase : celle des arcs à voûtes en plein cintre, formés de voussoirs ou claveaux.

Nous avons eu des données beaucoup plus précises sur l'architecture funéraire étrusque de la première phase, grâce aux fouilles commencées en 1914 et continuées jusqu'à ce jour, dans la nécropole de Populonia, située dans la partie septentrionale de l'antique cité, et dans les deux lieux de sépulture de San Cerbone et de Poggio della Granate près de Porto Baratti (1).

Dans ces lieux de sépulture on trouve des tombes d'incinérés et d'inhumés réunis dans le même endroit et avec un matériel funéraire qui répète les types communs de la primitive civilisation villanovienne; au milieu d'elles s'élèvent les tumuli. Ceux-ci recouvrent des tombes à chambre; mais les tombes à chambre démontrent, elles aussi, par

1. Ils furent illustrés par le professeur A. Minto dans sa monographie : « Populonia, Florence, 1922 ». Les recherches postérieures n'ont fait que confirmer et étendre les résultats des découvertes primitives.

leur mobilier, la continuation de la même civilisation, où s'affirme graduellement l'usage du fer limité ordinairement à la fabrication des armes et des ustensiles inhérents au rituel funèbre, tandis que le bronze semble réservé aux objets de parure personnelle et à la vaisselle; il s'y révèle déjà l'influence des échanges commerciaux avec l'Orient, ainsi que dans quelques vases d'argile et dans quelques objets d'ornement en ivoire et en or.

Tout ceci, indiqué sous une forme sommaire, nous dit d'une façon assez claire que l'existence de ces deux lieux de sépulture peut remonter au début du IX^e^ siècle et se prolongea jusqu'à la fin du VI^e^ siècle (avant J.-C.) ; et que, si les tumuli ne peuvent pas être considérés comme appartenant au IX^e^ et au VIII^e^ siècle, ils appartiendront toujours de bon droit au VII^e^ et au VI^e^ siècle, donc, à ces mêmes siècles auxquels se rapportent les autres tumuli déjà connus et dispersés dans diverses parties de la région étrusque. Examinons en particulier maintenant la structure de deux tumuli de Populonia, en commençant par celui de Poggio della Granate qui peut être jugé le plus ancien, à cause du matériel qui y fut découvert.

La chambre, ou « cella » funéraire, occupe le centre du tumulus. Elle est de forme circulaire, couverte d'une voûte qui commence dès le sol et est formé de dalles de pierre disposées en anneaux circulaires, qui vont se rétrécissant petit à petit jusqu'au sommet. Le sol de la cella sur lequel étaient déposés les cadavres et le mobilier funéraire, est pavé de dalles de pierre. Le *dromos* ou couloir d'accès, a ses murs de parois montés en dalles de pierres du pays, et un plafond de grandes dalles de même pierre mises à plat. Quatre grandes dalles semblables forment la porte : deux de côté font office de pilastres; une troisième, placée horizontalement dans le sol, forme le seuil; la quatrième, posée transversalement en haut, sert d'architrave. A 1 m. 15 environ des murs extérieurs de la chambre, on trouve un cercle de dalles de pierre enfoncées dans le sol qui devaient circonscrire et soutenir le tumulus de terre.

C'est la forme la plus simple d'une tombe étrusque à

tholos, elle trouve son pendant dans celle dite de la Mula, de Quinto Fiorentino, dans celle de Vetulonia, dite du Diavolino, et dans celle du Casal Marittimo près de Cecina (pl. XXIII b), où cependant deux éléments nouveaux entrent en fonction : le tambour cylindrique sur lequel s'assied la coupole (au lieu de reposer directement sur le sol de la cella) et une colonne qui se dresse au centre de la cella, et est destinée à soutenir la dalle qui fermait le dernier anneau des pierres au sommet de la voûte.

Le second tumulus auquel on se réfère, fut découvert dans la propriété de S. Cerbone en 1914, mais ne fut complètement exploré que dans les années 1920-1921. C'est l'un des plus beaux exemples de tombe à chambre à plan carré, entourée d'un tambour cylindrique et couverte d'une voûte à coupole. Par-dessus était jeté le tumulus de terre, de forme conique, limité à l'extérieur par les parois du tambour : c'est un mur circulaire fait de rangées de pierres dont les faces équarries sont tournées vers l'extérieur. A travers ce tambour s'ouvre le *dromos*. Dès qu'on a dépassé le mur, on trouve trois petites cella sur les côtés du *dromos*. La chambre principale occupe le centre du tumulus et affecte une forme carrée; aux quatre angles apparaissent quelques rangées de pierres en saillie les unes sur les autres qui forment, pour le plafond de la chambre, le passage du plan carré à la base circulaire de la coupole, comme le feront plus tard les pendentifs.

Si nous considérons maintenant les deux tumuli ensemble, nous remarquons d'abord que, dans l'un et l'autre, comme dans tous ceux que l'on trouve dans ces terrains, le sol du *dromos* et celui de la cella sont creusés à une profondeur plus grande que celle du tambour et que celle du pavé qui très souvent entoure ce tambour pour recueillir l'eau qui s'égouttait de la pente du tumulus. En second lieu, on remarque dans le tumulus de Granate que le mur du tambour, élevé de plus d'un mètre, est couvert tout autour de dalles qui constituent la gouttière du tumulus, desquelles l'eau s'écoulait sur le pavé. Ce sont deux particularités qui nous conduisent d'une part au système primi-

tif des cabanes d'habitation et de l'autre aux vases cinéraires à forme de cabanes (pl. XXII c).

En effet, là où furent conservés des vestiges d'habitations de l'époque néolithique et de l'âge du bronze, on remarqua que le fond de la cabane est toujours plus bas que le terrain extérieur et qu'il est entouré d'un petit mur de pierres sèches qui servait de renfort aux parois, faites ordinairement de « palis » entrelacés de liens d'osier et de paille. En même temps, les vases cinéraires, à forme de cabane ovale ou rectangulaire, nous montrent toujours une couverture qui fait saillie avec la gouttière sur les côtés, pour protéger les flancs et la base des murs.

Si l'on remarque en outre que le premier des deux tumuli examinés (celui de Poggio della Granate) a un diamètre de 4 m. 70 seulement, tandis que le second (celui de la propriété de S. Cerbone) arrive à 28 mètres, on voit que, dans la même nécropole, malgré l'origine unique et le type unique des « tumuli », ceux-ci ont eu un large développement et peuvent présenter une grande variété de proportions. Mais ce qui importe davantage pour l'histoire de l'architecture, c'est le type représenté par le tumulus de S. Cerbone : « Une tombe à chambre sur plan carré avec voûte en coupole dont la base circulaire s'arrondit sur des pendentifs de raccordement disposés aux angles. » L'exemple le plus archaïque de ce type connu jusqu'à maintenant, était la tombe de Piertrera à Vetulonia, à laquelle se relient les tombes du Diavolino et de Pozzo all' Abate déjà citées et qui se trouvent également à Vetulonia. Les tombes de Populonia et de Vetulonia se ressemblent par le plan, par la structure de la coupole centrale (cette pseudo-coupole avec pendentifs de raccordement aux angles) et par le *dromos* couvert de dalles posées à plat, qui rappellent celles des allées couvertes des dolmens; mais les tombes de Populonia sont plus antiques et se distinguent de celles de Vetulonia soit par l'absence du pilastre central qui sert de soutien à la coupole, soit par la forme extérieure du tumulus à tambour cylindrique, cette forme caractéristique qui est répandue çà et là dans toute la région étrusque, et qui survit à une épo-

que plus tardive, surtout dans l'Etrurie Méridionale à Cerveteri (1).

3. — INTRODUCTION DU CLAVEAU EN FORME DE COIN

Nous arrivons maintenant à la seconde phase des constructions étrusques où apparaît l'usage de la clef de voûte dans la fermeture de l'arc.

Dans les constructions examinées jusqu'ici, la note caractéristique est donnée par la couverture, qui reproduit la forme d'une coupole hémisphérique ou ellipsoïdale. Elle prouve combien cette forme était admise et répandue parmi les populations étrusques primitives; mais elle est encore loin de la vraie coupole, parce qu'elle ignore l'application du claveau, au moyen duquel les assises de pierre deviennent un élément actif de solidité et, se compénétrant les unes les autres, peuvent se disposer dans des formes plus amples et plus résistantes. Le premier exemple de voûte dans laquelle soit faite l'application du coin est la tombe de Melone del Sodo, près de Cortone, qui fut soigneusement explorée en 1919 et publiée par le professeur Pernier, dans les *Monumenti della R. Accademia dei Lincei* (vol. XXX, p. 89 et suiv.).

La tombe de Melone del Sodo est un tumulus qui renferme un groupe de cinq chambres réunies par un corridor central que précède le *dromos* habituel avec un vestibule. Il s'agit donc non pas d'une seule chambre, mais de plusieurs petites chambres couvertes de chaque côté par deux assises de pierre qui font saillie l'une sur l'autre, et sont fermées au sommet par une pierre plus petite qui s'interpose comme un coin entre les bords saillants des deux rangs supérieurs. « Le groupe le plus considérable et le plus homogène de débris en ivoire, en bronze, en terre, trouvés parmi les restes du mobilier funéraire, déjà pillé à une époque lointaine, remarque Pernier, nous reporte environ à la moitié du VII^e^ siècle avant J.-C. »; et Pernier croit que la

1. Voir l'œuvre du professeur A. Minto sur ce sujet.

construction de la tombe doit remonter à cette période, même si quelques fragments du mobilier doivent être attribués à des sépultures postérieures; c'est donc vers la moitié du VII[e] siècle environ que se rencontrent pour la première fois des claveaux en forme de coin à la manière de la clef de voûte, et en tenant vraiment lieu.

C'est le premier pas vers la conception de la voûte, mais ce n'est pas encore la voûte proprement dite, car dans cette tombe, s'il est vrai que les claveaux de fermeture concourent évidemment à accroître la stabilité du plafond, ils ne lui sont pas absolument indispensables, parce que les blocs des rangées faisant saillie, ont la longueur voulue pour se tenir à plat par leur propre poids. On voit le pas décisif accompli entre le VI[e] et le V[e] siècle, dans la nécropole d'Orvieto dite de Crocefisso del Tufo; les blocs de pierre qui en composent les assises supérieures sont petits et ils auraient pu étant donnée la saillie progressive, causer l'effondrement de la voûte si les blocs en forme de coins de la clef ne s'étaient pas opposés à la tendance qu'avaient les dernières rangées d'épaulement à tomber en avant.

On peut voir un progrès nouveau dans la tombe de Pythagore à Cortone où les blocs des claveaux ne se limitent pas, comme à Orvieto, à l'arc d'une porte et à la clef de voûte, mais sont si longs qu'ils servent à couvrir entièrement une ouverture rectangulaire.

Voilà pourquoi entre la moitié du VII[e] siècle et le V[e] siècle (avant. J.-C.), l'architecture étrusque invente et utilise la clef de voûte, principe très simple en apparence, mais qui, comme on le voit toujours dans l'histoire des sciences, se développant progressivement, a transformé entièrement l'art de la construction. On comprend facilement, en effet, que, une fois établie l'utilité du claveau pour la clef de voûte, le procédé s'étendit naturellement aussi aux autres rangs de pierres et qu'on arriva ainsi à la construction rationnelle de voûtes et de coupoles réelles.

4. — ARCS ET VOÛTES A CLAVEAUX ET VOUSSOIRS EN PLEIN CINTRE : TOMBES A TUMULUS DE CERE

Avec l'application régulière des claveaux on arrive à la troisième phase qui a dû commencer à la fin du v[e] siècle et s'étendre jusqu'au moment où l'Etrurie perd son indépendance pour être absorbée par la puissance romaine. Durant cette période, les exemples de voûtes en plein cintre sont assez fréquents et se retrouvent dans le palais Ceccetti à Cortona, dans plusieurs tombes du territoire de Chiusi et pour citer des exemples plus connus, dans les portes de Volterra (pl. XXIII c) de Pérouse (pl. XXIII a), de S. Maria di Falcri (pl. XXIV b) et dans la tombe de S. Manno, près de Pérouse.

Sans nous attarder à l'une ou l'autre des tombes à arcs formés de coins qui caractérisent cette phase, nous porterons notre attention sur cette série de tombes à tumulus dont il a été parlé au début de cette étude. Les tumuli signalés spécialement à Populonia et à Cortone se rencontrent plus ou moins dans toute la région étrusque, mais ils apparaissent surtout fréquents dans la région des Maremmes, et spécialement dans l'Etrurie Méridionale; non pas, que le type à « tumulus » ait été préféré ici par la population, mais parce que l'abandon dans lequel furent laissées ces provinces de l'Etrurie à partir de l'époque romaine, fit que la superficie du terrain resta ordinairement dans son état primitif. Au contraire, dans les provinces de l'intérieur, où les populations non seulement demeurèrent plus longtemps, mais eurent un large développement au Moyen Age et dans les temps modernes, les terrains furent continuellement bouleversés par des travaux de construction et par les travaux agraires; les tumuli saccagés, furent détruits, et les pierres dont ils étaient formés, extraites et employées dans d'autres constructions.

Nous avons choisi pour exemple les tumuli de Cerveteri, l'antique Cere (pl. XX a, pl. XXIV a, fig. 8), parce que, avec Veio, elles sont les deux métropoles étrusques confinant

directement à Rome et que, pour cette raison, elles ont eu une influence plus grande et plus directe sur la capitale du Latium. On peut observer à Cere la situation admirable que la ville des vivants avait, par rapport à la ville des morts et l'importance que le plateau de la Banditaccia présente, comme vraie nécropole. Dès l'année 1918, la Direction Générale des Antiquités et des Beaux-Arts a commencé une exploration systématique de cette localité. Peu de chose en a été publié jusqu'à maintenant, mais déjà les matériaux extraits et exposés à Rome, dans le musée de la Villa Giulia, et un rapport du distingué directeur des fouilles, M. Mengarelli, lu au congrès de Florence en 1926, suffisent à nous en donner une idée approximative.

Le plateau apparaît, traversé dans le sens de la longueur par un large chemin bordé de tumuli. A droite et à gauche s'ouvrent des chemins plus étroits qui conduisent à d'autres tombes. Devant un grand tumulus à gauche de celui qui s'élève sur le plateau il y a une petite place. A côté du plus grand tumulus on en construisit un plus petit et un étroit chemin les sépare coupé perpendiculairement par un autre. Des sépultures moins importantes, qui consistent ordinairement en une seule chambre avec son propre escalier, sont alignées à droite et à gauche de la ruelle; d'autres se trouvent sur la voie principale, en face du plus vaste tumulus. Ce sont peut-être les sépultures des affranchis ou des clients, qui se mettaient sous la protection de leur maître, comme au Moyen Age les habitations des artisans et des serfs de la glèbe s'alignaient autour des châteaux féodaux.

Considérons maintenant la structure interne des tumuli. Il est vrai qu'un tumulus recouvre une seule tombe. Cela se trouve dans les plus petits; mais les plus vastes, qui peuvent atteindre un diamètre de quarante mètres et plus, contiennent ordinairement quatre groupes de chambres de configuration diverse, indépendantes entre elles et avec leurs voies d'accès propres; chacun de ces groupes représente probablement une famille unie aux familles voisines par les liens du sang ou par quelque lien social, que l'on pourrait comparer à celui des *collegia funeraticia* des

Romains, elles occupaient à plusieurs un même « tumulus ».

La structure interne la plus antique des tombes est celle d'un long corridor, continuation du dromos ou de l'escalier d'accès, sur les côtés duquel, à droite et à gauche, s'ouvrent deux cella; en général, chaque chambre sépulcrale est à demi-souterraine, c'est-à-dire creusée dans la roche et terminée en haut avec le système des rangs de pierres superposés et en saillie, comme dans la célèbre tombe Regolini-Galassi, de façon à former une espèce de voûte ogivale tronquée; mais, plus tard, elles furent creusées à plan horizontal ou circulaire, entièrement dans la roche, avec plafond semi-sphérique, ou plat à caissons, ou imitant le toit à deux revers. En même temps, les chambres se multiplièrent : après l'échelle ou le *dromos,* vient l'atrium autour duquel se groupent les petites chambres, comme seraient les chambres à coucher d'une maison. Et l'on arrive ainsi à ces tombes munies de nombreuses cella, disposées symétriquement autour d'une salle centrale plus vaste, comme sont celles des Volumnii à Pérouse (pl. XXI b et fig. 7) de la Scimia à Chiusi, de la tombe François à Vulci (fig. 6) et de beaucoup d'autres à Cerveteri même (pl. XXI a), et toutes ces tombes trouvent leurs pendants dans d'innombrables édifices funéraires romains (pl. XXXII).

5. — ANALOGIES AVEC LES MONUMENTS ROMAINS

L'architecte Rivoira, qui a dédié de longues et géniales recherches à l'architecture romaine, a mis en lumière les rapports étroits qui relient les arts de la construction romaine avec ceux des Etrusques, et les découvertes faites en Etrurie dans les dix dernières années ne firent que confirmer ses suggestions (1). En effet, si l'on étudie le plan des Thermes et des plus grands monuments funéraires romains, on voit que les chambres plus petites, placées à la périphérie autour d'une ou plusieurs salles spacieuses du centre,

1. G. Teresio Rivoira, Architettura Romana. (Milano, Hoepli, 1921; Oxford, Clarendon Press, 1925.)

répondent à deux fins : l'une, de valeur esthétique, c'est d'ajouter à la destination spéciale pour laquelle a été conçu le monument, la variété et l'équilibre de quelques salles de dégagement, l'autre, de valeur statique, pour assurer la solidité et la résistance de la masse centrale, en l'appuyant à un anneau compact de constructions qui sert d'éperon et de rempart pour tout l'édifice. Telle est précisément l'idée prédominante dans les constructions funéraires monumentales des Etrusques. Pour cette raison, n'est-il pas logique de conclure que la même idée aura inspiré leurs constructions civiles, et que les constructions étrusques funéraires et civiles ont fourni ensemble aux Romains les premiers exemples pour leurs édifices monumentaux?

Il y a aussi un autre point où l'influence étrusque sur l'architecture romaine apparaît très évidente : la forme extérieure des monuments funéraires d'au-dessus de terre.

Qui ne se souvient, parmi tant d'autres, de la tombe de Cecilia Metella sur la Voie Appienne, de celle des Planzii près des Acque Albule de Tivoli, et les mausolées impériaux d'Auguste au Champ de Mars, et d'Adrien, devenu dans la suite le château Saint-Ange? Ne reproduisent-ils pas la structure des tumuli étrusques, depuis les plus antiques de Populonia jusqu'à ceux de Cerveteri, qui leur furent postérieurs; structure qui se réduit à un solide tambour cylindrique surmonté d'un amas de terre en forme de calotte sphérique?

Il faut bien remarquer que les tumuli de Cerveteri ont prouvé, contrairement à ce qu'on a cru jusqu'à présent, que les couronnements des monuments funéraires étrusques et romains n'avaient pas un profil conique, mais paraboloïdal, qui se rapprochait de celui d'une calotte sphérique, exactement comme apparaît extérieurement la coupole du Panthéon (pl. XXIV c). Observons la section d'un des grands tumuli de Cerveteri, reproduite par Mengarelli dans le rapport déjà cité (pl. XXIV a et fig. 8). Elle a environ quarante mètres de large, à peu près comme le diamètre de la coupole du Panthéon. Le tambour cylindrique, à grande corniche irrégulière avec cordons en relief, est creusé dans la roche; mais en quelques endroits, la roche elle-même

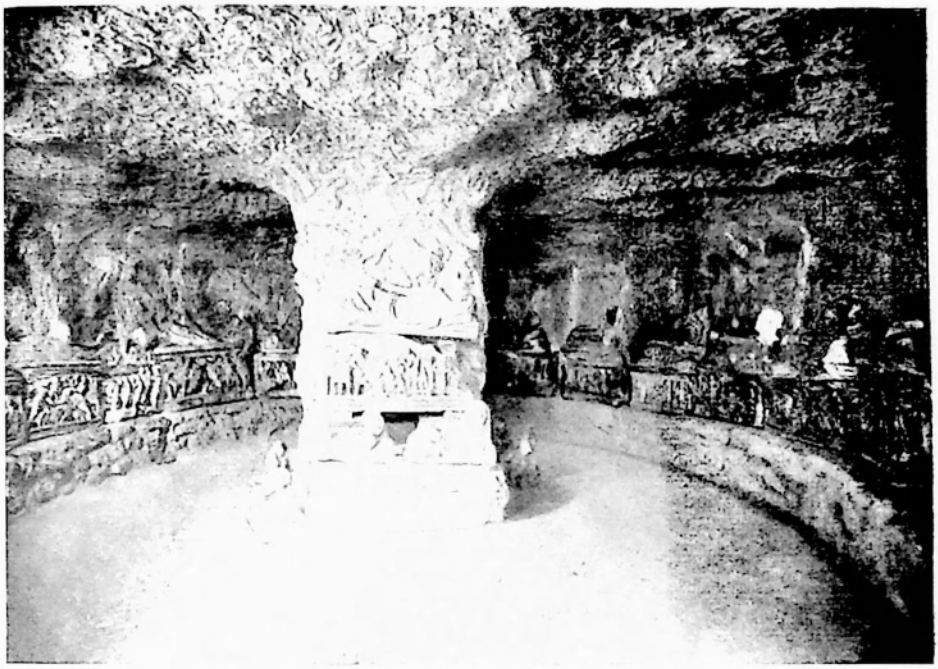

a) Tombe Inghirami (Volterra).

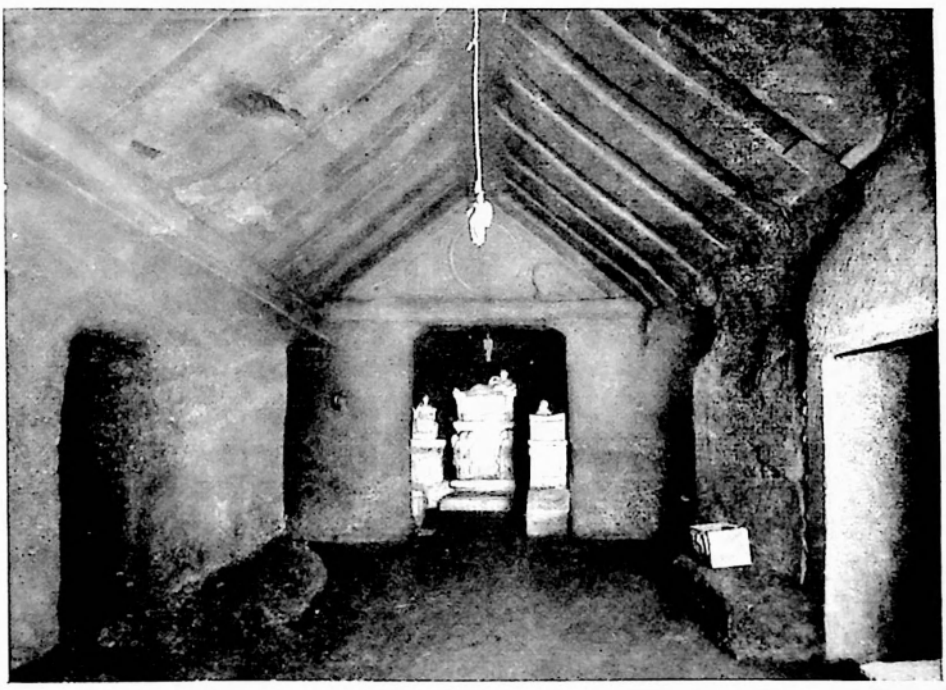

b) Tombe des Volumnii (Pérouse).

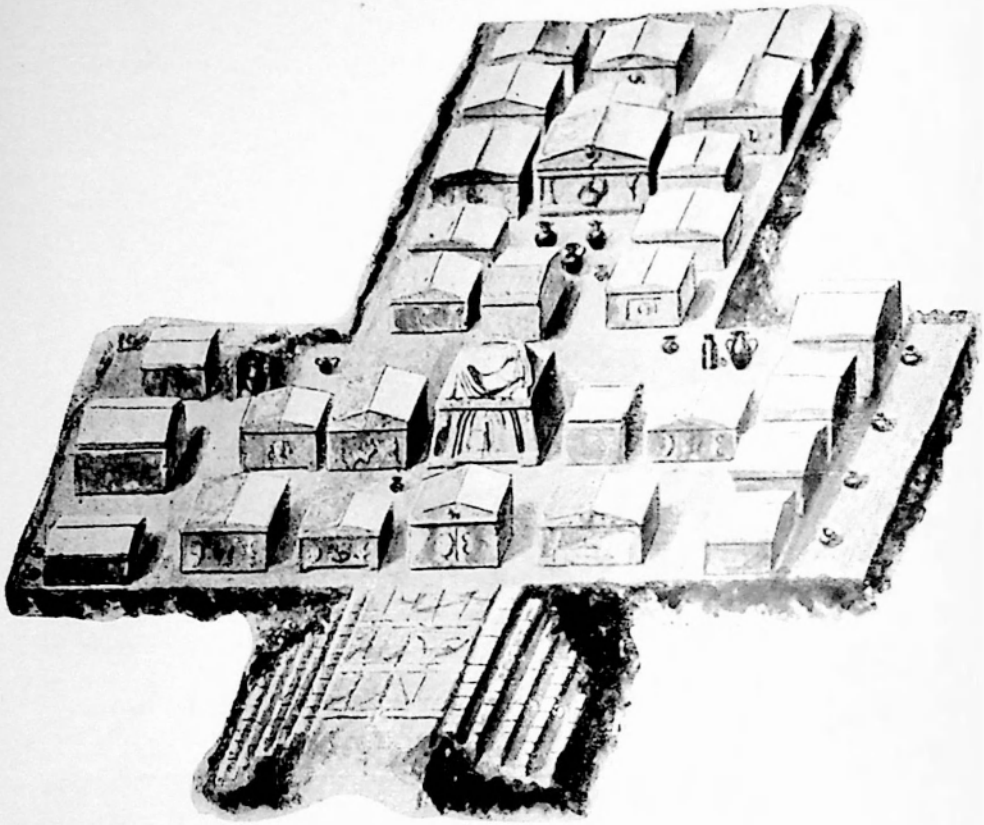

a) Plan de la tombe de la famille Rafia.

b) Vase d'incinération en terre cuite de Véie. *Musée étrusque du Vatican.*

c) Urne funéraire en terre cuite (forme de cabane ronde).

s'élevait au-dessus de la corniche et fut taillée soigneusement, afin que sa courbe se raccordât avec celle qui était donnée au terrain placé au-dessus; multiplions par trois ou par quatre la hauteur du tambour, et nous aurons à peu près les dimensions du Panthéon.

Nous pouvons donc affirmer que les Etrusques ont pratiqué, les premiers, ces principes fondamentaux et caractéristiques de l'architecture, qui eurent leur application et leur développement dans l'art de construction des Romains : 1° la préférence pour les constructions à arc et voûte, en op-

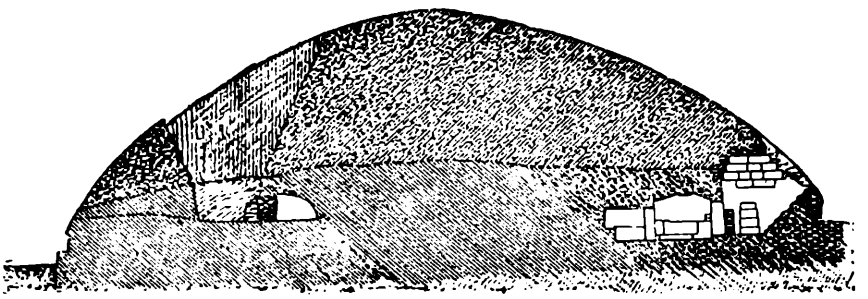

FIG. 8. — COUPE DU GRAND TUMULUS A CERVETERI

position aux constructions architravées adoptées par l'Orient asiatique et portées au plus haut degré de perfection par les Grecs; 2° le système de renforcer une salle de grande hauteur en la faisant le centre de chambres plus petites, placées tout autour, comme une chaîne; 3° l'adoption du tambour de forme cylindrique terminé en une calotte sphérique, qui se retrouve dans les plus somptueux monuments funéraires.

En admettant que les Etrusques aient enseigné aux Romains les principes fondamentaux de l'architecture, est-il juste de leur attribuer exclusivement le mérite d'avoir imaginé des constructions à arc et voûte et surtout celle des tumuli funéraires, où ce mérite apparaît le plus évident? Ne serait-il pas plus exact de dire que les Etrusques appri-

rent ces principes de l'Orient, les appliquèrent dans leur propre pays et les enseignèrent ensuite aux Romains? C'est là l'opinion qui a prévalu longtemps et qui est encore la plus répandue aujourd'hui; mais l'examen détaillé des monuments orientaux cités en comparaison, et leur succession chronologique nous amènent à une conclusion différente.

Nous savons que les exemples les plus reculés d'arcs et de voûtes appareillés en saillie, avec des blocs carrés ou en biseau, doivent être cherchés en Egypte, en Assyrie et en Babylonie, puis dans ce qu'on a appelé les galeries de Tirynthe, dans les architraves de la porte des Lions de *Mycènes*, dans celles des trésors des tombes princières, dans le trésor d'Orchomène et dans d'autres constructions semblables qui restèrent longtemps visibles et célèbres dans le monde antique. Il ne faut pas oublier la tombe royale d'Isopata, près de Cnossos, découverte par Evans en 1909 et appelée par lui le sépulcre d'Idoménée, qu'on peut rapporter au XVI[e] siècle (avant J.-C.); ni les tombes plus tardives de la Phrygie, de la Lydie, de Rhodes et de Chypre qui présentent des proportions colossales, comme le sépulcre d'Aliatte, haut de soixante-neuf mètres. Les arcs à voussoirs se rencontrent aussi chez les Hittites et dans les grands palais de Babylonie, comme dans la porte d'Ischtar. Mais l'apparition d'arcs et de voûtes dans diverses parties du monde antique ne doit pas nous étonner parce que, en face des nécessités de la vie, de la qualité des matériaux de construction propres à chaque région, et des instruments de travail qui sont communs à toutes les races, le génie humain peut très bien s'être affirmé dans certains types de constructions qui répondent à la même idée. Dans tous les pays de la Méditerranée, depuis le second millénaire (avant J.-C.), on rencontre des types de tombes à plafond en saillies successives et à coupole.

En Egypte et en Assyrie, l'arc et la voûte sont des apparitions sporadiques et sans suite dans l'histoire de l'art. Dans une région où le bois manquait, l'homme dut s'ingénier à couvrir les habitations avec les mêmes briques dont étaient formés les murs, et de là vinrent ces hauts profils

coniques de maisons à coupole, avec des ouvertures circulaires au sommet, destinées à laisser passer la fumée, et que l'on voit dans un bas-relief de Ninive. Ces constructions sont probablement les mêmes, (mais faites avec des briques d'argile), que celles qu'on trouve encore dans les cabanes coniques des populations à demi-barbares du Kurdistan et sur la côte orientale de l'Afrique; mais remarquons tout de suite qu'elles n'eurent jamais l'importance d'œuvres d'art, ni la prétention de passer pour telles.

On en retrouve des applications plus importantes et plus durables en Grèce et dans les îles grecques, à la période mycénienne, et plus tard encore; mais dans l'Orient hellénique ce sont toujours des arcs et des voûtes simples, et jamais des voûtes circulaires ou des coupoles posées sur des salles carrées au moyen de pendentifs de raccordement. Quand, dans le VI^e^ siècle et plus encore dans les V^e^ et IV^e^ siècles (avant J.-C.), les arts grecs prirent leurs formes propres et atteignirent la plus grande perfection, l'image de l'arc et de la voûte fut abandonnée; or, c'est justement durant ces siècles que l'architecture étrusque appliqua le système de la clef de voûte et qu'à partir de cette période, elle développa le principe avec tant de constance et d'habileté, qu'il devint l'âme et la vie d'une série de constructions jamais interrompue jusqu'à l'érection du Panthéon, de la Minerve Medica, du mausolée de Sainte-Constance, des basiliques de Sainte-Vitale à Ravenne, de Sainte-Sophie à Constantinople. Ajoutons à cette énumération les grands édifices des Thermes que Rome réalisa dans toutes les provinces, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à l'Euphrate, depuis la Manche jusqu'aux sables du Sahara et à l'Egypte, et desquels naquirent plus tard dans la Cappadoce, dans l'Arménie et dans le monde arabe les nouveaux temples chrétiens et les mosquées musulmanes. Dans cette succession merveilleuse, par laquelle on va progressivement des formes petites et simples aux plus grandes et aux plus compliquées, qui ne verrait l'évolution naturelle d'une idée qui peut avoir germé dans d'autres pays et dans d'autres peuples, mais qui, seulement en Etrurie et ensuite en Italie, est devenue une semence féconde

d'où naquirent et grandirent les arbres les plus gigantesques et les plus riches en fruits?

On n'exagère donc pas en affirmant que l'art étrusque n'a pas une importance limitée à l'histoire antique de l'Italie mais qu'elle a apporté une contribution de valeur universelle à l'architecture civile et religieuse de l'Europe et que, pour cette raison, les Etrusques doivent se ranger parmi les peuples qui ont le mieux mérité de la civilisation humaine.

6. — ARCHITECTURE CIVILE

En examinant le développement de l'arc et de la voûte en Etrurie nous avons parlé souvent de l'architecture funéraire parce que, dans ce champ, les monuments qui ont survécu à la chute du monde antique sont plus nombreux et mieux conservés. Mais que pouvons-nous savoir des Etrusques dans les autres champs de l'architecture civile et religieuse?

Notons tout de suite un fait : l'importance plus grande, donnée aux ouvrages d'utilité publique (murailles de fortification, routes, ponts et canaux), qu'aux constructions de caractère religieux ou de pur plaisir, car on n'a jamais trouvé en Etrurie, par exemple, une construction stable pour le théâtre ou le cirque, malgré la passion que les Etrusques eurent pour les spectacles.

Un autre fait digne d'attention, en ce qui concerne l'architecture religieuse, c'est la constance avec laquelle les Etrusques maintinrent un seul type de temple, depuis l'âge le plus reculé jusqu'à la période romaine. Tandis qu'à côté d'eux, dans l'Italie Méridionale, dans la Sicile et dans l'Egée, le temple se développe et s'enrichit à travers les diverses tendances de style, du dorique à l'ionique et au corinthien, les Etrusques restent fidèles à leur type primitif de construction dans lequel le bois et la terre cuite l'emportent sur la maçonnerie et la pierre : le bois entre, non seulement dans le toit, mais aussi dans la partie des parois au-dessus du soubassement, et la terre cuite s'emploie comme revêtement général. Même leur colonne se détache des types de

l'art grec; sans perdre de vue le type de la colonne éolienne, le type constant de la colonne étrusque est celui que l'on a appelé Toscan, au fût lisse et légèrement renflé, au chapiteau écrasé, qui passa, avec quelques variantes, en héritage aux Romains, et des Romains aux maîtres toscans de la Renaissance.

Voyons brièvement ce qui est demeuré jusqu'à nous de l'architecture civile, c'est-à-dire des ouvrages construits pour la défense ou pour l'utilité publiques.

En ce qui concerne les murs d'enceinte, l'exemple le plus magnifique est celui des remparts de Volterra. Construits sous la menace des invasions gauloises, ils mesurent environ neuf kilomètres de long et atteignent encore en certains points neuf mètres de hauteur et quatre d'épaisseur; ils résistèrent au moins deux ans au siège de Sylla. Malgré les grands progrès de la mécanique, un volume de construction comme celui-ci effrayerait n'importe quelle entreprise moderne. Les blocs rectangulaires sont superposés en longues files sans chaux ni ciments d'aucune sorte. Les rangées de pierres s'interrompent là où était une porte et s'embellissent d'arcs massifs. De ce genre est la porte à l'arc de Volterra (pl. XXIII c), dans laquelle furent certainement refaits au Moyen Age les murs qui ferment, au-dessus et sur les côtés, l'arc et la voûte; mais les flancs et l'arc sont bien étrusques, surtout cet arc dans lequel furent fixées trois têtes, dont deux dans les pieds-droits de l'arc et la troisième dans la clef de voûte. Il est bon de faire attention à ce détail parce que l'insertion de têtes dans les arcs ou dans les triangles mixtilignes des arcs se retrouve dans l'arc d'Auguste et dans la porte Marzia de Pérouse (pl. XXIII a), dans les portes de Giove et de Bove à Faleri (pl. XXIV), et revient plus tard dans les architectures lombardes; ce qui prouve qu'il s'agit non pas de caprices isolés d'architectes, mais d'un expédient décoratif caractéristique de l'art étrusque.

Des murailles de structure semblable se répètent çà et là dans les restes des principaux centres peuplés de l'Etrurie, mais spécialement à Fiesole, Cortone, Pérouse. A côté de ce type de blocs rectangulaires on trouve, mais plus rarement,

celui de blocs polygonaux, comme à Ruselle et Ansedonia; à une époque postérieure — dans les IV^e^ et III^e^ siècles — la prédominance est au type à blocs parfaitement équarris, comme on le voit à Veio et aussi à Rome dans la muraille Serviane.

Comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, on peut dire peu de chose sur l'organisation intérieure des villes et des centres habités, et cela parce que les reconstructions romaines et médiévales successives ont effacé presque partout les traces des constructions primitives; mais il est demeuré des restes de canaux souterrains, par exemple à Chiusi, à Bieda et à Ruselle, qui révèlent un système d'égouts très avancé; c'était ce même système qui était appliqué sur une plus large échelle dans les campagnes, pour régler le cours des fleuves et faciliter l'écoulement des eaux stagnantes, condition nécessaire pour maintenir la salubrité de l'air et par conséquent le travail de l'agriculture.

Partout où l'on a pu retrouver un plan de ville non altéré par de nouvelles constructions, comme en partie à Vetulonia dans la Maremme, et surtout à Marzabotto dans la vallée du Reno au-dessus de Bologne, on a constaté que la ligne des édifices et des rues s'adaptait à la nature du terrain : tortueuses et obliques où le sol présentait de grosses inégalités; droites, parallèles et croisées à angle droit, quand le sol était uni. On remarque en outre à Marzabotto des trottoirs surélevés, des canaux d'écoulement pour les eaux de pluie et, dans les maisons, des chambres ouvertes sur la rue, qui devaient servir de magasins. Les nécropoles peuvent aussi nous donner quelques renseignements sur le plan géométrique des villes, comme nous l'avons vu en parlant de Cerveteri.

7. — ARCHITECTURE RELIGIEUSE

L'architecture religieuse présente ici un caractère de fixité qui ne se rencontre pas également dans d'autres peuples. L'Etrurie subit largement l'influence étrangère dans de très nombreuses formes artistiques, mais dans la struc-

ture de ses temples, autant qu'il nous est permis de juger, elle ne changea pas essentiellement du VI^e^ siècle au IV^e^ et au II^e^; elle fut comme sa religion, qui se maintint enveloppée dans un voile mystérieux, qui ne se transforma pas, mais finit avec la disparition de la nation même.

Selon Vitruve, le temple étrusque reproduit dans les lignes générales du « pronaos » et de la « cellule » le temple grec *in antis*, mais il en diffère par la forme carrée plutôt que rectangulaire, par le haut « podium » sur lequel il s'élevait, par la grande saillie du fronton et de la « trabéatione », par le nombre moindre des colonnes — (ordinairement quatre) — par leur structure diverse et surtout, sauf pour le soubassement, par les matériaux de construction : le bois revêtu de terres cuites figurées et peintes.

Malgré la fixité de type du temple étrusque déjà indiquée, on peut distinguer trois phases successives en ce qui concerne les parties accessoires de la décoration : les deux premières coincident avec la première période de l'histoire étrusque et s'achèvent entre la fin du IV^e^ siècle et la moitié du V^e^. Dans la première phase, la décoration est concentrée surtout dans les acrotères du fronton et dans les dalles de la trabéatione où des méandres, des fruits, des flammes, etc..., des courses de chars, des banquets et des cortèges sont aussi représentés en simples couleurs ou en relief polychromé. Nous en conservons quelques traces dans les restes d'un temple de Preneste et dans celui des Sassi Caduti de Faleri au musée de la Villa Guilia.

Dans la seconde phase, la partie simplement ornementale (guirlandes de fruits, méandres, petites palmes et entrelacs) est séparée de la partie figurée, et les figures sont destinées aux acrotères et aux antéfixes, qui masquent les extrémités de la poutre centrale et des poutres latérales, soit du fronton, soit des retombées. Guerriers et amazones, chevaux ailés, griffons et sphinx sont appliqués aux acrotères et aux retombées du fronton; des têtes de Silènes et de Ménades alternées, ou bien des couples de Silènes et de Ménades enlacés, sont appliqués aux antéfixes, spécialement sur les côtés. Comme on le voit par ces indications, le

champ du fronton reste vide dans la première période.

Dans la troisième phase, qui se greffe sur la seconde période et s'étend jusqu'à la période hellénique, le fronton se remplit à la manière grecque, de bas-reliefs en brique qui représentent des scènes mythologiques; on en trouve un exemple dans les frontons de Talamone et de Luni reconstruits dans le Musée Archéologique de Florence.

Ainsi sont résumés les principaux arguments qui attestent les aptitudes artistiques des Etrusques dans le champ de l'architecture; nous verrons, dans le chapitre suivant, quels témoignages ils nous ont laissés dans la sculpture et dans la peinture.

SCULPTURE ET PEINTURE ETRUSQUES

1. — SCULPTURE : 1re PÉRIODE

L'ignorance dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne l'histoire civile, politique et littéraire de l'Etrurie se retrouve aussi dans l'art; elle ne nous permet pas d'affirmer que de vraies écoles artistiques aient existé chez les Etrusques, ni que la sculpture et la peinture de ce peuple aient été cultivées en elles et pour elles-mêmes, comme des arts distincts.

Sauf Volca, qui aurait été appelé de Veio à Rome pour décorer de statues le temple de Jupiter Capitolin, les écrivains anciens ne nous ont pas livré le nom de leurs artistes. Les fragments de sculpture qui nous sont parvenus se relient pour la plupart à l'architecture des temples, tandis que les peintures sont plutôt associées aux tombes, mais les unes comme les autres ne peuvent être considérées comme l'œuvre de vraies personnalités artistiques. Pour s'en persuader, il suffit de parcourir les monuments laissés par les Etrusques et tout d'abord la sculpture.

Remarquons avant tout, pour ce qui concerne cet art, que les Etrusques ne connurent pas l'usage du marbre; ils se contentèrent de la pierre locale et, pour les travaux plus fins, du bronze et de la terre cuite. A la place du marbre, pour les ouvrages de petites dimensions, ils employèrent aux IVe, IIIe et IIe siècles (avant J.-C.), l'albâtre qu'on extrayait à Volterra et à Monte Circello.

Quant au style, on peut fixer deux périodes de la sculp-

ture étrusque : la première, des origines au début du v^e^ siècle; la deuxième, du début du v^e^ siècle à notre ère.

Dans les œuvres de la première période, on reconnaît l'influence orientale, celle-là même qui caractérise en Grèce l'art ionique : on la découvre dans les masques funéraires, les canopes de Chiusi, les animaux fantastiques qui décorent les céramiques, les bronzes, les orfèvreries.

Trois ordres de monuments sont à considérer dans cette première période. Tout d'abord les stèles funéraires, terminées en arcs, sur lesquelles sont représentées en bas-relief et de profil des figures de guerriers. La figure la plus caractéristique est celle de *Larthi Atharnies* (Musée Archéologique de Florence), à cause du casque à calotte cranienne, de l'épée recourbée, de la longue et pesante tunique, et des chaussures à pointes relevées.

Le second ordre est celui des cippes funéraires de Chiusi. Ils sont sculptés en bas-relief et représentent des scènes funéraires, depuis l'exposition du mort dans l'atrium de la maison, jusqu'aux banquets et aux danses rituelles qui forment l'épilogue de la sépulture. On rattache à cette catégorie d'autres statues funéraires où l'on retrouve, mais exagérées, les formes trapues des corps, le relief marqué des cuisses et des mollets, que l'on rencontre dans les figurations ioniques.

Le troisième ordre, qui est le plus riche, est celui des terres cuites, où l'art étrusque rivalise avec l'art ionique, et peut-être le surpasse. Quelques-unes sont de grands sarcophages, en forme de lit funèbre, où sont couchés le mari et la femme; d'autres, également nombreuses, appartiennent à la décoration des temples (pl. XV a et b, pl. XVI b).

Mais les œuvres les plus remarquables de cette classe sont les fragments de statues en terre cuite, découvertes à Veio, qui mettent dans une nouvelle lumière des ouvrages en bronze déjà connus, comme la Chimère d'Arezzo et la Louve du Capitole (pl. XXVI a et b).

Il devait y avoir au moins quatre statues dans le temple dont on a découvert les fondations sur l'emplacement de la ville de Veio, et elles formaient probablement un seul

groupe dans quelque partie consacrée au culte. Le sujet représenté devait être la lutte d'Apollon et d'Hercule pour la possession de la Biche Cerinite, lutte à laquelle assistaient d'une part Mercure, d'autre part Diane. Malheureusement, il ne reste de tout ce groupe que la statue d'Apollon (sauf les bras), la tête de Mercure et le corps renversé de la biche; mais ces objets d'art ainsi conservés suffisent à donner une idée du haut degré de conception et d'habileté artistiques, auquel étaient arrivés les céramographes étrusques dès la fin du VI^e^ siècle (avant J.-C.).

2. — LA LOUVE DU CAPITOLE ET LA CHIMÈRE D'AREZZO

La découverte des objets d'art de Veio a porté un coup décisif à la théorie qui refusait aux Etrusques une originalité artistique et en faisait des artistes de second ordre, simples imitateurs des Grecs.

En effet, tant qu'on n'a connu, comme œuvres étrusques que la Chimère d'Arezzo, la Louve du Capitole et d'autres bronzes de petites dimensions, on a pu facilement objecter que ces œuvres avaient été importées, ou avaient été faites par des artistes grecs amenés exprès à Rome et en Etrurie. Mais l'objection a perdu toute sa valeur en face des monuments de terre cuite que l'on a mis à jour à Veio et qui prouvent l'existence de vraies corporations de maîtres-ouvriers qui savaient infuser une vie et un caractère original à leurs œuvres, même si elles puisaient leur sujet dans des figurations grecques. Aussi, l'on peut franchement attribuer à la première période de sculpture en Etrurie la Chimère d'Arezzo et la Louve du Capitole.

La Louve fut exposée au Moyen Age près de Saint-Jean de Latran, puis transportée en 1471 sur le Capitole, dans le Palais des Conservateurs, près des restes du temple de Jupiter. Les deux enfants que l'on voit maintenant sont de facture moderne, mais la position des pattes et toute l'attitude de la bête prouvent qu'ils devaient exister primitivement.

Avec les oreilles dressées et les crocs proéminents, la bête

élargit ses pattes postérieures pour faire place aux deux jumeaux, et elle tourne la tête à gauche dans un geste de protection et de menace. Selon toutes probabilités, c'est cette œuvre même qui, en l'an 65 avant J.-C., fut frappée par la foudre, arrachée de son piédestal, et placée dans les souterrains du temple d'où elle fut extraite, mais sans les deux nourrissons; dans la dureté des traits, elle produit une impression de force que l'on chercherait en vain dans une œuvre de simple imitation.

La Chimère trouvée à Arezzo lui fait pendant. C'est le monstre divin de trois natures : lion, chèvre et serpent, que tua Bellérophon, fils de Glaucus, roi d'Ephyre. Toutes deux, la Louve et la Chimère, sont dans une attitude de défense et montrent dans la technique une certaine sécheresse de traits qui donne plus de relief à l'expression.

C'est ce mélange de naturalisme et de conventionalisme qui se rencontre plus ou moins dans tout l'art étrusque, et qui lui imprime un caractère vraiment original.

3. — SCULPTURE, IIe PÉRIODE : TERRES CUITES DES TEMPLES STATUES DE BRONZE, SCULPTURES DES VOLUMNII PORTRAITS ET BAS-RELIEFS FUNÉRAIRES

Nous arrivons maintenant à la seconde période, c'est-à-dire du début du Ve siècle au début de notre ère.

Après les victoires de Marathon et de Salamine, la Grèce centralise l'art, le commerce et la politique de tous les peuples grecs épars sur les côtes et dans les îles méditerranéennes; tandis que l'Etrurie, réussissant à peine à défendre l'intégrité de son territoire, se borne à jouir des richesses que le travail, le génie, la ténacité des générations précédentes de son peuple lui avaient gagnées.

Dans de telles conditions, les frontières restaient ouvertes aux importations des Grecs, et aux influences de leur art comme de leur civilisation. C'est alors le règne de Phydias, de Polyclète, de Praxitèle, et la direction imprimée par leurs écoles se retrouve dans la lointaine Etrurie.

Ce fait est prouvé par l'examen des terres cuites qui

ornaient l'architecture des temples : comme les terres cuites de Veio marquent l'apogée de la sculpture étrusque au VI^e^ siècle, ainsi celles du temple du Scasato, à Faleri, représentent le IV^e^ siècle et forment un des objets d'art les plus précieux du musée de la Villa Giulia (pl. VII a et b et pl. VIII c).

C'est là qu'on admire en particulier deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme, et une demi-figure d'Apollon : un sentiment profond apparaît dans toutes trois, plus fort dans la tête d'homme, plus délicat et contenu dans la tête de femme; dans l'Apollon il triomphe avec un mouvement hardi, qui contribue à mettre en relief la majesté du dieu. D'autres terres cuites du même genre, et provenant vraiment de l'Etrurie, se trouvent encore à la Villa Giulia ou dans le Musée des Conservateurs (pl. VI b, VII a, VIII c, XIV c, XXV a, XXVII a et b).

On ne sait s'il faut attribuer à l'art étrusque pur la statue du Mars de Todi (pl. XXVIII a) conservée au musée Grégorien. Elle appartient probablement au IV^e^ siècle, et paraît plutôt une froide imitation de quelque modèle du V^e^ siècle.

Au contraire, la statue d'Aulus Metellius, dit l'Arringatore (le Harangueur, musée de Florence, (pl. XXVIII b), est digne d'un grand maître du IV^e^ siècle. La main tendue en en avant, dans un geste à la fois de salut et d'appel, le front et les lèvres légèrement froncés, sont le produit d'un art affiné et naturaliste, dans lequel apparaît une personnalité puissante, qui n'a rien à envier aux Grecs et qui descend en ligne droite de l'Apollon de Veio (pl. XXV a). C'est le même esprit animateur, bien qu'avec moins de finesse d'exécution, qui vibre dans les sculptures de la tombe des Volumnii à Pérouse, et spécialement dans les deux génies ailés de l'urne principale d'Arunte (pl. XXI b).

Les innombrables bas-reliefs qui ornent les sarcophages et les urnes cinéraires du IV^e^ au II^e^ siècle (avant J.-C.), rappellent les céramiques grecques; mais les portraits des monuments funéraires méritent une plus grande attention, parce que le portrait étrusque a une histoire ininterrompue qui remonte au VII^e^ et peut-être même au VIII^e^ siècle (avant

J.-C.). Il ne sera fait mention dans cette étude que des monuments les plus remarquables, caractérisant autant que possible un siècle ou une période d'art.

Le groupe funéraire de Chianciano, (musée archéologique de Florence), qui peut remonter au v^e^ siècle, montre un homme couché, devant lequel la Parque développe un rouleau.

Le sarcophage de Lardia Scianti, du III^e^ siècle (musée de Florence), présente une morte étendue sur son lit, qui semble avoir terminé sa dernière toilette, et qui, levant les yeux de son miroir, fait le geste de ramener sur sa tête le pan du manteau qui l'enveloppe tout entière. Les teintes font ressortir encore davantage le savant modelé des formes.

On peut ajouter : le monument d'argile de Toscane, dit de l'Adone mourant (pl. XXXII), le sarcophage d'argile de Chiusi, belle œuvre du III^e^ siècle, où est modelée une morte tenant un livre en sa main, une console de Chiusi (en figure de Scylla), une frise de Cerveteri (musée du Vatican), le couvercle d'argile de Volterra qui représente deux petits vieillards, le mari et la femme sans doute, couchés ensemble et devisant tranquillement. Dans ce travail, l'artiste s'est appliqué seulement à la reproduction du vrai, sans aucun souci idéaliste, et il l'a fait scrupuleusement, ne dissimulant rien de la grossièreté des traits; mais il a su mettre dans le visage de la femme une telle impression de curiosité affectueuse, et dans celui du mari une si expressive bonhomie satisfaite, qu'il a créé un vrai chef-d'œuvre.

C'est avec profit qu'on s'attarderait à l'étude des portraits funéraires parce que c'est à l'Italie et surtout à l'Etrurie que revient le mérite d'en avoir fait une des manifestations les plus riches dans l'histoire de l'art, une des pages les plus significatives de la vie et des rites d'un peuple : parce que, là seulement, on peut saisir l'histoire du portrait dans ses formes rudimentaires, indépendante de l'imitation étrangère; parce qu'on en suit là, pas à pas, le développement, jusqu'aux degrés les plus élevés du travail artistique, qui de l'Etrurie passe à Rome, puis, à travers le Moyen Age, arrive jusqu'à nos jours.

En effet, l'exemple donné par les Etrusques est suivi : le type de figures-portrait couchées sur les couvercles des ossuaires et des sarcophages continue dans les monuments funéraires de l'Empire romain, il réapparaît çà et là au Moyen Age, et triomphe dans les monuments de la Renaissance (pl. XV a et b, pl. XIX b).

Enfin, le génie étrusque se révèle également dans la sculpture appliquée aux arts industriels, comme l'orfèvrerie; il suffit de rappeler ce qui a été dit des bronzes étrusques admirés et recherchés même à Athènes, et de parcourir les principaux musées d'art étrusque en Italie et ailleurs pour s'en persuader.

4. — CONTINUATIONS MÉDIÉVALES DES ÉLÉMENTS DE LA SCULPTURE ÉTRUSQUE

Il importe beaucoup, pour le sujet que se propose cette étude, de montrer la continuité de l'art étrusque dans les sculptures des âges postérieurs. Il a été déjà fait allusion à la coutume étrusque d'insérer des têtes et des bustes dans les arcs ou dans les triangles mixtilignes des arcs; cette coutume se retrouve dans l'architecture lombarde et dans celle de la Renaissance. Rappelons ici le cippe de Settinello Fiorentino, grand cône soutenu par un piédestal quadrangulaire, aux angles duquel sont adossés quatre monstres debout sur les pattes postérieures, avec la tête renversée en arrière sur le dos. Cette figure très originale semblerait devoir être attribuée à la bizarrerie de quelque artiste du VII^e^ ou du VI^e^ siècle; mais le motif se répète, mille ans plus tard, dans l'architecture lombarde, par exemple dans le faisceau de colonnes à droite de la porte principale de Saint-Ambroise à Milan, où l'on voit deux monstres à forme de chèvres, dont l'un a la tête retournée sur le dos.

Un autre exemple de l'influence étrusque dans l'art de la construction est donné par le Lion de Valle Vidone, près de Tuscania; en le regardant, on pense d'une part à la Chimère d'Arezzo, (pl. XXVI a), et à la Louve du Capitole, (pl.

XXVI b), et d'autre part à ces deux lions qui devaient orner la tombe de Romulus dans le Forum.

Si nous passons au Moyen Age, nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir des monstres qui gardent les cathédrales. Le plus ancien exemple est le lionceau qui se trouve en terrain purement étrusque, dans la basilique de San Flaviano, à Montefiascone. Dans ces diverses exécutions, pour qui observe bien, la ressemblance avec les types étrusques est confirmée même par les détails de l'exécution, surtout par la forme de « giubba », de crinière à la façon de feuilles qui seraient crochues à la pointe.

On trouve d'autres dérivations dans l'art du bas-relief médiéval et de la Renaissance. Il est évident que les obscurs sculpteurs des églises lombardes et des cathédrales n'ont pas puisé leurs modèles dans les grands bas-reliefs grecs ou romains, mais dans les bas-reliefs plus modestes des Etrusques. Il suffit de comparer ceux des urnes de Volterra et ceux de la chaire de la cathédrale de Sienne, œuvre de *Nicolas Pisano*. Les corniches qui limitent en haut et en bas les scènes représentées, la distribution des figures dans des plans différents, et surtout le modelé des figures, l'art des plis, les mouvements des chevaux, révèlent que Nicolas et ses compagnons ont eu sous les yeux les petites urnes de Volterra et que quelque chose du génie étrusque est passé en eux, à travers des centaines de générations.

Le souvenir étrusque apparaît aussi dans l'art des emblèmes et de la décoration, à travers le travail et l'imagination médiévale. Dans le bas-relief d'une niche de la cathédrale de Gênes, on retrouve le monstre tricéphale de la Chimère d'Arezzo, et la même Chimère reparaît dans un pilier d'une église lombarde du XI[e] siècle, à San Pietro di Civate, (province de Côme).

Le Griffon de Pérouse fut un emblème reproduit sur une urne étrusque avant de faire partie des armoiries de la commune médiévale, et si l'on regarde les terres cuites des maîtres ombriens et toscans, il est impossible de ne pas penser à Volca et aux innombrables modeleurs des temples étrusques, et des urnes peuplées de figures dans les-

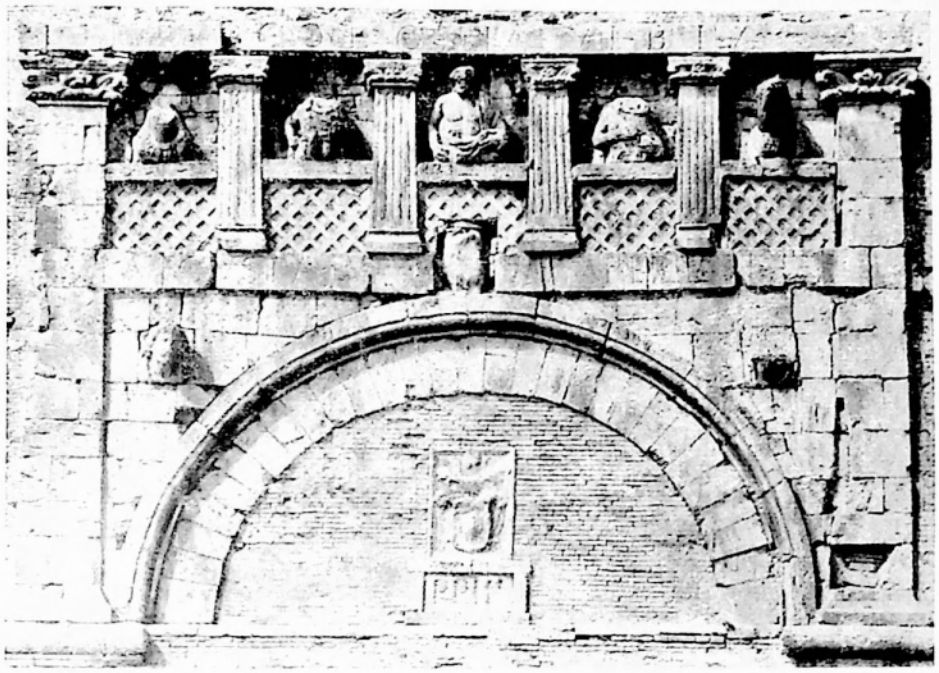

a) Porte de Mars à Pérouse.

b) Chambre intérieure à coupole (Tombe du " Casal Marittimo ").

c) Porte de l'Arc à Volterra.

a)

a) Grand tumulus de Cerveteri.

b)

b) Porte de Jupiter à S. Maria de Faleri.

c) Vue du Panthéon (Rome).

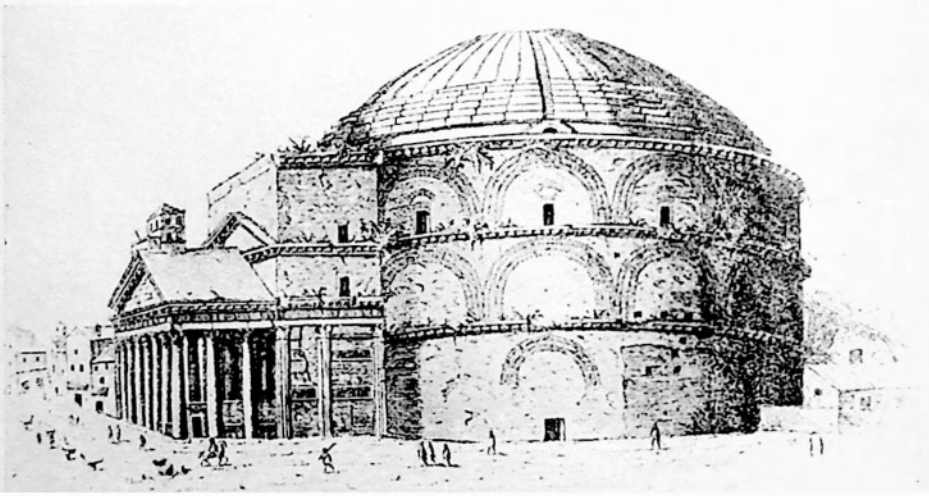

c)

quelles souffle le génie iconographique de la race italienne.

Il faut donc reconnaître que les Etrusques ont exprimé non seulement dans la peinture, mais aussi dans la sculpture, des attitudes artistiques absolument originales, qui survivent et revivent après eux dans le grand art italien.

5. — PRÉCARITÉ DES ŒUVRES PICTURALES

En passant de la sculpture à la peinture étrusque, il sera peut-être difficile d'émettre une semblable appréciation. La peinture est un art très sensible aux vibrations de l'esprit : pour cette raison elle reflète promptement et parfaitement le sens artistique d'un peuple; mais elle doit se servir de couleurs qui s'altèrent et disparaissent rapidement. Ainsi il n'est rien resté des toiles fameuses qui ravirent les contemporains de Zeusi et de Parrasio, ni des peintures murales qui rendirent célèbre le nom de Polignote parmi les artistes du siècle de Périclès. Cependant, combien est puissant l'enseignement des œuvres qui nous sont parvenues : le jugement des critiques sur la peinture classique n'est devenu plus circonspect qu'après les découvertes d'Herculanum et de Pompéi, du Palatin et de la Farnésine à Rome. On dut reconnaître que les fresques arrivées jusqu'à nous, après tant de bouleversements du sol, ne sont certainement pas les œuvres originelles des meilleurs artistes de ce temps, mais des copies et des imitations exécutées par des artistes secondaires, dans un but surtout décoratif. Néanmoins, parmi les centaines de fresques encore visibles dans les tombes et sur les murs des édifices, on en distingue qui révèlent dans la vivacité du dessin et dans la composition, l'influence d'un esprit créateur et d'un pinceau savant, par exemple, les « Noces aldobrandines » du Vatican, et la « Villa des Mystères » de Pompéi. L'antiquité classique a donc compté de grands maîtres de la peinture, et c'est la faute du temps ou de l'incurie des hommes si tant de chefs-d'œuvres de cette époque se perdirent. Ces considérations s'appliquent spécialement à la peinture étrusque. La céramique peinte et les fresques des chambres sépulcrales sont

les seuls éléments sur lesquels peut se baser le jugement, et si l'on ne se contente pas d'un regard superficiel, on découvre dans la céramique par exemple, quelques représentations qui marquent un progrès sur la céramique grecque : une plus grande liberté de composition, l'usage plus large du clair-obscur, etc... On arrive aux mêmes conclusions si l'on parcourt attentivement les peintures sépulcrales.

Les dommages causés par les siècles sont beaucoup plus graves dans ces monuments que dans les fresques des édifices classiques. En effet, dans les tombes étrusques, les couleurs étaient appliquées sur un léger enduit, ou même sur la roche nue; et l'alternance des courants d'air sec et humide dans les souterrains, après leur découverte, agit comme un dissolvant qui détruisit les couleurs et détacha les enduits adhérents aux murs. Ce sont les quelques parties, miraculeusement préservées, qui suffisent à prouver que les Etrusques connaissaient les expédients et les formes d'un art qui suppose l'existence d'écoles et de maîtres de valeur.

6. — PEINTURES DES TOMBES

Il est difficile de parler des peintures qui devaient orner les murs des temples car il n'en reste rien, et notre étude doit se baser sur les peintures des tombes « a camera » (à chambre), et sur celles des vases.

Les vases se trouvent dans toute la région de l'ancienne Etrurie, mais la plupart appartiennent à la période la moins ancienne de l'art étrusque, au contraire, les peintures des tombes commencent environ deux siècles plus tôt, apparaissant seulement à Chiusi et à Orvieto, mais ayant leur centre principal à Tarquinia. Si l'on veut donc se faire une idée moins imparfaite de l'habileté des Etrusques dans l'art de la peinture, il faut étudier les peintures des tombes autant que celles des céramiques.

Quelques peintures murales remontent au VI[e] siècle, et reflètent les caractères de la première période, avec la fréquence des animaux vrais ou fantastiques, aux extrémités

démesurément allongées; alors que les figures humaines sont plus trapues et montrent le crâne allongé et les mollets très prononcés. Une note toute particulière est donnée par la présence des arbres et particulièrement du palmier.

Il faut signaler parmi les peintures les plus anciennes, celles de la tombe Campana de Veio, des tombes des Taureaux, des Lionnes, du Chasseur, du Mort, et du Lit funèbre, à Tarquinia (pl. XVI a, pl. XIX a et fig. 5). Une place spéciale doit être faite, à cause de leur âge et de leur conservation, aux tables de terre cuite peinte découvertes à Cere, et transférées au Louvre avec la collection Campana : on y retrouve très évidente les caractères de l'art oriental.

Dans la seconde période, à partir du VI^e^ siècle, on peut distinguer deux phases : dans la première on sent l'influence des vases attiques du V^e^ siècle, et les scènes représentent presque toujours des jeux et des danses, soit ceux qui marquaient la fin des cérémonies funèbres, soit ceux qui réjouissaient les ombres dans l'Elysée. Telles sont les peintures de la tombe de la Sammia de Chiusi, de la tombe des Iscrizioni de Tarquinia, et d'autres tombes tarquiniennes. Cette phase occupe le VI^e^, le V^e^ et une partie du IV^e^ siècle.

La seconde phase commence au cours du IV^e^ siècle (avant J.-C.), et représente la maturité de l'art. La peinture attique avait appris avec Apollodore la perspective et les effets d'ombre et de lumière, et dans les peintures étrusques apparaissent le raccourci et le clair-obscur. Aux danses et aux jeux s'ajoutent des scènes mythologiques et légendaires : à cet égard, il faut citer les peintures de la tombe de Vulci, de la tombe Golini d'Orvieto, des tombes del Orco et del Tifone à Tarquinia.

Le sujet principal de la tombe François de Vulci est, d'un côté, la scène des funérailles de Patrocle, où l'on voit les prisonniers troyens immolés par Achille à l'ombre de son ami mort, (pl. XXIX a), et de l'autre, un épisode historique ou légendaire relatif à la lutte des Etrusques avec les Romains : il évoque un personnage du nom de Mastarna, qui serait le nom étrusque de Servius Tullius, selon quelques auteurs cités dans le discours de l'empereur Claudius; la

scène représente ce héros dégageant des cordes qui le retiennent prisonnier un certain Caelius Vibenna, condottiere étrusque, qui était venu à Rome avec sa famille et ses clients et se fixa sur la colline qui par la suite fut appelée Caelius.

Dans la tombe des Sette Camini d'Orvieto, est représenté d'une manière très réaliste, le banquet funèbre des personnages ensevelis. Mais c'est dans les peintures des tombes déjà citées de l'Orco et du Tifone à Tarquinia, que l'histoire de l'art trouve un monument encore plus important, car elles pourraient être un digne pendant des peintures fameuses du Campo-Santo de Pise.

Dans la tombe du Tifone, qui représente la période la plus avancée de l'art, nous voyons, dans une partie encore conservée, une procession funèbre qui a tout l'aspect d'une pompe triomphale bien ordonnée (pl. XVI a). En avant se tient le personnage principal avec le bras droit sortant du manteau; autour de lui est un étrange cortège, composé de porteurs d'insignes et de torches, de musiciens mêlés à des puissances infernales comme le personnage de Tuchulcha qui précède les autres et porte un serpent enroulé autour de son bras, et celui qui se tient derrière le personnage principal et répond au type de Caron avec ses oreilles de bête et sa massue.

Dans la tombe de l'Orco les scènes de paix heureuse alternent avec les scènes d'horreur. Là apparaît le corps ailé de Caron avec la tête entourée d'une auréole et le nez crochu bien caractéristique. On y voit aussi la scène d'Ulysse dans l'antre de Polyphème, au moment où, aidé de ses compagnons, il enfonce le pieu chauffé au rouge dans l'œil du monstre.

L'examen des peintures sépulcrales, uni à celui des céramiques peut fournir plusieurs enseignements : il apprend surtout qu'en dehors de certaines lois très générales qui naissent des rapports du fait universel avec le fait particulier, c'est-à-dire de la réalité avec le type idéal, il n'y a pour l'art aucune loi absolue; il naît et vit avec la partie la meilleure de l'humanité. Si l'on s'arrête à regarder super-

ficiellement la qualité compacte et la légèreté de l'empâtement, le seul éclat des vernis et leur résistance, il peut sembler que, en dehors de la Grèce et de la Grande Grèce, il n'y a pour la céramique peinte que décadence et dégénérescence. La vérité est bien différente : en s'éloignant des règles stylistiques de la Grèce et en élargissant son champ d'action, la peinture des vases étrusques est devenue plus libre; en conséquence, la production de bonnes peintures a pu diminuer, mais il y en eut quelques-unes qui sont de véritables chefs-d'œuvre, et qui marquent un réel progrès dans l'histoire de l'art.

7. — INFLUENCES PROLONGÉES DES PEINTURES ÉTRUSQUES

Il n'est pas facile de dire quelle influence les peintures étrusques ont exercée sur l'histoire de la peinture romaine. On peut supposer qu'il y a eu influence pour des raisons d'analogie avec l'architecture et la sculpture, mais on ne peut la prouver. C'est seulement à travers les peintures médiévales de l'outre-tombe chrétien, et à quinze siècles de distance qu'on peut trouver quelque lointain écho des peintures tarquiniennes.

Adolfo Venturi a remarqué que « les démons étrusques », aux becs d'aigle, aux cheveux hérissés et enroulés de serpents, aux yeux larges et farouches, qui menacent les défunts, se retrouveront dans les représentations du jugement universel, comme par exemple dans les peintures du Campo Santo de Pise. En effet, ces monstres au bec crochu, à la gueule aux crocs saillant au dehors, aux ailes de chauves-souris, qui saisissent les âmes des mourants, ressemblent étrangement aux Tuchulcha et aux Caron des tombes du Tifone et de l'Orco. Il n'y a qu'une différence, petite en elle-même, mais grande par sa signification : le Caron de la fresque tarquinienne porte autour de la tête une auréole, cette auréole que dans l'antiquité on attribue exceptionnellement aux divinités. On ne trouve pas trace de ce nimbe chez les démons des peintures chrétiennes; et cela indique la grande transformation qui s'est accom-

plie dans les idées morales par l'effet du christianisme : le mal existe, et il est peut-être un instrument du progrès et de perfectionnement moral, mais on ne peut pas et on ne doit pas lui attribuer une marque divine car, tôt ou tard, l'antique lutte entre Ormuz et Arimane se terminera par le triomphe absolu de la vérité et du bien.

En terminant ces quelques réflexions sur l'art étrusque, que peut-on dire de sa valeur intrinsèque dans le champ de l'histoire de l'antiquité?

Chaque âge et chaque peuple a sa manière propre de représenter le beau, et c'est à la philosophie de décider laquelle de ces manières produit en nous les sensations spirituelles les plus nobles et les plus profondes.

Il serait inutile de chercher dans les œuvres étrusques les grandes idéalités de Phydias, le maintien composé et la grâce de Polignote, de Praxitèle, de Zeusi et de Parrasio, pour ne citer que ces noms comme *les types les plus représentatifs de l'art grec;* l'art étrusque a un puissant dynamisme d'humanité vivante, alors que dans son idéalité l'art grec confine à l'absolu : quand on le considère dans les formes, il s'exprime par un chiffre préétabli dans un espace fermé par des lignes déterminées. De même, au XVI[e] siècle, les peintures de Raphaël atteignirent la plus haute perfection dans la pureté du dessin et des couleurs, elles sont cependant bien loin de l'universalité et de la sublimité dynamique de Michel-Ange.

Ces comparaisons peuvent sembler hardies; et pourtant Michel-Ange et les grands maîtres réalistes de la Renaissance se rapprochent de l'art étrusque en ce qu'il a de *plus vital* et de *plus caractéristique*. Rappelons l'Apollon de Veio, la Chimère d'Arezzo, l'Arringatore, (trouvé sur les rives du lac de Trasimène), la Louve du Capitole, les deux petits vieillards du vase cinéraire de Volterra, les deux génies ailés de la tombe des Volumnii, les portraits sculptés de tant d'autres sarcophages et urnes cinéraires.

L'art grec nous offre-t-il des monuments de sculpture, non pas égaux, mais se trouvant sur la même base de conception et d'exécution? Il semble que non. Les Grecs nous

offrent des bas-reliefs et des sculptures comme l'Hermès d'Olympia ou le Laocon, dans lesquels se reflètent leur façon propre de sentir et de représenter : c'est-à-dire la clarté, la proportion, l'harmonie et la logique immanente de la forme. Leur art est le reflet de leur ciel et de leur climat, où l'œil humain saisit sans effort les formes des objets et en transmet une idée précise.

La clarté et la précision des formes manquent en Etrurie parce que dans toute la région, mais surtout dans la partie qui confine au Latium et à la mer, les vastes plaines s'étendent, enveloppées souvent de brume, et les montagnes apparaissent dans le lointain, avec des formes indistinctes. C'est pour cette raison qu'en Etrurie les types de l'art grec dégénèrent en copies froides et conventionnelles, tandis que l'artiste créateur qui suit son inspiration propre, crée des monuments nouveaux, des types originaux, d'où jaillit plus éloquent le sentiment de la nature, qui est multiple et universel comme elle.

LE PROBLEME DES ORIGINES ETRUSQUES ET L'EPIGRAPHIE

Les connaisseurs de l'archéologie préhistorique d'Italie émettent généralement l'opinion que, seule, la langue pouvait résoudre définitivement la question étrusque. Ils remarquent que les objets trouvés dans les tombes les plus anciennes de l'Etrurie ne différaient pas en substance de ceux du Latium ou de l'Ombrie, et que le mobilier funèbre découvert d'abord en Emilie et en Romagne, puis dans les nécropoles de l'âge du fer (surtout à Villanova), aboutissait au même résultat : on pouvait voir partout une même coutume rituelle, un seul courant d'art funéraire, qui recevait peu à peu des éléments nouveaux sans pour autant supplanter les éléments anciens. Cette unité, cette similitude, indiquent une unité, une similitude de langage; quant à la langue elle-même, c'est un élément intimement uni à une race, et qui se développe selon des lois propres, indépendantes de la volonté humaine. Quand on arrivera à démontrer à quelle famille de langues appartient l'étrusque, disent les archéologues, la question de l'origine et de la provenance sera résolue.

Mais qu'est-ce que la linguistique a répondu à leur appel? Malheureusement les linguistes restent encore en désaccord sur l'origine de la langue étrusque. Certains érudits étudièrent le problème pendant des années et crurent avoir trouvé la solution; mais celle-ci fut réfutée et détruite par d'autres savants. Devant tant de recherches, on peut croire qu'il y a trop de lacunes dans les matériaux de la langue étrusque, pour qu'on puisse construire avec eux une grammaire et un

lexique. Nous ne possédons que des épigraphes : mais elles ne suffisent pas à la solution du problème. Elles n'ont pas, néanmoins, une valeur indifférente, parce que, en montrant des analogies et en suggérant des comparaisons avec d'autres peuples, elles peuvent nous incliner vers l'une ou l'autre des thèses sur l'origine de la langue et de la race.

Nous allons voir ici les matériaux que nous offre l'épigraphie étrusque.

1. — ALPHABET ÉTRUSQUE

L'alphabet étrusque ne présente aucune difficulté de lecture, car il ne s'éloigne guère de l'alphabet grec. Cela proposé en thèse générale. Mais depuis qu'on a trouvé, dans les fouilles de Marsiliana d'Albegna, un alphabet qui peut se rapporter au VIII[e] siècle (avant J.-C.), (fig. 9), l'argument a été discuté pour préciser de quelle partie de l'Orient cet alphabet est venu en Italie et quel rapport il eut avec les alphabets italiques.

Les conclusions de la discussion peuvent se résumer en trois points :

1° Puisque l'alphabet de Marsiliana conserve les trois signes phéniciens : *samech, sin, sadé* pour le son sifflant, il révèle un type archaïque, tel qu'il ne se rencontre jamais dans les alphabets grecs : donc « il n'est pas certain que les Etrusques ont appris l'alphabet des Grecs de Cumes. »

2° L'introduction dans l'alphabet étrusque d'un signe spécial pour l'*F* aspiré (1), inconnu dans les alphabets grecs et découvert il y a trente ans par des fouilles, dans les inscriptions de la Lydie, est une preuve que les Etrusques eurent des rapports avec des populations d'Asie Mineure. Il faut cependant noter « qu'il n'est pas certain que, dans la langue lydienne, ce signe ait la même valeur que l'F aspiré étrusque. »

3° Le système latin d'indiquer les lettres par le son de la voyelle ou par le son de la consonne unie à la voyelle

1. Consonne labiale aspirée F, qui s'exprime par le signe 8.

est dérivé des Etrusques, tandis que les Grecs appliquent aux lettres de l'alphabet les dénominations phéniciennes, ce qui prouverait que la transformation de l'alphabet de l'Orient en Etrurie est en quelque sorte indépendante de la Grèce. La dernière conséquence serait « que les peuples italiques ont tiré des Etrusques l'usage de l'alphabet, (et les Ombriens plus fidèlement que les Latins), car ceux-ci réagirent plus fortement contre l'influence de leurs voisins de la rive droite du Tibre. »

Sans nous étendre davantage sur l'argument de l'alphabet, interrogeons le contenu des inscriptions.

2. — NOMS INDICATEURS DES RAPPORTS DE PARENTÉ

Presque les neuf dixièmes des inscriptions ne contiennent pas autre chose que les noms propres de personnes. Pour le reste, ce sont des noms mythologiques et quelquefois, à la suite des noms de personnes, les rapports de parenté entre les sujets désignés dans les épigraphes, ainsi que les charges civiles et religieuses, et l'indication de l'âge. On répète communément les vocables étrusques *clan* et *sex* comme correspondant aux mots latins *filius* et *filia,* et on les cite assez souvent pour prouver que la langue étrusque contraste avec les langues indo-germaniques : on donne comme exemple, du moins pour *clan,* les inscriptions bilingues sur le type de *Thocernal clan* (étr.) *Thoceronia natus* (lat.).

Mais il ne faut pas oublier que le vocable *clan* dans les bilingues, correspond à *natus* et non à *filius,* et que dans la prose latine *natus* à une signification distincte de *filius.* En outre il faut observer que *clan* et *sex* se trouvent à la place de *filius* et *filia,* seulement dans une centaine d'inscriptions : il est donc naturel de douter qu'ils aient la signification précise de fils et de fille; ils indiqueraient plutôt une dérivation particulière ou une forme spéciale d'appartenance à la famille.

3. — LES NOMS PROPRES DE PERSONNES SYSTÈME ONOMASTIQUE PLURINOMINAL

Il nous reste plusieurs milliers de noms de personnes qui constituent un document historique de grande valeur; malheureusement la plupart des linguistes et des philologues n'y ont pas fait attention, ou n'en ont pas tiré par leurs observations toutes les conséquences possibles.

Tous les manuels d'antiquité classique par exemple, nous enseignent que seuls les Latins et les Italiques proprement dits, ont désigné l'individu par plusieurs noms, et cela par des règles fixées par la loi. Ainsi, le nom du célèbre orateur romain Cicéron s'exprime : *M. Tullius M. f. Cor. Cicero,* et c'est la forme typique du nom d'un citoyen romain au dernier siècle de la République; *a*) le prénom *Marcus* qui s'écrit en abrégé M.; *b*) le nom de famille *Tullius; c*) l'indication du père donnée par le génitif du prénom suivi de *f.,* initiale de *filius; d*) l'indication de la tribu *Cor* (*nelia tribu*); *e*) l'indication du nom de famille *Cicero :* donc, cinq éléments onomastiques propres, alors que les Grecs ou les Celtes auraient dit simplement : *Marcus M*(*arci*).

Laissant de côté le surnom de famille (ou nom d'alliance) qui manque non seulement aux Etrusques, mais aussi aux Ombriens et aux Osci, il reste les trois premiers éléments : prénom, nom de famille et indication des ascendants, qui se retrouvent également dans les usages étrusques, italiques et romains, soit pour la pluralité des éléments qui composent le nom entier, soit pour l'ordre selon lequel les éléments sont énoncés. En Etrurie comme à Rome, le prénom vient le premier; ce n'est que par exception que le nom de famille a la première place dans quelques inscriptions de l'Etrurie Méridionale.

Les prénoms étrusques s'écrivent ordinairement en abrégé et sont en nombre limité; il en est de même chez les Romains qui indiquent les prénoms par leurs seules lettres initiales. Plusieurs des prénoms sont communs aux Etrusques et aux Romains : tels sont *Cae* (étr.) : *Caius* (lat.); *Aule* (étr.) :

Aulus (lat.); *Cneve* (étr.) : *Cnaeus* (lat.); *Cuinte* (étr.) : *Quintus* (lat.); *Luci* (étr.) : *Lucius* (lat.); *Marce* (étr.) : *Marcus* (lat.); *Pupli* (étr.) : *Publius* (lat.); *Spure* (étr.) : *Spurius* (lat.); *Tefri* (étr.) : *Tiberius* (lat.); *Tite* (étr.) : *Titus* (lat.).

Les Etrusques employèrent régulièrement le prénom pour les femmes comme pour les hommes, tandis que les Romains n'ont laissé de traces des prénoms féminins qu'à l'époque de la République.

Après le prénom vient le nom de famille, et les types onomastiques étrusques les plus anciens du VII^e^ et du VI^e^ siècles (avant J.-C.), ne sont composés que de ces deux noms : par exemple, *Lardi Aninies* de la stèle de Fiesole, et *Lardi Anarnies* de Volterra. Cette particularité se retrouve chez les Romains pour les personnages semi-légendaires, comme *Tullus Hostilius, Sextus Tarquinius,* et à l'époque de la République, pour les grands citoyens de condition plébéienne.

En troisième lieu vient, chez les Etrusques comme chez les Romains, l'indication du nom du père, le *genitivus patris,* (par exemple : *M. Tullius, M. f.*); mais les Etrusques y ajoutaient très souvent l'indication de la mère (par exemple : *Arnθ Hęle Velus'Remznal* qui se traduit : Arunte Elio fils de Velio et de Remzinia). C'est là un type de nom personnel composé de quatre éléments : 1° *Arnθ,* prénom; 2° *Hele,* nom de famille; 3° *Velus,* génitif du prénom *Vel* qui indique le père; 4° *Remznal,* génitif du nom de la mère *Remzna.* Ce nom-type est le plus fréquent chez les Etrusques : on en possède plus de trois mille exemples.

4. — DÉSIGNATION MATRONYMIQUE

On croit communément que l'indication de la mère dans les inscriptions funéraires tenait la place du père, et l'on en a déduit que le « matriarcat » a été la forme primitive de la famille étrusque. C'est une erreur, car le nom de la mère vient après celui du père, et le fils porte le nom de la gens du père et non de la mère; lorsque le nom du père est omis et que le fils porte le nom de famille de la mère,

il est probable qu'il s'agit d'un enfant illégitime. Par conséquent l'usage de la désignation matronymique devrait se rapporter à un reste de polygamie plutôt qu'au matriarcat; mais d'autre part, il n'a jamais été question de polygamie chez les Etrusques : la désignation matronymique doit donc s'expliquer comme l'indice d'un état social, dans lequel la femme avait une position considérable.

Mais si l'on excepte cette particularité de la désignation matronymique, le système onomastique étrusque est essentiellement identique au système onomastique romain, même dans les formes de dégénérescence représentées par les types onomastiques de six, sept ou huit éléments.

5. — LES ÉLÉMENTS ONOMASTIQUES : TITRES ET QUALITÉS

En dehors du système auquel elle appartient, l'épigraphe d'un individu doit être considérée encore dans les éléments qui la composent : spécialement dans le nom et le nom de la gens. En ce qui concerne le prénom étrusque ses affinités sont évidentes avec le prénom latin; quant au nom de la gens il peut être considéré de deux manières : dans sa signification comme index de lexique, et dans sa diffusion comme index historico-géographique.

Dans la première manière, l'étude des noms propres de personne peut aider à l'interprétation, car le plus souvent, les noms propres sont semblables, ou ont des racines semblables à des vocables communs de lexique, par exemple pour les latins : *Quintus, Sextus, Fabius, Cicero,* etc.; il est probable que ce phénomène se retrouve en étrusque, comme le prouve l'exemple de *Scribonius* à côté de *Zichu* dans une inscription bilingue étrusco-latine. De même la formation du nom et surtout l'étude des nombreux suffixes de dérivation peuvent éclairer la morphologie propre de la langue et ses affinités probables.

Dans la seconde manière, en ce qui concerne leur diffusion, on remarque combien les noms étrusques dépassent les frontières de l'Etrurie : ils apparaissent dans d'autres régions de l'Italie Centrale et surtout parmi les peuples italiques. D'abord, le professeur Elie Lattes en Italie, puis

Wilhelm Schulze en Allemagne, ont mis en évidence ce phénomène : on peut dire qu'il n'y a pas un nom de famille étrusque qui n'ait son correspondant italique ou latin, et souvent le nom propre étrusque survit dans quelques noms propres de lieux, si bien que des savants peu prudents ont cru voir dans l'origine étrusque de quelques noms de lieux de l'Italie Méridionale la preuve d'une effective domination étrusque sur ces régions. La question s'élargit encore si l'on jette un regard sur l'onomastique de l'Egée et des côtes occidentales de l'Asie Mineure.

Le professeur Gustave Herbig, de Munich, affronta plusieurs fois le problème et publia dès 1914 un « Essai de concordance entre l'onomastique étrusque et l'onomastique de l'Asie Mineure », duquel il résulte que deux cent soixante-dix noms propres asiatiques environ se retrouvent sur le sol italique. Mais ces concordances n'ont pas de grandes valeurs, car elles sont obtenues non seulement avec des matériaux étrusques, mais en égale proportion avec des matériaux latino-italiques : c'est pourquoi cet essai devrait plutôt s'intituler : « Concordances entre l'Asie Mineure et les Etrusco-Italiques ».

A la suite d'Herbig, d'autres savants, tels que Trombetti et Ribezzo, s'accordent dans la thèse générale que le problème onomastique étrusque doit être encadré dans tout le système onomastique méditerranéen, et dans une civilisation qui, si elle avait « son cerveau en Asie Mineure et son cœur en Crète, écrit Ribezzo, avait aussi des artères et des ramifications dans tous les pays riverains de la Méditerranée, depuis le Caucase jusqu'à Tartesso, c'est-à-dire sur les côtes orientales de l'Espagne. »

De nombreuses hypothèses ont été formulées sur cet argument, et l'heure de tirer la conclusion n'est pas encore venue. Ce qu'il importe tout d'abord de mettre en clarté c'est que, en ce qui concerne le système onomastique, Etrusques et Latino-Italiques sont sur la même ligne et isolés de tout le reste du monde antique. Quant aux éléments onomastiques pris en particulier — noms propres de personne et de lieu — ils ont évidemment des correspondances proches et loin-

taines sur les côtes de la Méditerranée; mais il appartient aux historiens et aux linguistes futurs d'établir quelle valeur ont ces correspondances pour déterminer de façon sûre l'origine des peuples qui, les premiers, habitèrent la Méditerranée.

6. — COMMUNAUTÉS ONOMASTIQUES ENTRE LES ÉTRUSQUES ET LES ITALIENS

Limitant maintenant la question aux populations de l'Italie Centrale, comment expliquer la similitude de noms propres de personnes et de types onomastiques entre Etrusques et Italiens?

Sont-ce les Etrusques qui ont influencé la formation de l'onomastique latino-italique? Ou sont-ce les Latino-Italiens qui ont prêté leurs noms et leurs systèmes aux Etrusques? Comme on le voit, ce problème implique nécessairement le problème des origines italiques. Schulze et Herbig soutiennent la thèse d'échanges et d'emprunts de noms entre Etrusques et Latins : le nom même de Rome ne serait autre chose que le titre noble étrusque *Ruma*. Dans la *Storia della Letteratura latina,* Leo admet la possibilité que le nom étrusque *Ruma* ait remplacé un nom latin, comme le *clusium* étrusque a pris la place du *Camers* ombrien, et comme *Felsina* aura supplanté un autre nom plus ancien avant de se changer en Bologne.

D'autres maîtres réputés se sont prononcés dans un sens tout à fait contraire : Carlo Meister en Allemagne et Luigi Ceci en Italie, par exemple. Pour eux, l'originalité du système onomastique romain est prouvée surtout par ses caractères linguistiques; ils en concluent que, par conséquent, non seulement les Etrusques n'ont rien enseigné aux Romains de l'onomastique et des pratiques civiles et religieuses, mais que les Romains n'ont rien emprunté aux Etrusques, et n'ont rien échangé avec eux. Ils suggèrent même qu'au contraire, c'est peut-être à Rome que ces derniers doivent leurs noms.

Or, qu'il soit permis de remarquer que, lorsqu'il s'agit

d'échanges de noms de peuple à peuple, c'est une chose téméraire de se baser seulement sur la comparaison linguistique, si, auparavant, l'on n'a pas bien pesé les conditions historiques des peuples que l'on examine, en les comparant entre eux. C'est un fait indiscutable que les peuples primitifs et à demi-civilisés accueillent les formes étrangères, en les adaptant notamment à leurs expressions vocales; tandis que les peuples complètement civilisés subissent aussi la domination étrangère, mais conservent opiniâtrement leur propre langue : exception faite des peuples qui restèrent presque anéantis après l'invasion étrangère. Mais si nous mettons en face Etrusques et Romains, pouvons-nous dire qu'ils développèrent en même temps et indépendamment leur civilisation? Certainement non. La période historique dans laquelle les Etrusques ont fortifié leur civilisation et leur puissance, et dans laquelle par conséquent doit s'être constitué leur patrimoine linguistique parlé et écrit, est celle qui précède le v[e] siècle (avant J.-C.), quand Rome était encore dans un état de demi-barbarie. Et tandis que Rome, à partir de ce même siècle, progresse continuellement et arrive à la primauté, l'Etrurie entre dans la décadence et, dépouillée de ses colonies, elle se renferme en elle-même, cherchant en vain à se garder contre l'Etat voisin qui tente de l'étouffer. Quand donc les Romains influèrent-ils sur les Etrusques, de manière à leur imposer ou à leur prêter une grande part de leur patrimoine onomastique, et en même temps ce sentiment civique et juridique qui l'inspire? Quand ils étaient les agresseurs à demi-barbares des Etrusques arrivés à leur apogée, ou quand ceux-ci tombèrent en décadence sous les assauts répétés des Romains?

Ainsi posée, la question devient le dilemme suivant : où le système onomastique des uns est une copie de celui des autres, et dans ce cas ce sont les Etrusques qui précédèrent les Romains et influèrent puissamment sur le leur; ou bien, le système étrusque et le système romain se sont développés indépendamment l'un de l'autre; et alors il faut supposer — ou bien que les Etrusques et les Romains dérivent d'une race unique, — ou bien qu'à une époque très reculée, ils

a) Statue de l'Apollon de Véie (terre cuite). *Musée Giulia.*

b) Statue du Sphinx (Chiusi).

a) La Chimère d'Arezzo (bronze).

b) La Louve du Capitole (bronze).

subirent tous deux la domination et l'influence d'un peuple supérieur qui possédait en germe ce système onomastique. En tout cas, la concordance des systèmes étrusques et romain dans les temps historiques, justifie un commun fondement originel, ethnique ou géographique : mais le fait que les Etrusques précédèrent de deux siècles les Romains dans la voie de la civilisation, justifie plus encore l'idée que les premiers ont vraiment exercé une influence sur leurs voisins, et que l'inverse n'a pas eu lieu. Cette opinion n'a rien de nouveau et d'étrange quand on se rappelle combien d'institutions civiles, religieuses et militaires les Romains ont reçues des Etrusques.

Il faut admettre cependant que le système onomastique étrusque diffère du système romain, dans l'usage fréquent du matronymique. En cela les Etrusques ont simplement devancé les âges, car cette indication qui pouvait sembler superflue aux autres peuples de l'antiquité est imposée maintenant pour l'enregistrement d'état-civil dans toutes les nations modernes. Donc si les autres peuples italiques n'ont pas adopté cette coutume, cela prouve, soit qu'ils n'avaient pas atteint un degré d'évolution et de prospérité sociales égal à celui des Etrusques, soit que cette coutume s'opposait à leur conception de l'unité familiale; et c'est justement le cas des Romains, pour lesquels le *pater familias* est le maître de tout, ayant même le droit de vie et de mort sur sa femme, ses enfants et ses esclaves. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas le matronymique étrusque qui peut marquer une ligne radicale de séparation entre Etrusques et Romains.

7. — NOMS MYTHOLOGIQUES ET NOMS DES CHARGES CIVILES ET RELIGIEUSES

Pour terminer l'examen du matériel épigraphique, il reste à parler des noms mythologiques gravés le plus souvent sur les miroirs et sur les statuettes de bronze, ainsi que des noms ayant rapport à des charges civiles et religieuses, que l'on trouve dans les inscriptions funéraires.

Pour ce qui est des noms mythologiques, nous trouvons entre Etrusques et Romains des correspondances semblables à celles que nous avons relevées entre les noms propres de personne : en commençant par la triade céleste, *Tinia, Uni, Menrva,* (si l'on excepte *Tinia* qui étymologiquement peut difficilement s'identifier à Jupiter), nous trouvons *Uni : Junon* et *Mernva : Minerve. Maris* n'est autre que *Mars; Aplu, Apulu : Apollon; Nethuns : Neptune; Hercle : Hercule; Satre : Saturne; Ani : Janus; Silvans : Silvanus; Voltumna : Vertumnus.*

Certaines parmi les grandes divinités ont des noms franchement étrusques, par exemple *Thurms, Turan, Seθlans,* qui correspondent aux noms latins *Mercurius, Venus, Vulcanus.* Parmi les divinités secondaires (démons et personnages mythologiques au nombre de plusieurs douzaines), quelques-unes sont importées du grec, d'autres se rencontrent aussi dans la tradition littéraire latine, mais la plupart semble n'appartenir qu'aux Etrusques.

Il reste ce fait très important que si — d'une part, les divinités étrusques n'ont aucun rapport avec les divinités de la Lydie et de l'Asie Mineure en général, — d'autre part, elles semblent reliées par des fils nombreux aux divinités italiques. Les deux tiers des grandes divinités sont communes aux Italiens et aux Etrusques, et les divinités proprement étrusques ont toujours, d'après les études de Taylor, une importance secondaire en regard des divinités italiques. Il ne faut pas oublier la composition de la triade céleste *Tinia, Uni, Menrva,* qui s'affirme dans l'architecture du temple romano-italique à triple cella, et que l'on peut comparer à la triade du culte crétois-mycénien, dans laquelle *Tinia* correspondrait à *Zan Kretagenès,* à qui étaient consacrés le taureau et la hache à deux tranchants, et où *Menrva* devrait s'identifier avec la déesse armée reproduite sur les monuments, prototype de la *Pallas* grecque.

Nous arrivons enfin aux noms de sacerdoce et de magistrature. Comme l'organisation politique des Etrusques et des Romains était très différente, il n'est pas logique de s'attendre à des ressemblances notables dans cet ordre. Il

faut donc accorder une grande attention aux correspondances de *maru* avec l'ombrien *maro, maronis,* et de *cepen* avec le sabin *cupencus,* dans la signification des charges sacerdotales; on trouve en outre *maestra,* terme militaire qui égale *magistro : magister equitum.* Ce sont des cas isolés, mais dignes de considération, justement parce qu'ils sont très rares.

Et maintenant essayons de conclure.

Nous avons vu que les données archéologiques ne pouvaient fournir un argument décisif pour la solution du problème étrusque, et qu'il fallait consulter la matière épigraphique. Nous avons interrogé ce document aride et mystérieux, et il nous a donné quelques réponses, surtout en onomastique, laquelle, dans sa structure et ses éléments apparaît très différente entre l'Etrurie, Rome et les races italiques d'une part, et les usages des peuples d'Asie de l'antiquité qui furent leurs contemporains; non seulement pour les noms de personne, mais aussi pour les noms de divinités et quelques termes de sacerdoce et de magistrature. On peut donc, avec raison, accepter l'hypothèse que ces peuples voisins eurent des origines matérielles et morales très similaires : quand on aura prouvé l'existence d'un peuple de l'Egée ou de l'Asie Mineure possédant un système onomastique égal, alors seulement on pourra penser à une dérivation orientale qui devra nécessairement s'appliquer à la fois aux Etrusques et aux Italiques en général, par suite des constatations que nous venons d'établir.

LES METHODES D'ETYMOLOGIE ET DE COMBINAISON

Après ce que nous venons de constater, il serait inexact de dire que la langue étrusque est une énigme, et que les inscriptions qu'elle nous a laissées sont et seront toujours indéchiffrables. Puisque les quatre cinquièmes de ces inscriptions sont constitués par des noms propres de personne et de divinités que l'on comprend fort bien, comment pourrait-on affirmer que c'est peine perdue de consacrer d'autres efforts à cette étude? Il est vrai que dans cette cinquième partie des inscriptions, sont groupés des mots d'un usage commun, sans signification propre : substantifs, pronoms, verbes, difficiles à identifier et à interpréter si l'on ne connaît pas la morphologie. Mais celle-ci présuppose la connaissance d'un lexique, le lexique celle de la langue, ou des familles de langues, auxquelles l'étrusque est apparenté. De là vinrent les recherches étymologiques faites parmi les langues du monde antique, pour y découvrir quelque ressemblance avec l'étrusque; les interprétations se multiplièrent mais ne persuadèrent personne, et furent démolies les unes après les autres avec la plus grande facilité.

Au siècle dernier, Guillaume Corssen voulut tout expliquer avec le latin et les dialectes italiques; il provoqua dans le champ de l'étruscologie une réaction radicale et exagérée contre toute forme de recherche étymologique. Deecke expliqua cette réaction et proclama comme unique voie d'aboutissement la méthode de combinaison; méthode ac-

cueillie avec enthousiasme par Carlo Pauli et conservée par lui, même lorsque Deecke parut changer d'avis et remit par la suite la méthode étymologique en honneur.

En quoi consiste la méthode de combinaison? Ce système cherche à expliquer l'étrusque par l'étrusque : par exemple, on essaie tout d'abord de déduire de la nature des monuments et des figures qui les accompagnent, la signification fondamentale des inscriptions; puis en comparant entre eux les groupes d'inscriptions analogues, et en observant la répétition de certains mots ou de certaines phrases, on déduit la signification probable de ces mots ou de ces phrases.

Il faut reconnaître que cette méthode appliquée depuis cinquante ans a fait éviter un grand nombre d'erreurs; néanmoins, elle a été pauvre en résultats pratiques. Le plus souvent elle n'a fait que renforcer les conclusions auxquelles on était déjà arrivé par la voie du bon sens; par exemple elle a précisé la signification des mots *clan* (fils), *sex* (fille), *lautin* (serviteur ou affranchi), *lupu, lupuce, svalce* (il vécut, il mourut), *avil avils* (année, âge), *turu, turke, turuce* (il forma, donna, dédia); mais en dehors de ces exemples et de quelques autres peu nombreux, ses conclusions ont atteint, non point la certitude, mais seulement un certain degré de probabilité.

Voici en exemple cinq inscriptions :

1° *Viltur-is-ziχun,* dans la grande inscription de Capoue.

2° *Nlaχuta : ziχuχe : Mlaχta : ana : zinace,* dans une inscription de Narci.

3° *Velθnia Afuna. Lχ — ca-ceχa — ziχuχe,* dans l'inscription du « Cippe » de Pérouse.

4° *Ais ziχu,* dans une inscription de Piranesi.

5° *Mi Araθiale ziχuχe,* (graffite sur une *Ckyθos,* vase de terre noire).

Dans ces cinq textes on voit les mots *ziχu, ziχum, ziχuχe,* qui font fonction de verbe et sont placés en fin de vers ou d'inscription; ils sont précédés de noms qui semblent être ceux de divinités ou de personnes : *Viltur* ou *Velθur* qui répondent au latin *Volturius; Mlaxuta,* qui fut identifié avec le nom de la déesse Malacia; *Velθina* et *Afuna,* le couple

titulaire, semble-t-il, du cippe de Pérouse; *Ais : Deus; Araθiale,* nom propre de personne. Alors il est naturel d'interpréter *Zicu, Zixu, Zixun, Zixuxe* comme la conjugaison correspondant au latin *scribere, scripsit, scripserunt,* etc..., dans le sens que telle personne, ou telle divinité « écrit » ou « écrivait »; car il nous est démontré qu'une divinité ou un donateur pouvaient être imaginés comme auteurs d'une inscription, par le graffite pompéien bien connu : *Candida me docuit nigras odisse puellas,* qui est suivi de *Venus Fisica Pompeiana scripsit,* en guise de signature.

Dans cet exemple, la méthode de combinaison et la recherche étymologique se sont mutuellement aidées. La seconde a découvert que la racine latine *scrib* traduit l'étrusque *ziχ,* et la première, comparant entre eux les textes où l'on retrouve le même vocable, a trouvé que le sens de *scribere* leur convenait parfaitement, et en a conclu que *zicu* ou *ziχu, ziχuχe,* équivalaient à un participe ou à un parfait latin du verbe *scribere.*

D'autres discussions se sont élevées au sujet du mot *Fler* qui se rencontre environ quatorze fois dans l'inscription de la momie d'Agram, (pl. XXXI a et b). Les interprétations ont été fort différentes : le professeur Trombetti l'a traduit par « statuette » et Torp par « offrande », tandis que Sigwart l'interprétait par « divinité ». Au contraire, Gustave Herbig, en s'appuyant sur l'exécution d'un miroir de Pérouse, émit l'opinion que ce mot traduisait le nom d'un personnage grec Σιδηεω, et signifie « celle qui a le cœur dur comme le fer. » D'autres étruscologues rejettent cette opinion : par exemple Goldmann, se reportant au même miroir de Pérouse, veut que le mot *Fler* désigne non un personnage, mais un puits figuré sur le miroir, et il donne à ce radical la signification générale d'objet profond. Plus récemment, Trombetti s'écartant de Goldmann, donne au mot *Fler* le sens de statue ou de chose placée en élévation et il l'applique non à la profondeur mais à la margelle du puits. En tout cas, nous pouvons voir par ces exemples combien il est difficile d'atteindre une certitude sur la signification précise d'un mot quand on n'a pas l'appui fondamental

d'une inscription bilingue, ou la confirmation étymologique d'une langue déjà connue pour l'un des textes.

Nous trouvons une incertitude encore plus grande si nous passons de l'étude des mots pris séparément et des inscriptions brèves et isolées, aux tentatives d'interprétation des textes plus étendus, spécialement de la grande inscription de la Momie d'Agram.

Après quarante ans de laborieuses recherches de la part d'étruscologues éminents, et parmi eux Elia Lattes et Alfred Torp, l'unique point sur lequel on se soit mis d'accord sur l'inscription de la bandelette qui enveloppait la Momie, c'est qu'il s'agissait d'un texte religieux et plus particulièrement funéraire : mais quand on en vient à l'interprétation du texte, vers par vers, tout accord cesse, entre ceux qui procèdent par voie étymologique, comme entre ceux qui suivent la méthode de combinaison.

Parmi beaucoup d'autres, les plus importantes tentatives d'interprétation faites dans ces dernières années sont celles de l'ingénieur français M. Butavand et celle du professeur Trombetti (1).

M. Butavand n'est pas un philologue ni un linguiste de profession, et on pourrait ne pas tenir compte de ses études si, avant tout, elles n'avaient pas été conduites dans leurs prémisses suivant la méthode objective de combinaison; et si, en second lieu, elles n'avaient pas trouvé place dans la revue de Philologie, la plus réputée des revues françaises de philologie classique.

Quant au professeur Trombetti, c'est un homme de renommée universelle, qui possède presque toutes les langues du globe et enseigne depuis plus de vingt ans à l'Atheneum de Bologne. Depuis plus d'années encore il étudie la langue étrusque; il vient de tenter un travail de synthèse, phonologie, morphologie, et essais d'interprétation, et ses propo-

1. Etude de F. Butavand, Revue de Philologie, 1926-1927. Professeur Trombetti, « Lingua Etrusca », publ. juin 1931. (Il a tracé la ligne fondamentale de la morphologie et de la phonologie étrusques et en outre a donné l'interprétation de plusieurs textes dans plusieurs études et publications.)

sitions, sans prétendre à la certitude absolue, sont données comme la conséquence logique des prémisses d'ordre historique et d'ordre grammatical, qui forment la partie substantielle de son travail.

1. — ÉTUDES D'INTERPRÉTATIONS DE F. BUTAVAND

Pour M. F. Butavand, le point de départ de tout raisonnement est la théorie des nombres. A son avis, la numération étrusque ne serait pas à bases de 10 ou de 12, mais de 8 : et les nombres 8 et 9 seraient formés comme en latin par la soustraction de 2 et de 1 du nombre 10. Ainsi, à supposer que 10 en étrusque s'écrive *zaθrumis*, que *es* = *un*, et *ci* = *deux;* que la particule *em* indique la soustraction, il s'ensuivrait que *ci-em-zaθrum :* (10 — 2) = 8, et que *es-em-zaθrum* signifie (10 — 1) = 9.

D'autre part, on connaît par les dés de Tuscania, les nombres étrusques de 1 à 6, que Butavand range ainsi : *huθ* = 1, *ci* = 2, *maχ* = 3, *zal* = 4, *sa* = 5, *θu* = 6; on rencontre en outre *cezp* et *semo* qui sont inférieurs à 10 et qui, combinés avec le multiplicatif *alχ*, indiquent l'âge dans les inscriptions funéraires.

Les nombres ordinaux se formeraient du nombre cardinal avec l'adjonction de *is;* par exemple, de *huθ* = 1, on aurait *huθis* = premier, etc...

Ceci posé, Butavand passe à l'observation du texte, inscrit sur la bandelette de la Momie d'Agram, il remarque, après Krall, que les divers chapitres de l'inscription commencent par des nombres, précédés et le plus souvent suivis de noms de divinités tels que : *tin, tins, Θesan, neθuns, fufluns, aisma, eisna;* d'où il résulterait que le texte de la momie est une œuvre comprenant au moins seize ou vingt parties, dans lesquelles on nomme, du moins au commencement et à la fin de chaque chapitre des divinités d'origines grecques et romaines. D'autre part, on sait que les Egyptiens avaient coutume de placer dans les cercueils des momies, ou entre les plis de leurs bandelettes, des fragments du *Livre des morts*, manuel qui servait de guide aux âmes pour affronter le jugement d'Osiris. L'inscription de

la momie serait-elle donc une version du livre égyptien des morts?

Il ne semble pas qu'elle soit une traduction même partielle de ce livre, puisque les divinités citées ne sont pas égyptiennes, mais grecques et romaines; et Butavand pense plutôt à un fragment de l'Odyssée composée de vingt-quatre livres, dans laquelle domine la figure d'Ulysse, héros si populaire en Etrurie, et où paraissent en scène Neptune et Aisna, qu'il identifie à Athena. C'est pourquoi, d'après Butavand, Ulysse pourrait symboliser dans le texte de la momie, les destins de l'âme humaine qui voyage dans le royaume des morts; et tout le texte de la Momie pourrait être un choix de fragments de l'Odyssée adaptés aux conditions de l'âme humaine, qui cherche pour aborder, une terre de repos dans l'outre-tombe.

Il serait inexact de dire que Butavand voie dans l'inscription de la Momie des fragments de l'Odyssée dans le texte grec que nous en possédons et qui remonte à l'époque alexandrine; à son avis, la numération étrusque partant de la base de 8, tandis que la numération homérique est à base décimale, il en vient à cette conclusion que le scribe étrusque n'a pas traduit le grec courant du texte classique, mais qu'il nous offre là un texte étrusque archaïque, antérieur à l'an 1000 (avant J.-C.), alors que les peuples de la Méditerranée Orientale conservaient encore la numération à base de 8, et que les Etrusques habitaient encore la Lydie. Et de conjectures en conjectures, Butavand va jusqu'à penser que peut-être Homère et les rapsodes grecs ont simplement traduit en dialecte ionien un poème primitif préhellénique ou paléo-étrusque, ce qui expliquerait la ressemblance des mots comme *Atena* et *Laerte* avec l'étrusque *Aisna* et *Larte*, et la popularité d'Ulysse dans l'antique Etrurie.

Devant ces envols fantastiques vers le mystère antique, on éprouve une impression d'angoisse. L'hypothèse d'un poème paléo-étrusque qui raconterait les aventures d'Ulysse bien avant l'an 1.000 (avant J.-C.) est inadmissible : l'opinion qu'Ulysse était un héros populaire en Etrurie est elle-même très discutable, car la figuration d'Ulysse sur les mo-

numents n'est pas plus fréquente chez les Etrusques que celle d'Hercule, de Pâris, d'Hélène, etc... En outre, pour ce qui concerne l'interprétation des mots pris en particulier, Butavand ne se trouve d'accord avec aucun des autres étruscologues, sauf cependant pour le nom de Neptune. Ainsi, quand tous traduisent le mot *ais* par *deus*, lui traduit « ville »; de même *vinum* est rapproché par tous du mot latino-italique *vino*, tandis que Butavand le traduit *vela*, etc.

En somme, l'essai de Butavand peut et doit être défini : une tentative manquée, et nous n'en parlerions pas ici, sans le fait, que dans les prémisses de son travail, et surtout dans la question ténébreuse des nombres qu'il aborde, il procède d'après la pure méthode de combinaison qui nous intéresse, et il fait preuve d'une singulière pénétration d'esprit dans toutes ses constructions.

2. — « LA LANGUE ÉTRUSQUE » DU PROFESSEUR TROMBETTI

Les travaux du professeur Trombetti, l'illustre maître de l'Atheneum de Bologne, peuvent difficilement être mis sur le même plan que ceux de M. Butavand, et si son œuvre ne réussit pas à convaincre un étruscologue expérimenté, du moins le puissant organisme de cette œuvre, l'abondante érudition linguistique dont il fait preuve, et le génie de quelques-unes de ses vues, le mettent bien au-dessus des autres tentatives; nous en jugerons en étudiant brièvement le contenu de son livre.

Dans son introduction, Trombetti affirme que l'étrusque appartient à un groupe de langues mortes, intermédiaires entre le caucasien et l'indo-européen, dont faisaient partie les langues préhelléniques de l'Egée.

Dans le développement de son travail, il traite d'abord de la phonétique étrusque, puis de la morphologie; la dernière partie de son livre est consacrée au commentaire et à l'interprétation des textes principaux : l'inscription de la Momie, de la tuile de Capoue, du cippe de Pérouse, du plomb de Magliano, et d'autres inscriptions moins importantes.

Ne pouvant entrer dans les détails de la phonétique et de

la morphologie nous nous bornerons à indiquer quelques-uns des essais d'interprétation que Trombetti a donnés de l'inscription de la Momie.

Il affirme d'abord, que le manuscrit a appartenu à une famille originaire de Chiusi ou de Pérouse, et qu'il se rapporte à la femme que fut la momie, avec laquelle il a été enseveli; puis, que le texte lui-même contient un calendrier de cérémonies religieuses, ainsi qu'un formulaire de prescriptions et de sentences formant un « lettisternio », (code du banquet funéraire).

Voici quelques exemples de sa version : la proposition *cisum pute tul Θans hatec repinec s'pureri meθlumeric enas'* signifierait : « Trois fois en suite, il soulève le *Θans* et en avant, et en arrière, pour la ville et pour notre peuple », (*Θans* serait un objet du culte pas bien déterminé).

Une autre proposition : *zaθrumsne lusas fler hamφisca* est traduite : « Durant le vingtième jour on fait des offrandes champêtres »; *fler* qu'il ne faut pas confondre avec *flere* signifierait « offrande », et *hamφisca* (à comparer avec le latin *campus*) se traduirait « champêtre ».

La proposition : *s'in vinum flere Neθunsl,* signifierait : « Reçois du vin, ô statue de Neptune. »

La signification que Trombetti attribue aux phrases citées n'a rien qui s'oppose au contenu des textes religieux analogues que l'on rencontre dans toutes les littératures primitives. Mais quand on réfléchit que nous nous trouvons en face d'un texte où les mots et les phrases sont souvent répétés, il est facile de comprendre que, lorsqu'un homme de talent, et expert dans les langues, a assigné à ces mots ou à ces phrases une signification déterminée, tous les autres mots isolés peuvent s'adapter aux premiers, et il peut en tirer une version, qui, dans son ensemble ne répugne pas au bon sens. Aussi, un même texte peut recevoir des interprétations diverses, sans qu'on puisse se prononcer d'une manière absolue pour l'une ou pour l'autre.

Trombetti fonde son herméneutique sur les étymologies tirées principalement des langues asianiques et préhelléniques, et il recourt à ces langues parce que l'étude de la

structure grammaticale étrusque l'a persuadé que cette structure est voisine de celle des dites langues. Mais ici se présentent quelques doutes d'ordre général. Les textes auxquels on a recours pour les langues asianiques sont les inscriptions hittites d'Angora, de la Lidye, de la Lycie et de la stèle de Lenno (pl. I), qui sont de mille ans plus anciennes que les inscriptions étrusques et préhelléniques; est-il donc prudent de se baser sur leur étude pour tirer des conclusions sûres en ce qui concerne l'herméneutique? Chacun sait qu'une langue, même stable dans une même région, subit cependant de sensibles transformations au cours de mille années, si elle n'est pas solidement liée à une forte littérature; à plus forte raison s'il s'agit, comme dans le cas qui nous intéresse, de langues qui évoluèrent séparément sur les rives de la mer Egée, et qui sont fixées dans un nombre infime d'inscriptions antérieures de plus de mille ans à notre ère. Les difficultés croissent donc à l'infini. D'autre part, la structure d'une langue n'est pas nécessairement liée au lexique; alors dans quelle mesure devra-t-on tenir compte du lexique et de la grammaire de ces langues par rapport à l'étrusque?

A ces doutes d'ordre général, on pourrait ajouter une objection particulière : le professeur Trombetti, suivant d'ailleurs en cela l'opinion du professeur Herbig, croit que le manuscrit en toile de lin que forment les fragments d'inscription de la Momie, a été écrit pour la Momie elle-même, une femme d'origine étrusque, (probablement, nous l'avons dit, de Pérouse ou de Chiusi), dévouée au culte d'Afun et de Velθnia, puisque ces noms se trouvent simultanément sur le cippe de Pérouse et sur ledit manuscrit; celui-ci offre la phrase *unialti ursumnal,* c'est-à-dire « dans le temple de Junon Ursinna », faisant allusion à la Junon qui recevait un culte spécial de la *gens Orsimna,* et précisément la famille Ursimna est nommée dans une inscription de Chiusi (pl. XXX a).

On peut admettre une base positive à ces comparaisons, dans le sens que la femme à qui était destinée l'inscription était originaire de l'Etrurie Centrale; mais est-il obligatoire

de supposer que le texte ait été écrit pour cette femme? Ne lui a-t-on pas consacré de conventionnelles formules funéraires? Autrement, comment se ferait-il que ce texte ait été placé seulement par fragments entre les bandelettes? Comment aussi cela se concilierait-il avec l'idée qu'un lettisternio est décrit dans le texte même, c'est-à-dire les rites d'un banquet offert en conjuration à certaines divinités par la défunte? Pourquoi ne serait-ce pas la description d'un banquet offert à la défunte elle-même?

Nos connaissances sur le lettisternio romain sont peu nombreuses, et il se peut qu'il ait une origine étrusque. En tout cas, une thèse apparaît préférable : c'est celle soutenue en 1893 par Elia Lattes, affirmant que le texte de la Momie n'est pas autre chose que la narration en vers des actes sacrés célébrés au cours d'une certaine année et d'un certain mois par une confrérie funéraire, thèse confirmée encore par l'exemple analogue laissé par les inscriptions des frères Arvali, c'est-à-dire par des inscriptions d'un très ancien collège romain, qui enregistrait minutieusement les cérémonies accomplies au cours de fêtes en l'honneur de la déesse Dia dans son Bois sacré.

On peut conclure en reconnaissant que l'essai tenté par Trombetti représente un progrès sur les autres, surtout parce qu'il a su ordonner systématiquement les éléments essentiels de la phonétique, de l'étymologie et du lexique étrusques; si bien que personne en interrogeant le sphynx étrusque ne pourra se dispenser de le consulter et de tirer profit des matériaux ainsi recueillis par lui avec tant de soin.

3. — DIFFICULTÉS QUI S'OPPOSENT AUX TENTATIVES D'INTERPRÉTATION

La conclusion logique de tout ce qui a été exposé jusqu'ici, c'est que pour éclairer la structure de la langue étrusque et en tenter avec succès l'interprétation, on rencontrera toujours des difficultés insurmontables, jusqu'à ce qu'une heureuse découverte mette entre les mains des cher-

cheurs quelque long texte étrusque, ou mieux encore, quelque nouvelle et plus longue inscription bilingue. Pensons en effet à ce que seraient nos connaissances en latin si les textes à étudier s'étaient bornés au *carmen* des frères Arvali, aux *carmina saliaria... vix sacerdotibus suis satis intellecta,* aux inscriptions du cippe du Forum romain, du vase Dressel, et à quelques milliers d'inscriptions très courtes du type des stèles les plus antiques de Cere ou de Preneste!

Ce n'est certes pas le nombre des textes étrusques qui compte, mais leur longueur et leur qualité; la plupart d'entre eux sont courts et ne contiennent que des noms propres de personne ou de divinités, ils forment un document insuffisant pour fonder une grammaire et un lexique. D'autres sont plus longs et d'une signification plus précise, comme les inscriptions du cippe de Pérouse, de la tuile de Capoue, ou des bandelettes de la momie d'Agram; mais la plupart présentent des lacunes et manquent d'un commencement et d'une fin. Au contraire, le monument le plus considérable du dialecte ombrien est celui des tables de Gubbio, bien conservées, gravées sur cuivre, avec 450 lignes de texte dont plus de 100 sont en latin; elles valent à elles seules plus que les 9.000 autres inscriptions étrusques connues, pour la compréhension du dialecte ombrien, et l'étude qui en a été faite a permis de fixer une grammaire ombrienne.

Si l'on n'a pas la chance de découvrir un texte purement étrusque semblable à celui des tables de Gubbio, l'unique espoir repose, nous l'avons dit, dans quelque nouvelle inscription bilingue. Celles que l'on connaît déjà sont précieuses pour la connaissance des noms de personne, mais insuffisantes pour ébaucher une grammaire; et comme elles appartiennent à la fin de la République romaine, elles ne peuvent nous éclairer sur la langue étrusque des époques plus antiques, qui sont les plus importantes. Si l'on interroge les inscriptions de Lydie, on n'en trouve que cinquante et une; mais il a suffi que l'une d'elles soit une bilingue de huit lignes, dans laquelle le texte lydien est suivi de la version aramaïque, pour que Littmann et Buckler aient pu tracer les traits essentiels de la langue lydienne au v[e] siè-

cle (avant J.-C.), et même, reconnaître les principes d'une métrique et procéder à l'interprétation d'autres textes grâce à celui-là. On peut donc espérer qu'un jour ou l'autre, on découvrira quelque texte étrusco-latin, de contenu juridique, législatif ou historique; les Romains eux-mêmes n'auraient-ils pas senti l'intérêt de rendre intelligible au peuple étrusque subjugué, leurs mesures législatives, en inscrivant à côté du texte latin la traduction étrusque, dans un document qui sera peut-être mis à jour.

4. — UTILITÉ DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Cependant, il ne faudrait pas en déduire que les étruscologues doivent cesser leurs études autour des matériaux qu'ils possèdent déjà, et dont la lente, patiente et laborieuse recherche demeure d'une utilité incontestable. Ce qu'il faut avant tout, en analysant les inscriptions, c'est de tirer au clair les propriétés caractéristiques de l'étrusque au point de vue de la phonétique et de la morphologie. On sait que la phonétique et la grammaire se prêtent difficilement aux échanges et aux emprunts, tandis que le lexique est un champ ouvert à toutes les influences naturelles des peuples proches ou éloignés les uns des autres. En ce qui concerne l'étrusque au point de vue linguistique, l'étude de la phonétique doit passer avant celle de la morphologie, car les recherches morphologiques présupposent la connaissance de la signification fondamentale du discours, donc du lexique.

Une base précieuse est fournie pour l'étude de la phonétique étrusque par les noms propres de personne comparés aux noms latins et italiens, et par les noms mythologiques comparés aux noms grecs. L'étude des premiers permet de préciser le mécanisme des suffixes de dérivation propres aux Etrusques ou importés; par l'étude des noms mythologiques grecs transportés en Etrurie, on a déjà établi plusieurs particularités propres à l'étrusque, et on pourra en découvrir de nouvelles.

L'étude des dialectes de l'Ombrie, de la Toscane et du Latium peut aussi nous éclairer sur la nature de l'antique

idiome étrusque. En effet, un des phénomènes les plus frappants dans les mots étrusques, c'est la fréquence des consonnes aspirées et quelquefois le passage de la gutturale légère ou moyenne à la simple aspirée : phénomène qui se répète dans les dialectes toscans, surtout dans le Val d'Arno. N'aurait-on pas ainsi, dans le toscan moderne, une survivance de phonologie étrusque?

On voit donc à quels résultats on peut arriver pour les langues antiques avec l'étude des langues romanes, c'est-à-dire de ces langages qui se formèrent à travers le Moyen Age par la fusion des idiomes locaux étrusques, celtes, vénitiens, ligures, italiotes, avec le puissant tronc latin. C'est en s'appuyant sur cet exemple de l'aspirée étrusque que l'on retrouve dans le langage toscan, que nous lierons une autre considération d'ordre plus général à cet exposé.

5. — IMPORTANCE DES COMPARAISONS ENTRE L'ÉTRUSQUE ET LES LANGUES VOISINES DE L'ITALIE ANTIQUE

On ne peut nier l'importance que doit avoir l'étude comparée de l'étrusque avec celle de langues plus éloignées, spécialement avec les dialectes de l'Asie Mineure et de l'Egée; mais c'est le territoire proche de l'Etrurie qui doit être exploré avec le plus de soin, car il n'est pas douteux que l'étrusque s'est développé au contact immédiat de l'osco-ombrien, du latino-falisque, de l'illyrique, et du celto-ligure; et ce contact a certainement engendré des phénomènes phonétiques et morphologiques, comme aussi des échanges de mots que le linguiste expérimenté peut distinguer et expliquer. Mais il ne faut pas agir fiévreusement, et pousser les recherches pour hâter les conclusions : il faut d'abord tracer le sillon, jeter la semence, la cultiver avec soin, et attendre les événements.

Il est certain que les horizons de la science vont en s'élargissant; cela est évident pour les sciences physiques et naturelles, mais aussi pour ce qui touche à l'histoire, à la linguistique et à la philologie. Dès 1899, Graziadio Ascoli disait : « La croyance qu'une série de nations fortes et orga-

a) Tête masculine
(Temple d'Apollon de Faleri Veteres).

b) Tête féminine de la même époque
(de provenance inconnue).

c) Buste-portrait de femme (Sartiano).

d) Buste-portrait d'homme (Sartiano).

a) Mars de Todi.
Musée étrusque du Vatican.

b) Aulus-Métellius, dit l'Arringatore.
Musée de Florence.

nisées sont parties d'un centre commun pour peupler d'Indo-Européens une grande partie du monde, est disparue ou va disparaître, avec une quantité d'autres idées fabuleuses autour des migrations de peuples entiers dans les divers âges de l'histoire. »

Tout de suite après la publication de la *Grammaire comparée* de Bopp (en 1816), qui fixait les caractères fondamentaux des langues indo-européennes, les savants s'étaient imaginés, à diverses reprises, que des populations entières étaient parties de l'Asie Centrale pour s'établir dans certaines régions de l'ancien continent, et y avaient maintenu les lignes fondamentales de leur langage. Mais à mesure que la science approfondissait ses recherches, elle découvrait dans les zones des divers dialectes, des lacunes importantes et des intrusions d'éléments hétérogènes; et ce qui paraissait tout d'abord simple et limpide se révélait, après une minutieuse analyse, le conglomérat d'éléments divers et pleins de contrastes. Cependant, l'impression que firent leurs affirmations fut grande, de même que celle de l'œuvre de Bopp, qui représentait la pensée d'un homme de génie, et le fruit d'une expérience scientifique, mûrie dans soixante années d'études et d'inlassable travail.

Un fait intéressant à citer est celui concernant la langue des Hittites, dans laquelle les études récentes découvrent une langue résultant de la fusion de divers langages, dans ce sens que sa morphologie apparaît de caractère indo-germanique, alors que la plus grande partie de son lexique serait puisée à d'autres sources hétérogènes. Qui aurait imaginé, il y a vingt ans, qu'une race de fonds indo-germanique, aurait eu en Asie Mineure une extension et une puissance si considérables, et que les prétendues affinités étrusco-asiatiques, (destinées à prouver l'incompatibilité des Etrusques et des Italiques), serviraient au contraire à appuyer la probabilité que les Etrusques et les Italiques purent avoir, non seulement des relations de proximité géographique, mais encore des relations ethnique et linguistique.

Si, comme nous l'avons déjà supposé, il y eut une certaine parenté entre Etrusques, Italiques et Hittites, au temps

où ces peuples habitaient ensemble dans un pays du nord, d'où partirent divers courants vers le midi et l'ouest, les relations transmarines survenues dans la période historique entre la mer Tyrrhénienne et la Méditerranée Orientale n'auraient fait que renforcer l'affinité primitive; et alors le symbole de la Louve avec les Jumeaux (de Milet, de Felsina étrusque et de Rome), le groupe en argile d'Enée qui porte Anchise, les masques mortuaires des canopes de Chiusi, de Mycènes et de l'Egypte, les stèles funéraires de Bologne, de Fiesole, de Pérouse, de Lenno et des Hittites, apparaîtront comme des manifestations multiples d'une puissance originaire unique. Ce sont des phénomènes dont la cause reste obscure, mais qui, plus perceptibles dans le champ historique et archéologique, se reflètent aussi dans la linguistique.

D'illustres linguistes se sont montrés favorables à cette opinion, et Goldmann, après de longues études de combinaisons sur la signification des mots *am* et *nac*, qui devraient signifier en étrusque « jour » et « nuit » (lat. *die, noctuque*), avoue en conclusion que l'étrusque doit être une langue en quelques points d'origine indo-germanique.

Apprenons, de ces investigations diverses, à garder notre confiance dans la science et à persévérer dans les travaux commencés; mais il faut se rappeler aussi que le culte austère de la science est celui de la vérité. Si celle-ci guide d'une main amie celui qui s'y soumet et la suit avec humilité, elle égare parfois celui qui force ses voies et se révolte contre le mystère qui l'enveloppe dans le recul des siècles.

LES ETRUSQUES EURENT-ILS UNE LITTERATURE?

C'est la question qui se présente spontanément à l'esprit de quiconque s'intéresse aux Etrusques, aujourd'hui surtout où, à la suite d'heureuses découvertes, la langue de ce peuple, leur civilisation et leur art font l'objet d'études et de discussions fréquentes. La question de savoir si les Etrusques ont eu une littérature est liée à un problème, car les opinions sur ce sujet sont différentes. Ainsi un historien comme Edouard Meyer, et un archéologue de valeur comme Adolphe Furtwängler, admettent l'existence d'une littérature étrusque, jusqu'à supposer l'existence d'une traduction en cette langue des œuvres grecques; alors qu'un autre archéologue également réputée, Körte, nie l'existence d'une littérature, ou la limite à la seule branche des rites religieux et des notices historiques faites seulement de dates et de noms. Le professeur Ducati, lui aussi, affirme explicitement que le peuple étrusque ne fut pas un peuple lettré.

L'opinion qui semble la plus raisonnable, c'est qu'il n'est sans doute pas question d'une littérature étrusque comparable à celle des Grecs et des Latins, mais qu'on ne peut non plus soutenir d'une manière absolue que le peuple en question n'eut pas le goût de la littérature. Peut-être même eut-il des aptitudes et des formes littéraires égales à celles des Romains dans les six premiers siècles de leur histoire, bien que ces aptitudes n'aient pas atteint leur plein développement.

1. — L'ÉCRITURE, LES INSCRIPTIONS, LES LIVRES

Nous admettrons avant tout que les Etrusques ne manquèrent pas des instruments matériels de toute littérature : la connaissance de l'écriture et les livres. En effet ils connurent l'écriture dès leur apparition dans l'histoire de la péninsule : la tablette de la Marsiliana (fig. 9), dont le bord relevé porte gravé un des alphabets grecs les plus anciens, est du VIII[e] siècle (avant. J.-C.) ; des inscriptions de tombes à Vetulonia et à Cere sont du VII[e] siècle, et à partir du VI[e] siècle, l'usage de l'écriture est devenue de plus en plus fréquent, comme le prouvent les milliers d'épigraphes qui sont arrivées jusqu'à nous. L'écriture ne s'est pas bornée à désigner le titre d'un monument ou la destination d'un objet, mais elle fut employée pour la conservation de doctrines et de notices historiques, chronologiques, que l'on voulait transmettre à la descendance; en un mot, les Etrusques possédèrent des livres et des volumes qui pouvaient composer une bibliothèque, livres et volumes formés de papyrus ou de planchettes enduites de cire, mais surtout de toile de lin, et c'est pourquoi on les appela *libri lintei*.

Tout ceci est attesté maintes fois par voie archéologique : études de sarcophages, d'urnes cinéraires gravées, de miroirs avec inscriptions au verso; parfois ce sont des démons qui portent des livres ouverts sur lesquels sont inscrits quelques mots; d'autre fois ce sont des morts ou des mourants qui montrent un livre rectangulaire, tantôt ouvert, tantôt fermé, ou bien un rouleau comme celui du « Sarcophage du Magistrat » (pl. XXX b), à Tarquinia, sur lequel sont gravées neuf lignes d'écriture très claire, qui semblent inviter le spectateur à les lire; d'autres fois encore, les livres et les rouleaux sont entre les mains des parents ou des invités qui prennent part au cortège ou au banquet funèbres. La valeur de ces figurations n'échappe pas à ceux qui étudient l'antiquité classique; par exemple Birt en parle dans son ouvrage *Buchrolle i. d. Kunst*, et Gustave Herbig en donne une minutieuse description dans la préface de

sa publication de l'inscription de la momie d'Agram, (pl. XXXI b). Bref, ces monuments nous donnent de bons motifs pour croire que dès avant le v[e] siècle (avant J.-C.), les livres et les volumes étaient répandus dans toute l'Etrurie.

On arrive aussi à des conclusions semblables par voie littéraire : Tite-Live nous parle des *magistratuum libri lintei in aede repositi Moretae,* les livres en toile de lin, contenant les listes des magistrats, qui sont conservés dans le

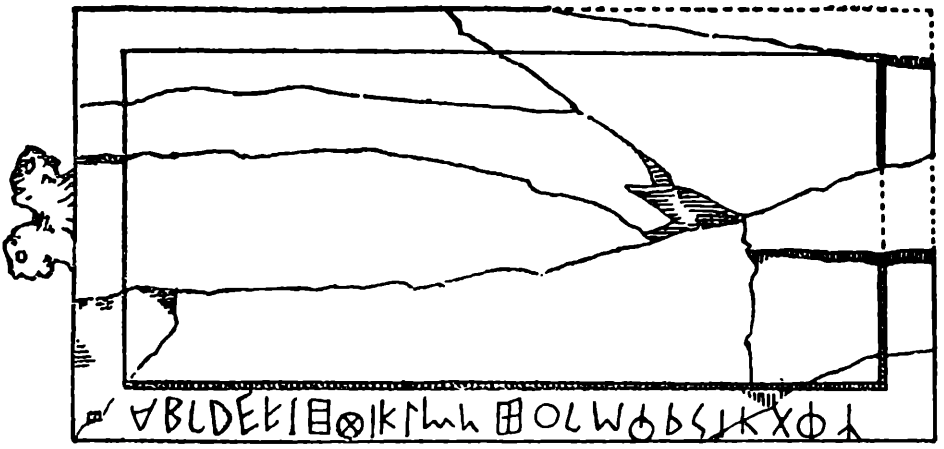

FIG. 9. — TABLETTE D'IVOIRE DE MARSILIANA D'ALBEGNA

temple de Junon Moreta. D'autres témoignages nous affirment que les livres en toile de lin — matière plus connue en Italie parce que moins chère que le parchemin ou le papyrus — furent en usage jusqu'à la chute de l'Empire romain. Mais si l'usage des livres en toile de lin fut commun aux peuples classiques pendant les siècles avant notre ère, seul le peuple étrusque peut nous donner une confirmation de fait : ce sont les fragments de toile inscrits, découverts et déchiffrés pour la première fois en 1890-1891 par J. Krall; on les trouva placés entre les bandes d'une momie, transportée sans doute d'Egypte, et que l'on découvrit à Agram dans le milieu du siècle dernier (pl. XXXI a et b).

Examinés attentivement, ces fragments purent être réunis entre eux et l'on obtint une bande de toile de 13 m. 75,

divisée dans le sens de la hauteur par de petits traits d'encre rouge, en douze colonnes entières ou fragmentaires de deux cents lignes, qui doivent représenter la moitié du volume entier. La régularité de l'écriture et le minium qui a servi à tracer les lignes rouges et à souligner certains passages, prouvent qu'il s'agissait d'un texte hautement apprécié, qu'une famille étrusque, transplantée dans le delta du Nil, avait apporté avec elle, et placé comme un talisman ou une relique entre les bandelettes de leur parent défunt.

Cette précieuse découverte, mise à côté des monuments gravés, des attestations littéraires de la période classique, et des exemples analogues du peuple égyptien, peut nous offrir la preuve, non seulement de l'existence mais de la vulgarisation d'une littérature étrusque, gardée dans des livres et dans des volumes; qui a commencé avant le v^e^ siècle (avant J.-C.) et qui a duré jusqu'au début de l'Empire romain.

2. — APTITUDES ARTISTIQUES DES ÉTRUSQUES

On pourrait faire remarquer que ces livres, ces rouleaux, ces bandes écrites prouvent en effet que les Etrusques n'étaient pas des illettrés, mais non pas qu'ils avaient une littérature au sens propre du mot, dans laquelle s'expriment la vie intellectuelle et morale d'un peuple, les sentiments et les passions qui agitent l'humanité. On répondrait à cette objection en trouvant un texte traduit ou bilingue, des strophes d'une poésie lyrique par exemple, ou la scène d'un drame; et certains savants ont cru trouver dans quelques inscriptions étrusques des fragments épiques et lyriques : tel M. Butavand qui a vu dans le volume de toile de lin de la momie d'Agram, des passages de l'Odyssée; mais aucun étruscologue de formation scientifique ne ferait siennes ces affirmations. Cependant, il semble qu'on peut accorder aux Etrusques une vraie capacité littéraire sans preuves de strophes lyriques ou de scènes tragiques, en se contentant de preuves indirectes, tirées d'indices, d'analogies, de témoignages soigneusement étudiés.

Nul ne met en doute que les Etrusques dépassèrent en civilisation, pendant plusieurs siècles, tous les peuples de l'Italie Centrale et Septentrionale, et qu'avant ceux-ci ils manifestèrent à un haut degré le goût des Beaux-Arts, cela est prouvé par les trésors découverts dans les tombes, les travaux en plastique et les bronzes qui révèlent l'existence de « maîtres » et de « corporations » locales. Comment, dès lors, penser qu'un peuple qui apprécie les arts soit sourd à la voix de la poésie? L'esprit créateur qui enflamme le cœur du poète n'est-il pas le même que celui qui guide la main de l'artiste? Il n'est pas un peuple riche en œuvres d'art, qui ne le soit aussi en chants et en poèmes. Nous sommes donc en droit de croire à l'existence d'une littérature propre aux Etrusques; reste à en chercher les preuves. Elles ne manquent pas pour les Beaux-Arts : en *architecture,* les portes et les arcs, les décorations en argile des temples; en *peinture,* les grandes figurations des tombes; en *sculpture,* les portraits en travertin, en albâtre et en terre cuite, sculptés sur les tombes, la Chimère d'Arezzo, etc... Ces preuves directes de la capacité artistique des Etrusques ne constituent-elles pas une preuve indirecte de leur capacité littéraire? Cette preuve est encore renforcée par les témoignages directs des écrivains de l'antiquité.

3. — APTITUDES ET ŒUVRES LITTÉRAIRES ATTESTÉES PAR LES ÉCRIVAINS

Varron, Cicéron, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et plus tard Servius, Macrobius, Gellio, etc..., sont parmi les auteurs à consulter de préférence sur les genres littéraires cultivés par les Etrusques.

La passion de ce peuple fut grande pour le théâtre, et les spectacles de courses ou de gymnastique dont les scènes sont souvent représentées sur les murs des tombes; ils faisaient d'ailleurs partie des fêtes qui se célébraient périodiquement au sanctuaire de Voltumne.

Quant au théâtre, leurs représentations consistaient en concours de courses et de luttes, dans la danse, la mimique

et la musique instrumentale, qui étaient les éléments principaux des fêtes. Si nous ne pouvons parler de leurs chants et de leurs drames, c'est en raison du silence des auteurs antiques à cet égard. Varron rappelle cependant un écrivain étrusque de tragédies, Volnius, mais ses œuvres, dit-on, furent des compositions d'inspiration grecque en langue étrusque, et elles ne prouvent pas que les Etrusques aient eu des tragédies et des comédies comme les Grecs.

Varron, il est vrai, cite un seul auteur de tragédies, mais la citation est occasionnelle, et il n'a pas pensé à conclure à une histoire du drame étrusque : il y eut donc, sans doute, d'autres poètes tragiques à côté de Volnius. La littérature et l'art grecs étaient connus des Etrusques comme le prouve l'examen des vases, miroirs ou demi et plein-reliefs des v^e^ et vi^e^ siècles (avant J.-C.) ; il est donc possible que quelque auteur-artiste étrusque ait représenté à ses compatriotes des héros et des événements empruntés à la Grèce, s'il n'a pas osé interpréter ceux de son propre pays non encore entrés dans la légende ou la fable.

Les mêmes considérations peuvent s'offrir pour la poésie lyrique. Denys d'Halicarnasse nous raconte qu'à Faleri des chœurs de jeunes filles étaient constitués près du temple de Junon et chantaient des hymnes nationaux : il en parle comme d'un reste de la coutume pélasgienne, c'est-à-dire d'un temps où l'Etat étrusque était dans toute sa puissance. Donc la poésie chorale était connue à Faleri; pourquoi n'aurait-elle pas été aussi en honneur dans d'autres métropoles de l'Etrurie? D'ailleurs, Servius nous parle, dans son commentaire de l'Enéide, des danseurs armés qui chantaient à Veio les louanges d'Aleso, fils de Neptune et premier chef de la famille royale de cette ville. Donc, après la lyrique religieuse, voici la lyrique héroïque et il est logique de croire qu'on en pourrait multiplier les exemples. Quant à la poésie épique, elle se trouve en germe dans les scènes de certains tombeaux guerriers, et dans les chants qui célébraient les héros nationaux.

De toute antiquité, plus par tradition que par écrits, on a attribué aux Etrusques les chants fescennini, de Fescen-

nio, ville du territoire falisque, fameuse pour ses coutumes licencieuses; ils étaient récités dans les fêtes qui suivaient la récolte, et un certain Annanius les aurait réunis en plusieurs livres. Ils eurent leur continuation dans les chants nuptiaux.

4. — LES LIVRES SACRÉS

Les Etrusques connurent aussi le genre didactique dans les livres sacrés contenant la doctrine religieuse et qui remontaient à la révélation de *Tagès* ou *Tagète* et de la nymphe *Vecu*, en latin *Vegonia*, (étr. : Begoe).

Nous ne savons rien sur les révélations et les enseignements de Vegonia; mais pour Tagète, la phrase de Censorinus : (*De die nat.*, 4, 13) *Tages qui disciplinam cecinerit extispicii :* « Tagète qui aurait chanté la doctrine des aruspices », et la citation des vers de Tagète par Giovanni Lido : « εκ των Ταγητος στιχων », nous autorisent à croire que la première rédaction de ses enseignements était en vers. Mais qu'ils aient été écrits en vers ou en prose, les livres de doctrine religieuse devaient contenir des éléments littéraires, et formaient un *corpus* comme nous apparaît la Bible dans laquelle se résume toute la littérature et l'histoire du peuple hébreu, dans les formes les plus variées de la poésie et de la prose.

Ce *corpus* étrusque, de doctrines civiles et religieuses était bien connu des Romains, puisque leurs chroniques racontent qu'ils envoyaient leurs jeunes gens en Etrurie pour l'étudier; mais quand l'Etrurie fut vaincue, ils préférèrent traduire les textes étrusques en latin, et les livres originaux, bien que conservés avec soin, (les livres de Vegonia étaient gardés avec les livres Sybillins dans le temple d'Apollon), ces originaux disparurent de l'usage et se perdirent pour toujours. Peut-être que l'unique reste de ces livres, et surtout la partie connue sous le nom d'*Acheruntici*, se trouve dans l'inscription de la Momie d'Agram, comme nous en parlerons plus loin.

Sous la domination romaine, les textes originaux disparurent donc de l'usage, mais non les textes traduits, qui devinrent l'organisme essentiel de la littérature latine, et vécurent jusqu'à la chute de l'Empire; toutefois il ne nous reste plus de ceux-ci que les noms des traducteurs, et quelques fragments dans les citations des auteurs classiques. On connaît aussi le nom de Tarquizio Prisco qui eut une telle renommée que *libri Tarquitiani* signifient : livres de la discipline étrusque, et avec le sien quelques autres noms. Mais, pourrait-on se demander, n'y a-t-il pas à déduire des fragments que les auteurs anciens rapportent quelques caractères et tendances de la littérature étrusque? Cela serait possible si ces fragments avaient la forme de citations textuelles, et nous en proposerons trois, entre autres, comme exemple.

5. — QUELQUES FRAGMENTS DE LIVRES SACRÉS

Servius nous réserve dans ses *Commentaires sur l'Enéide* deux citations tirées des livres de Vegonia, conservés dans le temple d'Apollon sur le Palatin, et qui révèlent la grande précision et la concision de forme du style étrusque, précision et concision que l'on retrouve dans le style de la jurisprudence romaine.

Une troisième citation, beaucoup plus importante, vient du texte des « gromatici » (auteurs qui ont traité de l'arpentage); elle a été extraite également des livres de Vegonia, où étaient notées les révélations de la nymphe Vegonia à Arunte Veltimno. Dans ce passage il est dit « que Jupiter choisit pour lui le territoire de l'Etrurie et ordonna la délimitation de diverses propriétés. » Personne n'avait le droit, expliquait le texte, de modifier ces limites et si quelqu'un se rendait coupable de quelque changement, les plus grands maux pouvaient s'abattre sur lui, le pays tout entier devait être bouleversé par les pires catastrophes : maladies, morts, tempêtes; et la citation se termine sur ces mots : « Mets un juste frein à ton cœur » *disciplinam pone in corde tuo.*

Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour compren-

dre que sous des mots latins, nous nous trouvons en face d'un texte étranger à la manière de sentir et de penser des Latins, surtout dans le rappel à la discipline intérieure de la conscience, et dans la teneur des sanctions qui dépendent, non pas des lois et des magistrats, mais de la volonté des dieux qui agissent au moyen de phénomènes naturels. Il faut noter également la forme impérative du texte, et se rappeler que la discipline étrusque était exposée sous forme de dialogue entre Tarconte qui interroge et Tagète qui répond; et nous pourrons aisément conclure que, si les doctrines religieuses étrusques se détachent nettement des doctrines helléniques, elles montrent au contraire de grandes analogies avec les littératures religieuses de l'Orient, non seulement dans le fond, mais aussi dans la forme.

En réunissant les diverses impressions recueillies sur l'ensemble des livres sacrés de l'Etrurie, on peut une fois de plus risquer une comparaison d'ensemble avec la Bible. Le style qui se manifeste dans les révélations de Vegonia ne fait que légitimer la comparaison, et encourager à l'étendre à d'autres littératures orientales, surtout à celles des Hittites, d'où les Etrusques tirèrent vraisemblablement leur science des aruspices.

Chacun sait que la langue des Hittites n'est plus un mystère et que les textes hittites sont lus et interprétés en toute sûreté, surtout à cause de la facilité avec laquelle ils admettaient dans leur rédaction des textes étrangers, qu'ils s'assimilaient tels quels, dans leur langue d'origine et sans modification. C'est ainsi que nous rencontrons chez les Hittites, dans le récit des cérémonies de leur culte, des chants propres aux peuples étrangers qui étaient sous leur domination; on voit donc que dans l'organisme civil et religieux de ce pays, chaque peuple assujetti conservait sa propre personnalité linguistique, et était admis à participer avec son langage, à la loi commune de la société dans laquelle il vivait. Il semble qu'il dut se passer chose semblable pour les importations de culture et de religion des Etrusques, et que, sans préoccupation d'originalité et sans scrupule de plagiat, ils transportèrent, exactement traduits dans leurs livres,

les passages des écrits étrangers qu'ils s'appropriaient.

On sait par Pline l'Ancien (XVIII, 3, 22), que les vingt-huit volumes *rerum rusticarum* de Magon avaient été, après la prise de Carthage, traduits du punique en latin sur l'ordre du Sénat romain. Or les « gromatici » citent ces volumes sous le nom de Magon associé à celui de Vegonia : *ex libris Magonis et Vegoniae auctorum;* ce qui fait supposer qu'après ou avant l'ordre du Sénat romain, on publia un ouvrage étrusque d'agriculture, dans lequel les enseignements de la nymphe toscane et de l'auteur carthaginois étaient fondus dans un seul traité.

6. — ÉLOQUENCE ET HISTOIRE. INSCRIPTIONS MÉTRIQUES

Il reste à parler de deux genres de la prose : l'éloquence et l'histoire. On n'a aucune donnée au sujet de l'éloquence, mais il peut se faire que de véritables oraisons (prises dans le sens oratoire) soient incluses dans les textes de discipline étrusque.

Quant à l'histoire, on sait que les Etrusques donnaient une grande importance à la division du temps, c'est-à-dire à la chronologie, qui est la partie fondamentale de tout récit ou discours historique. Mais le fait qu'aucun nom d'historien ne nous est conservé, dénote clairement qu'en Etrurie comme à Rome, on n'a pas cultivé l'histoire dans le sens littéraire du mot avant l'influence de l'historiographie grecque.

Les observations faites jusqu'ici résument les preuves qui peuvent permettre d'affirmer l'existence d'une littérature étrusque, preuves indirectes mais cependant suffisantes pour soutenir la thèse. On peut se demander si les inscriptions étrusques qu'on ne cesse de découvrir depuis la Renaissance ne forment pas un matériel d'information important d'où l'on pourrait tirer des preuves directes du goût littéraire aussi bien qu'artistique du peuple auquel elles appartiennent. Hélas! le fruit qu'on en extrait est bien insignifiant. En général les inscriptions très anciennes sont d'un contenu peu intéressant : noms propres de personne, charges et di-

gnités, et tout au plus l'indication des années. Pour les textes plus longs, on se heurte nous l'avons vu, aux difficultés d'interprétation; on accumule les conjectures, et la vraie signification des mots reste un mystère impénétrable : par exemple, dans les plus longues inscriptions connues de l'Etrurie, celle du cippe de Pérouse qui compte quarante-six lignes longues ou courtes, celle de la tuile de Capoue qui contient environ trois cents mots, celle de la Momie d'Agram qui en contient plus de mille cinq cents.

Pour l'inscription de la Momie, unique exemple de livre en toile de lin d'origine italique, qui a suscité tant d'espoirs à son apparition, elle a causé de nombreuses déceptions et l'on ne peut proposer que des conjectures à son sujet. On y a remarqué beaucoup de noms de divinités, souvent associés au mot *fleres* qui semble signifier « statue » ou autre objet de métal, ce qui a incité Skutsch à en déduire que l'inscription parle peut-être d'un des livres de Tagète qui traitait des statues frappées par la foudre. Au contraire, Herbig pense que le texte de la Momie se rapportait à la Momie elle-même, dont le nom aurait été écrit dans les premières lignes du texte : or ce fragment est perdu; l'opinion d'Herbig se base sur l'analogie des figures funéraires qui tiennent un livre ou un rouleau offrant le récit de leur vie. Elia Lattes a par ailleurs soutenu que le texte de la bande est le récit en vers des actes religieux célébrés pour la nouvelle lune du mois « Giovio » par une confrérie funéraire.

L'auteur, pour sa part, incline à une autre hypothèse : en réfléchissant à l'endroit où fut trouvée l'inscription et au lieu qui l'attache à une momie embaumée suivant l'usage égyptien; en rappelant que précisément les Egyptiens plaçaient entre les bandelettes des momies le livre des morts entier ou en partie, on peut croire que les fragments du livre en toile de lin portaient quelques passages des livres Acheruntici, qui parlaient du destin des âmes dans l'outre-tombe.

La contribution réelle que les inscriptions apportent à l'intime connaissance de la littérature étrusque a donc très peu de valeur; toutefois, si le savant descend à l'analyse

de ces matériaux, il peut en tirer de fortes présomptions et des conclusions utiles, importantes même, comme celle-ci : que les Etrusques possédaient une métrique de versification. Mais était-ce une métrique accentuative ou quantitative, une loi d'accent ou de mesure?

La métrique en usage parmi les Latins et les Grecs fut quantitative, et elle s'affirma dès le début des littératures de ces peuples dans l'hexamètre et le pentamètre; mais tout le monde sait qu'avant l'hexamètre les Latins employèrent un type de vers très variable dans sa composition et rebelle aux lois du vers héroïque, le vers dit saturnien. On le considère cependant comme ayant une base quantitative, et il se présente normalement divisé par la césure en deux parties dont la première prend l'allure d'un senaire ou d'un octosyllabe. Par exemple :

Divom empta cante (senaire).
Subigit omne Loucanam (octosyllabe).

Et l'on retourne ainsi à ce type de vers brefs de trois ou quatre pieds, qui sont à l'origine de l'antique poésie indo-européenne. Rappelons, pour ceux qui ont quelque connaissance du sanscrit, le premier vers de l'histoire du roi Nalo :

Asid raja Nalo nama | | Virasena suto bali.

Si nous lisons ensuite les inscriptions étrusques les plus longues, nous en trouverons beaucoup qui nous apparaîtront rédigées d'après des lois déterminées, que percevra une oreille un peu exercée.

Déjà, en 1890, en faisant connaître la très ancienne inscription de la tasse de Cerveteri (musée du Vatican, (pl. XXXI c), E. Lattes rappelait l'opinion émise par Orioli, « que l'épigramme était écrite en vers », et il la décomposa en deux couples régis, sans aucun doute, par un principe métrique :

Mi ni cetu ma mi maθu | ma ramlis'iai θipurenai
Eθe eraisie epana | mi ne θuna stafel equ.

On peut faire les mêmes remarques sur la plus longue

des inscriptions, tant discutée, de Novilara (fig. 10), dont les deux premières lignes présentent à l'oreille la même harmonie :

mini..is . erut . cadres taves
rotnem . uvlin . partemis

Le professeur Lattes a concentré la plupart de ses études sur l'inscription des bandes de la Momie, qu'il a analysée en la comparant au vers saturnien et à la poésie grecque, latine et médiévale, pour en arriver à cette conclusion que les règles fondamentales des vers saturniens latins se reflètent dans les vers de la Momie et que les valeurs d'accent l'emportent dans le vers saturnien comme dans le vers étrusque sur les valeurs quantitatives, ainsi qu'elles ont la prédominance dans l'heudécasyllabe ou le décasyllabe roman.

Il est vrai que la plupart des philologues n'ont pas accepté la conclusion favorable aux raisons de l'accentuation, mais il reste démontré que l'inscription de la Momie est peut-être entièrement composée en vers, dans lesquels se répètent les couples de senaires et d'octosyllabes qui sont à l'origine de la poésie indo-germanique, et où l'on voit une prédilection pour les allitérations qui ont engendré les assonances et les rimes de la prosodie néo-latine. Qu'on lise par exemple les vers suivants de la Momie :

Neri leanva Carsi | putnam θu calatnam
Vinum Usi trinum | flere in crapsti
Ais Cemnac fascis | rax θ sutánas celi.

Et qui ne sent l'harmonie de ces vers latins :

Divom empta cante | divom des supplicante
Dabunt malum metelli | Naevio poetae
Hone oino plairume consentiunt | Duonorum optimum fuisse virum
Vetus novum vinum bibo | Veteri novo morbo medeor?

On pourrait multiplier les exemples étrusques et latins, mais ceci suffit à prouver que les Etrusques possédaient une « métrique » du même type que celle qui était alors en usage chez tous les peuples avec lesquels ils étaient en contact. Mais ce n'est pas la seule conclusion qu'on peut tirer des inscriptions.

7. — ORDONNANCE DES ÉPIGRAPHES SELON LES RÉGIONS PRÉJUGÉS CONTRE L'ÉCRITURE

L'étude des inscriptions permet de comprendre pourquoi les aptitudes et les formes littéraires des Etrusques, égales sans doute à celles des Romains, n'ont pas eu le développement que l'on pouvait en attendre.

La répartition des inscriptions en Etrurie peut être comparée à la répartition des principaux centres démographiques de cette nation. L'examen des inscriptions montre que la plupart proviennent des territoires de Chiusi et de Pérouse; cela est assez naturel puisque la découverte et l'exploration des nécropoles prouvent que la population a toujours été dense dans ces régions. Alors, les régions de la Maremme toscane, non encore infestées par la malaria, étaient beaucoup plus peuplées qu'après la domination romaine, comme le démontre l'existence des métropoles qui y prospéraient *ab antico* : Volterra, Populonia, Vetulonia, Vulci, Tarquinia, Cera, Veio, et les très vastes nécropoles qui s'étendent dans ces localités, sont de véritables cités de morts. Mais comment expliquer que les territoires de Chiusi et de Pérouse fournissent environ 4.000 inscriptions, tandis que la région de la Maremme, trois fois plus peuplée, n'en a offert que 800?

Il est certain que la Maremme a été moins explorée que la campagne de Chiusi et de Pérouse; cependant, certaines villes comme Tarquinia et Cerveteri ont offert à l'étude, des tombes par dizaines de mille, mais 99 fois sur 100 ces tombes sont dépourvues d'inscriptions. Il est donc logique de penser que même en explorant toutes les nécropoles et tous les lieux de sépulture de cette région, le nombre proportionnel des inscriptions augmenterait peu. On pourrait penser que ce défaut d'inscriptions vient de ce que la population de ces campagnes était plus pauvre et moins développée dans les rites, les arts et la science. Mais cette explication n'a qu'une faible valeur, car les villes les plus riches et les plus prospères furent justement celles qui, de loin en loin, s'alignaient le long de la mer et qui entretinrent

a) Sacrifice de prisonniers troyens (Tombe de Patrocle).

b) Tête de Vel Saties (Tombe de Vulci).

a) Inscription bilingue de Chiusi.

le commerce maritime avec la Sardaigne, la Lybie et l'Asie Mineure; or dans leurs relations avec ces régions lointaines, elles puisèrent, sans nul doute, des notions religieuses

FIG. 10. — INSCRIPTION DE LA STÈLE DE NOVILARA (MUSÉE PIGORINI)

et artistiques, qui, importées dans toutes les métropoles de l'Etrurie, devinrent partie intégrante, substantielle et caractéristique de leur génie.

De plus, il est à remarquer que les tombes les plus fas-

tueuses ne portent pas d'inscriptions, dans quelque région qu'elles se trouvent. A Cerveteri, Tarquinia, Vetulonia, Populonia, on a découvert et exploré les tombes des grands tumuli qui appartiennent aux VIII^e^, VII^e^, VI^e^ et V^e^ siècles (avant J.-C.), alors que la puissance étrusque était à son apogée : or ces tombes ne portent aucune inscription gravée. Cependant l'alphabet et l'écriture étaient connus à cette époque, puisqu'on trouve de courtes phrases inscrites sur certaines pièces du mobilier funèbre des sépultures « a camera ».

En tenant compte de ces faits, on aboutit à une double conclusion : en premier lieu, que l'usage de l'écriture n'était pas répandu d'une manière uniforme, ou du moins, que l'usage d'écrire le nom sur les tombes, répandu dans la partie intérieure de l'Etrurie, n'était pas pratiqué chez les populations maritimes; (l'écriture semblant réservée aux affaires commerciales, civiles et religieuses). En second lieu, que l'absence d'inscriptions se remarquant dans les tombes les plus fastueuses, on peut admettre deux hypothèses : ou l'aversion pour l'écriture dérivait d'un préjugé de classe, ou elle était inspirée par un scrupule religieux devenu superstition. En effet, dans les civilisations primitives, où la vie religieuse et la vie civile sont intimement fusionnées, tout ce qui représente une innovation revêt facilement une apparence de profanation ou d'opposition aux lois révélées par les dieux : souvenons-nous du mythe de Prométhée, enchaîné sur le Caucase pour avoir enseigné aux hommes l'usage du feu. Il est donc probable que, parmi la haute société étrusque, l'introduction de l'écriture fut considérée avec méfiance comme une sorte de diablerie. Les signes écrits leur venaient à travers les mers, par l'intermédiaire d'hommes dont on connaissait l'habileté, mais aussi l'honnêteté relative : il était donc préférable, supposerons-nous, de laisser cet art aux commerçants, aux artisans et aux esclaves, tandis que les guerriers et la noblesse s'en passaient volontiers, même pour leurs monuments et leurs tombes. Ce seraient des raisons valables d'ordre et de caste, et explicables du phénomène observé.

Mais il s'en ajoute une autre que l'on peut trouver dans

une superstition : imaginons une civilisation qui s'est développée lentement, de l'âge de la pierre à celui du bronze, et dans laquelle le fer fait son apparition, le fer, ce métal sans couleur qui, non seulement domine le bois et le bronze, mais entame la pierre et y grave des signes magiques qui fixent la pensée et la parole. Ce corps inconnu pouvait bien paraître profanateur à qui avait grandi dans la civilisation de la pierre et du bronze, et ce sentiment expliquerait la répulsion qu'ils éprouvaient à graver des inscriptions sur les tombes ou les urnes funéraires.

On peut trouver une preuve de cette hypothèse dans le cérémonial observé par le collège romain des frères Arvali, collège qui eut des origines très anciennes et qui se perpétua jusqu'au III^e^ siècle (après J.-C.). Le collège des Arvali célébrait chaque année ses fêtes sur la colline de Monteverde, et parmi les obligations du culte, il y avait le rite de faire graver sur des tables de marbre les cérémonies accomplies, et le nom des confrères qui y avaient participé. Or, dans l'énumération, on mentionne chaque fois un *piaculum ob ferrum inlatum et ob ferrum aletum*, c'est-à-dire : un sacrifice d'expiation pour le fer introduit dans l'enceinte sacrée, et employé à l'incision du marbre pour y fixer l'inscription commémorative; ce sacrifice se faisait deux fois, avant et après la gravure. Que peut signifier cet acte de purification ou d'expiation, sinon que devant la nécessité de l'inscription, il fallait conjurer la profanation au moyen des deux *piacula* offerts aux dieux vengeurs.

Voilà peut-être la raison de la rareté des inscriptions aux époques les plus anciennes et les plus prospères de la puissance étrusque : ce fut un scrupule analogue à celui-ci, uni à l'aversion pour un art qui se prêtait à des abus et à des fraudes innombrables. Ce scrupule et cette aversion furent plus vivaces dans les localités et les classes sociales où l'on conservait plus intègre, plus pure, la coutume antique; comme les villes opulentes des bords de la mer eurent le contact le plus immédiat avec les importations d'écriture et d'alphabet, peut-être cette réaction fut-elle plus forte que dans les cités montagneuses de la péninsule, ce qui expli-

querait la pauvreté du matériel inscrit, dans leurs monuments et leurs nécropoles. Ces probabilités ont une portée encore plus large, si on l'applique à l'étude du phénomène littéraire; car une nation qui regarde avec défiance l'usage de l'écriture ne peut accorder une grande valeur à la profession des lettres, et alors, il arrive naturellement que ceux qui sont doués de talent poétique s'appliquent au dessin, à la peinture, à la plastique, et si un homme de génie veut confier l'expression de son âme et de ses passions à la parole, il compose des chants destinés à se perpétuer par la mémoire sans les écrire.

Et c'est peut-être la raison principale pour laquelle les Etrusques, bien que portés par nature au culte des arts et des lettres, n'ont pas fixé par l'écriture dans la pierre et dans les livres, des œuvres de longue durée. Il advint sans doute pour les Etrusques, ce que Cicéron a observé pour la littérature latine primitive : le phénomène est identique, et les paroles des Tusculanes de Cicéron (liv. I, 2, 4) : *Honos alit artes, omnesque incenduntur ad studia gloria, iacent que ea semper, quae apua quosque improbantur* (1), peuvent s'appliquer aux Etrusques, comme aux anciens Latins à qui elles furent adressées. Cicéron expliquait ainsi la pauvreté des arts et des lettres latins, en face des splendeurs de l'art et de la littérature grecs.

Nous nous sommes demandé si les Etrusques ont eu une littérature : il semble, après cette étude, qu'on puisse répondre affirmativement; ils ont eu une littérature (et des ouvrages littéraires malheureusement perdus pour nous), qui très probablement, comme la littérature latine des premiers siècles n'ont pas eu le développement dont ils étaient capables. La cause en fut les préventions, soit de superstition religieuse, soit de caste comme nous l'avons vu, qui tenaient en discrédit l'usage de l'écriture, préjugé qui se faisait encore sentir à Rome dans des confréries privées, jusqu'au début de l'ère chrétienne, et qui anémia l'essor de la plus brillante période étrusque. Mais il reste confirmé que les Etrus-

1. Trad. : « Les honneurs accordés stimulent les arts; tous sont attirés par la gloire à cultiver l'étude, et les arts qui n'obtiennent pas l'applaudissement unanime restent toujours en bas. »

ques sont un peuple digne du voisinage des Romains et qu'ils ont préparé la mission civilisatrice de ceux-ci.

Quelle que soit leur contrée d'origine, le fait d'avoir civilisé le centre de la péninsule, de l'avoir peuplé de monuments qui, malgré des reflets orientaux et grecs, portent un caractère national indiscutable; le fait d'avoir marqué leur empreinte dans l'art romain avec une telle force qu'elle refleurira dans la merveilleuse Renaissance toscane, leur donnent droit de cité en Italie. Et comme Italiens nous devons considérer les Etrusques comme des chefs de race dans notre nation, aujourd'hui surtout où celle-ci s'achemine à une puissance universelle, en appelant à faire partie de son organisme civil et politique, tous les peuples qui se trouveront en contact avec elle. Elle prouvera ainsi une fois de plus que la source de toute grandeur et de toute civilisation est dans la discipline et l'esprit qui familiarise les peuples avec les arts de la paix et de la justice, tandis que l'égoïsme et une stérile jouissance improductive détruisent, non seulement les hommes et les familles, mais plus encore les villes et les nations.

L'ETRURIE ET ROME DANS L'HISTOIRE D'ITALIE

Il n'est pas douteux que l'histoire de l'Italie dans l'antiquité se résume dans ces deux noms : Rome et Etrurie. Avec le nom de l'Etrurie, l'Italie a commencé à faire sentir sa puissance dans la Méditerranée; avec le nom de Rome elle a atteint l'apogée de la grandeur et subjugué le monde antique, et maintenant encore, avec les monuments, les traditions, la pensée civile et religieuse que cette ville représente, elle tient liées à elles toutes les nations du monde. Mais Rome n'a pas trouvé en elle-même tous les éléments nécessaires à sa grandeur : elle en puisa beaucoup chez les peuples qu'elle a soumis, et surtout en Etrurie.

Les preuves de ces emprunts et de ces assimilations ont été exposées précédemment; mais il n'est pas inutile de les rappeler dans une rapide synthèse en terminant, parce que c'est en les embrassant d'un seul regard qu'on pourra en comprendre la valeur et en tirer les conséquences nécessaires.

1. — ASCENSION ET DÉCADENCE DES ÉTRUSQUES

Le siège principal des Etrusques fut dans la partie de l'Italie Centrale comprise entre l'Apennin, le Tibre et la mer (voir carte p. 13). Là surgirent leurs capitales, là s'intensifia la culture de la terre et l'industrie métallurgique; de là partirent les navires vers l'Orient, et les colons qui devaient porter au sud et au nord les premiers rudiments de la civilisation. Bientôt le nom étrusque s'étendit des Alpes au golfe de Salerne, réunissant en un seul Etat la

partie la plus belle et la plus riche de toute la péninsule. Ce fut la première tentative d'unification enregistrée par l'histoire, et elle eut l'avantage de n'être pas accompagnée de sang versé et de dévastation.

La chose était différente le long des côtes de la mer. Les antiques navigateurs de la Phénicie, leurs sucesseurs carthaginois et les colons grecs, sillonnaient la mer le long des côtes, et les relations des Etrusques avec eux durent être au début pacifiques. D'une part, les Etrusques sentaient l'immense avantage des relations avec ces peuples qui leur apportaient des produits inconnus en Italie, et l'enseignement de techniques dans toutes les branches de l'industrie; d'autre part, ces premiers colons n'avaient pas de projets de conquêtes, et se contentaient de leurs trafics. Les Carthaginois pensaient surtout à aménager de belles propriétés, et à les défendre contre les agressions des Grecs : ils se trouvaient ainsi en parfait accord avec les Etrusques et devenaient leurs plus fidèles alliés. C'est durant cette période (VIII^e^ au VI^e^ siècle avant J.-C.), que grâce à l'amitié punico-phénicienne, les Etrusques eurent les plus importantes relations commerciales avec l'Orient asiatique, par une ligne de navigation qui côtoyait l'Egypte, la Cyrénaïque, la Tripolitaine, les possessions carthaginoises, la Sicile, la Sardaigne et les côtes de la mer Tyrrhénienne. Outre les échanges commerciaux, les Etrusques acquéraient quelques pratiques religieuses, l'art de conduire les navires et de parcourir la mer; ainsi ils devinrent bientôt une puissance maritime qui, unie à celle des Carthaginois, disputa aux flottes grecques la possession de la mer Tyrrhénienne. Et le jour arriva bientôt où les Etrusques sentirent l'importance pour l'Italie Centrale, de la sécurité des voies de mer.

La première connue de leurs luttes navales, fut contre les Grecs de Phocée. Au milieu du VI^e^ siècle (avant J.-C.), les Perses attaquèrent les florissantes cités helléniques d'Asie Mineure; l'une d'elles, Phocée, tente de se transporter en Corse, où elle avait des cultures, à Alalia. Les Etrusques, maîtres du reste de l'île et de l'Italie Centrale, et les Carthaginois inquiets pour leurs possessions de Sardaigne,

voient la menace dans ce geste et provoquent la première bataille internationale sur mer, où se trouvaient affrontés les représentants des trois continents d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Le génie grec l'emporta, mais avec de telles pertes que les Phocéens préférèrent abandonner la mer Tyrrhénienne à leurs adversaires.

Ce fut alors l'apogée de la puissance étrusque, mais ce fut aussi le commencement de sa décadence. Les populations du Latium, soutenues par les Volsques, par les Samnites, et plus encore par les Grecs de Cumes, commencèrent à lever la tête, et par la victoire de l'Ariccia à la fin du VI[e] siècle, séparèrent pour toujours la domination étrusque du nord de celle du sud. Ainsi se cimentait la première ligue latine qui devait bientôt suivre la destinée de Rome en acceptant sa suprématie.

Les Etrusques s'aperçurent bientôt de leur affaiblissement, devant les attaques répétées des Grecs de Cumes, et ils pensèrent s'emparer de cette ville pour s'assurer par mer un nouvel accès aux cités de la Campanie. Ce fut la seconde tentative pour éloigner de la péninsule la dangereuse concurrence grecque; mais cette fois les Etrusques ne purent avoir le secours des Carthaginois, tandis que les Cumains obtinrent l'aide de Géron de Syracuse. La bataille de Cumes en 474 (avant J.-C.) fut une défaite pour les Etrusques dont ils ne se relevèrent pas : à dater de là, on n'entendit plus parler d'entreprises navales étrusques, et leur puissance s'effondra.

2. — GUERRES ET TRÊVES ALTERNÉES AVEC ROME

Cinquante ans plus tard, les Samnites anéantissaient la domination étrusque dans la Campanie, et l'invasion gauloise la supprimait également dans l'Italie du Nord; en même temps la lutte contre Rome devenait plus acharnée, lutte défensive de l'Etrurie qui vit alors la chute de Veio et la soumission de Cere. Après une trêve de quarante ans, les Etrusques aidés des Ombriens et des Gaulois tentent

une dernière chance de résistance, et c'est la mémorable bataille de Sentino, qui affaiblit pour toujours, non seulement les Etrusques, mais les Ombriens et les Gaulois Senons (295 avant J.-C.), et la guerre se termine avec la soumission de Pérouse, Volsinium et Arezzo qui s'allient avec Rome.

Dès lors l'unité de l'Etrurie est brisée; il n'y aura plus que des tentatives isolées de revanche, avec l'unique résultat de pousser davantage les Romains à assujettir complètement cette nation ennemie. Peu à peu les Etrusques en vinrent à penser qu'il était impossible de lutter contre Rome, et qu'il valait mieux vivre en paix avec elle. On a une preuve évidente de cette résignation et de cette disposition à accepter un *modus vivendi* : ce fut pendant la période heureuse pour Carthage des guerres puniques; quoique ancienne alliée de Carthage, l'Etrurie renonça à ses traditions d'amitié et préféra l'invasion d'une de ses dernières contrées libres, plutôt que de se détacher de Rome. Quand Scipion l'Africain voulut tenter une expédition sur les côtes d'Afrique, les populations étrusques soutinrent de leurs propres moyens une partie de l'entreprise. Cependant, un siècle plus tard, il y eut un soulèvement général du Latium. Une révolution intestine fit cause commune avec les Etrusques et les Italiens voisins contre Rome qui semblait exercer alors sa tyrannie et abuser du dévouement aveugle du peuple, de ses asservis et de ses alliés.

On sait que Rome triompha, mais elle accorda peu à peu aux vaincus ce qu'elle leur avait refusé en bloc. Pour l'Etrurie seule, la répression fut impitoyable car ce fut par elle que la cause des rebelles se trouva liée à celle des partisans de Marius, et la vengeance de Sylla s'abattit férocement sur elle. Ses villes furent détruites et toute la région systématiquement dévastée : ce fut l'arrêt brutal de toute une antique civilisation dont nul ne pouvait prévoir les conséquences, car à partir de ce jour la Maremme et le Val de Chiana s'appauvrirent et se dépeuplèrent, pour devenir des lieux maudits et hantés par la mort. L'Etrurie, mortellement frappée, se replia sur elle-même : elle cessa de vivre comme nation et comme civilisation, et ce qui lui restait

de vital s'écoula par l'antique voie du Tibre et se confondit avec la civilisation romaine.

Ainsi, des deux grands noms sur lesquels pivote l'histoire de l'Italie antique, l'un a disparu, et le sort de l'autre va être lié à la civilisation du monde.

3. — TALENTS COMMUNS AUX ÉTRUSQUES ET AUX ROMAINS

Les Etrusques et les Romains eurent dans leur caractère de nombreux points communs, des éléments de base, indispensables pour la grandeur civile et sociale, mais avant tout l'habitude de l'observation.

L'observation est l'instrument principal de la science, le ressort le plus puissant du progrès, et c'est à elle qu'on doit les grandes découvertes qui ont transformé la vie et la civilisation modernes. Les Etrusques en firent preuve dans l'étude de la science des aruspices, de la foudre, et des phénomènes naturels, pour en déduire la volonté des dieux. Nous retrouvons le même esprit superstitieux chez les Romains, mais aussi l'habitude de l'observation dans l'art de la construction; ils l'étendirent aux éléments de l'ordre civique, de la moralité publique et privée, afin de les coordonner aux intérêts supérieurs de la famille et de l'Etat, et parfois de les y subordonner; de nombreuses générations de juristes s'exercèrent dans cette étude et constituèrent ces monuments de sagesse civile, recueillis par les siècles suivants dans les institutions, dans le code, dans le digeste, qui sont encore la base de la vie publique et privée moderne.

Un second élément commun aux Etrusques et aux Romains est leur grande facilité d'assimilation. Les Etrusques s'assimilèrent avec facilité les enseignements tirés de l'Orient dans les arts ou les doctrines. Mais les Romains comme les Etrusques ne se sont jamais soustraits à l'action des autres peuples et des autres races plus proches; ils s'assimilèrent aussi l'Occident, tout en prenant ce qu'il y avait de meilleur dans les arts et les sciences de l'Orient; Rome devint ainsi le creuset où se fondirent les civilisations

de l'Orient et de l'Occident, et dans ce riche berceau, l'humanisme prit naissance.

Un troisième élément commun aux deux peuples est le scrupule dans l'observance des normes adoptées dans la vie civile et religieuse : c'est une qualité qui s'associe souvent à l'esprit d'observation; une fois atteints de bons résultats prouvés par l'expérience, on croit facilement qu'ils sont le *nec plus ultra* de la sagesse humaine, et l'on ne veut plus s'écarter des chemins éprouvés, soit dans le champ des forces physiques, soit dans le domaine spirituel : Etrusques et Romains l'ont prouvé dans leur fidélité au cérémonial religieux.

Une quatrième note caractéristique, commune aux deux peuples, est l'amour du faste et de l'opulence, qui se manifeste dans les riches insignes des magistrats, l'ordonnance des rites, la pompe des funérailles et des triomphes, le mobilier somptueux des mausolées.

Ce qui distingue aussi les Etrusques est l'esprit de liberté qui régnait entre les peuples qui constituaient la nation : les villes et les provinces fédérées jouissaient d'une grande autonomie; le lien qui les unissait était de nature religieuse et morale, et n'empêchait pas les initiatives locales qui se développaient indépendamment des sentiments et de la volonté du reste de la nation.

Les expéditions faites par Cere dans les mers Tyrrhénienne et Ionienne, et la longue guerre de Veio contre Rome prouvent la liberté d'action que chaque province avait en face des provinces voisines. On retrouve cette même indépendance dans les monuments : par exemple un cippe, une urne funéraire ou un sarcophage de Pérouse est différent des cippes, des urnes funéraires, des sarcophages de Chiusi, Cere, Volterra, etc... Dans la structure sociale, nous ne trouvons ni sectes, ni sociétés réservées à des classes particulières de citoyens, ou subordonnées à des formalités impérieuses révélées aux seuls affiliés, comme dans le monde grec. Aussi la discipline étrusque est ouverte à toutes les classes, comme les livres sacrés sont ouverts et accessibles à tous les citoyens.

Le même esprit de liberté se retrouve, sur une plus large échelle à Rome, dans la culture et dans la politique. Rome recpecta toujours les coutumes et les cultes des villes et des nations soumises; d'autre part, grâce à un sage réseau de colonies, municipes et villes fédérées, elle forma entre les peuples subjugués une hiérarchie de droits et de privilèges, dans laquelle étaient conciliées les aspirations et les autonomies locales. En coordonnant le culte de la liberté avec le respect de l'autorité supérieure de l'Etat, Rome a marqué un pas décisif de l'histoire : et quand, affaiblie par les convulsions intérieures et les attaques aux frontières, elle crut trouver une voie de salut dans l'absolutisme, elle tomba vite dans la décadence, entraînant dans sa chute les nations assujetties.

4. — DÉFAUTS PARTICULIERS DES ÉTRUSQUES : PACIFISME ET RÉGIONALISME

Comment se fait-il que malgré leurs qualités essentielles communes, les Etrusques et les Romains se combattirent avec tant d'acharnement, jusqu'à ce que l'emporte le plus barbare de ces deux peuples? Nous trouvons la réponse à cette question par les graves défauts qui détachèrent les Etrusques des Romains et les laissèrent inférieurs à eux.

Il y avait chez les premiers une tendance marquée à la vie tranquille, qui dégénéra en pacifisme; puis une vraie répulsion pour une efficace coopération nationale, qui fit que l'Etat se renferma partiellement en lui-même, et qu'une partie notable de la population évita de participer aux entreprises d'intérêt général. Ces deux défauts : pacifisme et régionalisme, empoisonnèrent la puissance étrusque, mais ils s'expliquent par la manière même dont fut faite la conquête étrusque.

Il est communément admis que les Etrusques connaissaient l'usage du fer quand ils s'installèrent en Italie; au contraire, les populations qui les avaient précédés conservaient encore la civilisation du bronze. Il est aisé de comprendre l'immense supérorité qu'avaient sur elles les Etrus-

ques au point de vue de l'industrie et de la guerre; de là, la facilité de leur conquête et le maintien de leur domination. Mais il ne faut pas oublier que cette facilité même leur a nui : les luttes sanglantes, les dangers supportés en commun, l'allégresse d'une victoire longuement disputée, sont justement les facteurs efficaces d'une solide unité nationale et d'un fort organisme d'Etat. Or, les Etrusques ne connurent pas ces luttes, ne sentirent pas le besoin de s'unir tous ensemble dans un effort désespéré, même quand Rome devint une proche menace; ils restèrent unis par le seul lien idéal et religieux : c'était trop peu pour acquérir un esprit national et pour établir de solides institutions militaires.

Aussi, point de forte unité chez eux, point de grande métropole. Beaucoup d'œuvres d'art et de tombes somptueuses, mais pas de chef-d'œuvre artistique, pas de monument national, symbole de la patrie. Et quand plus tard, leurs voisins du sud et les nouvelles populations barbares du nord les attaquèrent, les Etrusques se trouvèrent incapables d'une longue résistance et devinrent facilement la proie des plus forts.

Rome, au contraire, eut une enfance dure et une jeunesse de luttes. Elle ne fut pas favorisée par la fertilité du sol et se trouva entourée de voisins tenaces et laborieux, sur lesquels elle dut conquérir pied à pied son indépendance, pour arriver lentement à les dominer et à les obliger à faire partie de son organisme d'Etat. Elle ne pouvait donc pas cultiver la plante vénéneuse du pacifisme; le jeune Romain comme le jeune Spartiate, apprenait à manier les armes et à affronter les risques de la bataille; le paysan quittait sans difficulté son champ, et le pasteur son troupeau, comme l'artisan ses outils, pour accourir au Champ de Mars à l'appel des consuls. Et l'histoire de Rome aux premiers siècles, est une suite continuelle de guerres coupées de courtes trêves. Les ennemis se groupent et se multiplient autour d'elle : les douze Etats confédérés de l'Etrurie, épaulés par les Ombriens et les Gaulois se soulèvent; Pyrrhus, de victoire en victoire, s'achemine vers le Latium; Annibal campe

non loin de ses murs; la terreur envahit le Sénat, mais Rome ne pense pas à demander une trêve ni à négocier des accords; elle affronte le danger, va droit au but, et bientôt le Latium, la Campanie, l'Etrurie, tout le reste de l'Italie et les peuples de l'Afrique, de la Grèce et de l'Occident deviennent ses sujets.

Et comme il n'y eut pas de pacifisme à Rome, il ne put jamais y avoir en elle et dans les régions subjuguées aucune tendance d'autonomie et de séparatisme. Rome put connaître les luttes intérieures, surtout entre patriciens et plébéiens; mais en face des ennemis extérieurs, elle fut toujours unie et compacte comme un seul homme. Quand un nouveau pays était conquis, c'était sa propre organisation qui, savamment adaptée, se transformait en celle de la République et plus tard de l'Empire : faire partie de l'Etat romain, c'était faire partie de la cité même de Rome élargie, c'était devenir ses citoyens. C'est pourquoi, arrivée au sommet de sa puissance, la ville de Romulus et de la Louve pouvait dire par la bouche d'un poète des Gaules, Rutilius Numazianus, qu'elle avait fait des habitants du monde les citoyens d'une seule ville, *Fecisti patriam diversis gentibus unam.*

Comment l'Etrurie aurait-elle pu résister en face d'un esprit guerrier aussi résolu et aussi puissant, devant un organisme d'Etat si coordonné et aussi compact? Dans le choc violent, le prestige des arts, de la culture et de la civilisation, non soutenu par de solides vertus militaires et politiques, fut inutile, et l'Etrurie cessa vite d'exister comme nation, avant même que ses aruspices en aient annoncé la fin dans les livres fatals.

Mais, disons tout de suite que Rome fut digne de sa victoire, car par l'heureuse assimilation qu'elle en fit, ce qui, dans les peuples vaincus était le fruit d'une civilisation et d'un art supérieurs, ne fut pas entièrement perdu.

5. — PUISSANCE ASSIMILATRICE DE ROME

Comme nous l'avons remarqué plus haut, Rome eut de commun avec les Etrusques une grande faculté d'assimila-

tion; mais Rome développa ce don au plus haut degré, et sur une extension de temps et d'espace que personne n'aurait pu imaginer. Les Etrusques furent les premiers sur lesquels s'exerça cette faculté. La supériorité de la culture voisine et la contiguïté des territoires en furent les coefficients les plus efficaces, car Rome commença, très avant la conquête, à confier aux Etrusques l'instruction supérieure de sa jeunesse, et des siècles devaient passer avant qu'ils apprissent à connaître et à admirer d'autres monuments d'art et de littérature que ceux qui les avaient formés; avant qu'Ennius, Plaute et Térence fissent entendre dans l'idiome encore rude des Latins quelques grâces de la Muse hellénique.

Dans la suite des temps, ce ne sont plus les Romains qui iront étudier en Etrurie, mais ce sont les Etrusques qui viendront à Rome. Nous le savons d'une façon explicite pour ce qui concerne la « discipline étrusque », c'est-à-dire le droit (1), et nous pouvons le présumer pour toutes les branches de l'art et de la science. Et cette affirmation contraire d'Horace ne peut avoir grande valeur :

> Graecia capta ferum victorem cepit et artes
> Sutulit agresti Latio.

Si Horace entendait dire par ces vers que les arts et les lettres romaines de son temps étaient une nouvelle floraison de l'art et de la littérature grecs, personne n'oserait lui donner tort; mais s'il a voulu affirmer que ce refleurissement était une conséquence directe et immédiate de la conquête de la Grèce par Rome, il aurait grandement exagéré, et cela parce qu'il dédaignerait ainsi de faire remonter les origines de la grandeur romaine aux apports des peuples soumis et anéantis par la jalouse métropole. Il est juste de reconnaître que la pensée d'Horace ne pouvait se soustraire à l'impression que devait produire la Rome de marbre de l'époque d'Auguste, en comparaison de la Rome de brique au temps de la République : les temples, les ther-

1. Ou plus exactement « l'aruspicina ».

mes, les basiliques, et surtout l'« Ara pacis » portaient, si claire et si lumineuse l'empreinte grecque, qu'il pouvait oublier les œuvres plus modestes de l'art étrusque devenu l'art national. La sentence d'Horace ne saurait donc infirmer les déductions précédentes.

6. — PEUPLES APPELÉS A COOPÉRER AVEC ROME AU PROGRÈS CIVIL

Rome ne s'est pas contentée d'assimiler les arts, les doctrines et les coutumes des autres nations : elle a attiré à elle les hommes les meilleurs et les a associés à ses entreprises et à sa fortune; en d'autres termes, elle a su appliquer le grand principe de la coopération sociale à ceux même qu'elle venait de réduire; elle leur en faisait sentir les bienfaits matériels, et ce fut la raison première et principale de sa grandeur, de la pérennité de son action, et de sa renommée à travers les siècles.

L'effort continuel de tant de guerres aurait fatalement produit en elle l'épuisement, si elle ne se fût renouvelée de temps à autres grâce à des éléments nouveaux et riches de nouvelles énergies, et sans que pour cela la sécurité de l'Etat fût menacée. Le prestige que Rome s'était acquis était tel que chacun se sentait devenu aussitôt romain d'élection et de cœur. Et quand César étendait le droit de cité aux Cisalpins et appelait au Sénat les meilleurs citoyens gaulois, il obéissait à une loi historique et ajoutait de nouvelles bases très solides à la future grandeur de Rome.

L'histoire de l'Etrurie est celle de toutes les régions de l'Italie, et peu à peu de tout le monde antique, qui, attiré dans l'orbite de Rome, a fini par en devenir une partie essentielle et par en partager le sort. Si nous demandons à l'histoire d'où vinrent à Rome les premiers maîtres de l'art, elle nous montrera la Louve du Capitole et les antiques sépultures des Scipions; elle nous rappellera les *tuscania signa* et les deux mille statues qui furent transportées de Volsinium à Rome.

Si nous demandons aux architectes romains d'où ils tirè-

a) La Momie d'Agram.

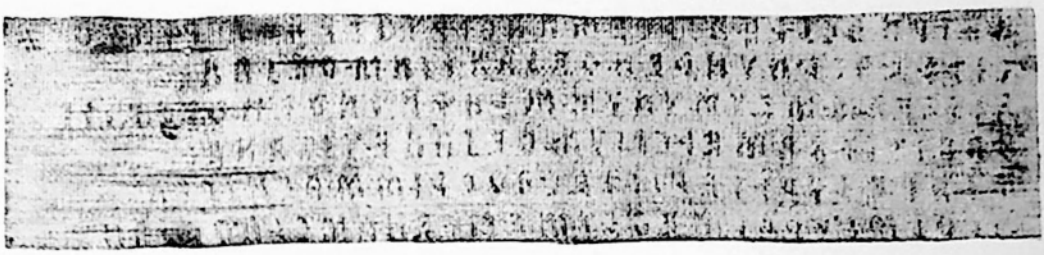

b) Fragment d'inscription de la Momie (côté face).

c) Reproduction d'une inscription de Cerveteri.

Monument funéraire de Toscane.

rent les règles pratiques, fondamentales de la construction, l'idée maîtresse des masses complexes d'arcs, de voûtes et de coupoles, ils indiqueront les murailles et les portes étrusques, les canaux, les tombes qui, aux premiers temps de Rome, devaient briller dans toute leur splendeur.

Si nous passons des arts aux lettres, n'est-ce pas Virgile de Mantoue et Tite-Live de Padoue qui ont immortalisé les origines de Rome et en ont préconisé la mission providentielle dans le monde?

Ne suffit-il pas de nommer Tacite de Terni, Horace de Venosa, Properce d'Assise, Ovide de Sulmona, Juvénal d'Aquino, les deux Pline de Côme, Lucain, Sénèque, Columella et Martial d'Espagne? Plaute n'est-il pas venu à Rome de Sarsina, Térence de l'Afrique, et Eunnis de la Grande Grèce? Quand l'Empire et les lettres tombèrent en décadence, les provinciaux ne soutinrent-ils pas la bonne renommée de la métropole? Orosio d'Espagne, Rutilius Numazianus, et Ansonius des Gaules, saint Jérôme de la Dalmatie, Claudianus d'Alexandrie, etc...; tous dirigent leurs regards vers la reine du Tibre, en exaltant ses gloires et pleurant ses malheurs. Les empereurs eux-mêmes, qui firent la gloire de Rome, n'étaient pas, pour la plupart, citoyens romains, mais ils firent d'elle leur patrie d'adoption : tels furent Vespasien venu de Rieti, Nerva de Narni, Trajan et Théodose le Grand d'Espagne, Dioclétien de Dalmatie, Constantin d'Illyrie, et Septime Sévère d'Afrique.

7. — CONTINUITÉ DE L'ACTION CIVILISATRICE DE ROME

Telle fut l'action exercée par Rome sur les peuples qui lui furent soumis : en tirer les forces les meilleures, et les réunir en un seul faisceau pour les faire contribuer à la grande œuvre de la civilisation et du progrès humains.

Cette œuvre ne prend pas fin avec la Rome antique, mais elle continue sous d'autres formes et par d'autres voies pendant tout le Moyen Age jusqu'à l'époque moderne. Deux siècles à peine ont passé depuis l'invasion des Goths d'Alaric, et voilà que d'autres troupes de Barbares arrivent du

nord par les antiques voies consulaires; mais ils ne viennent pas pour détruire, ils ne portent pas d'armes et ne chantent pas d'hymnes de guerre; ils cherchent une tombe à vénérer, un vieillard à qui demander une bénédiction. Ce sont les Anglais, les Francs, les héritiers des anciens envahisseurs que Rome a apprivoisés, et qui reviennent à elle comme des fils à leur mère. Ce sont les premiers pèlerins autour du tombeau de Pierre : ils se renouvelleront sans trêve jusqu'à nos jours, vers des buts différents mais tous romains, appelés par la foi, l'histoire et l'art.

Rappelons avant de terminer, une grande page de l'histoire, qui est une confirmation de ce que nous venons d'étudier, une page de l'histoire de la Renaissance romaine.

La période des invasions barbares est close, et les luttes des investitures ont cessé; l'Italie se réveille d'un sommeil séculaire : quelles sont les régions qui accueillent dans la plus large mesure les nouveaux germes et les cultivent avec le plus d'amour, sinon les descendants de l'antique Etrurie, la Toscane et l'Ombrie. Assise, Gubbio, Pérouse, Arezzo, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Orvieto, voient éclore une pléiade d'architectes, de peintres, de sculpteurs, de poètes, de chroniqueurs, qui se déclarent fils de Rome et se dirigent vers elle comme vers la patrie commune. Et Rome pendant longtemps reste à l'écart, enveloppée dans son manteau de ruines, jusqu'à ce que l'instinct maternel se réveille en elle et qu'elle réponde aux voix qui lui rappellent son immortelle mission. Alors elle accueille dans ses murs Donatello, Brunelleschi, le Pérugin, le Pinturicchio, et ils en repartent transformés par le « miracle romain »; d'autres y fixent leur destinée, comme Bramante, Michel-Ange, Raphaël, et leur œuvre, dépouillée de tout vestige régional, se transforme en un art d'universalité qui fait époque dans l'histoire, comme la coupole de Saint-Pierre, les fresques de la Chapelle Sixtine, les Chambres et les Loges de Raphaël.

Ainsi, Rome a su récompenser, par le don d'une gloire immuable, tous ceux qui, accourant vers elle, lui ont consacré leur génie, leur volonté et leur travail; une fois de plus elle a prouvé que tout ce qui est vraiment grand dans le

monde est le résultat d'une large et sage collaboration, dans laquelle, sous une direction commune, chacun tient sa propre place, cherche et atteint son propre but.

Les nations sont comme les individus : celui qui ne se connaît pas lui-même ne pourra pas mesurer avec certitude ses propres forces, et atteindra difficilement avec son propre travail, le but désiré. De même, une nation qui n'a pas la connaissance exacte de sa propre valeur matérielle et morale, ne peut tendre à la vraie grandeur : car les forces d'une nation ne sont pas seulement dans les volontés et les aptitudes des citoyens qui la composent, mais plus encore dans le patrimoine idéal et moral de son histoire, et dans ses éléments ethnographiques.

L'Etrurie nous a enseigné beaucoup de principes utiles, même avec ses erreurs, et ils sont demeurés d'une permanente valeur pratique. C'est pourquoi, en dignes fils de la Rome des conquêtes, nous devons chercher les sources de notre grandeur dans toutes les provinces qui ont contribué à enrichir le patrimoine commun : avant tout dans la Toscane et l'Ombrie qui sont les plus anciennes et les plus illustres continuatrices de la nation étrusque.

C'est une sagesse et une richesse si notre patrie et nous-mêmes savons nous reconnaître dans l'étude du passé.

Comme l'aigle volant sur les cimes inaccessibles embrasse d'un regard les vallées, mesure et choisit son but, et repart les yeux fixés sur le soleil; ainsi, toujours fidèles au même idéal, affermis par notre passé et forts de la volonté de tous nos concitoyens, nous pouvons nous fier encore à notre génie et à notre destin.

Ce destin, admettons-le néanmoins, peut réserver quelques désillusions et quelques déceptions; mais alors même, notre patrimoine de traditions et de souvenirs nous maintiendra dans une valeureuse énergie, parce que non seulement :

..... C'est un don des dieux
De rester fier dans le malheur.

ainsi que chanta Ugo Foscoli, le poète des « Sepolcri », mais parce que, plus grande encore que de rester fier, est la pos-

sibilité de se relever rapidement de la misère, pour effacer les erreurs et regagner le temps perdu.

Grâce aux formations militaires, civiles et religieuses de Rome, l'Italie a réparé les tristes conséquences des invasions barbares, elle a refleuri à une nouvelle vie après l'obscurité du Moyen Age, dans l'admirable Renaissance; par elles encore, à travers d'autres siècles, la même nation se retrouve, celle qui reconnaît en soi la voie tracée par la Rome antique, et qui consolidera ses propre forces pour garantir la moisson des siècles à venir.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

CHAPITRE PREMIER. — ORIGINE DU PEUPLE ÉTRUSQUE ET EXTENSION DE SA PUISSANCE 11

1. Opinions généralement admises sur l'origine des Etrusques, 11. — 2.Provenance orientale, 14. — 3. Provenance septentrionale, 16. — 4. L'Etrurie centrale et sa population, 18. — 5. L'Etrurie septentrionale, 18. — 6. L'Etrurie méridionale. Le Latium et la Campanie, 20.

CHAPITRE II. — L'ÉTAT ET LA FAMILLE 24

1. Les villes principales de la Confédération et les douze « lucomonies », 25. — 2. Les réunions fédérales du « Fanum voltumnae », 28. — 3. Durée de la coutume du « Fanum voltumnae ». L'inscription de Spello, 31. — 4. Constitution privée de chaque ville, 32. — 5. Morale de la famille, 38. — 6. Constitution de la famille. Importance sociale de la femme. Mariage, 40.

CHAPITRE III. — AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.. .. 43

1. Contribution des villes étrusques à la formation de la flotte de Scipion l'Africain, 43. — 2. Art pastoral, chasse, pêche, 45. — 3. Extension du terrain cultivé et répartition des agriculteurs, 46. — 4. Salubrité et fertilité du territoire, 47. — 5. Petite et grande industrie, 49. — 6. Industries artistiques : bronzes, orfèvreries, vaisselle, 51. — 7. Commerce, navigation, monnaies, 54.

CHAPITRE IV. — LA RELIGION ET LE CULTE 58

1. Matériaux d'études : le foie de Piacenza, 59. — 2. Les miroirs, les calendriers. Les sources littéraires, 63. — 3. Les noms des divinités, 66. — 4. Ordonnance hiérarchique, 69. — 5. Relations entre les divinités et analogies avec les divinités romaines, 74. — 6. Cosmogonie et outre-tombe, 77. — 7. Culte : collèges sacerdotaux, 80.

CHAPITRE V. — DOCTRINES, RITES ET DISCIPLINES ÉTRUSQUES .. 85

1. Origine et caractère propre de la discipline étrusque. Livres des aruspices, des fulgurales et des rites, 86. — 2. La science des aruspices, 88. — 3. La doctrine de la foudre, 93. — 4. Les livres rituels. Fondation des villes et des temples. Division des terrains, constitution de l'Etat, 101. — 5. Les livres de fatalité. Durée de la vie des individus et de l'Etat, 105. — 6. Les ostentaria, 107. — 7. Les collèges d'interprètes de la foudre, augures, aruspices, 110. — 8. Conclusion. Correspondances orientales. Influence de la discipline étrusque dans l'Empire romain. 111.

CHAPITRE VI. — CULTE DES MORTS ET FUNÉRAILLES 116

1. Les croyances religieuses et le culte des morts, 116. — 2. Cérémonies étrusques pour obtenir l'immortalité, 117. — 3. Les apothéoses des empereurs romains, 120. — 4. Les livres acheruntici et les doctrines orphiques et pythagoriciennes, 122. — 5. « Caron » et sa signification probable, 123. — 6. Cérémonies funèbres : « expositio », « conclamatio », transport au tombeau, 126. — 7. Origine du buste-portrait, 130. — 8. Inhumation et crémation, 134. — 9. Banquets et réjouissances funéraires, 135.

CHAPITRE VII. — LES TOMBES 138

1. Les tombes et les lieux habités, 138. — 2. Emplacements préférés. Divers types de tombes, 140. — 3. Lieux de sépulture moins importants, 146. — 4. Chronologie des tombes à puits, à fosse, à chambre, 147. — 5. Architecture et décoration des tombes, 153. — 6. Les conceptions étrusques sur l'outre-tombe, 161.

CHAPITRE VIII. — ARCHITECTURE 164

1. Importance de l'architecture dans l'histoire des arts, 165. — 2. Développement progressif de l'architecture étrusque; premiers essais de voûtes et de coupoles, 167. — 3. Introduction du claveau en forme de coin, 171. — 4. Arcs et voûtes à claveaux et à voussoirs en plein cintre : tombes à tumulus de Cere, 173. — 5. Analogies avec les monuments romains, 175. — 6. Architecture civile, 180. — 7. Architecture religieuse, 182.

CHAPITRE IX. — SCULPTURE ET PEINTURE ÉTRUSQUES.. 185

1. Sculpture : première période, 185. — 2. La Louve du Capitole et la Chimère d'Arezzo, 187. — 3. Sculpture, deuxième période : terres cuites des temples, statues de bronze, sculptures des Volumnii, portraits et bas-reliefs funéraires, 188. — 4. Continuations médiévales des éléments de la sculpture étrusque, 191. — 5. Précarité des œuvres picturales, 193. — 6. Peintures des tombes, 194. — 7. Influences prolongées des peintures étrusques, 197.

CHAPITRE X. — LE PROBLÈME DES ORIGINES ÉTRUSQUES ET L'ÉPIGRAPHIE. 200

1. Alphabet étrusque, 201. — 2. Noms indicateurs des rapports de parenté, 202. — 3. Les noms propres de personnes, système onomastique plurinominal, 203. — 4. Désignation matronymique, 204. — 5. Les éléments onomastiques : titres et qualités, 205. — 6. Communautés onomastiques entre les Etrusques et les Italiens, 207. — Noms mythologiques et noms des charges civiles et religieuses, 209.

CHAPITRE XI. — MÉTHODES D'ÉTYMOLOGIE ET DE COMBINAISON .. 212

1. Etudes d'interprétation de F. Butavand, 216. — 2. « La langue étrusque » du professeur Trombetti, 218. — 3. Difficultés qui s'opposent aux tentatives d'interprétation, 221. — 4. Utilité des travaux préparatoires, 223. — 5. Importance des comparaisons entre l'étrusque et les langues voisines de l'Italie antique, 224.

CHAPITRE XII. — LES ÉTRUSQUES EURENT-ILS UNE LITTÉRATURE. . 227

1. L'écriture, les inscriptions, les livres, 228. — Aptitudes artistiques des Etrusques, 230. — 3. Aptitudes et œuvres littéraires attestées par les écrivains, 231. — 4. Les livres sacrés, 233. — 5. Quelques fragments de livres sacrés, 234. — 6. Eloquence et histoire. Inscriptions métriques, 236. — 7. Ordonnance des épigraphes selon les régions. Préjugés contre l'écriture, 240.

CHAPITRE XIII. — L'ÉTRURIE ET ROME DANS L'HISTOIRE D'ITALIE. 246

1. Ascension et décadence des Etrusques, 246. — 2. Guerres et trêves alternées avec Rome, 248. — 3. Talents communs aux Etrusques et aux Romains, 250. — 4. Défauts particuliers des Etrusques : Pacifisme et régionalisme, 252. — 5. Puissance assimilatrice de Rome, 254. — 6. Peuples appelés à coopérer avec Rome au progrès civil, 256. — 7. Continuité de l'action civilisatrice de Rome, 257.

INDEX 267

TABLE DES GRAVURES HORS TEXTE

I. Face antérieure de la stèle de Lenno 16
II a. Cippe de Marzabotto 17
II b. Cippe en marbre de Marzabotto 17
II c. Cippe en basalte de Bolsena 17
III. Groupe en bronze de Marzabotto 32
IV a. Miroir. Musée Etrusque du Vatican 33
IV b. Miroir de bronze. Musée Etrusque du Vatican 33
V. Ciste Ficoroni de Préneste 48
VI a. Paroi du fond dans la Tombe des « Bighe » 49
VI b. Enfant. Musée de la Villa Giulia 49
VI c. Lit de bronze de Cerveteri 49
VII a. Laboureur à la charrue. Musée de la Villa Giulia 64
VII b. Manches d'ivoire de Palestrina 64
VII c. Faisceau de licteur étrusque, de Vetulonia 64
VIII a. Candélabre avec un Eros. Musée étrusque du Vatican. 65
VIII b. Poignée en bronze de Pérouse 65
VIII c. Statue archaïque d'Apollon. Poignée de strigile (Aphrodite) 65
IX a. Situle de bronze. Musée Etrusque du Vatican 80
IX b. Cratère de bronze. Musée Etrusque du Vatican 80
IX c. Tasse de terre rouge. Orvieto 80
IX d. Figure de Satyre. Orvieto 80
X a. Tasse d'ivoire de Palestrina. Musée Giulia 81
X b. Vase de terre rouge. Musée Archéologique de Palerme .. 81
XI a. Fibule de Manios de Palestrina 96
XI b. Bulle d'or. Musée Etrusque du Vatican 96
XI c. Fibule d'or de la Tombe des Regolini 96
XII. Tasse étrusque de Chiusi 97
XIII a. Amphore de Falisca 112
XIII b. Hydre de Civita Castellana 112
XIV a. Le foie de Piacenza 113
XIV b. Plomb de Magliano. Musée Archéologique de Florence. 113
XIV c. Antéfixe de terre cuite, à figure de Harpie. Musée Giulia. 113
XV a et b. Figures d'époux. Sarcophage de Vulci 128
XV c. Cérémonie de la consécration 128
XVI a. Fragment de peinture. Tome « del Tifone », Tarquinia. 129
XVI b. Couvercle d'un sarcophage de Cerveteri. Musée Giulia. 129
XVII a. Terre cuite de Chiusi 144
XVII b. Terre cuite de provenance incertaine. Musée Etrusque du Vatican 144

XVIII a. Buste d'homme en marbre. Musée du Latran 145
XVIII b. Chapelle et buste féminin en marbre. Musée du Latran. 145
XIX a. Cortège funèbre. Volterra 160
XIX b. Figure du magistrat. Tarquinia 160
XX a. Tumuli de Cerveteri 161
XX b. Vue de la « Tombe des bas-reliefs ». Cerveteri 161
XXI a. Tombe Inghirami. Volterra 176
XXI b. Tombe des Volumnii. Pérouse 176
XXII a. Plan de la tombe de la famille Rafia 177
XXII b. Vase d'incinération en terre cuite de Veio. Musée Etrusque du Vatican 177
XXII c. Urne funéraire en terre cuite (forme de cabane ronde). 177
XXIII a. Porte de Mars à Pérouse 192
XXIII b. Chambre intérieure à coupole. Tombe du « Casal Marittimo » 192
XXIII c. Porte de l'Arc à Volterra 192
XXIV a. Grand tumulus de Cerveteri 193
XXIV b. Porte de Jupiter, à S. Maria de Faleri 193
XXIV c. Vue du Panthéon. Rome 193
XXV a. Statue de l'Apollon de Véie. Terre cuite, Musée Giulia. 208
XXV b. Statue du Sphinx. Chiusi 208
XXVI a. La Chimère d'Arezzo. Bronze 209
XXVI b. La Louve du Capitole. Bronze 209
XXVII a. Tête masculine. Temple d'Apollon de Faleri Veteres. 224
XXVII b. Tête féminine de la même époque, de provenance inconnue 224
XXVII c. Buste-portrait de femme. Sartiano 224
XXVII d. Buste-portrait d'homme. Sartiano 224
XXVIII a. Mars de Todi. Musée Etrusque du Vatican 225
XXVIII b. Aulus-Metellius, dit l'Arringatore. Musée de Florence 225
XXIX a. Sacrifice de prisonniers troyens. Tombe de Patrocle. 240
XXIX b. Tête de Vel Saties. Tombe de Vulci 240
XXX a. Inscription bilingue de Chiusi 241
XXX b. Rouleau déployé. Sarcophage du magistrat 241
XXXI a. La momie d'Agram 256
XXXI b. Fragment d'inscription de la momie. Côté face 256
XXXI c. Reproduction d'une inscription de Cerveteri 256
XXXII. Monument funéraire de Toscane 257

TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE

Carte de la Confédération d'Etrurie Centrale 13
1. Monnaie de bronze d'Etrurie 55
2. Inscriptions-graffiti de Magliano 60
3. Les inscriptions du foie de Piacenza 61
4. Miroir de Vulci. Musée antique de Berlin 64
5. Peinture murale de la Tombe « del Morto » Tarquinia 127
6. Plan de la tombe de Vulci 154
7. Plan de la tombe des Volumnii. Pérouse 155
8. Coupe du grand tumulus à Cerveteri 177
9. Tablette d'ivoire de Marsiliana d'Albegna 229
10. Inscription de la stèle de Novilara. Musée Pigorini 241

INDEX ALPHABÉTIQUE

Acheruntici (livres), 117, 120, 122 et suiv.
Adone mourant (terre cuite de l'), 190 et pl. XXXII.
Adriatique, 19 et suiv.
Aemilius Potensis (aruspice), 96.
Agriculture étrusque, 43.
Ais = Deus, 214, 218.
Alae (partie de la maison romaine), 156.
Alalia (colonie grecque en Corse), 247.
Alaric, 113.
Alloro (branche de laurier conjurant la foudre), 100.
Alphabet italien (dérivé de l'étrusque), 201 et suiv.
Alphabet de Marsiliana d'Albegna, 201 et suiv.
Ambre (commerce de l'), 56.
Amiata (monts de l'), 45.
Amphore de Falisca, pl. XIII.
Ancharia (gens), 73.
Animisme, 77.
Apex, 50.
Apollon (terre cuite de Véie), pl.
Apollon (statuette de bronze d'), pl. VIII.
Apollon (terre cuite de Veio), pl. XXV a.
Apothéose (consécration), 120, pl. XV c.
Apulu, Fufluns et Semia (miroir de bronze), 64, fig. 4.
Arathiale, 213.
Architecture religieuse étrusque, 182 et suiv.
Arcs et voûtes, 173, 177 et suiv.
Arezzo, 25 et suiv. (carte p. 13).
Aricia (bataille d'), 22.
Arimnos ou Arimnosto, 34.
Aristodème de Cumes, 22.
Arpia (harpie-antéfixe), pl. XIV c.
Arse verse = verte ignem, 100.
Art étrusque en général, 198.
Arunte (Veltimno), 234.
Aruspices (et leur science), 110.
Arvali (inscriptions des frères), 221, 243.
Ascoli Graziadio, 224.
Asterii (bustes-portraits de famille), 130.
Ateneo, 38.
Atrium, 154 et suiv.
Auguste, 121.
Auleste, 18.
Aulus Metellius (dit l'Arringatore), 189.
Aurinia, 26.
Auspices, 108.
Auxiliaires (dieux), 69.
Azio (Actium), 92.

Bacchanales, 39.
Balteus, 37.
Banditaccia (fouilles de Cere), 174.
Banquets funèbres, 135.
Barbarano Romano, 47.
Begoe (nymphe Vegonia), 86.
Bidental, 99.
Bolsena, 28.
Brennus, 31.
Bucchero (vases de), 53.
Buckler, 222.
Bulles d'or, pl. XI b.
Butavand, 216.

Caccia (chasse), 45.
Caelius Vibenna, 196.
Cafatius L., 110.
Calendriers, 63.
Camers = clusium, 207.
Camille (dictateur), 31.
Campiglia Marittima, 45, carte p. 13.
Campo Santo de Pise, 197.
Capoue, 20, 102.
Cardo, 102.
Caron, voir Charum.
Caton, 48.
Ceci (Luigi), 207.
Cento Camerelle, 45.
Cepen = cupencus, 211.
Céramique étrusque, 53.
Cere (Cerveteri), 26, 56.
Cetone, 45.
Champ de Mars, 120.
Chants fescennini, 232.
Charum (Caron), 123, 161.
Chimère d'Arezzo, 187, pl. XXVI a.
Chiusi, 26 et suiv.
Cicéron, 244.
Cippes funéraires, 186.
Ciste Ficoroni, pl. V.
Clan = filius, 202.
Claudius (empereur), 195.
Collèges sacerdotaux, 80.
Combats de gladiateurs, 136.
Commerce, 54.
Communauté des femmes, 39.
Complices (dieux), 74.

Conclamatio, 126, 128.
Confédération centrale étrusque (carte p. 13).
Consecratio, 120.
Consentes (dieux), 74.
Constantin le Grand, 32.
Consulere exta, 89.
Contribution étrusque à la flotte de Scipion, 43.
Cornelia (gens) et la Crémation, 134.
Cortone (ville de), 13, 45.
Cosa, 48.
Cosmogonie étrusque, 77.
Couple de Cerveteri sur lit, pl. XVI b.
Crânes d'animaux, 100.
Crémation, 134.
Culsu Leprnei, 73.
Culte, 80 et suiv.
Cumes, 20, 248.
Cupencus, 211.

Decumamus, 102, 103.
Demerato, 34.
Denys d'Halicarnasse, 12 et suiv.
Dicearchia, 51.
Dies matrimonii primi, 106.
Dies natalis, 105.
Dii gentiles, praesides, superiores et involuti, 72.
Discipline étrusque, 85.
Dius Fidius, 99.
Ducati Pericle, 9 et suiv.

Elbe (île d'), 44, 50, 51.
Elia Cneva, 118.
Etere (hétaïre grecque), 39.
Etrurie Centrale, 13, 18.
Etrurie Septentrionale, 18.
Etrurie Méridionale, 20.
Etruscologie et humanisme, 240.
Etrusques et le Latium, 20.
Etrusques et la Campanie, 21 et suiv.
Etrusques de la vallée du Pô, 16.
Etrusques et leur provenance, 11 et suiv.
Etrusques et Carthage, 247.
Etrusques et les Grecs de Phocée, 247.
Etrusques et les guerres d'Annibal, 248.
Etrusques et la loi latine, 250.
Etrusques et la guerre sociale, 249.
Etrusques et leurs faiblesses : pacifisme et régionalisme, 252.
Etrusques et les beaux-arts, 231.
Etrusques et la poésie dramatique, 231.
Etrusques et la poésie lyrique, 232.
Etrusques et l'éloquence, 236.
Etrusques et l'histoire, 236.
Etrusques et la métrique, 238.
Etrusques et l'écriture, 228.
Etrusques et les langues asiatiques et préhelleniques, 224.

Faisceau de licteur (Vetulonia), pl. VII c.
Faleri Veteres, 26, 44.
Falisque, 31, 53.
Famille, 35.
Fanum Voltumnae, 28 et suiv.
Felsina (ville de), 19, 207.
Fibule d'or (tombe Regolini), pl. XI c.
Fidene, 29, 30.
Fiesole, 26.
Fleres, fler, flereri, 214.
Foie de Piacenza, 59.
Fondation des villes, 102.
Fulgurales, fulguriator, 93, 94 et suiv.
Fulmina ostentatoria, 95.
Fulmina peremptoria, 97.
Fulmina praesaga, 94.
Fulmine (doctrine de la foudre), 93.

Galerus, 50.
Genetivus patris = patronyme, 204.
Géron de Syracuse, 248.
Giove Capitolin, 104.
Giove sculpté sur tronc de vigne, 45.
Gladiateurs, 137.
Goldmann E., 214.
Gravisca, 48.
Griffon de Pérouse, 192.
Gromatici latini, 234.

Helbig W., 17.
Herbig G., 206.
Hercle = Hercule, 69.
Hermes = Turms, 122.
Heruli, 74.
Hittites, 225, 235.
Hostiae animales, 82.
Hostiae consultatoriae, 82.

Immortalité, 117.
Indigitamenta, 75.
Industrie étrusque, 49 et suiv.
Inhumation, 134.
Inscriptions bilingues, 110, 238, 241, fig. 10.
Inscriptions étrusques (réunies dans un « Corpus Inscriptionum Etruscarum »), 228.
Inspicere exta, 89.

Jovianus (soldat de Julien), 96.
Julien l'Apostat, 96, 113.
Junones (Junon), 71.

Lapis manalis, 79.
Lares, 72.
Lari (Lases), 72.
Larte Porsenna, 34.
Larte Tolumnio, 29, 33.
Larthi Atharnies, 186.
Larvae, 79.
Lattes Elia, 215, 221, 238.
Lauchme, 34.

Lautni (esclaves affranchis), 36.
Lemuria, 80.
Lenno (stèle de), 15, pl. I.
Lettisternio, 219, 221.
Libri Acheruntici, voir Acheruntici.
Lido (Giovanni), 114.
Limitatio, 104.
Littérature étrusque, 227.
Littmann (Inscriptions lydiennes), 222.
Lituus (bâton augural), 109.
Livres fatals, 210.
Livres fulgurales, 214.
Livres lintei, 229.
Livres rituels, 206.
Livres sacrés, 233 et suiv.
Livres Tarquitiani, 234.
Louve Capitoline, 187, pl. XXVI b.
Lucmo (Lucumo), 34.
Lucumons, lucumonies, 34.

Magistrat (sarcophage du), pl. XIX b.
Magliano (plomb de), 60, fig. 2.
Magone (Rerum rusticarum), 236.
Malacia, 213.
Malaria, 48.
Mânes, 79.
Mantoue, 19 et suiv.
Manubia, 70 et suiv.
Marches funèbres, 128, 129, 196.
Mariage étrusque, 40 et suiv.
Mars de Todi, 189.
Marsiliana d'Albegna (table de), 229.
Martianus Capella, 119.
Marzabotto, 19 et suiv.
Mastarna = Servius Tullius, 195.
Matriarcat, 40.
Matronymique étrusque, 204.
Meister Carlo et l'onomastique, 207.
Menerva (Minerve), 69.
Mercure de Veio, 187.
Métallurgie, 50.
Méthodes d'étymologie et de combinaison, 212.
Mezenzio, 34.
Miroirs de bronze, pl. IV a et b.
Mlachuta = Mlachta, 213.
Modène, 19.
Molae versatiles, 50.
Momie d'Agram, 214, 216 et suiv.
Mommsen, 20.
Monnaie étrusque, 55, fig. 1.
Morale de la famille, 38.
Morrio (roi de Veio), 34.
Mueller, 33.
Mundus, 79.
Murs étrusques, 180.
Mystères orphiques, 122.

Nécropoles de Cere, 141.
Nécropoles d'Orvieto, 145.
Nécropoles de Populonia, 144.
Nécropoles de Tarquinia, 143.
Nécropoles de Vetulonia, 144.
Noms des divinités, 209.
Noms de parenté, 202.
Noms de noblesse et de gens, 203.
Noms de sacerdoce et magistrature, 209.

Onomastique, 203.
Orféo = Orphée = Tagète, 122.
Orfèvrerie étrusque, 51.
Orsimna (gens), 220.
Orvinio, 114.
Ostenta saecularia, 107.
Ostentaria, 107 et suiv.
Outretombe étrusque, 77.

Palestrina (ivoires de), pl. VII b.
Panthéon, 176, pl. XXIV c.
Parme, 19.
Parthénon, 166.
Pasteurs et agriculteurs, 45.
Pêcheurs et chasseurs, 45.
Peinture étrusque, 194.
Peinture des parois de tombes, 196.
Peinture des vases, 53.
Pénates, 72.
Perali Pericle, 28.
Pernier Luigi, 171.
Pérouse, 21 et suiv.
Phallos (emblème du), 39.
Piacenza (voir foie de), 59.
Piacula, 243.
Piraterie étrusque, 54.
Pisano Nicolas, 192.
Pise, 26.
Pline l'Ancien, 47.
Plomb de Magliano, 60.
Pomerium, 103.
Pompes funèbres, 135.
Populations d'Etrurie, 18 et suiv.
Populonia, 18, 56.
Porsenna, 34.
Porte de l'Arc à Volterra, 173, pl. XXIII c.
Porte de Jupiter à S. Maria de Faleri, 173, pl. XXIV b.
Préneste, 21.
Prénoms étrusco-romains, 203.
Priorité de l'onomastique étrusque, 218.
Processus caudatus, 62.
Processus papillaris, 62.
Processus pyramidalis, 62.
Properzio (roi de Veio), 34.
Pultes, 50.
Puteal, 99.
Pyrgos, 56.

Ravenne, 49.
Représentations nuptiales, 41.
Rètes (population des), 17.
Rites funèbres, 116.
Roselle = Ruselle (ville de), 44.
Ruma (étr.) = Roma (lat.), 207.
Rutilio Namaziano, 48.

Sacrifices humains, 124.
Salpinum, 26.
Salubrité de l'Etrurie, 47.
Sandales, 50.
Santa Fiora, 45.
Sarcophages, 189 et suiv.
Sardi, ville de Lydie, 12.
Saserna, 82.
Satres (Saturne), 69.
Scipion l'Africain, 43.
Scylla, 190.
Sentino (bataille de), 249.
Sepolcreti des terramare, 17.
Sepolcreti de San Cerbone, 167.
Sepolcreti du Val de Chiana, 146.
Sepolcreti du Granate à Vetulonia, 167.
Sidoine Apollinaire, 48.
Silicernium, 119.
Spello (table de), 32.
Sphinx étrusque, pl. XXV b.
Spina (ville de), 19.
Strabon, 49.
Suffixes dérivés des noms propres, 205.
Sulcus primigenus, 103.
Suspensorium hepatis, 61.

Tablinum, 155.
Tagès = Tagète, 35, 82 et suiv.
Tagliata (canal de), 49.
Tanaquilla, 34.
Tarconte, 26.
Tarquinia, 26 et suiv.
Tarquizio Prisco, 234.
Tasses de Chiusi et de Cere, 53.
Temples étrusques, 182.
Temple de Karnac à Thèbes, 166.
Temple de Scasato, 189.
Teopompo, 38.
Terracotta (terre cuite), 186.
Thebris, 34.
Timéo, 38.
Tinia, 69.
Tite-Live, 29 et suiv.
Toga praetexta, 50.
Toga pura, 50.
Toga undulata, 50.
Tolumnio Larte, 29, 33.
Tombe du Casal Marittime, 169.
Tombe Regolini-Galassi, 128.
Tombe de Chiusi, 136.
Tombe de Melone à Cortone, 171.
Tombe de Pythagore à Cortone, 172.
Tombes d'Orvieto (Crocefisso), 172.
Tombe des Camini, 196.
Tombe des Rafia à Pérouse, 147, Pl. XXII a.
Tombe des Volumnii, 157.
Tombes de Granate, 167.
Tombes de San Cerbone, 167.
Tombe de l'Ours (Orco), 196.
Tombe du Typhon, 129, 196, pl. XVI a.
Tombe des Inghirami, 136, pl. XXI a.
Tombe des Vulci, 156, 195.
Tombes à chambre, 149, 150 et suiv.
Tombes à fosse, 149.
Tombes à puits, 148.
Traités de commerce, 54, 55.
Triade Capitoline, 71.
Triade crétoise-mycénéenne, 210.
Triade étrusque, 210.
Tribus romaines, 104.
Trombetti A., 206.
Troyens sacrifiés (tombe de Patrocle), 195.
Tumuli (voir tombes), 138.
Tunica recta, 50.
Turan, 74.
Turms, 122.
Tutulus, 50.
Typhon (tombe du), 125.

Uni, 69.
Unialti Ursumnal, 220.
Uni Ursumnei, 73.

Val de Chiana, 146.
Vases de bucchero, 53.
Vases grecs, 52, 53.
Vases falisques, 53.
Vecui, Vecuni (voir Begoe), 86.
Vegonia = Begoe, 86.
Veio (ville de), 33 et suiv.
Velthur (voir Viltur).
Vertumnus, 28.
Vesica fellea, 62.
Vetis = Vedius, 67.
Vetulonia, 44.
Vicus Tuscus, 68.
Vie humaine (durée), 105.
Vigne blanche (contre la foudre), 100.
Viltur, 213.
Vinum = vela, 218.
Virgile, 19, 257.
Volca = Volcanio, 185.
Volsinium, 25 et suiv.
Volta, 68.
Volterra, 26 et suiv.
Voltumna = Vertumnus, 28.
Volturius = Velthur, 213.
Volturno, 22.
Volumes étrusques (libri lintei), 229.
Volumnia Velia, 158.
Volumnius Violens, 158.
Vulci, 156, 195.

Zichu, zichun, zichuche, 213, 214.
Zicu, 214.
Zoccoli (chaussure étrusque), 50.

Imp. de St-Denis. — DARDAILLON ET DAGNIAUX. 8-36